CHEIKH SÂLIH
AL-FAWZÂN

LE TAWHÎD

TOUT SAVOIR SUR LE DOGME DU MONOTHÉISME

عَقِيدَةُ التَّوْحِيدِ

AL HADITH
ÉDITIONS

بسم الله الرحمن الرحيم

Cheikh Sâlih al-Fawzân

Le Tawhîd

Tout savoir sur le dogme du monothéisme

Al-Hadîth
éditions

« L'auteur d'une œuvre littéraire ou artistique a seul le droit de la reproduire ou d'en autoriser la reproduction, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit (qu'elle soit directe ou indirecte, provisoire ou permanente, en tout ou en partie) » (loi du 22 mai 2005, alinéa premier de l'article 1). Ce droit comporte notamment le droit exclusif d'en autoriser l'adaptation ou la traduction. Toute atteinte méchante ou frauduleuse portée au droit d'auteur et aux droits voisins constitue le délit de contrefaçon. La partie lésée a droit à la réparation de tout préjudice qu'elle subit du fait de l'atteinte à un droit d'auteur ou droit voisin.

Quatrième édition - Décembre 2024

Titre original : *ʿAqîdat al-Tawḥîd*

Auteur : Ṣâliḥ al-Fawzân

Traducteur : Département des traductions

Les opinions exprimées dans ce livre n'engagent que son auteur.

9 782875 453754

© 2024, éditions al-Hadith, Bruxelles

www.hadithshop.com
www.alhadithediteurs.com
daralhadith@hotmail.com
Suivez-nous sur @alhadithediteurs

CECJ
100, rue de la limite
1210 Bruxelles
Tél. : 0032 2 223 78 90

Transcription phonétique

Arabe	Français	Exemple	Phonétique
ء	'	مُؤْمِنٌ	*mu'min*
ب	b	بَرَكَةٌ	*baraka*
ت	t	تَفْسِيرٌ	*tafsîr*
ث	th	ثَوَابٌ	*thawâb*
ج	j	جَنَّةٌ	*janna*
ح	ḥ	حَدِيثٌ	*ḥadîth*
خ	kh	خَيْرٌ	*khayr*
د	d	دِينٌ	*dîn*
ذ	dh	ذِكْرٌ	*dhikr*
ر	r	رَحْمَةٌ	*raḥma*
ز	z	زَكَاةٌ	*zakât*
س	s	سُنَّةٌ	*sunna*
ش	sh	شَهَادَةٌ	*shahâda*
ص	ṣ	صَلَاةٌ	*ṣalât*

Arabe	Français	Exemple	Phonétique
ض	ḍ	ضَرُورَةٌ	*ḍarûra*
ط	ṭ	طَهَارَةٌ	*ṭahâra*
ظ	ẓ	ظُلْمٌ	*ẓulm*
ع	'	عَدْلٌ	*'adl*
غ	gh	غُفْرَانٌ	*ghufrân*
ف	f	فِقْهٌ	*fiqh*
ق	q	قُرْءَانٌ	*qur'ân*
ك	k	كِتَابٌ	*kitâb*
ل	l	لِسَانٌ	*lisân*
م	m	مَسْجِدٌ	*masjid*
ن	n	نَبِيٌّ	*nabî*
ه	h	هُدَى	*hudâ*
و	w	وُضُوءٌ	*wuḍû'*
ي	y	يُسْرٌ	*yusr*

Arabesque	Traduction	Suit la mention de
ﷻ	Tout-Puissant.	Allah, Dieu.
ﷻ	Glorifié et exalté soit-Il.	Allah, Dieu.
ﷺ	Qu'Allah prie sur lui et le salue.	Le Prophète Muhammad.
عليه السلام	Que la paix soit sur lui.	Un Prophète ou un Ange.
رضي الله عنه	Qu'Allah l'agrée.	Un Compagnon.
رضي الله عنها	Qu'Allah l'agrée.	Une femme Compagnon.
رضي الله عنهما	Qu'Allah les agrée tous deux	Deux Compagnons ou femmes Compagnons.
رضي الله عنهم	Qu'Allah les agrée.	Plus de deux Compagnons.
رحمه الله	Qu'Allah lui fasse miséricorde.	Un défunt musulman.

Les voyelles longues

â	:	ى et ا
û	:	و
î	:	ي

Abréviations

H.	: Hégire
p.	: page
t.	: tome
m.	: mort en

[ ]	: ajout du traducteur
Nde	: note de l'éditeur
Ndt	: note du traducteur

Avant-propos

Louange à Allah, Seigneur de l'univers ! Que la prière et le salut soient sur Son Messager, le véridique, l'honnête, notre Prophète Muhammad ﷺ, ainsi que sur sa famille et tous ses Compagnons !

Ce livre est consacré au monothéisme : *al-Tawḥîd*. J'ai cherché à le rédiger de façon claire et concise. Cet écrit se base sur plusieurs ouvrages de nos grands imams. Notamment ceux du cheikh de l'Islam Ibn Taymiyya, de l'érudit Ibn al-Qayyim, ainsi que ceux du cheikh de l'Islam Muhammad Ibn 'Abd al-Wahhâb et de ses élèves qui comptent parmi les guides en matière de prédication, qu'Allah leur fasse miséricorde.

Il est certain que la science du dogme islamique est la science fondamentale qui mérite d'être étudiée, enseignée et mise en pratique afin que les actes soient accomplis correctement, agréés auprès d'Allah ﷻ et bénéfiques pour leurs auteurs, particulièrement parce que nous vivons une époque où les tendances égarées sont multiples telles que l'athéisme, le soufisme, le monachisme, la vénération des tombeaux et les innovations qui contredisent l'enseignement prophétique. Ce sont toutes de dangereuses tendances si le musulman ne s'arme pas de la croyance correcte basée sur le Coran, la Sunna et la voie des prédécesseurs de notre communauté, il risque alors d'être emporté par ces courants qui conduisent à l'égarement.

Il faut donc accorder la plus grande importance à l'enseignement de la croyance correcte aux musulmans à partir de ses sources originales.

Que la paix et le salut d'Allah ﷻ soient sur notre Prophète Muhammad, ainsi que sur sa famille et ses Compagnons !

Cheikh Ṣâliḥ Ibn Fawzân al-Fawzân,
membre du conseil permanent des grands savants d'Arabie

PREMIÈRE PARTIE

INTRODUCTION À L'ÉTUDE DU DOGME

- **la signification du dogme et son importance ;**
- **les sources du dogme authentique et la voie des pieux Prédécesseurs ;**
- **la déviation du dogme et les moyens de s'en préserver.**

L'importance du dogme qui est le fondement de la religion

Définition linguistique du terme *'aqîda*

Ce terme vient de *'aqd* qui signifie l'acte de nouer quelque chose. *A'taqidu kadhâ* [= j'ai la conviction que] signifie : mon cœur et ma conscience y croient fermement.

La *'aqîda* est ce que l'être humain adopte comme religion. Quand on dit : « Il a une bonne *'aqîda* », cela veut dire qu'elle est exempte de tout doute.

La *'aqîda* est un acte du cœur : c'est la foi du cœur en une chose et son attestation.

Définition religieuse du terme *'aqîda*

Il s'agit de la foi en Allah ﷻ, en Ses Anges, en Ses Livres, en Ses Messagers et au Jour Dernier, ainsi qu'au Destin, qu'il soit bon ou mauvais. C'est ce qu'on appelle les piliers de la foi.

Le droit islamique (ou charia) se divise en deux catégories : les croyances et les pratiques.

- **Les croyances :** il s'agit de ce qui n'a pas de lien avec la modalité des actes, telles que la croyance en la Seigneurie d'Allah ﷻ et l'obligation de L'adorer, ainsi que la croyance au reste des piliers de la foi précités. Les croyances sont dites « fondamentales » (primaires).
- **Les pratiques :** il s'agit de ce qui est lié à la modalité de la pratique, comme la *zakât*, le jeûne et l'ensemble des prescriptions pratiques. Les pratiques sont dites « secondaires », car leur validité ou leur invalidité reposent sur les croyances.[1]

1 *Sharḥ al-'aqida al-safâriniyya*, t. 1, p. 4.

Le dogme authentique est donc le fondement sur lequel se base la religion et par lequel les actes acquièrent leur validité, comme dit le Très-Haut :

فَمَن كَانَ يَرْجُواْ لِقَآءَ رَبِّهِۦ فَلْيَعْمَلْ عَمَلًا صَٰلِحًا وَلَا يُشْرِكْ بِعِبَادَةِ رَبِّهِۦٓ أَحَدًۢا

﴿Quiconque, donc, espère rencontrer son Seigneur, qu'il fasse de bonnes actions et qu'il n'associe dans son adoration aucun autre à son Seigneur!﴾ Coran, *al-Kahf*: 110.

وَلَقَدْ أُوحِيَ إِلَيْكَ وَإِلَى ٱلَّذِينَ مِن قَبْلِكَ لَئِنْ أَشْرَكْتَ لَيَحْبَطَنَّ عَمَلُكَ وَلَتَكُونَنَّ مِنَ ٱلْخَٰسِرِينَ

﴿En effet, il t'a été révélé, ainsi qu'à ceux qui t'ont précédé : « Si tu donnes des associés à Allah, ton œuvre sera certes vaine; et tu seras très certainement du nombre des perdants »﴾ Coran, *al-Zumar*: 65

فَٱعْبُدِ ٱللَّهَ مُخْلِصًا لَّهُ ٱلدِّينَ ۝٢ أَلَا لِلَّهِ ٱلدِّينُ ٱلْخَالِصُ

﴿Adore donc Allah en Lui vouant un culte exclusif. C'est à Allah qu'appartient la religion pure.﴾ Coran, *al-Zumar*: 2-3.

Ces versets, ainsi que les nombreux autres qui vont dans le même sens, prouvent que les pratiques ne sont acceptées que si elles sont exemptes de tout polythéisme.

De ce fait, le souci premier des Messagers était de réformer le dogme. Ils ont d'abord appelé leur peuple à n'adorer qu'Allah ﷻ et à abandonner l'adoration de tout autre que lui :

وَلَقَدْ بَعَثْنَا فِي كُلِّ أُمَّةٍ رَّسُولًا أَنِ ٱعْبُدُواْ ٱللَّهَ وَٱجْتَنِبُواْ ٱلطَّٰغُوتَ

﴿Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager [pour leur dire] : « Adorez Allah et écartez-vous du *ṭâghût*! »﴾ Coran, *al-Naḥl*: 36

Chaque Messager, lorsqu'il s'adresse à son peuple, commence par dire :

ٱعۡبُدُواْ ٱللَّهَ مَا لَكُم مِّنۡ إِلَٰهٍ غَيۡرُهُۥٓ

﴿Adorez Allah. Pour vous, pas d'autre divinité que Lui.﴾ Coran, *al-Aʿrâf* : 59

Nûḥ, Hûd, Ṣâliḥ, Shuʿayb et l'ensemble des Prophètes ont tenu ces propos à leur peuple.

Le Prophète Muḥammad ﷺ est resté à La Mecque treize années, après le début de la Révélation, pour appeler les gens au monothéisme et réformer le dogme, car c'est le fondement sur lequel repose la religion.

Les prédicateurs et les réformateurs de tout temps ont suivi l'exemple des Prophètes et des Messagers : ils commençaient par l'appel au monothéisme et la réforme du dogme, puis s'orientaient vers le commandement des autres prescriptions religieuses.

Les sources du dogme et la voie des pieux Prédécesseurs

Le dogme est exclusivement fondé sur les textes, il ne peut être établi que par une preuve émanant du Législateur. Il ne laisse aucune place aux avis personnels, ni à l'interprétation. Les sources du dogme sont donc limitées à ce qui est rapporté dans le Livre et la Sunna, parce que personne ne connaît Allah ﷻ mieux que Lui-même, la perfection absolue dont Il se caractérise, ni l'imperfection dont Il est dénué ! Aussi, personne après Allah ﷻ ne Le connaît mieux que Son Messager ﷺ. C'est pour cela que la méthodologie des pieux Prédécesseurs, et de ceux qui les ont suivis, pour l'acquisition de la science du dogme, se limite au Livre et à la Sunna.

Ils ont cru à toute chose, concernant Allah ﷻ, indiquée par le Livre et la Sunna. Ils en ont eu la ferme conviction et l'ont mise en pratique.

Ils ont rejeté et refusé tout ce qui n'a pas été établi ni par le Livre d'Allah ﷻ et par la Sunna de Son Messager ﷺ. C'est grâce à cela qu'il n'y a eu entre eux aucune divergence en matière de dogme. Au contraire, leur dogme était un et leur communauté unie. Allah ﷻ se charge, pour tous ceux qui s'attachent à Son livre et à la Sunna de Son Messager ﷺ, d'unifier leur parole, de rectifier leur doctrine et d'unir leur voie. Le Très-Haut dit :

وَٱعْتَصِمُواْ بِحَبْلِ ٱللَّهِ جَمِيعًا وَلَا تَفَرَّقُوا

﴿Et cramponnez-vous tous ensemble au câble (*ḥabl*) d'Allah et ne vous divisez pas.﴾ Coran, *Âl 'Imrân* : 103

فَإِمَّا يَأْتِيَنَّكُم مِّنِّى هُدًى فَمَنِ ٱتَّبَعَ هُدَاىَ فَلَا يَضِلُّ وَلَا يَشْقَىٰ

﴿Puis, si jamais un guide vous vient de Ma part, quiconque suit Mon guide ne s'égarera ni ne sera malheureux.﴾ Coran, *Ṭâ-Hâ* : 123

C'est à cet égard qu'on les appelle « le groupe sauvé », car le Prophète ﷺ atteste de leur salut quand il évoque la division de la communauté en

soixante-treize groupes – tous voués à l'Enfer sauf un. Lorsqu'il est interrogé à propos de ce seul groupe, il déclare :

«هِيَ مَنْ كَانَ عَلَى مَثَلِ مَا أَنَا عَلَيْهِ اليَوْمَ وَأَصْحَابِي».

« Il s'agit de celui qui emprunte ma voie et celle de mes Compagnons. » [1]

Ce dont le Prophète ﷺ nous a informés s'est réellement produit. Lorsque certains posèrent leur dogme sur une autre source que le Livre et la Sunna – comme la théologie scolastique (*'ilm al-kalâm*) et les règles de la logique, deux disciplines héritées des philosophes de la Grèce Antique, la déviation et la division sur le plan dogmatique virent le jour. Le résultat en fut le désaccord, la scission et la dislocation de la société musulmane.

1 Rapporté par l'imam Aḥmad. [Jugé fiable par al-Albânî dans *Ṣaḥîḥ al-Jâmi'* n°5343].

La déviation du dogme et les moyens de s'en préserver

La déviation du dogme authentique est un danger et une perdition. Le dogme constitue une source de motivation pour les œuvres bénéfiques. Ainsi, l'individu qui ne dispose pas du dogme authentique est en proie aux idées fausses et aux doutes qui pèsent sur lui et l'écartent du chemin menant à une vie heureuse. Alors, sa vie l'étouffe et il tente de se débarrasser de cette angoisse en mettant fin à ses jours, comme l'ont fait beaucoup de personnes qui ont perdu la voie du dogme authentique.

La société qui n'est pas régie par un dogme correct est une société bestiale. Elle perd tous les éléments constituant une vie heureuse, même si elle est avancée sur le plan matériel. Le matérialisme mène à la destruction comme nous le voyons dans les sociétés non musulmanes, car ces éléments matériels ont besoin d'une bonne orientation pour pouvoir profiter de leurs vertus et de leurs bienfaits. Seul le dogme authentique peut alors orienter le matériel dans la bonne direction. Le Très-Haut dit :

يَٰٓأَيُّهَا ٱلرُّسُلُ كُلُوا۟ مِنَ ٱلطَّيِّبَٰتِ وَٱعْمَلُوا۟ صَٰلِحًا

﴿Ô Messagers ! Mangez de ce qui est permis et agréable et faites du bien !﴾ Coran, *al-Mu'minûn* : 51

وَلَقَدْ ءَاتَيْنَا دَاوُۥدَ مِنَّا فَضْلًا ۖ يَٰجِبَالُ أَوِّبِى مَعَهُۥ وَٱلطَّيْرَ ۖ وَأَلَنَّا لَهُ ٱلْحَدِيدَ
﴿١٠﴾ أَنِ ٱعْمَلْ سَٰبِغَٰتٍ وَقَدِّرْ فِى ٱلسَّرْدِ ۖ وَٱعْمَلُوا۟ صَٰلِحًا ۖ إِنِّى بِمَا تَعْمَلُونَ
بَصِيرٌ ﴿١١﴾ وَلِسُلَيْمَٰنَ ٱلرِّيحَ غُدُوُّهَا شَهْرٌ وَرَوَاحُهَا شَهْرٌ ۖ وَأَسَلْنَا لَهُۥ عَيْنَ
ٱلْقِطْرِ ۖ وَمِنَ ٱلْجِنِّ مَن يَعْمَلُ بَيْنَ يَدَيْهِ بِإِذْنِ رَبِّهِۦ ۖ وَمَن يَزِغْ مِنْهُمْ عَنْ أَمْرِنَا
نُذِقْهُ مِنْ عَذَابِ ٱلسَّعِيرِ ﴿١٢﴾ يَعْمَلُونَ لَهُۥ مَا يَشَآءُ مِن مَّحَٰرِيبَ وَتَمَٰثِيلَ

وَجِفَانٍ كَٱلْجَوَابِ وَقُدُورٍ رَّاسِيَٰتٍ ۚ ٱعْمَلُوٓا۟ ءَالَ دَاوُۥدَ شُكْرًا ۚ وَقَلِيلٌ مِّنْ عِبَادِىَ ٱلشَّكُورُ

﴿Nous avons certes accordé une grâce à Dâwud de Notre part. Ô montagnes et oiseaux, répétez avec lui [les louanges d'Allah]. Et pour lui, Nous avons amolli le fer [en lui disant] : « Fabrique des cottes de mailles complètes et mesure bien les mailles ». Et faites le bien. Je suis Clairvoyant sur ce que vous faites. Et à Sulaymân [Nous avons assujetti] le vent, dont le parcours du matin équivaut à un mois [de marche] et le parcours du soir, un mois aussi. Et pour lui, Nous avons fait couler la source de cuivre. Et parmi les djinns, il y en a qui travaillaient sous ses ordres, par permission de son Seigneur. Quiconque d'entre eux, cependant, déviait de Notre ordre, Nous lui faisions goûter au châtiment de la Fournaise. Ils exécutaient pour lui ce qu'il voulait : sanctuaires, statues, plateaux comme des bassins, et marmites bien ancrées – « Ô famille de Dâwud ! Œuvrez par gratitude ! », alors qu'il y a peu de Mes serviteurs qui sont reconnaissants.﴾ Coran, *Sabâ'* : 10-13

La puissance du dogme ne doit pas se détacher de la force matérielle, car si le matériel dévie vers des croyances erronées, il deviendra alors un moyen de destruction et de décadence comme en témoignent aujourd'hui les pays mécréants qui possèdent le développement matériel, mais pas le vrai dogme.

Les principales causes de la déviation du dogme authentique :

– l'ignorance du dogme authentique en raison du renoncement à son apprentissage et à son enseignement, ou du manque de préoccupation et d'intérêt voués au dogme. Naît alors une génération qui n'en a aucune connaissance et qui ne sait pas discerner ce qui s'y oppose. Cette génération considère ainsi le vrai comme faux et le faux comme vrai, comme le disait 'Umar Ibn al-Khaṭṭâb ﷺ : « Les

commandements de l'Islam seront enfreints un par un si arrivent en l'Islam des personnes qui ignorent ce qu'est le paganisme » ;

– le parti pris pour la tradition des pères et des ancêtres, s'y attacher même si c'est une erreur et délaisser ce qui la contredit même si c'est la vérité, comme dit Allah ﷻ : **﴿Et quand on leur dit : « Suivez ce qu'Allah a fait descendre », ils disent : « Non, mais nous suivons les coutumes de nos ancêtres ». Quoi ! Et si leurs ancêtres n'avaient rien raisonné et s'ils n'avaient pas été dans la bonne direction ?﴾** ;

– l'imitation aveugle en adoptant les positions dogmatiques des autres sans connaître les arguments avancés et leur degré d'exactitude, comme c'est le cas des sectes égarées comme les jahmites, les mutazilites, les acharites, les soufis et autres. Dès l'instant où ils ont imité les guides égarés qui les ont précédés, ils se sont égarés et ont dévié de la croyance authentique ;

– l'exagération vis-à-vis des saints et des pieux en leur octroyant un rang supérieur. Certains considèrent qu'ils sont capables de choses dont Allah ﷻ Seul est Capable, comme accorder le bien et repousser le mal. Ils en font alors des intermédiaires entre Allah ﷻ et Ses créatures pour exaucer les demandes et les invocations. L'étape suivante est leur adoration en dehors d'Allah ﷻ, la recherche de faveurs auprès de leurs tombes par des sacrifices et des vœux, l'invocation, la demande d'aide et de secours, etc., comme ce fut le cas du peuple de Nûḥ ﷺ vis-à-vis des pieux, lorsqu'ils dirent : **﴿N'abandonnez jamais vos divinités et n'abandonnez jamais Wadd, Suwâ', Yaghûth et Nasr !﴾**. De nos jours, dans beaucoup de pays, c'est ce que mettent en pratique les adorateurs des tombes ;

– la négligence de la méditation sur les signes universels et les versets coraniques, et l'aveuglement suscité par les effets de la civilisation matérialiste, au point de croire que ces signes sont le fruit du seul pouvoir humain. Ils magnifient donc l'être humain et imputent ces résultats à l'effort et à la découverte de l'homme uniquement, comme avait déclaré Qârûn auparavant : **﴿C'est par une science que je possède que ceci m'est venu﴾**. L'homme dit d'ailleurs : **﴿Cela m'est dû !﴾** ou encore : **﴿Je ne la dois qu'à [ma] science.﴾**

– Ils n'estiment pas la grandeur de Celui qui a créé ces créatures et leur a donné ces remarquables particularités, Celui qui a créé l'Homme et qui lui a donné la faculté d'extraire celles-ci pour en jouir : ﴿**Alors que c'est Allah qui vous a créés, vous et ce que vous fabriquez**﴾. ﴿**N'ont-ils pas médité sur le royaume des cieux et de la terre, et toute chose qu'Allah a créée ?**﴾ ﴿**Allah, c'est Lui qui a créé les cieux et la terre et qui, du ciel a fait descendre de l'eau, grâce à laquelle Il a produit des fruits pour vous nourrir. Il a soumis à votre service les vaisseaux qui, par Son ordre, voguent sur la mer. Et Il a soumis à votre service les rivières. Et pour vous, Il a assujetti le soleil et la lune à une perpétuelle révolution. Et Il vous a assujetti la nuit et le jour. Il vous a accordé de tout ce que vous Lui avez demandé. Et si vous comptiez les bienfaits d'Allah, vous ne sauriez les dénombrer**﴾ ;

– le foyer est devenu, en général, dénué de toute orientation saine. Le Prophète ﷺ dit : « Tout nouveau-né naît prédisposé à l'Islam, puis ses parents en font un juif, un chrétien, ou un mazdéen »[1]. Les parents jouent donc un rôle primordial dans la construction de l'orientation de l'enfant ;

– l'inefficacité de l'enseignement et des médias, dans la majorité du monde musulman, qu'ils ne remplissent leur tâche. En effet, la plupart des programmes scolaires n'accordent plus d'importance au volet religieux ou ne s'en préoccupent pas du tout. De plus, les mass-médias télévisés, audiovisuels et écrits sont devenus, le plus souvent, un instrument de destruction et de déviation; ou se préoccupent de sujets matériels et de divertissement sans s'intéresser au rétablissement des mœurs, au dogme authentique et sans repousser les courants déviants. Ceci, jusqu'à ce que vienne une génération désarmée, incapable de résister aux troupes de l'athéisme.

1 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

Les moyens de se protéger de cette déviation :

– le retour au Livre d'Allah ﷻ et à la Sunna de Son Messager ﷺ afin d'acquérir la croyance authentique qui en découle, à l'instar des pieux Prédécesseurs qui puisaient leur dogme à ces deux sources. Ne réformera les dernières générations de cette communauté que ce qui réforma les premières. Il faut également connaître les croyances des groupes déviants et leurs arguments pour pouvoir les réfuter et mettre en garde contre eux. Celui qui ne connaît pas le mal risque d'y tomber ;

– l'enseignement du dogme authentique – celui des pieux Prédécesseurs – au cours des différents niveaux d'étude, l'insertion dans le programme scolaire de leçons suffisantes et un plus grand intérêt doit être porté aux examens sur cette matière ;

– l'étude des livres présentant le dogme pur des pieux Prédécesseurs en évitant ceux des groupes égarés : soufisme, jahmisme, mutazilisme, asharisme, maturidisme et autres ; sauf dans le but de les connaître afin de réfuter les erreurs qu'ils contiennent et mettre en garde contre eux ;

– la formation de prédicateurs réformateurs qui restaureront auprès des gens le dogme des Prédécesseurs et repousseront les aberrations de ceux qui s'en sont écartés.

DEUXIÈME PARTIE

DÉFINITION DE L'UNICITÉ ET DE SES CATÉGORIES

L'Unicité (ou monothéisme) : il s'agit d'attribuer uniquement à Allah ﷻ la Création et la Gestion, de Lui vouer l'adoration, d'abandonner celle de tout autre, d'affirmer Ses Noms et Attributs qu'Il s'est donnés et de L'exempter de tout manquement ou défaut.

Par cette définition, nous voyons que le monothéisme englobe trois catégories que l'on exposera comme suit :

- **l'Unicité de la Seigneurie ;**
- **l'Unicité de la Divinité ;**
- **l'Unicité des Noms et des Attributs.**

L'Unicité de la Seigneurie (Tawḥîd al-Rubûbiyya)

- la signification de l'Unicité de la Seigneurie, son caractère inné et son acceptation par les polythéistes.
- le sens du terme « Seigneur » dans le Coran et la Sunna. La perception de la Seigneurie dans les communautés égarées et leur réfutation.
- la soumission de l'univers et son obéissance à Allah ﷻ.
- la méthodologie du Coran pour la confirmation de l'Unicité d'Allah ﷻ dans la Création, la Subsistance, etc.
- le caractère inséparable de l'Unicité de la Seigneurie et de l'Unicité de la Divinité.

La signification de l'Unicité de la Seigneurie et son acceptation par les polythéistes

Le Monothéisme dans sa signification générale est la croyance en la Seigneurie exclusive d'Allah ﷻ, le dévouement de l'adoration à Lui Seul et la confirmation de Ses Noms et de Ses Attributs.

Le Monothéisme se divise en trois parties : l'Unicité de la Seigneurie, l'Unicité de la Divinité et l'Unicité des Noms et Attributs.

Chaque catégorie a une signification qu'il faut clarifier afin de délimiter les différences qu'il y a entre elles.

L'Unicité de la Seigneurie

Il s'agit d'attribuer à Allah ﷻ seul Ses actes en ayant la conviction ferme qu'Il est le Seul Créateur des êtres :

ٱللَّهُ خَـٰلِقُ كُلِّ شَىْءٍ

﴿Allah est le Créateur de toute chose.﴾ Coran, *al-Zumar*: 62

Il faut croire qu'Il est Celui qui pourvoit à la subsistance de l'ensemble des animaux, des êtres humains et des autres créatures :

وَمَا مِن دَآبَّةٍ فِى ٱلْأَرْضِ إِلَّا عَلَى ٱللَّهِ رِزْقُهَا

﴿Il n'y a point de bête sur terre dont la subsistance n'incombe à Allah.﴾ Coran, *Hûd* : 6.

Cette unicité implique aussi de croire qu'Il est le Maître de l'autorité, l'Organisateur de tout ce qui se produit dans l'univers. Il donne le pouvoir et le retire, honore et humilie, Il est Capable de toute chose, gère la nuit et le jour, donne la vie et la reprend :

قُلِ ٱللَّهُمَّ مَٰلِكَ ٱلْمُلْكِ تُؤْتِى ٱلْمُلْكَ مَن تَشَآءُ وَتَنزِعُ ٱلْمُلْكَ مِمَّن تَشَآءُ وَتُعِزُّ مَن تَشَآءُ وَتُذِلُّ مَن تَشَآءُ ۖ بِيَدِكَ ٱلْخَيْرُ ۖ إِنَّكَ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ قَدِيرٌ ﴿٢٦﴾ تُولِجُ ٱلَّيْلَ فِى ٱلنَّهَارِ وَتُولِجُ ٱلنَّهَارَ فِى ٱلَّيْلِ ۖ وَتُخْرِجُ ٱلْحَىَّ مِنَ ٱلْمَيِّتِ وَتُخْرِجُ ٱلْمَيِّتَ مِنَ ٱلْحَىِّ ۖ وَتَرْزُقُ مَن تَشَآءُ بِغَيْرِ حِسَابٍ

﴿Dis : « Ô Allah ! Maître de l'autorité absolue ! Tu donnes l'autorité à qui Tu veux et arraches l'autorité à qui Tu veux; et Tu donnes la puissance à qui Tu veux, et Tu humilies qui Tu veux. Le bien est en Ta main et Tu es Omnipotent. Tu fais pénétrer la nuit dans le jour, et Tu fais pénétrer le jour dans la nuit, et Tu fais sortir le vivant du mort et Tu fais sortir le mort du vivant. Et Tu accordes attribution à qui Tu veux, sans compter.»﴾ Coran, *Âl 'Imrân* : 26-27

Allah ﷻ réfute l'idée de partage de Son Autorité avec un associé ou un assistant, tout comme Il nie l'existence d'un associé dans la Création et la Subsistance. Allah ﷻ dit :

هَٰذَا خَلْقُ ٱللَّهِ فَأَرُونِى مَاذَا خَلَقَ ٱلَّذِينَ مِن دُونِهِۦ ۚ

﴿Voilà la création d'Allah. Montrez-Moi donc ce qu'ont créé ceux qui sont en dehors de Lui !﴾ Coran, *Luqmân* : 11

أَمَّنْ هَٰذَا ٱلَّذِى يَرْزُقُكُمْ إِنْ أَمْسَكَ رِزْقَهُۥ

﴿Ou quel est celui qui vous donnera votre subsistance s'Il s'arrête de fournir Son attribution?﴾ Coran, *al-Mulk* : 21

De même, Il affirme être le Seigneur Unique et Absolu pour l'ensemble de Sa Création et dit :

ٱلْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ ٱلْعَٰلَمِينَ

﴿Louange à Allah, Seigneur de l'univers.﴾ Coran, *al-Fâtiḥa* : 2

إِنَّ رَبَّكُمُ ٱللَّهُ ٱلَّذِى خَلَقَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ فِى سِتَّةِ أَيَّامٍ ثُمَّ ٱسْتَوَىٰ عَلَى ٱلْعَرْشِ يُغْشِى ٱلَّيْلَ ٱلنَّهَارَ يَطْلُبُهُۥ حَثِيثًا وَٱلشَّمْسَ وَٱلْقَمَرَ وَٱلنُّجُومَ مُسَخَّرَٰتٍۭ بِأَمْرِهِۦٓ ۗ أَلَا لَهُ ٱلْخَلْقُ وَٱلْأَمْرُ تَبَارَكَ ٱللَّهُ رَبُّ ٱلْعَٰلَمِينَ

﴿Votre Seigneur, c'est Allah, qui a créé les cieux et la terre en six jours, puis S'est établi sur le Trône. Il couvre le jour de la nuit qui poursuit celui-ci sans arrêt. [Il a créé] le soleil, la lune et les étoiles, soumis à Son commandement. La création et le commandement n'appartiennent qu'à Lui. Toute gloire à Allah, Seigneur de l'univers !﴾ Coran, *al-A'râf*: 54

Allah ﷻ a donné à toutes Ses créatures, même aux polythéistes, une nature première (*fiṭra*) qui reconnaît Sa Seigneurie. Les polythéistes Lui attribuent des associés dans l'adoration, mais reconnaissent quand même l'Unicité de la Seigneurie :

قُلْ مَن رَّبُّ ٱلسَّمَٰوَٰتِ ٱلسَّبْعِ وَرَبُّ ٱلْعَرْشِ ٱلْعَظِيمِ ﴿٨٦﴾ سَيَقُولُونَ لِلَّهِ ۚ قُلْ أَفَلَا تَتَّقُونَ ﴿٨٧﴾ قُلْ مَنۢ بِيَدِهِۦ مَلَكُوتُ كُلِّ شَىْءٍ وَهُوَ يُجِيرُ وَلَا يُجَارُ عَلَيْهِ إِن كُنتُمْ تَعْلَمُونَ ﴿٨٨﴾ سَيَقُولُونَ لِلَّهِ ۚ قُلْ فَأَنَّىٰ تُسْحَرُونَ

﴿Dis : « Qui est le Seigneur des sept cieux et le Seigneur du Trône sublime ? » Ils diront : « [Ils appartiennent] à Allah ». Dis : « Ne craignez-vous donc pas ? » Dis : « Qui détient dans Sa main la royauté absolue de toute chose, et qui protège et n'a pas besoin d'être protégé ? [Dites], si vous le savez ! » Ils diront : « Allah ». Dis : « Comment donc se fait-il que vous soyez ensorcelés ?» [au point de ne pas croire en Lui.]﴾ Coran, *al-Mu'minûn*: 86-89

Cette unicité n'est rejetée par aucun groupe connu d'êtres humains. Au contraire, les cœurs sont prédisposés à l'accepter, plus qu'ils ne le sont à accepter un autre que Lui parmi les créatures, comme l'ont enseigné les Messagers à travers cette parole d'Allah ﷻ à leur propos :

قَالَتْ رُسُلُهُمْ أَفِى ٱللَّهِ شَكٌّ فَاطِرِ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ

﴿Leurs Messagers dirent : « Y a-t-il un doute au sujet d'Allah, Créateur des cieux et de la terre ?»﴾ Coran, *Ibrâhim* : 10

Pharaon constitue l'exemple le plus célèbre de ceux qui feignent ignorer et renier l'existence du Seigneur. Pourtant, au fond de lui, il était convaincu de Son existence, comme l'affirme Mûsâ ﷺ :

قَالَ لَقَدْ عَلِمْتَ مَآ أَنزَلَ هَٰٓؤُلَآءِ إِلَّا رَبُّ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ بَصَآئِرَ

﴿Il dit : « Tu sais fort bien que ces choses [les miracles], seul le Seigneur des cieux et de la terre les a fait descendre comme autant de preuves illuminantes ».﴾ Coran, *al-Isrâ'* : 102

Il dit à propos de lui et de son peuple :

وَجَحَدُوا۟ بِهَا وَٱسْتَيْقَنَتْهَآ أَنفُسُهُمْ ظُلْمًا وَعُلُوًّا ۚ فَٱنظُرْ كَيْفَ كَانَ عَٰقِبَةُ ٱلْمُفْسِدِينَ

﴿Ils les nièrent injustement et orgueilleusement, tandis qu'en eux-mêmes ils y croyaient avec certitude. Regarde donc ce qu'il est advenu des corrupteurs !﴾ Coran, *al-Naml* : 14

De même, ceux qui de nos jours nient l'existence du Seigneur, comme les communistes, le font superficiellement et par entêtement, car, intérieurement, ils reconnaissent que toute réalisation a un auteur, que toute créature a un créateur et que toute trace résulte du passage de quelqu'un. Le Très-Haut dit :

أَمْ خُلِقُوا۟ مِنْ غَيْرِ شَىْءٍ أَمْ هُمُ ٱلْخَٰلِقُونَ ﴿٣٥﴾ أَمْ خَلَقُوا۟ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ ۚ بَل لَّا يُوقِنُونَ

﴿Ont-ils été créés à partir de rien ou sont-ils eux les créateurs ? Ou ont-ils créé les cieux et la terre ? Mais ils n'ont plutôt aucune conviction﴾. Coran, *al-Ṭûr* : 35-36

Contemple l'univers répétition, supérieur et inférieur, dans sa totalité, tu verras que tout proclame l'existence de son Artisan, de son Créateur et de son Maître.

Renier l'Artisan et L'abjurer équivaut à renier la science, il n'y a aucune différence ![1]

Nier et abjurer le Seigneur, ce dont se vante le communisme aujourd'hui, c'est refuser l'évidence et empêcher la raison saine de faire des déductions correctes. Quiconque agit de la sorte infirme sa raison et convie les gens à se moquer de lui.

Le poète dit :

« Comment le mécréant peut-il désobéir à Dieu et L'abjurer ?

Alors qu'en chaque chose, il y a un signe qui prouve qu'Il est Unique. »

1 Parce que la science juste confirme l'existence du Créateur.

Le sens du mot « Seigneur » dans le Coran et la Sunna, et chez les communautés égarées

Le sens du terme « Seigneur » dans le Livre et la Sunna

L'origine du terme : c'est le substantif issu du verbe *rabba* qui conjugué donne *yarubbu*. Cela signifie former [ou faire croître] quelque chose d'un état vers un autre jusqu'à atteindre un état final. On dit : *rabbah, rabbâh et rabbabah* : il l'a fait croître. Le terme *rabb* est un nom d'action utilisé pour désigner l'acteur. De plus, *al-rabb* n'est utilisé dans l'absolu qu'en parlant d'Allah ﷻ : Celui qui se charge de tout ce qui est bénéfique pour les créatures.

Par exemple, lorsqu'Il ﷻ dit : ﴿**Le Seigneur de l'univers**﴾ et ﴿**...votre Seigneur et le Seigneur de vos plus anciens ancêtres**﴾.

Ce mot peut être utilisé pour désigner un autre qu'Allah ﷻ quand il est accompagné d'un complément qui limite la signification du terme. Par exemple, on dit : *rabbu al-dâr* [le maître de maison] et *rabbu al-faras* [le propriétaire du cheval]. Ici, le terme signifie la propriété.

Selon certains exégètes du Coran, c'est cette signification que l'on retrouve dans la parole du Très-Haut concernant l'histoire de Yûsuf ﷺ : ﴿**« Parle de moi auprès de ton maître ! » Mais le Diable lui fit oublier de rappeler [le cas de Yûsuf] à son maître.**﴾

De même, cette signification se retrouve dans la parole du Très-Haut : ﴿**[Yûsuf] dit : « Retourne auprès de ton maître »**﴾ et ﴿**L'un de vous donnera du vin à boire à son maître.**﴾

Le Prophète ﷺ dit également à propos des chameaux égarés : « *...jusqu'à ce que leur propriétaire (rabb) les retrouve.* »[1]

Il apparaît clairement, après cela, que le terme *al-rabb* est utilisé, avec un déterminant ou un complément, pour désigner Allah ﷻ. On

---

1 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

dit *al-rabb* (le Seigneur) ou *Rabb al-ʿâlamîn* (le Seigneur de l'univers), ou encore *Rabb al-nâs* (le Seigneur des hommes).

Ce terme, par ailleurs, n'est employé pour désigner un autre qu'Allah ﷻ que s'il est suivi d'un complément comme *Rabb al-dâr* ou *Rabb al-manzil* (le maître de maison) et *rabb al-ibil* (le propriétaire des chameaux).

Le Seigneur de l'univers « *Rabb al-ʿâlamîn* » signifie : son Créateur et son Maître, son Organisateur et son Éducateur par Ses bienfaits, par l'envoi de Ses Messagers et par la révélation de Ses Livres ; Celui qui rétribuera les gens pour leurs actes.

L'éminent savant Ibn al-Qayyim ﷺ dit : « La Seigneurie implique le pouvoir d'injonction et d'interdiction sur les êtres humains, ainsi que le pouvoir de rétribution des bienfaisants parmi eux pour leur bienfaisance et des malfaisants pour leur malfaisance. »[1]

Telle est la réalité de la Seigneurie.

Le terme « Seigneur » chez les communautés égarées

Allah ﷻ a créé les hommes en les prédisposant au Monothéisme et à la connaissance du Seigneur, le Créateur ﷻ :

فَأَقِمْ وَجْهَكَ لِلدِّينِ حَنِيفًا ۚ فِطْرَتَ ٱللَّهِ ٱلَّتِى فَطَرَ ٱلنَّاسَ عَلَيْهَا ۚ لَا تَبْدِيلَ لِخَلْقِ ٱللَّهِ

﴿Dirige ton visage [tout ton être] vers la religion exclusivement [pour Allah], telle est la nature qu'Allah a originellement donnée aux hommes, pas de changement à la création d'Allah.﴾

Coran, *al-Rûm* : 30

وَإِذْ أَخَذَ رَبُّكَ مِنۢ بَنِىٓ ءَادَمَ مِن ظُهُورِهِمْ ذُرِّيَّتَهُمْ وَأَشْهَدَهُمْ عَلَىٰٓ أَنفُسِهِمْ أَلَسْتُ بِرَبِّكُمْ ۖ قَالُوا۟ بَلَىٰ ۛ شَهِدْنَآ

1 Voir *Madârij al-sâlikîn*, t.1, p.8.

﴿Et quand ton Seigneur tira une descendance des reins des fils d'Adam et les fit témoigner sur eux-mêmes: « Ne suis-Je pas votre Seigneur ? » Ils répondirent : « Mais si, nous en témoignons. »﴾ Coran, *al-A'râf*: 172

Reconnaître la Seigneurie d'Allah ﷻ et se tourner vers Lui sont des actes innés, alors que le polythéisme est aléatoire. Le Prophète ﷺ dit en effet:

«كُلُّ مَوْلُودٍ يُولَدُ عَلَى الفِطْرَةِ فَأَبَوَاهُ يُهَوِّدَانِهِ أَوْ يُنَصِّرَانِهِ أَوْ يُمَجِّسَانِهِ».

« Tout nouveau-né naît avec une prédisposition naturelle (à l'Islam). Ensuite, ses parents en font un juif, un chrétien ou un mazdéen. »[1]

Si l'être humain était laissé à sa prédisposition naturelle, il se tournerait sans aucun doute vers le Monothéisme et répondrait à l'appel des Messagers, contenu dans les Livres sacrés révélés et confirmés par les signes universels.

Mais une éducation déviée et un environnement athée sont les causes du changement d'orientation du nouveau-né. En fait, les enfants imitent leurs parents dans l'égarement et la déviation. Allah ﷻ dit dans un hadith divin:

«خَلَقْتُ عِبَادِي حُنَفَاءَ، فَاجتَالَتْهُمُ الشَّيَاطِينُ».

« J'ai créé Mes serviteurs en purs monothéistes, puis les diables les ont détournés. »[2]

C'est-à-dire: ils les ont détournés vers l'adoration des idoles qu'ils considèrent comme des divinités autres qu'Allah ﷻ. Ils sont tombés dans l'égarement et la perdition, la désunion et la divergence, chacun adoptant pour lui un dieu qu'il adore, différent d'un autre. Lorsqu'ils ont abandonné le véritable Dieu, ils ont été éprouvés par l'adoption de fausses divinités, comme le dit Allah ﷻ:

فَذَٰلِكُمُ ٱللَّهُ رَبُّكُمُ ٱلْحَقُّ ۖ فَمَاذَا بَعْدَ ٱلْحَقِّ إِلَّا ٱلضَّلَٰلُ

1 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.
2 Rapporté par Aḥmad et Muslim.

﴿Tel est Allah, votre vrai Seigneur. Au-delà de la vérité qu'y a-t-il donc sinon l'égarement ?﴾ Coran, *Yūnus*: 32

L'égarement n'a ni limite ni fin et s'applique à tous ceux qui se détournent de leur véritable Seigneur. Allah ﷻ dit :

ءَأَرْبَابٌ مُّتَفَرِّقُونَ خَيْرٌ أَمِ ٱللَّهُ ٱلْوَٰحِدُ ٱلْقَهَّارُ ﴿٣٩﴾ مَا تَعْبُدُونَ مِن
دُونِهِۦٓ إِلَّآ أَسْمَآءً سَمَّيْتُمُوهَآ أَنتُمْ وَءَابَآؤُكُم مَّآ أَنزَلَ ٱللَّهُ بِهَا مِن سُلْطَٰنٍ

﴿Qui est le meilleur : des seigneurs éparpillés ou Allah, l'Unique, le Dominateur suprême ? Vous n'adorez, en dehors de Lui, que des noms que vous avez inventés, vous et vos ancêtres, et à l'appui desquels Allah n'a fait descendre aucune preuve.﴾
Coran, *Yūsuf*: 39-40

Associer quelqu'un à Allah dans la Seigneurie en affirmant l'existence de deux créateurs identiques dans leurs caractéristiques et dans leurs actes est inconcevable. Certains polythéistes pensaient que leurs idoles possédaient certaines dispositions dans l'univers. Le diable s'est joué d'eux en leur faisant adorer ces idoles. Il a leurré chaque peuple à la mesure de la raison de ses membres : il a incité des gens à vouer une vénération aux morts, à l'image desquels les idoles étaient sculptées, à l'instar du peuple de Nûḥ ﷺ. D'autres ont adopté comme idoles des statues représentant les astres qui avaient, selon eux, une influence sur le monde. Pour cette raison, ils leur ont attribué des demeures et des gardiens.

De plus, ils ont divergé dans l'adoration de ces astres : certains adoraient le soleil, d'autres la lune ou d'autres astres encore, au point de leur bâtir des sanctuaires, vouant ainsi à chaque astre un sanctuaire respectif. D'autres, les mazdéens ont adoré le feu et d'autres encore les vaches comme les hindous; mais aussi les Anges, les arbres, les pierres, etc. Il y en a même qui ont voué un culte aux tombes. Tout cela parce qu'ils se sont imaginé que ces choses possédaient quelques particularités de la Seigneurie.

Certains prétendent que ces idoles représentent quelque chose d'absent. Ibn al-Qayyim ﷺ dit : « À l'origine, on fabriquait une statue à l'image d'un être adoré absent. On modelait la statue avec sa forme, son apparence et son image pour qu'elle prenne sa place et joue son

rôle. Autrement, il est clair qu'un être doué de raison ne sculpte pas du bois ou de la pierre de ses propres mains, puis pense qu'il s'agit de son Dieu et l'adore… »[1]

De même, les adorateurs des tombes, autrefois comme aujourd'hui, affirment que les morts intercèdent en leur faveur et interviennent auprès d'Allah ﷻ pour la satisfaction de leurs besoins. Ils disent :

مَا نَعْبُدُهُمْ إِلَّا لِيُقَرِّبُونَآ إِلَى ٱللَّهِ زُلْفَىٰٓ

﴿Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah.﴾ Coran, *al-Zumar* : 3

وَيَعْبُدُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَا لَا يَضُرُّهُمْ وَلَا يَنفَعُهُمْ وَيَقُولُونَ هَٰٓؤُلَآءِ شُفَعَٰٓؤُنَا عِندَ ٱللَّهِ

﴿Et ils adorent au lieu d'Allah ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter, et disent : « Ceux-ci sont de nos intercesseurs auprès d'Allah.»﴾ Coran, *Yûnus* : 18

Certains polythéistes parmi les Arabes et les chrétiens s'imaginaient que l'objet de leur adoration était la progéniture d'Allah ﷻ. Ainsi, les Arabes adoraient les Anges en tant que filles d'Allah ﷻ. De même, les chrétiens adorent le Messie ﷺ comme étant le fils de Dieu.

Réfutation de ces conceptions erronées

Allah ﷻ réfute toutes ces fausses conceptions :

– Il réfute les idolâtres en disant :

أَفَرَءَيْتُمُ ٱللَّٰتَ وَٱلْعُزَّىٰ ﴿١٩﴾ وَمَنَوٰةَ ٱلثَّالِثَةَ ٱلْأُخْرَىٰٓ

﴿Voyez-vous al-Lât et al-'Uzza, ainsi que Manât, cette troisième autre ?﴾ Coran, *al-Najm* : 19-20

Ces versets, comme l'a dit al-Qurṭubî, signifient : « Voyez-vous ces divinités ? Ont-elles apporté un bien quelconque ou un mal pour être

1 Voir *Ighâthat al-lahfân*, t.2, p.220.

les associées d'Allah ﷻ? Se sont-elles défendues lorsque le Prophète d'Allah ﷺ et ses Compagnons ﷺ les ont démolies? »

Allah ﷻ dit:

وَٱتْلُ عَلَيْهِمْ نَبَأَ إِبْرَٰهِيمَ ﴿٦٩﴾ إِذْ قَالَ لِأَبِيهِ وَقَوْمِهِۦ مَا تَعْبُدُونَ ﴿٧٠﴾
قَالُوا۟ نَعْبُدُ أَصْنَامًا فَنَظَلُّ لَهَا عَٰكِفِينَ ﴿٧١﴾ قَالَ هَلْ يَسْمَعُونَكُمْ إِذْ
تَدْعُونَ ﴿٧٢﴾ أَوْ يَنفَعُونَكُمْ أَوْ يَضُرُّونَ ﴿٧٣﴾ قَالُوا۟ بَلْ وَجَدْنَآ ءَابَآءَنَا
كَذَٰلِكَ يَفْعَلُونَ

﴿Et récite-leur la nouvelle d'Ibrâhîm: quand il dit à son père et à son peuple: « Qu'adorez-vous? » Ils dirent: « Nous adorons des idoles et leur restons attachés ». Il dit: « Vous entendent-elles lorsque vous [les] appelez? Ou vous profitent-elles? Ou vous nuisent-elles? » Ils dirent: « Non! Mais nous avons trouvé nos ancêtres agissant ainsi.»﴾ Coran, *al-Shu'arâ'*: 69-74

Ils ont admis que ces statues n'entendaient pas l'invocation et n'apportaient ni bien ni mal. Ils ne les ont adorées que par imitation aveugle de leurs pères. Or, l'imitation aveugle est un argument vain.

– Il réfute les adorateurs des astres, du soleil et de la lune en disant:

وَٱلشَّمْسَ وَٱلْقَمَرَ وَٱلنُّجُومَ مُسَخَّرَٰتٍۭ بِأَمْرِهِۦٓ

﴿Et [Il créa] le soleil, la lune et les étoiles, soumis à Son commandement.﴾ Coran, *al-A'râf*: 54

وَمِنْ ءَايَٰتِهِ ٱلَّيْلُ وَٱلنَّهَارُ وَٱلشَّمْسُ وَٱلْقَمَرُ ۚ لَا تَسْجُدُوا۟ لِلشَّمْسِ وَلَا
لِلْقَمَرِ وَٱسْجُدُوا۟ لِلَّهِ ٱلَّذِى خَلَقَهُنَّ إِن كُنتُمْ إِيَّاهُ تَعْبُدُونَ

﴿Parmi Ses merveilles, sont la nuit et le jour, le soleil et la lune: ne vous prosternez ni devant le soleil, ni devant la lune, mais prosternez-vous devant Allah qui les a créés, si c'est Lui que vous adorez.﴾ Coran, *Fussilat*: 37

– Il démentit également ceux qui adorent les Anges et le Messie عليه السلام en tant que progéniture d'Allah ﷻ en disant :

مَا ٱتَّخَذَ ٱللَّهُ مِن وَلَدٍ

﴿Allah ne S'est point attribué d'enfant.﴾ Coran, *al-Mu'minûn* : 91.

أَنَّىٰ يَكُونُ لَهُۥ وَلَدٌ وَلَمْ تَكُن لَّهُۥ صَٰحِبَةٌ

﴿Comment aurait-Il un enfant, quand il n'a pas de compagne?﴾ Coran, *al-An'âm* : 101

لَمْ يَلِدْ وَلَمْ يُولَدْ ۝٣ وَلَمْ يَكُن لَّهُۥ كُفُوًا أَحَدٌۢ

﴿Il n'a jamais engendré et n'a pas été engendré non plus. Et nul n'est égal à Lui.﴾ Coran, *al-Ikhlâṣ* : 3-4

L'univers et sa disposition naturelle à la soumission et à l'obéissance à Allah

L'univers : le ciel, la terre, les globes célestes, les étoiles, les bêtes, les arbres, la terre ferme et la mer, les Anges, les djinns et les êtres humains, tous sont soumis à Allah ﷻ, obéissants à ses lois universelles. Allah ﷻ dit :

وَلَهُۥٓ أَسۡلَمَ مَن فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلۡأَرۡضِ طَوۡعٗا وَكَرۡهًا

﴿…alors que se soumet à Lui, bon gré, mal gré, tout ce qui existe dans les cieux et sur la terre.﴾ Coran, *Âl ʿImrân* : 83

بَل لَّهُۥ مَا فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلۡأَرۡضِۖ كُلّٞ لَّهُۥ قَٰنِتُونَ

﴿Non ! Mais c'est à Lui qu'appartient ce qui est dans les cieux et la terre et c'est à Lui que tous obéissent.﴾ Coran, *al-Baqara* : 116

وَلِلَّهِ يَسۡجُدُ مَا فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَا فِي ٱلۡأَرۡضِ مِن دَآبَّةٖ وَٱلۡمَلَٰٓئِكَةُ وَهُمۡ لَا يَسۡتَكۡبِرُونَ

﴿Et c'est devant Allah que se prosterne tout être vivant dans les cieux et sur la terre ; ainsi que les Anges qui ne s'enflent pas d'orgueil.﴾ Coran, *al-Naḥl* : 49

أَلَمۡ تَرَ أَنَّ ٱللَّهَ يَسۡجُدُ لَهُۥ مَن فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَمَن فِي ٱلۡأَرۡضِ وَٱلشَّمۡسُ وَٱلۡقَمَرُ وَٱلنُّجُومُ وَٱلۡجِبَالُ وَٱلشَّجَرُ وَٱلدَّوَآبُّ وَكَثِيرٞ مِّنَ ٱلنَّاسِۖ

﴿N'as-tu pas vu que c'est devant Allah que se prosternent tous ceux qui sont dans les cieux et tous ceux qui sont sur la terre, le soleil, la lune, les étoiles, les montagnes, les arbres, les animaux, ainsi que beaucoup de gens ?﴾ Coran, *al-Ḥajj* : 18

وَلِلَّهِ يَسْجُدُ مَن فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ طَوْعًا وَكَرْهًا وَظِلَٰلُهُم بِٱلْغُدُوِّ وَٱلْآصَالِ

﴿Et c'est à Allah que se prosternent, bon gré mal gré, tous ceux qui sont dans les cieux et sur la terre, ainsi que leurs ombres, au début et à la fin de la journée.﴾ Coran, *al-Ra'd*: 15

Tous ces êtres vivants et cet univers entier obéissent avec humilité à Allah ﷻ et sont soumis à Son autorité, conformément à Sa Volonté et à Ses Ordres. Nul ne Le défie et chacun remplit son rôle. Ils accomplissent leurs tâches dans un ordre précis et reconnaissent la transcendance de leur Créateur. Allah ﷻ dit :

تُسَبِّحُ لَهُ ٱلسَّمَٰوَٰتُ ٱلسَّبْعُ وَٱلْأَرْضُ وَمَن فِيهِنَّ ۚ وَإِن مِّن شَىْءٍ إِلَّا يُسَبِّحُ بِحَمْدِهِۦ وَلَٰكِن لَّا تَفْقَهُونَ تَسْبِيحَهُمْ ۗ

﴿Les sept cieux et la terre et ceux qui s'y trouvent, célèbrent Sa gloire. Et il n'existe rien qui ne célèbre Sa gloire et Ses louanges. Mais vous ne comprenez pas leur façon de Le glorifier.﴾ Coran, *al-Isrâ'*: 44

Ces créatures, douées de parole ou non, douées de vie ou non, sont toutes soumises à Allah ﷻ, obéissent à Sa loi universelle et reconnaissent Sa transcendance avec l'attitude et la parole. Chaque fois qu'un être doué de raison médite sur ces créations, il reconnaît qu'elles ont été créées en toute vérité par le Vrai (Allah) et qu'elles sont assujetties, incapables de gérer et de résister à l'ordre de leur Ordonnateur. Toutes ces créatures, par leur disposition innée, reconnaissent alors l'existence du Créateur.

Le cheikh de l'Islam Ibn Taymiyya ﷺ dit : « Ils sont assujettis, soumis, obéissants et dépendants à plus d'un titre :

– ils savent qu'ils ont besoin de Lui et qu'Il leur est nécessaire ;

– ils se résignent au fait qu'ils dépendent de Lui puisqu'ils subissent Ses Volontés ;

– ils L'invoquent en cas de nécessité.

Le croyant, lui, se soumet à l'ordre d'Allah ﷻ de bon gré, ainsi qu'à ce qu'Il lui a destiné comme infortunes. Lorsqu'il est atteint par un malheur, il fait ce qu'Allah ﷻ lui a ordonné de bon cœur, à savoir patienter et autres. Il se soumet à Allah ﷻ volontairement. »[1]

Le mécréant, pour sa part, est soumis à l'ordre universel de Son Seigneur. La prosternation des créatures signifie leur soumission, chaque créature ayant une prosternation spécifique qui lui convient et qui implique sa soumission au Seigneur. De même, chaque créature a une manière particulière de glorifier Allah, au sens propre, et non figuré.

Le cheikh de l'Islam Ibn Taymiyya ﷺ dit à propos de la Parole d'Allah ﷻ ﴿**Désirent-ils une autre religion que celle d'Allah, alors que se soumet à Lui, bon gré mal gré, tout ce qui existe dans les cieux et sur la terre, et que c'est vers Lui qu'ils seront ramenés?**﴾ : « Allah ﷻ a mentionné la soumission des êtres vivants, bon gré mal gré, car toutes les créatures, qu'elles l'admettent ou non, se consacrent au culte d'Allah ﷻ de façon parfaite. Ils Lui sont redevables et assujettis et sont soumis à Lui bon gré mal gré. Aucune de ces créatures ne peut se défaire de ce qu'Il ﷻ a voulu, destiné et décrété. Il n'y a de force ni de puissance qu'en Allah ﷻ, il est le Seigneur des mondes et le Maître. Il les gère comme Il veut, Il est le Créateur et le Façonneur. Toute chose en dehors de Lui est sous contrôle, fabriquée, créée, pauvre, démunie, asservie et soumise. Allah ﷻ est l'Unique, le Dominateur suprême, le Créateur, Celui qui façonne. »[2]

1 *Majmū' al-fatâwâ*, t.1, p.45.
2 *Majmū' al-fatâwâ*, t.10, p.200.

La méthodologie du Coran pour confirmer l'existence du Créateur et Son Unicité

La méthodologie du Coran pour confirmer l'existence du Créateur et Son Unicité est celle qui s'accorde avec le bon sens et l'esprit sain. Cette confirmation se fait par l'établissement des preuves authentiques qui sont acceptées par la raison et devant lesquelles les adversaires ne peuvent que s'incliner. Parmi ces preuves :

1. Il ne fait aucun doute que tout effet a une cause. Cette réalité essentielle est reconnue par la prédisposition naturelle, même chez les enfants. En effet, si quelqu'un frappe un enfant sans qu'il ne le voie, celui-ci demandera : « Qui m'a frappé ? » Si la réponse est : « Personne ! », sa logique n'acceptera pas l'explication d'un coup sans auteur. Mais si on répond : « C'est Untel qui t'a frappé », il pleurera pour que l'auteur du coup soit corrigé.

C'est pourquoi Allah ﷻ dit : ﴿**Ont-ils été créés à partir de rien ou sont-ils eux les créateurs?**﴾ Ce verset pose un choix limitatif qu'Allah ﷻ cite sous forme d'interrogation réprobatrice, afin de montrer que les données sont naturellement connues, sans possibilité d'opposition.

﴿**Ont-ils été créés à partir de rien ?**﴾ : c'est-à-dire sans Créateur. « Ou se sont-ils créés eux-mêmes ?» Ces deux propositions sont fausses. Il en ressort donc qu'ils ont été créés par un Créateur, Allah ﷻ, et personne d'autre que Lui.

﴿**Voilà la création d'Allah. Montrez-moi donc ce qu'ont créé ceux qui sont en dehors de Lui !**﴾

﴿**Montrez-moi donc ce qu'ils ont créé de la terre !**﴾

﴿**Ou donnent-ils à Allah des associés qui créent comme Sa création au point que les deux créations se soient confondues à eux ? Dis : « Allah est le Créateur de toute chose et c'est Lui l'Unique, le Dominateur suprême. »**﴾

﴿Ceux que vous invoquez en dehors d'Allah ne sauraient même pas créer une mouche, quand même ils s'uniraient pour cela.﴾

﴿Et ceux qu'ils invoquent en dehors d'Allah ne créent rien, et ils sont eux-mêmes créés﴾.

﴿Celui qui crée est-il semblable à celui qui ne crée rien ? Ne vous souvenez-vous pas ?﴾

Malgré ce défi lancé à plusieurs reprises, personne n'a revendiqué ni même prétendu avoir créé quoi que ce soit, et cela sans même parler de le prouver. Il est incontestable qu'Allah ﷻ est l'Unique Créateur, sans associé.

2. L'organisation de l'univers et la perfection de son agencement sont les preuves les plus manifestes du fait que Celui qui l'ordonne est un Dieu Unique, un Seigneur Unique sans associé ni contestataire. Allah ﷻ dit :

مَا ٱتَّخَذَ ٱللَّهُ مِن وَلَدٍ وَمَا كَانَ مَعَهُۥ مِنْ إِلَٰهٍ ۚ إِذًا لَّذَهَبَ كُلُّ إِلَٰهٍۭ بِمَا خَلَقَ وَلَعَلَا بَعْضُهُمْ عَلَىٰ بَعْضٍ ۚ

﴿Allah ne S'est point attribué d'enfant et il n'existe point de divinité avec Lui; sinon, chaque divinité s'en irait avec ce qu'elle a créé et certaines seraient supérieures aux autres.﴾ Coran, *al-Mu'minûn* : 91.

Le véritable Dieu ne peut être que le Créateur. S'il y avait une autre divinité qui partage Son Pouvoir, elle aurait le pouvoir de création et d'action, et elle ne tolérerait alors pas l'association avec une autre divinité.

Bien plus, si elle avait la capacité de dominer son associé et d'avoir le monopole de la Seigneurie et de la Divinité, elle le ferait.

Au cas où elle en serait incapable, elle s'isolerait dans une partie de la royauté et de la création tout comme les rois de ce monde se répartissent leur royaume. Un partage aurait donc lieu. Ainsi, un cas de figure parmi les trois suivants s'imposerait :

– soit l'une des divinités dominerait l'autre et s'approprierait le pouvoir pour elle seule ;

– soit chacune se séparerait de l'autre dans sa seigneurie et sa création, ce qui donnerait lieu à une division ;

– soit l'univers serait sous l'autorité d'un Seul Seigneur qui disposerait de lui comme il l'entend et serait donc la Véritable Divinité et les créatures ses subordonnées.

Cette dernière proposition est la seule correcte, car il n'y a jamais eu de division ni de faille dans l'univers, ce qui démontre que Son Régisseur est Unique, sans opposant, et que Son Roi est Un, sans associé.

3. Les créatures sont assujetties aux fonctions qui leur ont été assignées et assument leurs rôles spécifiques : aucune créature ne se révolte et refuse d'accomplir sa tâche dans cet univers.

C'est ce qu'a avancé Mûsâ ﷺ comme argument lorsque Pharaon lui posa la question : ﴿**Qui est votre Seigneur, Ô Mûsâ ?**﴾ Il donna une réponse convaincante et satisfaisante : ﴿**Notre Seigneur est Celui qui a donné à chaque chose sa nature, puis l'a dirigée**﴾.

C'est-à-dire : notre Seigneur est Celui qui a créé l'ensemble des créatures et a donné à chacune d'elles la forme qui lui convient, sa taille, grande, petite et moyenne, et toutes ses caractéristiques. Ensuite, Il a orienté chaque créature vers ce pour quoi elle a été créée. Il s'agit de l'orientation qui indique la fonction qu'elle doit remplir et qui relève de l'inspiration. C'est cette orientation parfaite qu'on observe chez toutes les créatures.

En effet, on constate que chaque créature s'emploie à concrétiser les intérêts pour lesquels elle a été créée et à éviter ce qui lui est néfaste. Allah ﷻ a donné aux bestiaux le discernement leur permettant de faire ce qui leur est bénéfique, d'éviter ce qui leur est nuisible et d'accomplir leur tâche dans la vie. C'est ce qu'évoque la parole d'Allah ﷻ :

ٱلَّذِىٓ أَحْسَنَ كُلَّ شَىْءٍ خَلَقَهُۥ

﴿**Qui a bien fait tout ce qu'Il a créé.**﴾ Coran, *al-Sajda* : 7

Celui qui a créé toutes les créatures, leur a donné leurs formes harmonieuses – l'esprit ne peut en concevoir de plus belles – et les a guidées

vers leurs intérêts est le Véritable Seigneur. Le nier revient à nier ce qui existe de plus évident, ce ne serait qu'orgueil et mensonge effronté.

Allah ﷻ a accordé aux créatures tout ce dont elles ont besoin dans ce monde et leur a montré comment en tirer profit. Il ne fait aucun doute qu'Il a donné à chaque espèce la forme et l'aspect qui lui convient. Il a donné à chaque mâle et chaque femelle la forme qui lui est adaptée, que ce soit au niveau de la copulation, de l'affinité ou de la concorde. Il a donné à chaque membre la forme appropriée pour pouvoir réaliser le rôle qui lui est dévolu. Ce sont tous ces arguments tranchants qui prouvent qu'Il est le Seigneur de toute chose et le Seul à mériter à l'adoration.

En chaque chose Il a un signe,
Qui prouve Son Unicité

Il ne fait pas l'ombre d'un doute, qu'au niveau de la création, affirmer l'Unicité d'Allah ﷻ dans la Seigneurie conduit à en déduire que L'adorer est obligatoire. C'est ce qu'on appelle l'Unicité de la Divinité. Celui qui reconnaît l'Unicité de la Seigneurie, mais pas de la Divinité, ou la reconnaît de manière incorrecte, n'est pas musulman ni monothéiste. C'est un mécréant renégat. Ce sujet sera abordé dans le chapitre suivant, s'il plaît à Allah.

L'Unicité de la Seigneurie implique l'Unicité de la Divinité

Quiconque reconnaît l'Unicité de la Seigneurie – qu'il n'y a aucun créateur, pourvoyeur et ordonnateur de l'univers en dehors d'Allah ﷻ – se doit de reconnaître que nul ne mérite l'adoration, sous quelque forme que ce soit, si ce n'est Allah ﷻ. C'est l'Unicité de la Divinité; Divinité qui signifie ici l'adoration. En effet, le sens du terme *al-Ilâh* (Dieu) est *al-Ma'bûd* (Celui qui est adoré).

L'invocation et la demande de secours ne doivent être adressées qu'à Allah ﷻ. De même, il ne faut placer sa confiance qu'en Lui, immoler les bêtes et formuler les vœux que pour Lui. Il faut vouer l'adoration à Lui Seul!

L'Unicité de la Seigneurie démontre le caractère obligatoire de l'Unicité de la Divinité. C'est pourquoi, à maintes reprises, Allah ﷻ réplique, à ceux qui nient l'Unicité de la Divinité, le fait qu'ils reconnaissent l'Unicité de la Seigneurie:

يَـٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ ٱعْبُدُوا۟ رَبَّكُمُ ٱلَّذِى خَلَقَكُمْ وَٱلَّذِينَ مِن قَبْلِكُمْ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ ﴿٢١﴾ ٱلَّذِى جَعَلَ لَكُمُ ٱلْأَرْضَ فِرَٰشًا وَٱلسَّمَآءَ بِنَآءً وَأَنزَلَ مِنَ ٱلسَّمَآءِ مَآءً فَأَخْرَجَ بِهِۦ مِنَ ٱلثَّمَرَٰتِ رِزْقًا لَّكُمْ ۖ فَلَا تَجْعَلُوا۟ لِلَّهِ أَندَادًا وَأَنتُمْ تَعْلَمُونَ

﴿Ô hommes! Adorez votre Seigneur, qui vous a créés vous et ceux qui vous ont précédés. Ainsi atteindriez-vous la piété. C'est lui qui vous a fait la terre pour lit, et le ciel pour toit, qui précipite la pluie du ciel et par elle fait surgir toutes sortes de fruits pour vous nourrir. Ne Lui cherchez donc pas des égaux, alors que vous savez [tout cela]!﴾ Coran, *al-Baqara*: 21-22

Il leur enjoint l'Unicité de la Divinité, qui est Son adoration, et avance comme argument l'Unicité de la Seigneurie: Allah ﷻ a créé tous les

hommes, du premier au dernier, ainsi que le ciel et la terre et ce qui s'y trouve; de même, c'est Lui qui dirige les vents, fait tomber la pluie, fait pousser les végétaux et les fruits qui servent de subsistance aux hommes. Il ne leur convient donc pas de Lui attribuer des associés, alors qu'ils savent très bien que ces derniers n'ont rien fait de tout cela.

La voie originelle pour établir l'Unicité de la Divinité est de la déduire de l'Unicité de la Seigneurie. En effet, l'être humain se rattache tout d'abord à ce qui est à l'origine de sa création (Dieu) et qui a le pouvoir de lui être bénéfique ou de lui nuire. Ensuite, il recherche les moyens qui peuvent le rapprocher de Lui, lui faire acquérir Son agrément et consolider le lien entre son Créateur et lui-même. L'Unicité de la Seigneurie représente donc la porte vers l'Unicité de la Divinité. C'est pour cela qu'Allah ﷻ s'est basé sur cet argument pour réfuter les polythéistes et Il a ordonné à Son Messager ﷺ de faire de même. Allah ﷻ dit:

قُل لِّمَنِ ٱلۡأَرۡضُ وَمَن فِيهَآ إِن كُنتُمۡ تَعۡلَمُونَ ﴿٨٤﴾ سَيَقُولُونَ لِلَّهِۚ قُلۡ
أَفَلَا تَذَكَّرُونَ ﴿٨٥﴾ قُلۡ مَن رَّبُّ ٱلسَّمَٰوَٰتِ ٱلسَّبۡعِ وَرَبُّ ٱلۡعَرۡشِ ٱلۡعَظِيمِ
﴿٨٦﴾ سَيَقُولُونَ لِلَّهِۚ قُلۡ أَفَلَا تَتَّقُونَ ﴿٨٧﴾ قُلۡ مَنۢ بِيَدِهِۦ مَلَكُوتُ كُلِّ شَيۡءٖ
وَهُوَ يُجِيرُ وَلَا يُجَارُ عَلَيۡهِ إِن كُنتُمۡ تَعۡلَمُونَ ﴿٨٨﴾ سَيَقُولُونَ لِلَّهِۚ قُلۡ فَأَنَّىٰ
تُسۡحَرُونَ

﴿Dis : « À qui appartient la terre et ceux qui y sont ? Si vous savez ». Ils diront : « À Allah ». Dis : « Ne vous souvenez-vous donc pas ? » Dis : « Qui est le Seigneur des sept cieux et le Seigneur du Trône sublime ? » Ils diront : « [Ils appartiennent à] à Allah ». Dis : « Ne craignez-vous donc pas ?! » Dis : « Qui détient dans Sa main la royauté absolue de toute chose, et qui protège et n'a pas besoin d'être protégé ? [Dites], si vous le savez ! » Ils diront : « Allah ». Dis : « Comment donc se fait-il que vous soyez ensorcelés ? »﴾ Coran, *al-Mu'minûn* : 84-89

ذَٰلِكُمُ ٱللَّهُ رَبُّكُمۡۖ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَۖ خَٰلِقُ كُلِّ شَيۡءٖ فَٱعۡبُدُوهُ

﴿Voilà Allah, votre Seigneur ! Il n'y a de divinité que Lui, Créateur de tout. Adorez-Le donc.﴾ Coran, *al-An'âm* : 102

Il argue de Son Unicité dans la seigneurie pour établir Son droit exclusif à l'adoration. L'Unicité de la Divinité est la raison pour laquelle Il a créé la création. Allah ﷻ dit :

وَمَا خَلَقْتُ ٱلْجِنَّ وَٱلْإِنسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ

﴿Je n'ai créé les djinns et les humains que pour qu'ils M'adorent.﴾ Coran, *al-Dhâriyât* : 56

Le sens de « qu'ils M'adorent » est : « qu'ils Me vouent un culte exclusif ». Le serviteur n'est pas considéré comme monothéiste par le simple fait de reconnaître l'Unicité de la Seigneurie, mais lorsqu'il accepte l'Unicité de la Divinité et s'y conforme. Les polythéistes eux-mêmes reconnaissaient l'Unicité de la Seigneurie, ce qui n'en a pas fait des musulmans pour autant. De plus, le Messager d'Allah ﷺ les a combattus alors qu'ils admettaient qu'Allah ﷻ est le Créateur, le Pourvoyeur, Celui qui donne la vie et la mort :

وَلَئِن سَأَلْتَهُم مَّنْ خَلَقَهُمْ لَيَقُولُنَّ ٱللَّهُ ۖ فَأَنَّىٰ يُؤْفَكُونَ

(Et si tu leur demandes qui les a créés, ils diront très certainement : « Allah ». Comment se fait-il donc qu'ils se détournent ?﴾ Coran, *al-Zukhruf* : 87

وَلَئِن سَأَلْتَهُم مَّنْ خَلَقَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ لَيَقُولُنَّ خَلَقَهُنَّ ٱلْعَزِيزُ ٱلْعَلِيمُ

﴿Et si tu leur demandes : « Qui a créé les cieux et la terre ? » Ils diront très certainement : « Le Puissant, l'Omniscient les a créés. »﴾ Coran, *al-Zukhruf* : 9

قُلْ مَن يَرْزُقُكُم مِّنَ ٱلسَّمَآءِ وَٱلْأَرْضِ أَمَّن يَمْلِكُ ٱلسَّمْعَ وَٱلْأَبْصَٰرَ وَمَن يُخْرِجُ ٱلْحَىَّ مِنَ ٱلْمَيِّتِ وَيُخْرِجُ ٱلْمَيِّتَ مِنَ ٱلْحَىِّ وَمَن يُدَبِّرُ ٱلْأَمْرَ ۚ فَسَيَقُولُونَ ٱللَّهُ ۚ

﴿Dis : « Qui vous attribue de la nourriture du ciel et de la terre ? Qui détient l'ouïe et la vue, et qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le mort du vivant, et qui administre tout ? » Ils diront : « Allah ».﴾ Coran, *Yûnus* : 31

Cette argumentation revient à de nombreuses reprises dans le Coran…

Celui qui soutient que le monothéisme est la simple reconnaissance de l'existence d'Allah ﷻ ou qu'Il est le Créateur et l'Ordonnateur de l'univers ne connaît pas la réalité du monothéisme auquel ont appelé les Messagers. Il s'arrête à l'évidence et délaisse son corollaire ou encore s'arrête au signifiant et délaisse le signifié.

Les caractéristiques de la divinité sont entre autres la perfection absolue impliquant que toute adoration Lui soit entièrement vouée : la vénération, la glorification, la crainte, l'invocation, l'espoir, le repentir, la confiance, la demande de secours, l'humilité extrême accompagnée de l'amour suprême. Toutes ces formes d'adoration doivent rationnellement, religieusement et naturellement être vouées à Allah ﷻ Seul. Il est inconcevable qu'elles puissent être dirigées vers un autre que Lui.

L'Unicité de la Divinité (Tawḥîd al-Ulûhiyya)

– **Premier chapitre :** la signification de l'Unicité de la Divinité qui est l'objet de la prédication des Messagers ;

– **Deuxième chapitre :** la double profession de foi : signification, piliers, conditions, implications et ce qui les annule ;

– **Troisième chapitre :** la législation : juger licite ou illicite est un droit divin ;

– **Quatrième chapitre :** l'adoration : sa signification, ses catégories, son caractère exhaustif ;

– **Cinquième chapitre :** la présentation de concepts erronés quant à la définition de l'adoration ;

– **Sixième chapitre :** les piliers de la véritable adoration : l'amour, la crainte, la soumission, l'espoir ;

– **Septième chapitre :** les conditions de l'acceptation de l'adoration et des actes : la sincérité et la conformité à la législation ;

– **Huitième chapitre :** les degrés de la religion : l'Islam, la foi et l'excellence, suivis de leurs définitions, leurs corrélations et leurs particularités.

La signification de l'Unicité de la divinité, objet de la prédication des Messagers

L'Unicité de la divinité consiste à ne vouer qu'à Allah Seul ﷻ les actes accomplis pour se rapprocher de Lui par les voies légiférées, comme l'invocation, le vœu, l'immolation, l'espérance, la crainte, la confiance, le désir, la crainte révérencielle, le retour à Allah ﷻ, etc.

Cette catégorie de l'Unicité est l'objet de la prédication des Envoyés, du premier au dernier. Allah ﷻ dit :

وَلَقَدْ بَعَثْنَا فِي كُلِّ أُمَّةٍ رَّسُولًا أَنِ اعْبُدُوا اللَّهَ وَاجْتَنِبُوا الطَّاغُوتَ

﴿Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager [pour leur dire] : « Adorez Allah et écartez-vous du *ṭâghût* ! »﴾ Coran, *al-Naḥl* : 36

وَمَا أَرْسَلْنَا مِن قَبْلِكَ مِن رَّسُولٍ إِلَّا نُوحِي إِلَيْهِ أَنَّهُ لَا إِلَٰهَ إِلَّا أَنَا فَاعْبُدُونِ

﴿Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messager à qui Nous n'ayons révélé : « Point de divinité en dehors de Moi. Adorez-Moi donc. »﴾ Coran, *al-Anbiyâ'* : 25

Chaque Messager a entamé la prédication auprès de son peuple en lui enjoignant l'Unicité de la Divinité, comme Nûḥ, Hûd, Ṣâliḥ et Shu'ayb :

يَا قَوْمِ اعْبُدُوا اللَّهَ مَا لَكُم مِّنْ إِلَٰهٍ غَيْرُهُ

﴿Ô mon peuple ! Adorez Allah. Pour vous pas d'autre divinité que Lui.﴾ Coran, *al-A'râf* : 59

وَإِبْرَاهِيمَ إِذْ قَالَ لِقَوْمِهِ اعْبُدُوا اللَّهَ وَاتَّقُوهُ

﴿Et Ibrâhîm, quand il dit à son peuple : « Adorez Allah et craignez-Le. »﴾ Coran, *al-'Ankabût* : 16

Allah ﷻ révéla à Muḥammad ﷺ :

قُلْ إِنِّيٓ أُمِرْتُ أَنْ أَعْبُدَ ٱللَّهَ مُخْلِصًا لَّهُ ٱلدِّينَ

﴿Dis : « Il m'a été ordonné d'adorer Allah en Lui vouant exclusivement le culte. »﴾ Coran, *al-Zumar* : 11

Le Prophète ﷺ dit :

« Il m'a été ordonné de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils attestent qu'il n'y a point de divinité excepté Allah ﷻ et que Muḥammad est Son Messager. » [1]

D'ailleurs, la première obligation à laquelle est tenue toute personne responsable [2] est d'attester qu'il n'y a de divinité qu'Allah ﷻ et d'agir conformément à cette conviction :

فَٱعْلَمْ أَنَّهُۥ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا ٱللَّهُ

﴿Sache donc qu'en vérité, il n'y a point de divinité à part Allah﴾ Coran, *Muḥammad* : 19

La première chose qui est exigée de celui qui désire embrasser l'Islam est la formulation de la double profession de foi. Il en résulte que l'Unicité de la Divinité est la finalité première de la prédication des Messagers, elle a été nommée ainsi, car la Divinité (*al-Ulûhiyya*) est l'attribut d'Allah ﷻ démontré par Son Nom « Allah ». En effet, « Allah » signifie Celui qui a le privilège de la Divinité, c'est-à-dire l'Adoré.

On l'appelle également Unicité de l'adoration. La servitude est un attribut des serviteurs, car il leur incombe d'adorer Allah ﷻ, eu égard à leur besoin de leur Seigneur.

Le cheikh de l'Islam Ibn Taymiyya رحمه الله a dit : « Sache que le besoin que le serviteur a de son Seigneur implique qu'il L'adore sans Lui attribuer un associé et ce besoin n'a pas de pareil. Cependant, il ressemble par certains aspects au besoin qu'a le corps de se nourrir et de boire, même si entre les deux états il y a de nombreuses différences. La réalité de l'adoration se réalise à travers le cœur et l'âme ; et celle-ci n'a de valeur que par Dieu, Allah ﷻ, en dehors de Qui il n'y a pas de divinité. Elle ne

---

1 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

2 Ici, il s'agit de la responsabilité religieuse et juridique dont les quatre conditions sont : l'Islam, la raison, la puberté et la liberté. Nde.

trouve l'apaisement dans ce monde que par le rappel d'Allah ﷻ. Même si le serviteur trouve du plaisir et de la joie auprès d'un autre qu'Allah ﷻ, cela ne dure pas. Au contraire, cela varie d'une situation à une autre et d'une personne à une autre. Quant à son Dieu ﷻ, le serviteur en a besoin constamment, car Il ﷻ est avec lui dans toute situation et où qu'il soit »[1].

Cette catégorie de l'Unicité fut l'objet de la prédication des Messagers, car elle est le fondement sur lequel reposent toutes les actions. Sans sa concrétisation, aucun acte n'est valable. En effet, la suppression de cette Unicité amène impérativement son opposé, à savoir le polythéisme. Allah ﷻ dit en effet :

إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَغۡفِرُ أَن يُشۡرَكَ بِهِۦ

﴿Certes, Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quelque associé.﴾ Coran, *al-Nisâ'* : 48

وَلَوۡ أَشۡرَكُواْ لَحَبِطَ عَنۡهُم مَّا كَانُواْ يَعۡمَلُونَ

﴿Mais s'ils avaient donné à Allah des associés, alors tout ce qu'ils auraient fait eut certainement été vain.﴾ Coran, *al-An'âm* : 88

لَئِنۡ أَشۡرَكۡتَ لَيَحۡبَطَنَّ عَمَلُكَ وَلَتَكُونَنَّ مِنَ ٱلۡخَٰسِرِينَ

﴿Si tu donnes des associés à Allah, ton œuvre sera certes vaine, et tu seras très certainement du nombre des perdants.﴾ Coran, *al-Zumar* : 65

De même, cette catégorie de l'Unicité est le premier des devoirs dont le serviteur doit s'acquitter, comme le stipule Allah ﷻ :

وَٱعۡبُدُواْ ٱللَّهَ وَلَا تُشۡرِكُواْ بِهِۦ شَيۡـٔٗاۖ وَبِٱلۡوَٰلِدَيۡنِ إِحۡسَٰنًا

﴿Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé. Et agissez avec bonté envers vos parents.﴾ Coran, *al-Nisâ'* : 36

وَقَضَىٰ رَبُّكَ أَلَّا تَعۡبُدُوٓاْ إِلَّآ إِيَّاهُ وَبِٱلۡوَٰلِدَيۡنِ إِحۡسَٰنًا

1 Voir *Majmû' al-fatâwâ*, t.1, p.24.

﴿Et ton Seigneur a décrété : « N'adorez que Lui, soyez bienfaisants envers les parents. »﴾ Coran, *al-Isrâ'* : 23

قُلْ تَعَالَوْا۟ أَتْلُ مَا حَرَّمَ رَبُّكُمْ عَلَيْكُمْ ۖ أَلَّا تُشْرِكُوا۟ بِهِۦ شَيْـًٔا ۖ وَبِٱلْوَٰلِدَيْنِ إِحْسَٰنًا ۖ

﴿Dis : « Venez, je vais réciter ce que votre Seigneur vous a interdit : ne Lui associez rien ; et soyez bienfaisants envers vos parents. »﴾ Coran, *al-An'âm* : 151

La double profession de foi : définition, piliers, conditions, implications et annulations

1. La signification de la double profession de foi

Point de divinité si ce n'est Allah signifie : la conviction et la reconnaissance que nul n'a droit à l'adoration, à l'exception d'Allah ﷻ, en s'y conformant et la mettant en pratique. *Point de divinité* revient à refuser le droit à l'adoration à tout autre qu'Allah ﷻ, quel qu'il soit… *Si ce n'est Allah* revient à affirmer le droit exclusif d'Allah ﷻ à l'adoration.

Le sens global de cette parole est : « Nul n'est adoré à juste titre si ce n'est Allah ﷻ ». Le prédicat sous-entendu de « point de » est impérativement « à juste titre ». Il n'est pas permis d'affirmer que son prédicat est « existant », car cela va à l'encontre de la réalité. En effet, les « adorés » en dehors d'Allah ﷻ sont légion. Il en découlerait que l'adoration de ces choses n'est autre que l'adoration d'Allah ﷻ, ce qui est absolument faux ! C'est la croyance de ceux qui défendent l'unicité de l'être (*waḥdat al-wujûd*), le summum de la mécréance.

Cette parole (la première profession de foi) a été sujette à plusieurs interprétations erronées :

- ***point d'adoré si ce n'est Allah :*** c'est faux, car cela implique que tout adoré à juste titre ou non est Allah ﷻ, comme nous venons de l'expliquer ;
- ***point de créateur si ce n'est Allah :*** cela représente une partie de sa signification, mais non le sens global voulu, car elle n'entraîne que l'Unicité de la Seigneurie, qui est l'unicité reconnue par les polythéistes et qui demeure insuffisante ;
- ***point de législateur si ce n'est Allah :*** c'est aussi une partie de sa signification, ce n'est pas sa finalité, car elle ne suffit pas. En effet, celui qui reconnaît à Allah ﷻ le droit exclusif de légiférer, mais invoque

un autre que Lui ou voue une adoration quelconque à un autre, ne peut être considéré comme monothéiste.

Toutes ces interprétations sont soit erronées, soit incomplètes. Nous y avons fait allusion, car elles sont reprises dans certains livres en circulation.

L'explication correcte de cette parole chez les Pieux Prédécesseurs et les réformateurs est : «*Nul n'est adoré à juste titre à l'exception d'Allah.*»

Attester que Muḥammad ﷺ est le Messager d'Allah, c'est reconnaître intérieurement et extérieurement qu'il est le serviteur et le Messager d'Allah envoyé à l'ensemble de l'humanité. Cela revient à mettre en pratique ce que cette attestation implique, à savoir obéir à ce que le Messager ﷺ ordonne, avoir foi en ce qu'il enseigne et délaisser ce qu'il interdit et réprouve, ainsi que de n'adorer Allah ﷻ que par ce qu'il ﷺ a institué.

2. Les piliers de la double profession de foi

Point de divinité si ce n'est Allah ﷻ est une attestation composée de deux piliers : la négation et l'affirmation.

- **Le premier pilier :** la négation « point de divinité » invalide le polythéisme sous toutes ses formes et implique le désaveu de tout ce qui est adoré à l'exclusion d'Allah ﷻ.
- **Le second pilier :** l'affirmation « … si ce n'est Allah » confirme que Seul Allah ﷻ a droit à l'adoration et implique d'œuvrer en conséquence. De nombreux versets évoquent ces deux piliers comme celui où Allah ﷻ dit :

فَمَن يَكْفُرْ بِٱلطَّٰغُوتِ وَيُؤْمِنۢ بِٱللَّهِ فَقَدِ ٱسْتَمْسَكَ بِٱلْعُرْوَةِ ٱلْوُثْقَىٰ

﴿Donc, quiconque mécroit au *ṭâghût* tandis qu'il croit en Allah a sans doute saisi l'anse la plus solide.﴾ Coran, *al-Baqara* : 256

La parole divine **﴿quiconque mécroit au *ṭâghût*﴾** est le sens du premier pilier « point de divinité », Sa parole **﴿…et croit en Allah﴾** est la signification du second pilier « …si ce n'est Allah ».

De même, la parole du Très-Haut relatant les propos d'Ibrâhîm عليه السلام :

إِنَّنِي بَرَآءٌ مِّمَّا تَعْبُدُونَ ﴿٢٦﴾ إِلَّا ٱلَّذِي فَطَرَنِي

﴿Je désavoue totalement ce que vous adorez, à l'exception de Celui qui m'a créé.﴾ Coran, *al-Zukhruf*: 26-27

﴿Je désavoue totalement﴾ est le sens de la négation comprise dans le premier pilier alors que **﴿à l'exception de Celui qui m'a créé﴾** est la signification de l'affirmation du second pilier.

Les piliers de l'attestation : « Muḥammad ﷺ est le Messager d'Allah » sont également au nombre de deux. « Son serviteur et Son Messager » écarte toute possibilité d'exagération et de négligence à son égard. Il est le serviteur d'Allah ﷻ et Son Messager. Il est la créature la plus parfaite dans ces deux nobles caractéristiques. La signification de « serviteur » ici est : sujet, adorateur. C'est-à-dire que c'est un être humain créé comme les autres, qui est soumis à ce qui touche les autres hommes, comme le dit le Très-Haut :

قُلْ إِنَّمَآ أَنَا۠ بَشَرٌ مِّثْلُكُمْ

﴿Dis : « Je ne suis qu'un être humain comme vous. »﴾
Coran, *al-Kahf*: 110

Il s'est parfaitement acquitté de son rôle de serviteur d'Allah ﷻ. Le Seigneur l'a d'ailleurs loué en faisant mention de sa servitude :

أَلَيْسَ ٱللَّهُ بِكَافٍ عَبْدَهُۥ

﴿Allah ne suffit-Il pas à Son serviteur [comme soutien] ?﴾ Coran, *al-Zumar*: 36

ٱلْحَمْدُ لِلَّهِ ٱلَّذِىٓ أَنزَلَ عَلَىٰ عَبْدِهِ ٱلْكِتَٰبَ

﴿Louange à Allah qui a fait descendre sur Son serviteur le Livre.﴾ Coran, *al-Kahf*: 1

سُبْحَٰنَ ٱلَّذِىٓ أَسْرَىٰ بِعَبْدِهِۦ لَيْلًا مِّنَ ٱلْمَسْجِدِ ٱلْحَرَامِ إِلَى ٱلْمَسْجِدِ ٱلْأَقْصَا ٱلَّذِى بَٰرَكْنَا حَوْلَهُۥ

﴿Gloire à Celui qui, de nuit, fit voyager Son serviteur [Muḥammad] de la mosquée Sacrée à la Mosquée al-Aqṣâ dont Nous avons béni les alentours.﴾ Coran, *al-Isrâ'*: 1

La signification de « Messager » est : l'envoyé à l'ensemble des êtres humains avec pour mission de les appeler à Allah ﷻ, à la fois en les mettant en garde et en les réconfortant.

L'attestation incluant ces deux caractéristiques entraîne la négation de l'exagération et de la négligence à son égard. Beaucoup de ceux qui se prétendent de sa communauté ont exagéré et outrepassé les limites à son encontre allant jusqu'à l'élever du rang de serviteur au rang d'adoré en implorant son secours et en lui demandant ce que seul Allah ﷻ peut leur accorder : combler les besoins et écarter les tourments. Par ailleurs, d'autres ont renié sa prophétie ou ne se sont pas pleinement conformés à sa voie, s'appuyant sur des opinions et des avis contraires à ce qu'il nous a apporté et s'adonnant à une interprétation abusive de ses paroles et de ses jugements.

3. Les conditions de la double profession de foi

Il est impératif que l'attestation *Point de divinité si ce n'est Allah* regroupe sept conditions. Elle ne sera d'aucun bénéfice à celui qui la prononce si ces conditions ne sont pas réunies. Il s'agit de :

– la connaissance qui s'oppose à l'ignorance ;

– la certitude qui s'oppose au doute ;

– l'acceptation est qui s'oppose au refus ;

– la soumission qui s'oppose au délaissement ;

– la sincérité qui s'oppose à l'association à Allah ;

– la véracité qui s'oppose au mensonge ;

– l'amour qui s'oppose à la haine.

La première condition est la connaissance de sa signification correcte avec ce qu'elle infirme et confirme, et qui s'oppose à l'ignorance de tout cela. Allah ﷻ dit :

إِلَّا مَن شَهِدَ بِٱلْحَقِّ وَهُمْ يَعْلَمُونَ

﴿…à l'exception de ceux qui auront témoigné de la vérité en pleine connaissance de cause.﴾ Coran, *al-Zukhruf*: 86

C'est-à-dire: **﴿qui auront témoigné﴾** qu'il n'y a point de divinité si ce n'est Allah, ﴿en pleine connaissance de cause﴾ en leur for intérieur, comme en témoignent leurs langues. Si la profession de foi est formulée sans en connaître le sens, elle ne sera d'aucun profit, car celui qui la formulera ne croira pas aux significations qu'elle renferme.

La deuxième condition est la certitude. Celui qui prononce cette formule doit être convaincu de ce qu'elle signifie. S'il doute de son sens, elle ne lui profitera en aucune manière. Allah ﷻ dit:

إِنَّمَا ٱلْمُؤْمِنُونَ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ بِٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦ ثُمَّ لَمْ يَرْتَابُوا۟

﴿Les vrais croyants sont seulement ceux qui croient en Allah et en Son Messager, (et) qui par la suite ne doutent point.﴾ Coran, *al-Ḥujurât*: 15

S'il a un doute, il est alors hypocrite. Le Prophète ﷺ dit: « Celui que tu rencontreras derrière ce mur et qui atteste qu'il n'y a pas de divinité si ce n'est Allah en toute certitude, annonce-lui la bonne nouvelle du Paradis! »[1]

Donc, celui qui n'en est pas profondément convaincu ne mérite pas d'entrer au Paradis.

La troisième condition est l'acceptation de ce qu'implique cette attestation, à savoir l'adoration exclusive d'Allah ﷻ et le renoncement à adorer une autre entité. Quiconque formule cette attestation sans l'accepter et s'y conformer compte parmi ceux dont Allah ﷻ dit:

إِنَّهُمْ كَانُوٓا۟ إِذَا قِيلَ لَهُمْ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا ٱللَّهُ يَسْتَكْبِرُونَ ﴿٣٥﴾ وَيَقُولُونَ أَئِنَّا
لَتَارِكُوٓا۟ ءَالِهَتِنَا لِشَاعِرٍ مَّجْنُونٍ

1 Rapporté par al-Bukhârî.

﴿Quand on leur disait : « Point de divinité si ce n'est Allah », ils se gonflaient d'orgueil, et disaient : « Allons-nous abandonner nos divinités pour un poète fou? »﴾ Coran, *al-Ṣaffât* : 35-36

C'est le cas de nos jours des adorateurs des tombeaux. En effet, ils disent : *Point de divinité si ce n'est Allah*, mais ne renoncent pas pour autant à l'adoration des tombeaux. Ils n'acceptent donc pas le sens de : *Point de divinité si ce n'est Allah.*

La quatrième condition est de se soumettre à ce que cette attestation implique. Allah ﷻ dit :

وَمَن يُسْلِمْ وَجْهَهُۥٓ إِلَى ٱللَّهِ وَهُوَ مُحْسِنٌ فَقَدِ ٱسْتَمْسَكَ بِٱلْعُرْوَةِ ٱلْوُثْقَىٰ

﴿Et quiconque soumet son être à Allah tout en étant bienfaisant, s'accroche réellement à l'anse la plus ferme.﴾ Coran, *Luqmân* : 22

﴿L'anse la plus ferme﴾ est *Point de divinité si ce n'est Allah* et la signification de **﴿soumet son être﴾** est : il se soumet à Allah ﷻ en Lui vouant un culte exclusif.

La cinquième condition est la véracité, qui est le fait de prononcer cette parole en attestant de sa véracité au plus profond de son cœur. Si quelqu'un la formule oralement sans que son cœur n'atteste de sa véracité, il est alors hypocrite et menteur. Allah ﷻ dit :

وَمِنَ ٱلنَّاسِ مَن يَقُولُ ءَامَنَّا بِٱللَّهِ وَبِٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ وَمَا هُم بِمُؤْمِنِينَ ﴿٨﴾ يُخَٰدِعُونَ ٱللَّهَ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَمَا يَخْدَعُونَ إِلَّآ أَنفُسَهُمْ وَمَا يَشْعُرُونَ ﴿٩﴾ فِى قُلُوبِهِم مَّرَضٌ فَزَادَهُمُ ٱللَّهُ مَرَضًا ۖ وَلَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌۢ بِمَا كَانُوا۟ يَكْذِبُونَ

﴿Parmi les gens, il y a ceux qui disent : « Nous croyons en Allah et au Jour Dernier ! » tandis qu'en fait, ils n'y croient pas. Ils cherchent à tromper Allah et les croyants; mais ils ne trompent qu'eux-mêmes, et ils ne s'en rendent pas compte. Il y a dans leurs cœurs une maladie et Allah laisse croître leur maladie. Ils auront un châtiment douloureux pour avoir menti.﴾ Coran, *al-Baqara* : 8-10

La sixième condition est la sincérité qui consiste à purifier ses actes de toutes les formes de polythéisme, en ne cherchant pas à travers la prononciation de cette parole des bénéfices matériels, l'ostentation ou la réputation. Dans un hadith authentique de 'Itbân Ibn Mâlik ﷺ, le Prophète ﷺ dit :

«فَإِنَّ اللَّهَ حَرَّمَ عَلَى النَّارِ مَنْ قَالَ لاَ إِلَهَ إِلاَّ اللَّهُ، يَبْتَغِي بِذَلِكَ وَجْهَ اللَّهِ».

« Allah ﷻ a interdit au Feu quiconque dit "Point de divinité si ce n'est Allah", recherchant par cela l'agrément d'Allah. » [1]

La septième condition est d'aimer cette parole, de ce qu'elle implique et de ceux qui appliquent ce qui en découle. Allah ﷻ dit :

وَمِنَ ٱلنَّاسِ مَن يَتَّخِذُ مِن دُونِ ٱللَّهِ أَندَادًا يُحِبُّونَهُمْ كَحُبِّ ٱللَّهِ ۖ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَشَدُّ حُبًّا لِّلَّهِ ۗ

﴿Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah. Or, les croyants sont les plus ardents dans l'amour d'Allah.﴾ Coran, *al-Baqara* : 165

Les partisans de « *Point de divinité si ce n'est Allah* » aiment Allah d'un amour exclusif tandis que les adeptes du polythéisme aiment Allah ﷻ et d'autres avec Lui, ce qui va à l'encontre de ce qu'implique cette parole.

Quant aux conditions de l'attestation que « *Muḥammad ﷺ est le Messager d'Allah* », elles sont :

– reconnaître sa mission et y croire au plus profond de son cœur ;

– l'attester et le reconnaître verbalement ;

– suivre sa voie en mettant en pratique ce qu'il a apporté comme vérité et en délaissant ce qu'il a interdit et qui va à l'encontre de la vérité ;

– croire en ce qu'il a annoncé comme informations relevant de l'Inconnaissable, passé ou futur ;

1 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

– l'aimer plus que sa propre personne, ses biens, ses enfants, ses parents et l'ensemble des gens ;

– faire prévaloir sa parole sur toute autre et appliquer sa Sunna (tradition).

4. Les implications de la double attestation de foi

Elle implique l'abandon de l'adoration de tout ce qui est adoré en dehors d'Allah, qui est le sens de la négation *Point de divinité*, et l'adoration exclusive d'Allah ﷻ que contient l'affirmation *si ce n'est Allah*. Nombre de ceux qui la prononcent la contredisent dans ses implications en attribuant des caractéristiques divines aux créatures, aux tombes, aux mausolées, aux *ṭâghût*[1], aux arbres et aux pierres. Ceux-là considèrent que le monothéisme est une innovation, repoussent ceux qui les y invitent et blâment ceux qui vouent un culte exclusif à Allah ﷻ.

Les implications de l'attestation que *Muḥammad est le Messager d'Allah* :

– lui obéir et croire en lui ;

– délaisser ce qu'il a interdit ;

– mettre en pratique sa Sunna en s'y limitant ;

– abandonner ce qui sort du cadre de la Sunna : les innovations religieuses ;

– faire prévaloir sa parole sur celle de tout autre.

5. Ce qui annule la double profession de foi

C'est en fait ce qui annule l'Islam, car c'est en prononçant cette double attestation qu'on devient musulman, la formuler revient à reconnaître sa signification et s'engager à appliquer ce qu'elle entraîne, notamment l'accomplissement des cultes de l'Islam. Lorsqu'on ne tient pas son engagement, on rompt le pacte auquel on a souscrit quand on a prononcé la profession de foi.

---

1 Fausse divinité ou tout ce qui est adoré en dehors d'Allah ﷻ et qui accepte de l'être. Nde

Les actes qui annulent l'Islam sont nombreux. Les juristes y ont consacré, dans leurs ouvrages jurisprudentiels, un chapitre spécifique qu'ils ont intitulé : « le chapitre de l'apostasie ».

Les principaux actes sont au nombre de dix et ont été cités par le cheikh de l'Islam Muḥammad Ibn 'Abd al-Wahhâb ﷺ :

– celui qui attribue un quelconque associé à Allah ﷻ dans Son adoration. Allah ﷻ dit :

إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَغْفِرُ أَن يُشْرَكَ بِهِۦ وَيَغْفِرُ مَا دُونَ ذَٰلِكَ لِمَن يَشَآءُ

﴿Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quelque associé. À part cela, Il pardonne à qui Il veut.﴾ Coran, *al-Nisâ'* : 48

إِنَّهُۥ مَن يُشْرِكْ بِٱللَّهِ فَقَدْ حَرَّمَ ٱللَّهُ عَلَيْهِ ٱلْجَنَّةَ وَمَأْوَىٰهُ ٱلنَّارُ ۖ وَمَا لِلظَّٰلِمِينَ مِنْ أَنصَارٍ

﴿Quiconque associe à Allah [d'autres divinités], Allah lui interdit le Paradis et son refuge sera le feu. Et pour les injustes, pas de secoureurs !﴾ Coran, *al-Mâ'ida* : 72

Parmi les formes de polythéisme, il y a l'immolation pour un autre qu'Allah, pour les mausolées ou les djinns par exemple.

– celui qui place entre lui et Allah ﷻ des intermédiaires, les invoque, leur demande l'intercession et place sa confiance en eux; alors il mécroit pour l'unanimité des savants ;

– celui qui ne considère pas les polythéistes comme mécréants, émet des réserves quant à leur mécréance et légitime leur croyance devient mécréant ;

– celui qui croit qu'une voie autre que celle tracée par le Prophète ﷺ est meilleure que la sienne ou qu'un jugement est meilleur que le sien – c'est le cas de ceux qui préfèrent le jugement des *ṭâghût* au sien et préfèrent le jugement des lois humaines à celui du droit islamique ;

– celui qui éprouve de l'aversion envers l'un des principes ou des préceptes que le Prophète ﷺ nous a transmis, même s'il le met en pratique, devient mécréant ;

– celui qui tourne en dérision un point quelconque de la religion du Messager d'Allah ﷺ, qu'il s'agisse d'une récompense ou d'une sanction, devient mécréant. La preuve en est la parole d'Allah ﷻ:

قُلْ أَبِاللَّهِ وَءَايَٰتِهِۦ وَرَسُولِهِۦ كُنتُمْ تَسْتَهْزِءُونَ ﴿٦٥﴾ لَا تَعْتَذِرُوا۟ قَدْ كَفَرْتُم بَعْدَ إِيمَٰنِكُمْ

﴿Dis : « Est-ce d'Allah, de Ses versets et de Son Messager que vous vous moquiez ? » Ne vous excusez pas ! Vous avez bel et bien rejeté la foi après avoir cru.﴾ Coran, *al-Tawba* : 65-66

– celui qui pratique la sorcellerie, par exemple pour détourner ou rapprocher une personne d'une autre; quiconque se rend coupable d'un tel acte ou l'agrée devient mécréant. La preuve en est la parole du Très-Haut :

وَمَا يُعَلِّمَانِ مِنْ أَحَدٍ حَتَّىٰ يَقُولَآ إِنَّمَا نَحْنُ فِتْنَةٌ فَلَا تَكْفُرْ

﴿Mais ceux-ci n'enseignaient rien [la sorcellerie] à personne, (sans) qu'ils n'aient dit d'abord : « Nous ne sommes qu'une tentation : ne sois pas mécréant. »﴾ Coran, *al-Baqara* : 102

– celui qui soutient les polythéistes en leur portant assistance contre les musulmans mécroit. La preuve en est la parole divine :

﴿Ô les croyants ! Ne prenez pas pour alliés les juifs et les chrétiens ; ils sont alliés les uns des autres. Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés devient un des leurs. Allah ne guide certes pas les gens injustes.﴾ Coran, *al-Mâ'ida* : 51

– celui qui croit qu'il est loisible pour certains de s'écarter de la charia de Muḥammad ﷺ – comme al-Khiḍr avec la loi de Mûsâ – devient mécréant. J'inclus les soufis fanatiques qui croient pouvoir atteindre un degré leur permettant de se passer d'obéir au Messager d'Allah ﷺ.

– celui qui se détourne de la religion d'Allah ﷻ, ne l'apprend pas et ne la pratique pas mécroit. La preuve est la parole divine :

وَمَنْ أَظْلَمُ مِمَّن ذُكِّرَ بِـَٔايَـٰتِ رَبِّهِۦ ثُمَّ أَعْرَضَ عَنْهَآ ۚ إِنَّا مِنَ ٱلْمُجْرِمِينَ مُنتَقِمُونَ

﴿Qui est plus injuste que celui à qui les signes d'Allah sont rappelés et qui ensuite s'en détourne ? Nous nous vengerons certes des criminels.﴾ Coran, *al-Sajda* : 22

Le cheikh Muḥammad Ibn 'Abd al-Wahhâb ﷺ dit : « Il n'y a aucune différence, dans tous ces actes annulateurs, entre celui qui agit par plaisanterie, avec sérieux ou par simple crainte, exception faite de celui qui subit une contrainte. Ils sont tous aussi dangereux et répandus les uns que les autres. Il convient donc au musulman d'y prendre garde et de s'en méfier. Nous demandons à Allah ﷻ de nous préserver de ce qui suscite Sa colère et la sévérité de Son châtiment ! »[1]

1 *Majmû'at al-tawḥid al-najdiyya*, pp.37-39.

Le droit de légiférer

Légiférer est un droit exclusif d'Allah ﷻ. Mais qu'entend-on par législation ? C'est ce qu'Allah ﷻ révèle à Ses serviteurs comme voie à suivre, et ce tant au niveau de la doctrine que des règles qui régissent la vie en société et autres… En fait partie, le fait de rendre une chose licite ou illicite. Nul ne peut autoriser que ce qu'Allah ﷻ a rendu illicite ni interdire ce qu'Allah ﷻ a rendu licite. Allah ﷻ dit :

وَلَا تَقُولُوا۟ لِمَا تَصِفُ أَلْسِنَتُكُمُ ٱلْكَذِبَ هَٰذَا حَلَٰلٌ وَهَٰذَا حَرَامٌ لِّتَفْتَرُوا۟ عَلَى ٱللَّهِ ٱلْكَذِبَ ۚ

﴿Et ne dites pas, conformément aux mensonges proférés par vos langues : « Ceci est licite et cela est illicite », pour forger le mensonge contre Allah.﴾ Coran, *al-Naḥl* : 116

قُلْ أَرَءَيْتُم مَّآ أَنزَلَ ٱللَّهُ لَكُم مِّن رِّزْقٍ فَجَعَلْتُم مِّنْهُ حَرَامًا وَحَلَٰلًا قُلْ ءَآللَّهُ أَذِنَ لَكُمْ ۖ أَمْ عَلَى ٱللَّهِ تَفْتَرُونَ

﴿Que dites-vous de ce qu'Allah a fait descendre pour vous comme subsistance et dont vous avez alors fait des choses licites et des choses interdites ? Dis : « Est-ce Allah qui vous l'a permis ? Ou bien forgez-vous [des mensonges] contre Allah ? »﴾ Coran, *Yûnus* : 59

Allah ﷻ a interdit d'autoriser et d'interdire si ce n'est avec une preuve extraite du Livre ou de la Sunna. Il nous a en outre avertis que celui qui le fait aura menti sur Allah ﷻ, tout comme Il nous a fait savoir que celui qui rend une chose obligatoire ou interdite en l'absence de preuve se sera érigé en associé d'Allah ﷻ dans ce qui relève de ses prérogatives, qui est le fait de légiférer. Allah ﷻ dit :

أَمْ لَهُمْ شُرَكَٰٓؤُا۟ شَرَعُوا۟ لَهُم مِّنَ ٱلدِّينِ مَا لَمْ يَأْذَنۢ بِهِ ٱللَّهُ ۚ

﴿Ou bien auraient-ils des associés (à Allah) qui auraient établi pour eux des lois religieuses qu'Allah n'a jamais permises ?﴾
Coran, *al-Shûrâ* : 21

Quiconque obéit à un législateur en dehors d'Allah ﷻ en connaissance de cause et l'approuve en cela, l'aura érigé en associé avec Allah ﷻ, qui dit :

وَإِنْ أَطَعْتُمُوهُمْ إِنَّكُمْ لَمُشْرِكُونَ

﴿Si vous leur obéissez, vous deviendrez certes polythéistes.﴾
Coran, *al-An'âm* :121

C'est-à-dire ceux qui ont rendu licite ce qu'Allah ﷻ a interdit, comme les bêtes mortes, alors celui qui leur obéit en cela est polythéiste.

De même, Allah ﷻ a informé que celui qui obéit aux rabbins et aux prêtres dans ce qu'ils ont rendu licite alors qu'Allah ﷻ l'a rendu illicite et vice-versa, aura adopté ceux-ci comme seigneurs en dehors d'Allah ﷻ. Il dit :

ٱتَّخَذُوٓاْ أَحۡبَارَهُمۡ وَرُهۡبَٰنَهُمۡ أَرۡبَابٗا مِّن دُونِ ٱللَّهِ وَٱلۡمَسِيحَ ٱبۡنَ مَرۡيَمَ وَمَآ أُمِرُوٓاْ إِلَّا لِيَعۡبُدُوٓاْ إِلَٰهٗا وَٰحِدٗاۖ لَّآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَۚ سُبۡحَٰنَهُۥ عَمَّا يُشۡرِكُونَ

﴿Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Messie, fils de Maryam, comme seigneurs en dehors d'Allah, alors qu'on ne leur a commandé que d'adorer un Dieu unique. Pas de divinité à part Lui ! Gloire à Lui ! Il est au-dessus de ce qu'ils [Lui] associent.﴾ Coran, *al-Tawba* : 31

Lorsque le compagnon 'Adî Ibn Ḥâtim ﷺ entendit ce verset, il s'exclama : « Ô Messager d'Allah ! Nous ne les adorions pas ». Le Prophète ﷺ lui répondit :

«أَلَيْسُوا يُحِلُّونَ مَا حَرَّمَ اللَّهُ فَتُحِلُّونَهُ، وَيُحَرِّمُونَ مَا أَحَلَّ اللَّهُ فَتُحَرِّمُونَهُ؟»

« Ne rendent-ils pas licite ce qu'Allah a interdit et vous les approuvez ? Et ne rendent-ils pas interdit ce qu'Allah a rendu licite et vous les approuvez ? »

'Adî ﷺ répondit : « Si » Le Prophète ﷺ continua : « *Telle était leur adoration pour eux.* »

Le cheikh 'Abd al-Raḥmân Ibn Ḥasan ﷺ dit : « Le hadith prouve que l'obéissance aux rabbins et aux moines dans la désobéissance à Allah ﷻ constitue une adoration à leur égard. C'est un acte relevant du cadre du polythéisme majeur, qu'Allah ﷻ ne pardonne pas conformément à Sa parole à la fin du verset : ﴿**…alors qu'on ne leur a commandé d'adorer qu'un Dieu Unique. Pas de divinité à part Lui ! Gloire à Lui ! Il est au-dessus de ce qu'ils associent**﴾.

Le verset suivant va également dans le même sens :

وَلَا تَأْكُلُوا مِمَّا لَمْ يُذْكَرِ اسْمُ اللَّهِ عَلَيْهِ وَإِنَّهُ لَفِسْقٌ ۗ وَإِنَّ الشَّيَاطِينَ لَيُوحُونَ إِلَىٰ أَوْلِيَائِهِمْ لِيُجَادِلُوكُمْ ۖ وَإِنْ أَطَعْتُمُوهُمْ إِنَّكُمْ لَمُشْرِكُونَ

﴿**Et ne mangez pas de ce sur quoi le Nom d'Allah n'a pas été prononcé, car ce serait une perversité. Les diables inspirent à leurs alliés de polémiquer avec vous. Si vous leur obéissez, vous deviendrez certes polythéistes.**﴾ Coran, *al-An'âm* : 121

Beaucoup de gens y ont succombé avec ceux qu'ils imitent aveuglément, car ils ne tiennent pas compte d'une preuve si elle va à l'encontre de l'avis de celui qu'ils imitent. Cela fait partie de ce genre de polythéisme. »

Se conformer à la Législation divine et délaisser toute autre législation est donc l'une des implications de « Point de divinité si ce n'est Allah » et c'est d'Allah ﷻ que nous implorons le secours.

L'adoration : signification et contenu

1. La signification de l'adoration

L'origine du sens du terme « adoration » est l'humilité et la soumission. Dans la terminologie islamique, elle a plusieurs définitions qui se rejoignent toutes. Parmi celles-ci :

– l'obéissance à Allah ﷻ en se conformant à ce qu'Il a ordonné par l'intermédiaire de Ses Messagers ;

– c'est aussi faire preuve d'humilité devant Allah ﷻ, c'est donc le comble de l'humilité accompagné du summum de l'amour.

Néanmoins, la définition la plus complète est : « un terme englobant tout ce qu'Allah ﷻ aime et agrée, comme paroles et actes, extérieurs ou intérieurs ».

Elle concerne aussi bien le cœur et la langue que les membres. La crainte et l'espérance, l'amour et la confiance, le désir et l'appréhension, par exemple, constituent des adorations du cœur. La glorification, la proclamation de l'Unicité, ainsi que la louange et la gratitude prononcées par la langue et le cœur sont des adorations à la fois de la langue et du cœur.

La prière, la *zakât*, le pèlerinage et le combat dans le sentier d'Allah ﷻ constituent des adorations corporelles et du cœur. Il y a de nombreuses sortes d'adorations qui requièrent la participation du cœur, de la langue et des membres…

L'adoration est la finalité pour laquelle Allah ﷻ a créé les créatures, Il dit :

وَمَا خَلَقْتُ ٱلْجِنَّ وَٱلْإِنسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ ﴿٥٦﴾ مَآ أُرِيدُ مِنْهُم مِّن رِّزْقٍ وَمَآ أُرِيدُ أَن يُطْعِمُونِ

﴿Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. Je ne cherche pas d'eux une subsistance et Je ne veux pas qu'ils Me nourrissent.﴾ Coran, *al-Dhâriyât*: 58

Allah ﷻ nous informe que la sagesse pour laquelle les djinns et les hommes ont été créés est qu'ils s'acquittent de l'adoration d'Allah ﷻ, bien qu'Il n'en ait aucun besoin. Ce sont eux qui en ont besoin, car ils dépendent d'Allah ﷻ. Ils L'adorent en se conformant à Sa législation. Quiconque néglige d'adorer Allah ﷻ est arrogant. Quiconque L'adore tout en adorant un autre que Lui est polythéiste. Quiconque L'adore exclusivement mais sans se conformer à Sa Législation est innovateur. Le véritable croyant monothéiste est donc celui qui n'adore que Lui avec ce qu'Il a légiféré.

2. Les catégories de l'adoration et son contenu

L'adoration comprend plusieurs catégories. Elle regroupe toutes les sortes d'actes de dévotion qui se manifestent par la langue et les membres et qui ont pour origine le cœur. C'est le cas du *dhikr*, de la glorification, la proclamation de l'Unicité, la lecture du Coran, la prière, la *zakât*, le jeûne, le pèlerinage, le commandement du convenable et l'interdiction du blâmable, la bienfaisance à l'égard des proches, des orphelins, des nécessiteux et des voyageurs à court de moyens, ainsi que l'amour d'Allah ﷻ et de Son Messager ﷺ, la révérence pour Allah ﷻ et le retour vers Lui, Lui vouer un culte exclusif, patienter face à Sa volonté et agréer Ses décrets, placer sa confiance en Lui, espérer Sa miséricorde et craindre Son châtiment…

L'adoration englobe tous les faits et gestes du croyant si son intention est de se rapprocher d'Allah ﷻ ou d'y contribuer. Même les actes habituels, dès lors qu'on cherche par leur biais à se renforcer pour obéir à Allah ﷻ comme: dormir, manger, boire, acheter, vendre, rechercher la subsistance et se marier; s'ils sont accompagnés d'une intention de rapprochement, deviennent des actes d'adoration pour lesquels l'auteur est récompensé. On s'aperçoit que l'adoration ne se limite pas aux actes de dévotion à proprement parler.

Conceptions erronées quant à la définition de l'adoration

Les actes d'adoration ne sont définis et institués que par un texte révélé; dans le sens où aucune adoration n'est légale, à moins qu'elle ne soit instituée par une preuve du Coran et de la Sunna. Tout ce qui ne répond pas à cette condition est considéré comme innovation rejetée, comme l'enseigne le Prophète ﷺ :

«مَنْ عَمِلَ عَمَلاً لَيْسَ عَلَيْهِ أَمْرُنَا فَهُوَ رَدٌّ».

« Quiconque accomplit un acte non conforme à notre voie, cet acte est rejeté » [1].

C'est-à-dire que son action est rejetée et n'est pas acceptée. Au contraire, il en retire même un péché, car il s'agit d'une désobéissance et non d'une obéissance.

Il est important de savoir que la voie droite à suivre dans l'accomplissement des actes d'adoration légaux est le juste milieu, se situant entre la négligence et la paresse d'une part et l'exagération et l'excès d'autre part. Allah ﷻ dit à Son Prophète ﷺ:

فَٱسْتَقِمْ كَمَآ أُمِرْتَ وَمَن تَابَ مَعَكَ وَلَا تَطْغَوْا۟

﴿Demeure sur le droit chemin comme il t'est commandé, ainsi que ceux qui sont revenus à Allah avec toi. Et ne commettez pas d'excès !﴾ Coran, *Hûd*: 112

Ce noble verset a tracé le droit chemin à suivre dans l'accomplissement des actes cultuels, à savoir le juste milieu qui ne comporte ni négligence ni excès, le tout conformément à la Législation **﴿comme il t'est recommandé﴾.** Ensuite, le Seigneur a insisté sur ce point en disant : **﴿Et ne commettez pas d'excès !﴾**

---

1 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

Tughyân[1] signifie le fait d'outrepasser les limites par un rigorisme outrancier et un excès de zèle. Lorsque le Prophète ﷺ apprit que trois de ses Compagnons intensifièrent leurs actions au point que l'un d'eux dise : « Je jeûnerai tous les jours », l'autre : « Je prierai sans repos » et le dernier : « J'observerai le célibat », le Prophète ﷺ s'exclama :

«أَمَّا أَنَا فَأَصُومُ وَأُفْطِرُ وَأَتَزَوَّجُ النِّسَاءَ، فَمَنْ رَغِبَ عَنْ سُنَّتِي فَلَيْسَ مِنِّي».

« Quant à moi, je jeûne et je mange, et j'épouse des femmes. Quiconque s'écarte de ma Sunna n'est pas des miens. »[2]

On dénombre deux catégories de personnes se situant aux deux extrêmes concernant l'adoration :

– **la première catégorie** restreint la notion d'adoration et fait preuve de négligence dans son accomplissement jusqu'à délaisser beaucoup de ses facettes. Elle la réduit à certaines pratiques limitées et quelques actes de dévotion qui s'effectuent dans la mosquée uniquement. Pour eux, il n'y a pas de place pour l'adoration à la maison, ni au bureau, ni dans le commerce, ni dans la rue, ni dans les règles qui régissent la vie sociale, ni dans la politique, ni dans le règlement des différends, et ainsi de suite dans tous les domaines de la vie. Il est clair qu'il y a un mérite particulier attaché à la mosquée. Il faut entre autres y accomplir les cinq prières quotidiennes, mais l'adoration englobe la vie entière du musulman, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la mosquée ;

– **la seconde catégorie** fait preuve d'un rigorisme outre mesure dans l'accomplissement des actes d'adoration jusqu'à atteindre l'extrémisme. Elle élève les actes recommandés au rang d'actes obligatoires, interdit certaines choses licites et juge égaré quiconque va à l'encontre de sa voie et la considère fausse. La meilleure des voies est celle de Muḥammad ﷺ, la pire des choses est l'innovation dans la religion.

1 *Al-tughyân* : débordement, excès. Le verbe tiré de ce mot est celui utilisé dans le verset précité.
2 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

Les composantes de l'adoration authentique

L'adoration repose sur trois fondements qui sont :

– l'amour ;

– la crainte ;

– l'espérance.

L'amour va de pair avec l'humilité et la crainte avec l'espoir, il est indispensable que ces éléments soient rassemblés dans l'adoration. Allah ﷻ dit lorsqu'Il décrit Ses serviteurs croyants :

يُحِبُّهُمْ وَيُحِبُّونَهُۥٓ

﴿Il les aime et ils L'aiment﴾ Coran, *al-Mâ'ida* : 54

وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَشَدُّ حُبًّا لِّلَّهِ

﴿Ceux qui croient sont les plus ardents dans l'amour d'Allah.﴾ Coran, *al-Baqara* : 165

Il ﷻ dit au sujet de Ses Messagers et de Ses Prophètes :

إِنَّهُمْ كَانُوا۟ يُسَٰرِعُونَ فِى ٱلْخَيْرَٰتِ وَيَدْعُونَنَا رَغَبًا وَرَهَبًا ۖ وَكَانُوا۟ لَنَا خَٰشِعِينَ

﴿Ils concouraient au bien et Nous invoquaient par amour et par crainte. Et ils étaient humbles devant Nous.﴾ Coran, *al-Anbiyâ'* : 90

Certains Prédécesseurs disaient : « Celui qui adore Allah ﷻ uniquement par l'amour est hérétique, celui qui L'adore uniquement par l'espérance est murjite [1]. Celui qui L'adore uniquement par crainte est harurite [2]. Celui qui L'adore avec amour, crainte et espoir est croyant monothéiste. »

---

1 Secte qui considère que les actes n'entrent pas dans la définition de la foi.

2 Il s'agit des Kharijites.

Le cheikh de l'Islam Ibn Taymiyya ﷺ a cité cela dans son ouvrage *al-'Ubûdiyya,* et dit également : « La religion d'Allah ﷻ est Son adoration (*'ibâda*), l'obéissance à Lui et la Soumission à Lui. L'adoration signifie à l'origine l'humilité. On dit, par exemple, d'un chemin qu'il est *mu'abbad*, s'il est emprunté et foulé par les pieds.

L'adoration qui est exigée regroupe les notions d'humilité et d'amour. Elle comprend le comble de l'humilité envers Allah et le summum de l'amour pour Lui. On ne peut dire de celui qui se soumet à un homme tout en le détestant qu'il l'adore. De même, s'il aime une chose, mais ne s'y soumet pas, on ne peut pas considérer qu'il l'adore. C'est le cas, par exemple, de l'amour que l'homme porte à son enfant ou son ami.

C'est pour cela que l'amour seul ou l'humilité seule n'est pas suffisant dans l'adoration d'Allah ﷻ. Il incombe aux serviteurs d'aimer et de vénérer Allah ﷻ plus que tout. Nul n'a le droit à l'amour et à la soumission absolus si ce n'est Allah ﷻ. »

Telles sont les composantes sur lesquelles repose l'adoration. L'érudit Ibn al-Qayyim ﷺ dit dans sa *Nûniyya*:

« L'adoration du Tout-Miséricordieux est Son amour absolu

Avec l'humilité de l'adorateur, ils en constituent les deux pôles.

C'est autour d'eux que gravite l'adoration.

Elle ne peut graviter que lorsque les deux pôles sont en place

Leur axe est l'Ordre, l'ordre du Messager ﷺ et non les passions, l'âme ou le diable.»

Il compare la gravitation de l'adoration autour de l'amour et de l'humilité envers le Bien-Aimé, qui est Allah ﷻ, à celle de l'astre autour de son orbite. Il insiste sur le fait que la gravitation de l'adoration se fait autour de l'ordre de l'Envoyé et de ce qu'il a légiféré, non autour des passions et de ce qu'enjoignent l'âme et le diable, car cela n'est pas considéré comme adoration. Ce que le Messager ﷺ a « légiféré » est l'axe autour duquel gravite l'adoration, non les innovations, les inventions, les passions et l'imitation aveugle des ancêtres.

L'Unicité des Noms et Attributs (Tawḥîd al-Asmâ' wal-Ṣifât)

Elle comprend ce qui suit :

- **les preuves du Coran, de la Sunna et de la raison qui établissent les Noms et les Attributs ;**
- **la méthodologie suivie par les gens de la Sunna et de l'Unité concernant les Noms et les Attributs ;**
- **la réfutation de ceux qui renient intégralement ou partiellement les Noms et Attributs.**

Les preuves du Coran, de la Sunna et de la raison qui attestent des Noms et des Attributs

1. Les preuves du Coran et de la Sunna

Nous avons déjà mentionné que l'Unicité se divise en trois catégories : l'Unicité de la Seigneurie, de la Divinité et des Noms et Attributs. Nous avons aussi rapporté un certain nombre de preuves relatives aux deux premières catégories. Nous allons à présent citer les preuves relatives à la troisième catégorie : l'Unicité des Noms et Attributs.

Parmi les preuves du Coran, il y a la Parole d'Allah ﷻ :

وَلِلَّهِ ٱلْأَسْمَآءُ ٱلْحُسْنَىٰ فَٱدْعُوهُ بِهَا ۖ وَذَرُوا۟ ٱلَّذِينَ يُلْحِدُونَ فِىٓ أَسْمَٰٓئِهِۦ ۚ سَيُجْزَوْنَ مَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ

﴿C'est à Allah qu'appartiennent les Noms les plus beaux. Invoquez-Le par ceux-ci et laissez ceux qui profanent Ses Noms : ils seront rétribués pour ce qu'ils ont fait.﴾ Coran, *al-A'râf* : 180.

Allah ﷻ confirme dans ce verset qu'Il S'est attribué les Noms et les qualifie de « plus beaux ». Il ordonne de L'invoquer en disant : « Ô Allah ! Ô Tout Miséricordieux ! Ô Très Miséricordieux ! Ô Vivant ! Ô Seigneur de l'Univers !... »

Il menace ceux qui profanent Ses Noms en se détournant de leurs vérités, que ce soit par leur reniement ou par une interprétation déformant leur sens véritable ou toute autre forme de profanation. Il menace de les sanctionner pour leurs agissements ignobles. Il dit :

ٱللَّهُ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ ۖ لَهُ ٱلْأَسْمَآءُ ٱلْحُسْنَىٰ

﴿Allah ! Point de divinité à part Lui ! Il possède les Noms les plus beaux.﴾ Coran, *Ṭâ-Hâ* : 8

هُوَ ٱللَّهُ ٱلَّذِى لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ ۖ عَٰلِمُ ٱلْغَيْبِ وَٱلشَّهَٰدَةِ ۖ هُوَ ٱلرَّحْمَٰنُ ٱلرَّحِيمُ ﴿٢٢﴾
هُوَ ٱللَّهُ ٱلَّذِى لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ ٱلْمَلِكُ ٱلْقُدُّوسُ ٱلسَّلَٰمُ ٱلْمُؤْمِنُ ٱلْمُهَيْمِنُ
ٱلْعَزِيزُ ٱلْجَبَّارُ ٱلْمُتَكَبِّرُ ۚ سُبْحَٰنَ ٱللَّهِ عَمَّا يُشْرِكُونَ ﴿٢٣﴾ هُوَ ٱللَّهُ ٱلْخَٰلِقُ
ٱلْبَارِئُ ٱلْمُصَوِّرُ ۖ لَهُ ٱلْأَسْمَآءُ ٱلْحُسْنَىٰ ۚ يُسَبِّحُ لَهُۥ مَا فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ۖ
وَهُوَ ٱلْعَزِيزُ ٱلْحَكِيمُ

﴿C'est Lui Allah. Nulle divinité que Lui, le Connaisseur de l'invisible tout comme du visible. C'est Lui, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux. C'est Lui, Allah. Nulle divinité que Lui, le Souverain, le Pur, l'Apaisant, le Rassurant, le Prédominant, le Tout-Puissant, le Contraignant, l'Orgueilleux. Gloire à Allah ! Il transcende ce qu'ils Lui associent. C'est Lui, Allah le Créateur, Celui qui donne un commencement à toute chose, le Formateur. À Lui les Noms les plus beaux. Tout ce qui est dans les cieux et la terre Le Glorifie. Et c'est Lui le Tout-Puissant, le Sage.﴾ Coran, *al-Ḥashr* : 22-24

Ces versets démontrent qu'Allah ﷻ possède des Noms. Des preuves de la Sunna indiquent également la réalité des Noms d'Allah ﷻ comme ce que rapporte Abû Hurayra ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit :

«إِنَّ لِلَّهِ تِسْعَةً وَتِسْعِينَ اسْمًا، مِائَةً إِلاَّ وَاحِدًا، مَنْ أَحْصَاهَا دَخَلَ الْجَنَّةَ».

« Allah a quatre-vingt-dix-neuf Noms, cent moins un. Celui qui les assimile ira au Paradis ».[1]

Les Noms divins ne se limitent pas à ce nombre. La preuve en est qu'Ibn Mas'ûd ﷺ rapporte ces dires du Messager d'Allah ﷺ :

1 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

«أَسْأَلُكَ بِكُلِّ اسْمٍ هُوَ لَكَ، سَمَّيْتَ بِهِ نَفْسَكَ، أَوْ أَنْزَلْتَهُ فِي كِتَابِكَ، أَوْ عَلَّمْتَهُ أَحَدًا مِنْ خَلْقِكَ، أَوِ اسْتَأْثَرْتَ بِهِ فِي عِلْمِ الغَيْبِ عِنْدَكَ، أَنْ تَجْعَلَ الْقُرْآنَ العَظِيمَ رَبِيعَ قَلْبِي».

« Je T'implore par chaque Nom que Tu possèdes, dont tu T'es nommé ou que Tu as révélé dans un de Tes Livres, ou que Tu as enseigné à une de Tes créatures, ou dont Tu T'es réservé la connaissance dans la science de l'invisible auprès de Toi, pour que Tu fasses du Coran le printemps de mon cœur… »[1]

En outre, tous les Noms d'Allah ﷻ contiennent un Attribut.

Ainsi, l'Omniscient indique la science, le Sage indique la sagesse, l'Oyant et le Voyant indiquent l'ouïe et la vue. Ainsi, chaque Nom comprend un des Attributs d'Allah ﷻ:

قُلْ هُوَ ٱللَّهُ أَحَدٌ ۝١ ٱللَّهُ ٱلصَّمَدُ ۝٢ لَمْ يَلِدْ وَلَمْ يُولَدْ ۝٣ وَلَمْ يَكُن لَّهُۥ كُفُوًا أَحَدٌۢ

﴿Dis : « Il est Allah, Unique. Allah, le Seul à être imploré pour ce que nous désirons. Il n'a jamais engendré et Il n'a pas été engendré non plus. Et nul n'est égal à Lui.»﴾ Coran, *al-Ikhlâṣ*: 1-4

Anas ﷺ rapporte: « Un homme des *Anṣâr* dirigeait la prière à la mosquée de Qubâ'. Chaque fois qu'il lisait une sourate dans la prière, il récitait au préalable la sourate *al-Ikhlâṣ*, puis une autre sourate. Il faisait cela à chaque *rak'a*. Les gens lui dirent alors: "Tu débutes à chaque fois avec cette sourate, puis tu considères qu'elle n'est pas suffisante, puisque tu en lis une autre. Contente-toi de celle-ci, ou laisse-la et lis-en une autre!" Il répondit: "Je ne la délaisserai pas! Si vous souhaitez que je continue à diriger votre prière, je poursuivrai de la même manière. Si vous ne l'acceptez plus, alors je me retire du poste d'imam."»

---

1 Rapporté par Aḥmad dans son *Musnad* et authentifié par Ibn Ḥibbân. Cela prouve que les Noms d'Allah ﷻ ne sont pas limités à quatre-vingt-dix-neuf. Le précédent hadith mentionnant le nombre de quatre-vingt-dix-neuf signifie – et Allah sait mieux – que celui qui les apprend, les utilise pour invoquer Allah ﷻ et L'adore par ceux-ci ira au Paradis. C'est leur particularité.

Toutefois, ils le considéraient comme l'un des meilleurs d'entre eux et ne souhaitaient donc pas un autre imam à sa place. Lorsque vint le Prophète ﷺ, ils l'en informèrent. Il demanda: *"Ô Untel! Qu'est-ce qui t'empêche d'obtempérer à la demande de tes compagnons et qu'est-ce qui te pousse à lire cette sourate à chaque rak'a de la prière?"* Il répondit: "Je l'aime!" Le Prophète ﷺ rétorqua:

«حُبُّكَ إِيَّاهَا أَدْخَلَكَ الْجَنَّةَ».

« Ton amour pour elle t'a fait entrer au Paradis. »[1]

'Aïsha رضي الله عنها relate que le Prophète ﷺ envoya un homme à la tête d'une expédition dont il dirigeait également les prières. Il les clôturait toujours avec ﴿**Dis: « C'est Lui Allah l'Unique »**﴾. De retour, ils en informèrent le Prophète ﷺ qui suggéra: *"Demandez-lui pour quelle raison il fait cela!"* Lorsqu'ils le questionnèrent, il répondit: "C'est une description du Tout-Miséricordieux et j'aime la réciter". Le Prophète ﷺ dit: *"Informez-le qu'Allah ﷻ l'aime."* »[2]

C'est-à-dire qu'elle renferme des Attributs du Tout-Miséricordieux.

Allah ﷻ nous informe qu'Il a un visage et dit:

وَيَبْقَىٰ وَجْهُ رَبِّكَ ذُو ٱلْجَلَٰلِ وَٱلْإِكْرَامِ

﴿**[Seule] subsistera la Face (*Wajh*) de ton Seigneur, pleine de majesté et de noblesse.**﴾ Coran, *al-Raḥmân*: 27

Ainsi que deux mains:

لِمَا خَلَقْتُ بِيَدَيَّ

﴿**...devant ce que j'ai créé de Mes deux Mains.**﴾ Coran, *Sâd*: 75

بَلْ يَدَاهُ مَبْسُوطَتَانِ

﴿**Ses deux mains sont largement ouvertes.**﴾ Coran, *al-Mâ'ida*: 64

---

1 Rapporté par al-Bukhârî.

2 Rapporté par al-Bukhârî.

De même, Il agrée, aime, déteste, se met en colère et a d'autres Attributs qu'Il s'est attribués à Lui-même ou que Son Messager ﷺ Lui a attribués.

Quant aux preuves rationnelles qui démontrent les Noms et les Attributs établis par les textes :

- toutes ces créations immenses, dans leur diversité, leurs différences, les fonctions qu'elles remplissent et les chemins qu'elles suivent dans un ordre parfait… démontrent la Grandeur d'Allah ﷻ, Sa Toute-Puissance, Sa Connaissance, Sa Sagesse et Sa Volonté ;
- les bienfaits, le soulagement des fléaux, la dissipation des malheurs… démontrent Sa Miséricorde, Sa Générosité et Sa Bonté ;
- le châtiment et la peine infligés aux désobéissants démontrent la Colère d'Allah ﷻ à leur égard et Son aversion pour eux ;
- l'honneur et la récompense réservés aux pieux démontrent la Satisfaction d'Allah ﷻ à leur égard et Son Amour envers eux.

2. La méthodologie des gens de la Sunna et de l'unité concernant les Noms et Attributs

La méthodologie des gens de la Sunna et de l'unité, à savoir les pieux Prédécesseurs et ceux qui les ont suivis, est d'attribuer à Allah ﷻ les Noms et les Attributs tels qu'ils ont été rapportés dans le Coran et la Sunna. Cette méthodologie repose sur les règles suivantes :

- affirmer les Noms d'Allah ﷻ et Ses Attributs tels qu'ils ont été mentionnés dans le Coran et la Sunna, dans leur sens apparent, en retenant le sens des termes employés, sans interprétation allégorique ni altération des termes et de leurs sens ;
- refuser toute similitude entre les attributs divins et humains ;
- ne pas outrepasser ce qui est rapporté dans le Coran et la Sunna dans l'affirmation des Noms et des Attributs d'Allah ﷻ. Il s'agit de reconnaître à Allah ce qu'Il S'est Lui-même attribué ou ce dont Il S'est exempté dans le Coran et la Sunna ; quand Allah et Son Messager ﷺ ont tu un point, on ne se prononce pas dessus ;

– considérer les textes traitant des Noms et des Attributs comme explicites, au sens intelligible et explicable, et non équivoques. Ainsi, leur signification est acceptée et n'est pas confiée à la science divine exclusivement, contrairement à ce que certains menteurs disent sur le compte des pieux Prédécesseurs ou qui ignorent leur méthodologie; comme c'est le cas de certains auteurs contemporains;

– réserver la connaissance de la modalité des Attributs à Allah ﷻ sans chercher à la connaître.

3. Réfutation de ceux qui nient partiellement ou totalement les Noms et Attributs

Ceux qui nient les Noms et les Attributs se divisent en trois catégories:

– les jahmites: disciples d'al-Jahm Ibn Ṣafwân, ils nient les Noms et les Attributs dans leur totalité;

– les mutazilites: disciples de Wâṣil Ibn 'Aṭâ', qui s'est écarté de l'assemblée d'al-Ḥasan al-Baṣrî. Ils reconnaissent les Noms, mais les considèrent comme des expressions vides de sens. Ils nient tous les Attributs ni plus ni moins;

– les asharites[1], les maturidites[2] et leurs disciples: ils reconnaissent les Noms et certains Attributs, tandis qu'ils en nient d'autres. L'argument sur lequel ils construisent tous leur doctrine est de prétendre éviter l'anthropomorphisme, car certains des Noms divins sont aussi donnés à des créatures, qui sont par ailleurs dotées de certains de ces Attributs. Selon eux, la similitude des termes employés pour désigner des Noms et Attributs applicables à Allah et à l'homme implique une similitude dans la réalité signifiée par ces termes. Donc, toujours selon eux, une ressemblance entre les créatures et le Créateur. Pour éviter de tomber dans ce prétendu anthropomorphisme, ils ont recours à l'une des deux méthodes suivantes:

---

1 Ce sont les adeptes d'Abû al-Ḥasan al-Ash'arî – avant son retour à la voie des gens de la Sunna – qui ne se sont pas ravisés comme l'a fait leur imam, leur affiliation à ce dernier est donc erronée. Nde

2 Ce sont les adeptes d'Abû Manṣûr al-Mâturidî. Nde

– **la première** consiste à interpréter les textes relatifs aux Noms et aux Attributs de manière à les détourner de leur sens apparent. Le Visage (ou Face), par exemple, est interprété comme l'entité; la Main comme le bienfait;

– **la seconde** est de confier à Allah ﷻ Seul la signification de ces textes. « Seul Allah sait ce qu'ils signifient », affirment-ils. Pour eux, le sens propre n'est pas celui qui est visé. Les premiers connus pour avoir nié les Noms et les Attributs sont les polythéistes arabes, auxquels Allah ﷻ fait référence lorsqu'Il dit:

كَذَٰلِكَ أَرْسَلْنَٰكَ فِىٓ أُمَّةٍ قَدْ خَلَتْ مِن قَبْلِهَآ أُمَمٌ لِّتَتْلُوَا۟ عَلَيْهِمُ ٱلَّذِىٓ أَوْحَيْنَآ إِلَيْكَ وَهُمْ يَكْفُرُونَ بِٱلرَّحْمَٰنِ

﴿Ainsi, Nous t'envoyons dans une communauté, que d'autres communautés ont précédée, pour que tu leur récites ce que Nous te révélons. Cependant, ils ne croient pas au Tout-Miséricordieux﴾ Coran, *al-Ra'd*: 30

La raison de la révélation de ces versets est la suivante: lorsque les Qurayshites entendirent le Messager d'Allah ﷺ citer Allah en utilisant Son Nom « le Tout-Miséricordieux », ils le désapprouvèrent. Allah ﷻ révéla alors: **﴿Cependant, ils ne croient pas au Tout-Miséricordieux﴾**.

Ibn Jarîr relate que cela eut lieu lors du pacte d'al-Ḥudaybiya. Lors du traité entre les Qurayshites et le Messager d'Allah ﷺ, le scribe écrivit: « Au nom d'Allah, le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux ». Les Qurayshites protestèrent: « Quant au Tout-Miséricordieux, nous ne le reconnaissons pas! »

Ibn Jarîr ﷺ rapporte également d'après Ibn 'Abbâs ﷺ: « Prosterné, le Messager d'Allah ﷺ invoquait: *"Ô Tout-Miséricordieux! Ô Très-Miséricordieux!"* Les polythéistes dirent: "Il prétend invoquer une divinité unique, mais il en invoque deux!" Allah ﷻ révéla: **﴿Dis: « Invoquez Allah ou invoquez le Tout-Miséricordieux. Quel que soit le Nom par lequel vous l'appelez, Il a les Noms les plus beaux »﴾** ».

Allah ﷻ dit : **﴿Prosternez-vous devant le Tout-Miséricordieux ! Ils dirent : « Qu'est-ce que le Tout-Miséricordieux ?»﴾**

Ces polythéistes sont les précurseurs des jahmites, des mutazilites, des asharites et de tous ceux qui nient les Noms et les Attributs qu'Allah S'est donnés ou que Son Messager Lui a attribués. Quels mauvais prédécesseurs pour de mauvais successeurs ! Réfuter ces groupes s'opère à plusieurs niveaux :

- **le premier :** Allah ﷻ S'est attribué Lui-même des Noms et des Attributs, ainsi que Son Messager ﷺ. Les nier totalement ou partiellement revient à nier ce qu'Allah ﷻ et Son Messager ﷺ ont affirmé. C'est s'opposer à Allah ﷻ et à Son Messager ﷺ ;
- **le deuxième :** même si ces Attributs se retrouvent chez les créatures ou que certains Noms peuvent être donnés à certaines d'entre elles, cela n'implique absolument pas la similitude entre Allah ﷻ et Ses créatures. Il possède des Noms et des Attributs qui Lui sont propres, tout comme les créatures ont des noms et des attributs propres. Allah ﷻ a une essence qui n'est pas similaire à celle des créatures, et des Noms et des Attributs qui ne sont pas semblables à ceux des créatures. Le terme employé et le sens général communs n'impliquent pas que la nature soit identique.

En effet, Allah ﷻ S'est nommé *al-ʿÂlim* (l'Omniscient), *al-Ḥalîm* (le Longanime), alors qu'Il désigne certaines de Ses créatures par ces mêmes noms : **﴿Et ils lui annoncèrent (la naissance) d'un garçon plein de savoir (*ʿalîm*)﴾**. Il est ici question d'Isḥâq عليه السلام. Quant à Ismâʿîl عليه السلام, il le qualifie de *ḥalîm* : **﴿Nous lui fîmes donc la bonne annonce d'un garçon longanime﴾**.

Le connaisseur (*ʿâlim*) n'est pas l'Omniscient (*al-ʿÂlim*) et longanime n'est pas le Longanime. Allah ﷻ s'est appelé : **﴿Allah est en vérité l'Oyant et le Voyant﴾**. Alors qu'Il qualifie certains de Ses serviteurs comme entendant et voyant : **﴿En effet, Nous avons créé l'homme d'une goutte de sperme mélangé pour le mettre à l'épreuve et Nous l'avons fait entendant et voyant﴾** ; alors que l'entendant n'est pas Celui qui entend tout et le voyant n'est pas Celui qui voit tout.

Il S'est également dénommé le Compatissant et le Très-Miséricordieux : **﴿Car Allah est plein de compassion et de miséricorde envers les Hommes﴾**; alors qu'Il a également dénommé certaines créatures de la même manière : **﴿Certes, un Messager parmi vous est venu à vous, auquel pèsent lourd les difficultés que vous subissez, qui est plein de sollicitude pour vous, qui est compatissant et miséricordieux envers les croyants﴾**.

À nouveau, le compatissant n'est pas le Compatissant et le miséricordieux n'est pas le Miséricordieux. De même, Allah S'est donné des Attributs et a décrit certaines de Ses créatures en des termes identiques comme : **﴿Et de Sa science, ils n'embrassent que ce qu'Il veut﴾**. Il S'est donné l'Attribut de la science, mais l'a également donné à Ses créatures : **﴿Et on ne vous a donné que peu de connaissance﴾**. Il ﷻ dit aussi : **﴿Et au-dessus de tout homme détenant la science, il y a plus savant que lui﴾**. Il ﷻ dit également : **﴿Tandis que ceux à qui le savoir a été donné dirent…﴾** Il S'est également donné comme Attribut la force : **﴿En vérité, c'est Allah qui est le Grand Pourvoyeur, le Détenteur de la force, l'Inébranlable﴾**. Alors qu'Il a décrit Ses serviteurs comme ayant de la force : **﴿Allah, c'est Lui qui vous a créés faibles, puis après la faiblesse vous donne la force, puis après la force vous réduit à la faiblesse et à la vieillesse﴾**. Et ainsi de suite…

Il est notoire que les Noms et les Attributs d'Allah ﷻ Lui sont spécifiques et Lui conviennent. Il en va de même pour les créatures. Le fait que les termes et leurs significations soient communs n'implique en aucun cas que leurs natures le soient, car il est évident qu'il n'y a pas de ressemblance entre les deux désignés et les deux décrits.

– **le troisième :** celui qui n'est pas doté des attributs de perfection absolue n'est pas digne d'être divinisé. C'est pour cela qu'Ibrâhîm ﷺ a dit : **﴿Pourquoi adores-tu ce qui n'entend ni ne voit ?﴾**. Allah ﷻ dit lorsqu'Il désavoue ceux qui ont adoré le veau : **﴿N'ont-ils pas vu qu'il ne leur parlait point et qu'il ne les guidait sur aucun chemin ?﴾** ;

– **le quatrième :** la présence d'Attributs est un signe de perfection et son absence d'imperfection. Être dépourvu d'attributs, c'est être néant ou imparfait. Or, Allah ﷻ est exempt de tout cela ;

– **le cinquième :** détourner le sens des Attributs de leur signification première en leur donnant une interprétation métaphorique ne repose sur aucune preuve et est donc totalement infondé.

Qu'en est-il de la prétention que Seul Allah ﷻ connaît la signification des Noms et des Attributs ? C'est prétendre que, dans certains passages du Coran, Allah nous adresse des propos dont le sens est insaisissable. Il nous ordonne de L'invoquer par Ses Noms. Comment pourrions-nous L'invoquer par ce qu'on ne peut comprendre ?

D'un autre côté, Il nous enjoint de méditer le Coran. Comment peut-Il nous ordonner de méditer ce dont nous ne pouvons appréhender le sens ?

Il est clairement impératif de reconnaître les Noms et les Attributs de la manière qui sied à Allah ﷻ, tout en niant toute forme d'anthropomorphisme, comme l'a très bien établi Allah ﷻ : ﴿**Il n'y a rien qui Lui ressemble et Il est l'Oyant, Celui qui voit tout**﴾. Il rejette ainsi toute forme d'analogie et de similitude entre Lui et un autre, tout en S'attribuant l'ouïe et la vue.

Cela démontre, d'une part, que l'affirmation des Attributs n'implique aucunement l'anthropomorphisme, et d'autre part, l'obligation de reconnaître les Attributs en excluant une quelconque ressemblance.

C'est le sens du dogme des gens de la Sunna et de l'unité concernant la négation et l'affirmation relatives aux Noms et aux Attributs : une affirmation sans comparaison et un dépouillement sans négation.

TROISIÈME PARTIE

LE POLYTHÉISME ET LA DÉVIATION DE L'HUMANITÉ ; L'HISTOIRE DE LA MÉCRÉANCE ET DU POLYTHÉISME

- la déviation survenue dans l'histoire de l'humanité
- le polythéisme : définition et catégories
- la mécréance : définition et catégories
- l'hypocrisie : définition et catégories
- définition, catégories et règles de la *jâhiliyya*, la perversion, l'égarement et l'apostasie

La déviation dans l'histoire de l'humanité

Allah ﷻ a créé les créatures afin qu'elles L'adorent et Il leur a accordé les moyens de subsistance pour les y aider. Il dit :

وَمَا خَلَقْتُ ٱلْجِنَّ وَٱلْإِنسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ ﴿٥٦﴾ مَآ أُرِيدُ مِنْهُم مِّن رِّزْقٍ وَمَآ أُرِيدُ أَن يُطْعِمُونِ ﴿٥٧﴾ إِنَّ ٱللَّهَ هُوَ ٱلرَّزَّاقُ ذُو ٱلْقُوَّةِ ٱلْمَتِينُ

﴿Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. Je ne cherche pas d'eux une subsistance, et Je ne veux pas qu'ils Me nourrissent.﴾ Coran, *al-Dhâriyât*: 56-58

L'âme, dans sa nature, reconnaît la Divinité absolue d'Allah ﷻ, L'aime et L'adore, sans Lui associer d'autres divinités. Toutefois, elle est détournée de cette foi pure et elle est influencée par les actes embellis par les diables, humains et djinns. Ils inspirent trompeusement des paroles mystifiantes et attirantes. L'Unicité d'Allah ﷻ est présente dans la nature innée de l'homme, tandis que la corruption de cette nature première est étrangère. Allah ﷻ dit :

فَأَقِمْ وَجْهَكَ لِلدِّينِ حَنِيفًا ۚ فِطْرَتَ ٱللَّهِ ٱلَّتِى فَطَرَ ٱلنَّاسَ عَلَيْهَا ۚ لَا تَبْدِيلَ لِخَلْقِ ٱللَّهِ ۚ

﴿Dirige tout ton être vers la religion exclusivement, telle est la nature qu'Allah a originellement donné aux hommes; nul changement à la création d'Allah.﴾ Coran, *al-Rûm*: 30

Le Prophète ﷺ dit :

«كُلُّ مَوْلُودٍ يُولَدُ عَلَى الْفِطْرَةِ، فَأَبَوَاهُ يُهَوِّدَانِهِ أَوْ يُنَصِّرَانِهِ أَوْ يُمَجِّسَانِهِ».

« Tout nouveau-né naît avec la prédisposition naturelle [fiṭra]. Ensuite, ce sont ses parents qui le rendent juif, chrétien ou mazdéen »[1].

---

1 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim d'après Abû Hurayra ﷺ.

À l'origine, l'homme est naturellement monothéiste. La seule religion a été, depuis Adam et sa descendance, la soumission (*islâm*). Allah ﷻ dit :

كَانَ ٱلنَّاسُ أُمَّةً وَٰحِدَةً فَبَعَثَ ٱللَّهُ ٱلنَّبِيِّـۧنَ مُبَشِّرِينَ وَمُنذِرِينَ

﴿Les gens formaient, à l'origine, une seule communauté. Puis, Allah envoya des Prophètes comme annonciateurs et avertisseurs.﴾ Coran, *al-Baqara*: 213

Quant au polythéisme et à l'égarement de la croyance authentique, ils apparurent pour la première fois au sein du peuple de Nûḥ ﷺ. Il fut le premier Messager envoyé à l'humanité après qu'elle a connu le polythéisme :

إِنَّآ أَوْحَيْنَآ إِلَيْكَ كَمَآ أَوْحَيْنَآ إِلَىٰ نُوحٍ وَٱلنَّبِيِّـۧنَ مِنۢ بَعْدِهِۦ

﴿Nous t'avons fait une révélation comme Nous fîmes à Nûḥ et aux Prophètes après lui.﴾ Coran, *al-Nisâ'*: 163

Ibn 'Abbâs ﷺ dit : « Dix générations séparent Âdam de Nûḥ, toutes étaient soumises. »

Ibn al-Qayyim ﷺ dit : « Cette parole est sans le moindre doute correcte, car Ubay Ibn Ka'b récitait ce verset ainsi : **﴿...ils divergèrent, puis Allah envoya les Prophètes﴾** ».[1]

Cette lecture est soutenue par le verset de la sourate Yûnus :

وَمَا كَانَ ٱلنَّاسُ إِلَّآ أُمَّةً وَٰحِدَةً فَٱخْتَلَفُوا۟

﴿Les gens ne formaient [à l'origine] qu'une seule communauté. Puis, ils divergèrent.﴾ Coran, *Yûnus*: 19

Il signifie par là que la raison pour laquelle les prophètes furent envoyés est la divergence au sujet de la religion correcte à laquelle ils adhéraient. Comme c'était le cas des Arabes qui suivaient la religion d'Ibrâhîm ﷺ jusqu'à ce que 'Amr Ibn Luḥay al-Khuzâ'î altère cette religion et introduise les idoles en Arabie, notamment au Hedjaz. Dès lors, elles furent adorées en dehors d'Allah ﷻ et le polythéisme se propa-

1 *Ighâthat al-lahfân*, t.2, p.102.

gea sur cette terre sacrée et ses alentours, jusqu'à ce qu'Allah ﷻ envoyât Son Prophète Muḥammad ﷺ, le sceau des Prophètes.

Ce dernier convia les gens à l'Unicité d'Allah ﷻ et à la religion d'Ibrâhîm عليه السلام. Il combattit dûment pour Allah ﷻ, si bien que l'Unicité et la voie d'Ibrâhîm عليه السلام furent rétablies. Il démolit les idoles. Allah ﷻ paracheva, par sa mission, cette religion et accomplit Son bienfait sur la création.

Telle fut la voie suivie par les premières générations vertueuses de cette communauté jusqu'à ce que l'ignorance se répande plus tard et que les musulmans soient influencés par les autres doctrines.

Le polythéisme reprit sa place auprès d'une grande partie de la communauté à cause des prêcheurs de l'égarement et des constructions de mausolées sous prétexte de glorifier les saints et les pieux et d'affirmer leur amour pour eux. Leurs tombes furent l'objet d'un culte à la place d'Allah ﷻ, notamment par l'invocation, l'imploration du secours, l'immolation et l'accomplissement de vœux. Ces pratiques furent appelées : sollicitation des pieux et manifestation de l'amour à leur égard. Selon eux, il ne s'agissait pas d'une adoration vouée aux saints. Mais ils avaient oublié que ces propos étaient les mêmes que ceux tenus par les premiers polythéistes :

مَا نَعْبُدُهُمْ إِلَّا لِيُقَرِّبُونَآ إِلَى ٱللَّهِ زُلْفَىٰٓ

﴿Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah.﴾ Coran, *al-Zumar*: 3

En dépit de ce polythéisme dans lequel l'humanité a sombré par le passé et de nos jours, la plupart des gens croient en l'Unicité de la Seigneurie et c'est dans l'adoration que le polythéisme prend forme :

وَمَا يُؤْمِنُ أَكْثَرُهُم بِٱللَّهِ إِلَّا وَهُم مُّشْرِكُونَ

﴿Et la plupart d'entre eux ne croient en Allah qu'en Lui donnant des associés.﴾ Coran, *Yûsuf*: 106

Il n'y a que très peu de gens qui nient l'existence du Créateur, comme Pharaon et de nos jours, les athées et les communistes. En réalité, ils

n'adoptent cette attitude que par arrogance et par orgueil. Intérieurement, ils reconnaissent Son existence :

وَجَحَدُوا۟ بِهَا وَٱسْتَيْقَنَتْهَآ أَنفُسُهُمْ ظُلْمًا وَعُلُوًّا

﴿Ils les nièrent [les miracles] injustement et orgueilleusement, tandis qu'en eux-mêmes ils y croyaient avec certitude.﴾ Coran, *al-Naml* : 14

En effet, leur raison reconnaît que toute création implique l'existence d'un créateur; d'autant plus que l'organisation minutieuse et cohérente de l'univers exige un Régisseur Sage, Tout Puissant et Omniscient. Celui qui nie Son existence est donc soit inconscient, soit arrogant. Il étouffe sa faculté de raisonnement et conduit son esprit à la sottise. Un tel individu n'est même pas digne de considération.

Le polythéisme : définition et catégories

1. Définition

Le polythéisme est un terme qui désigne le fait d'attribuer à Allah ﷻ un associé dans Sa Seigneurie ou Sa Divinité. Pour la majorité des cas, c'est de la Divinité qu'il est question, comme invoquer quelqu'un d'autre avec Allah ﷻ ou lui vouer un culte tel que l'immolation, le vœu, la crainte, l'espérance, l'amour, etc.

Le polythéisme constitue le plus grand des péchés pour les raisons suivantes :

– il implique l'assimilation d'un être créé au Créateur dans les caractéristiques de la Divinité. Sachant que celui qui associe quelqu'un à Allah ﷻ le compare à Allah ﷻ, cela représente la plus grande injustice : ﴿**Certes, le polythéisme est vraiment une énorme injustice**﴾.

L'injustice, c'est mettre une chose à une place qui ne lui convient pas. Par conséquent, celui qui adore quelqu'un en dehors d'Allah ﷻ place l'adoration hors de son contexte et la consacre à celui qui ne la mérite pas, ce qui constitue la plus grande injustice.

– Allah ﷻ révèle qu'Il ne pardonne pas à celui qui ne se repent pas d'un tel péché : ﴿**Certes, Allah ne pardonne pas qu'on lui donne quelque associé. À part cela, Il pardonne à qui Il veut**﴾.

– Allah ﷻ affirme qu'Il interdit le Paradis au polythéiste et qu'il ira en Enfer pour y demeurer éternellement : ﴿**Quiconque associe à Allah [une autre divinité], Allah lui interdit le Paradis et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes, pas de secoureur.**﴾

– le polythéisme annihile toutes les actions : ﴿**Mais s'ils avaient donné à Allah des associés, alors tout ce qu'ils auraient fait aurait certainement été vain**﴾. ﴿**En effet, il t'a été révélé, ainsi qu'à ceux qui t'ont précédé : « Si tu donnes quelque associé à Allah, ton**

œuvre sera certes vaine et tu seras très certainement du nombre des perdants.»﴾

– le polythéisme est le plus grave des péchés majeurs. Le Prophète ﷺ demanda : « *Ne voulez-vous pas que je vous informe du plus grand péché majeur ?* » – « Oui », dirent-ils. Sa réponse fut la suivante : « *C'est le polythéisme, la désobéissance aux parents…* »[1]

L'érudit Ibn al-Qayyim ﷺ dit : « Allah ﷻ nous informe que l'objectif de la création et des ordres décrétés est de connaître Allah ﷻ à travers Ses Noms et Ses Attributs, de L'adorer sans Lui donner d'associé, et de voir les gens établir la justice sur laquelle les cieux et la terre ont été fondés. Comme Allah ﷻ le dit : ﴿**Nous avons effectivement envoyé Nos Messagers avec des preuves évidentes et fait descendre avec eux le Livre et la balance, afin que les gens établissent la justice**﴾. Ici, Allah ﷻ nous informe qu'Il a envoyé Ses Messagers et avec eux les Livres afin que les gens établissent la justice. Son apogée est la reconnaissance de l'Unicité d'Allah ﷻ. Par contre, le polythéisme constitue une injustice. À ce propos, Allah ﷻ dit : ﴿**…car le polythéisme est vraiment une énorme injustice**﴾.

Ainsi, le polythéisme est le comble de l'injustice et l'Unicité le plus haut degré de la justice. Par conséquent, ce qui s'oppose le plus fortement à ce principe devient le plus grave des grands péchés.»[2]

Il ajoute plus loin : « Le polythéisme s'opposant de manière flagrante à ce principe, il est assurément le plus grand des péchés majeurs. C'est la raison pour laquelle Allah ﷻ a interdit le Paradis à tout polythéiste et a rendu licite son sang et ses biens. Quant aux membres de sa famille, ils seront des serviteurs pour ceux qui reconnaissent l'Unicité, car ils ont délaissé leur devoir d'adoration d'Allah ﷻ ; d'autant plus qu'Allah a refusé d'agréer les actes du polythéiste, l'intercession pour lui ou la réalisation de ses invocations dans l'au-delà. Le polythéiste est le pire des ignorants au sujet d'Allah ﷻ, car il Lui attribue un égal parmi Ses créatures. C'est là l'ignorance extrême et l'apogée de l'injustice envers

1 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.
2 *Al-Jawâb al-Kâfi*, p.109.

Allah. Même si le polythéiste ne cause aucun tort à Allah ﷻ, il s'en cause à lui-même.»

– le polythéisme est un avilissement et un défaut au-dessus desquels Allah ﷻ S'est élevé. Celui qui donne un associé à Allah ﷻ affirme quelque chose qu'Il a transcendé et exclu de Lui, ce qui constitue une opposition, une désobéissance et une animosité extrêmes envers Lui.

2. Les catégories du polythéisme

Il y a deux catégories :

– **la première** est le polythéisme majeur qui exclut son auteur de la religion. Celui qui s'en rend coupable sera condamné à demeurer éternellement dans le feu de l'Enfer, s'il meurt sans se repentir. Cela consiste à vouer un culte à un autre qu'Allah ﷻ comme l'invocation, l'immolation et les vœux faits aux tombes, aux djinns et aux démons, ou encore à craindre les morts, les djinns ou les démons de peur qu'ils ne fassent du tort ou rendent malade.

Il y a également le fait d'espérer de la part d'un autre qu'Allah une chose que Seul Lui est Capable de fournir, comme la satisfaction des besoins ou la délivrance des malheurs.

On l'observe aujourd'hui autour des mausolées construits sur les tombes de saints et de pieux. Allah ﷻ dit : ﴿**Ils adorent, au lieu d'Allah, ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter, et disent : « Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah.»**﴾

– **la deuxième** catégorie est le polythéisme mineur qui n'exclut pas son auteur de la religion. Cependant, il diminue l'Unicité et représente une porte menant au polythéisme majeur. Il se divise en deux sortes :

1. le polythéisme apparent qui réside dans les paroles et les actes. Pour ce qui est des paroles, il y a, par exemple, le fait de jurer par un autre qu'Allah ﷻ. Le Prophète ﷺ dit : « *Celui qui jure par un autre qu'Allah mécroit ou associe à Allah* ».[1] Lorsqu'un homme dit au Prophète ﷺ : « Si

1 Rapporté par Abû Dâwud, t.3, p.570; al-Tirmidhî, t.4, p.110, qui le déclare fiable; al-Hâkim, t.1, p.18, qui a approuvé son authenticité.

Allah veut et si tu le veux », il lui répliqua : « *Fais-tu de moi un égal d'Allah ? Dis plutôt : "Si Allah Seul le veut."* »[1]

On y trouve aussi le fait de dire : « Sans Allah et sans Untel… » Ce qui serait correct, c'est de dire : « Si Allah le veut, puis si Untel le veut… » ou « Sans Allah, puis sans Untel… » « *Puis* » indique un ordre de priorité. En d'autres termes, il montre que la volonté du serviteur suit celle d'Allah ﷻ, comme il est dit dans ce verset : ﴿**Mais vous ne pouvez vouloir que si Allah le veut, le Seigneur des mondes**﴾. Par contre, « *et* » dans ce genre d'expression indique une conjonction sans ordre de succession, comme : « Je n'ai qu'Allah et toi » ou « C'est par la grâce d'Allah et par la tienne ».

En ce qui concerne les actes, il y a par exemple le fait de porter un anneau ou un collier pour écarter un malheur, accrocher un talisman pour se protéger du mauvais œil. Si la personne croit que ce sont des moyens pour dissiper ou écarter un mal, il s'agit du polythéisme mineur, car Allah ﷻ n'a pas fait de ces éléments des moyens de protection.

Par contre, croire que ces objets ne se limitent pas à de simples moyens de protection, mais qu'ils dissipent réellement d'eux-mêmes les malheurs est considéré comme du polythéisme majeur, puisque la personne s'attache à un autre qu'Allah ﷻ.

2. La deuxième sorte est le polythéisme caché, qui concerne les volontés et les intentions, comme l'ostentation, la bonne réputation recherchée via un acte de dévotion par lequel on se rapproche d'Allah ﷻ. C'est le cas de celui qui prie ou fait une aumône pour que les gens le louent et disent du bien de lui, ou celui qui élève sa voix lorsqu'il évoque Allah ﷻ, ou enjolive sa voix lorsqu'il lit le Coran pour s'attirer de la considération. Si l'ostentation se mêle à un acte quelconque, elle l'annule. Allah ﷻ dit :

1 Rapporté par Ibn Mâjah, t.1, p.684 ; Aḥmad, t.1, p.214. Voir *al-Silsila al-ṣaḥîḥa,* t.1, pp.216-217.

﴿Quiconque, donc, espère rencontrer Son Seigneur, qu'il fasse de bonnes actions et qu'il n'associe dans son adoration nul autre à son Seigneur.﴾

Le Prophète ﷺ dit: « *Ce que je crains le plus pour vous, c'est le polythéisme mineur* ». Les Compagnons demandèrent: « Ô Prophète! Qu'est-ce que le polythéisme mineur? » Il répondit: « *L'ostentation.*»[1]

Fait également partie de cette catégorie, l'accomplissement d'une action quelconque avec un objectif mondain comme celui qui fait le pèlerinage, l'appel à la prière ou dirige la prière contre un salaire, ou encore celui qui apprend les sciences islamiques ou combat dans le sentier d'Allah pour la même raison.

Le Prophète ﷺ a dit : « *Malheur à l'esclave du dinar, à l'esclave du dirham et celui de la khamîṣa*[2]*. Il est satisfait lorsqu'il reçoit et fâché quand il ne reçoit rien.*»[3]

L'imam Ibn al-Qayyim ﷺ dit: « Quant au polythéisme concernant les volontés et les intentions, c'est un océan sans limite dont peu de personnes réchappent. Celui qui désire par son acte autre chose que l'agrément d'Allah et n'a pas l'intention de se rapprocher de Lui tout en demandant Sa récompense commet le polythéisme dans sa volonté et son intention. La sincérité, c'est vouer ses actes, ses paroles, sa volonté et son intention exclusivement à Allah ﷻ. Telle est la religion pure qui fut celle d'Ibrâhîm ﷺ et celle qu'Allah ﷻ a enjoint à tous Ses serviteurs. Il n'accepte d'eux aucune autre. Telle est la réalité de l'Islam.

Allah ﷻ dit: **﴿Et quiconque désire une religion autre que l'Islam ne sera pas agréé et sera dans l'au-delà du nombre des perdants﴾**. Ceci est la religion d'Ibrâhîm ﷺ. Quiconque s'en détourne fait partie des faibles d'esprit.»[4]

En résumé, les différences entre le polythéisme majeur et mineur sont les suivantes:

---

1 Rapporté par Aḥmad, al-Ṭabarânî et al-Baghawî dans *Sharḥ al-Sunna*.
2 Manteau à motif qui peut être en soie. Nde.
3 Rapporté par al-Bukhârî n°2887.
4 *Al-Jawâb al-kâfi*, p.115.

- le polythéisme majeur exclut son auteur de la religion, contrairement au polythéisme mineur;
- l'auteur du polythéisme majeur est condamné à demeurer éternellement en Enfer, alors que l'auteur du polythéisme mineur , s'il y entre, n'y demeure pas éternellement;
- le polythéisme majeur annule toutes les actions, tandis que le polythéisme mineur pas. L'ostentation et le désir d'acquérir les biens de ce bas monde par l'accomplissement d'un acte annulent uniquement les actes auxquels ils sont mêlés.

La mécréance : définition et catégories

1. Définition

Linguistiquement, le mot *kufr* signifie l'action de couvrir et de cacher. Dans la terminologie islamique, c'est l'opposé de la foi. La mécréance est l'absence de foi en Allah ﷻ et en Ses Messagers, qu'il y ait reniement de la Révélation ou pas. Bien plus, le simple doute, le détournement, la jalousie, l'arrogance ou les passions qui empêchent de suivre le Message sont de la mécréance. Celui qui dément la Révélation est encore plus mécréant. C'est aussi le cas de celui qui nie et dément par jalousie tout en étant certain de la véracité des Messagers.[1]

2. Ses catégories

La mécréance est de deux sortes :

– **la mécréance majeure** qui exclut son auteur de la religion. Elle se divise elle-même en cinq parties :

1. la mécréance de déni dont la preuve est le verset :

وَمَنْ أَظْلَمُ مِمَّنِ ٱفْتَرَىٰ عَلَى ٱللَّهِ كَذِبًا أَوْ كَذَّبَ بِٱلْحَقِّ لَمَّا جَآءَهُۥٓ أَلَيْسَ فِى جَهَنَّمَ مَثْوًى لِّلْكَٰفِرِينَ

﴿Et qui est plus injuste que celui qui invente un mensonge contre Allah ou qui dément la Vérité quand elle lui parvient ? N'y a-t-il pas dans l'Enfer une demeure pour les mécréants ?﴾
Coran, *al-ʿAnkabût* : 68

2. la mécréance de refus et d'orgueil, tout en reconnaissant la vérité, dont la preuve est :

---

1 *Majmûʿ al-fatâwâ* du cheikh de l'Islam Ibn Taymiyya, t.12, p.335.

وَإِذْ قُلْنَا لِلْمَلَٰٓئِكَةِ ٱسْجُدُوا۟ لِـَٔادَمَ فَسَجَدُوٓا۟ إِلَّآ إِبْلِيسَ أَبَىٰ وَٱسْتَكْبَرَ وَكَانَ مِنَ ٱلْكَٰفِرِينَ

﴿Et lorsque Nous demandâmes aux Anges de se prosterner devant Adam, ils se prosternèrent à l'exception d'Iblîs qui refusa, s'enfla d'orgueil et fut parmi les infidèles.﴾ Coran, *al-Baqara* : 34

3. la mécréance de doute, appelée la mécréance d'incertitude, dont la preuve est le verset :

وَدَخَلَ جَنَّتَهُۥ وَهُوَ ظَالِمٌ لِّنَفْسِهِۦ قَالَ مَآ أَظُنُّ أَن تَبِيدَ هَٰذِهِۦٓ أَبَدًا ﴿٣٥﴾ وَمَآ أَظُنُّ ٱلسَّاعَةَ قَآئِمَةً وَلَئِن رُّدِدتُّ إِلَىٰ رَبِّى لَأَجِدَنَّ خَيْرًا مِّنْهَا مُنقَلَبًا ﴿٣٦﴾ قَالَ لَهُۥ صَاحِبُهُۥ وَهُوَ يُحَاوِرُهُۥٓ أَكَفَرْتَ بِٱلَّذِى خَلَقَكَ مِن تُرَابٍ ثُمَّ مِن نُّطْفَةٍ ثُمَّ سَوَّىٰكَ رَجُلًا ﴿٣٧﴾ لَّٰكِنَّا۠ هُوَ ٱللَّهُ رَبِّى وَلَآ أُشْرِكُ بِرَبِّىٓ أَحَدًا

﴿Il entra dans son jardin coupable envers lui-même [par sa mécréance], il dit : « Je ne pense pas que ceci puisse jamais périr, et je ne pense pas que l'Heure viendra. Et si on me ramène vers mon Seigneur, je trouverai certes (un) meilleur lieu de retour que ce jardin. Son compagnon lui dit, tout en conversant avec lui : « Serais-tu mécréant envers Celui qui t'a créé de terre, puis de sperme et enfin t'a façonné en homme ? Quant à moi, c'est Allah qui est mon Seigneur et je n'associe personne à mon Seigneur. »﴾ Coran, *al-Kahf* : 35-38

4. la mécréance de détournement, dont la preuve est :

وَٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ عَمَّآ أُنذِرُوا۟ مُعْرِضُونَ

﴿Ceux qui ont mécru se détournent de ce dont ils ont été avertis.﴾ Coran, *al-Aḥqâf* : 3

5. la mécréance d'hypocrisie, dont la preuve est :

ذَٰلِكَ بِأَنَّهُمْ ءَامَنُوا۟ ثُمَّ كَفَرُوا۟ فَطُبِعَ عَلَىٰ قُلُوبِهِمْ فَهُمْ لَا يَفْقَهُونَ

﴿C'est parce qu'en vérité ils ont cru, puis mécru, leurs cœurs donc ont été scellés de sorte qu'ils ne comprennent rien.﴾ Coran, *al-Munâfiqûn*: 3

– **La deuxième sorte est la mécréance mineure** qui n'exclut pas son auteur de la religion. Elle est autrement désignée comme la mécréance par les actes. Elle concerne les péchés définis comme mécréance dans le Coran et la Sunna. Toutefois, ils n'atteignent pas le rang de mécréance majeure. C'est le cas, par exemple, de l'ingratitude vis-à-vis d'un bienfait, comme il est dit dans ce verset :

وَضَرَبَ ٱللَّهُ مَثَلًا قَرْيَةً كَانَتْ ءَامِنَةً مُّطْمَئِنَّةً يَأْتِيهَا رِزْقُهَا رَغَدًا مِّن كُلِّ مَكَانٍ فَكَفَرَتْ بِأَنْعُمِ ٱللَّهِ

﴿Et Allah propose en parabole une ville : elle était en sécurité, tranquille, sa part de nourriture lui venait de partout en abondance. Puis, elle se montra ingrate aux bienfaits d'Allah.﴾ Coran, *al-Naḥl*: 112.

Il y a aussi le fait de combattre un musulman, comme le dit le Prophète ﷺ :

«سِبَابُ الْمُسْلِمِ فُسُوقٌ وَ قِتَالُهُ كُفْرٌ».

« Insulter un musulman est une perversion et le combattre est une mécréance. » [1]

Dans un autre hadith, il dit :

«لاَ تَرْجِعُوا بَعْدِي كُفَّارًا يَضْرِبُ بَعْضُكُمْ رِقَابَ بَعْضٍ».

« Ne retournez pas après moi à la mécréance en vous entretuant. » [2]

Un autre exemple est de jurer par un autre qu'Allah ﷻ. Le Prophète ﷺ dit :

«مَنْ حَلَفَ بِغَيْرِ اللَّهِ فَقَدْ كَفَرَ أَوْ أَشْرَكَ».

---

1 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

2 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

« Celui qui jure par un autre qu'Allah se rend coupable de mécréance ou de polythéisme. »[1]

Allah ﷻ considère celui qui commet un péché majeur comme croyant et dit :

يَـٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ كُتِبَ عَلَيْكُمُ ٱلْقِصَاصُ فِى ٱلْقَتْلَى

﴿Ô les croyants ! On vous a prescrit le talion au sujet des tués.﴾ Coran, *al-Baqara* : 178

Ainsi, Allah ﷻ n'exclut pas l'assassin de la catégorie des croyants, Il le déclare frère de celui à qui le prix du sang est réclamé et dit :

فَمَنْ عُفِىَ لَهُۥ مِنْ أَخِيهِ شَىْءٌ فَٱتِّبَاعٌۢ بِٱلْمَعْرُوفِ وَأَدَآءٌ إِلَيْهِ بِإِحْسَـٰنٍ

﴿Mais celui à qui son frère aura pardonné en quelque sorte doit faire face à une requête convenable et doit payer des dommages de bonne grâce.﴾ Coran, *al-Baqara* : 178

Il s'agit ici sans aucun doute de la fraternité dans la religion. Dans un autre verset, Allah ﷻ dit :

وَإِن طَآئِفَتَانِ مِنَ ٱلْمُؤْمِنِينَ ٱقْتَتَلُواْ فَأَصْلِحُواْ بَيْنَهُمَا

﴿Et si deux groupes de croyants se combattent, faites la conciliation entre eux.﴾

Il ﷻ ajoute plus loin :

إِنَّمَا ٱلْمُؤْمِنُونَ إِخْوَةٌ فَأَصْلِحُواْ بَيْنَ أَخَوَيْكُمْ

﴿Les croyants sont certes des frères. Établissez donc la concorde entre vos frères.﴾ Coran, *al-Ḥujurât* : 9-10

Ici prend fin ce résumé de l'explication de la *Ṭaḥâwiyya*.[2]

En bref, les différences entre la mécréance majeure et mineure sont :

---

1 Rapporté par Abû Dâwud, t.3, p.570; al-Tirmidhî, t.4, p.110 qui l'a jugé fiable et al-Ḥâkim, t.1, p.18 qui l'a authentifié.

2 *Sharḥ al-ṭaḥâwiyya*, p.361, édition al-Maktab al-Islamî.

– la mécréance majeure exclut son auteur de la religion et annule ses actions. Quant à la mécréance mineure, elle n'exclut pas de la religion et n'annule pas les actions, quoiqu'elle en diminue la récompense et expose celui qui la commet au châtiment ;
– celui qui se livre ou adhère à la mécréance majeure est condamné à demeurer éternellement en Enfer, tandis que celui qui se livre à la mécréance mineure n'y demeurera pas, s'il y entre. Allah ﷻ peut même lui accorder le repentir. Dans ce cas, il n'y entrera pas du tout ;
– la mécréance mineure n'empêche pas de nouer une amitié avec celui qui s'y livre. Il faut lui manifester amour et amitié proportionnellement à son degré de foi.

L'hypocrisie : définition et catégories

1. Définition

Linguistiquement, le terme *nifâq* est le nom d'action tiré du verbe *nâfaqa*. Il est dérivé du terme *nâfiqâ'* : une des sorties du terrier de la gerboise qui, lorsqu'on essaie de l'attraper par l'une des sorties, s'échappe par une autre.

On dit aussi que le terme *nifâq* vient de *nafaq* qui signifie une galerie souterraine ou un trou dans lequel on se cache.[1]

Dans la terminologie islamique, le *nifâq* consiste à montrer la bienfaisance et son appartenance à l'Islam, tout en dissimulant la mécréance et le mal.

Le *nifâq* est nommé ainsi du fait que l'hypocrite entre en Islam par une porte et en ressort par une autre. C'est pourquoi Allah attire notre attention en disant :

إِنَّ ٱلْمُنَٰفِقِينَ هُمُ ٱلْفَٰسِقُونَ

﴿En vérité, les hypocrites sont les pervers.﴾ Coran, *al-Tawba* : 67

C'est-à-dire ceux qui sortent de la religion.[2] De plus, les hypocrites sont pires que les mécréants, comme le dit Allah ﷻ :

إِنَّ ٱلْمُنَٰفِقِينَ فِى ٱلدَّرْكِ ٱلْأَسْفَلِ مِنَ ٱلنَّارِ

﴿Les hypocrites seront certes au plus bas fond de l'Enfer.﴾ Coran, *al-Nisâ'* : 145

إِنَّ ٱلْمُنَٰفِقِينَ يُخَٰدِعُونَ ٱللَّهَ وَهُوَ خَٰدِعُهُمْ

﴿Les hypocrites cherchent à tromper Allah, mais Allah retourne leur tromperie [contre eux-mêmes].﴾ Coran, *al-Nisâ'* : 142

---

1 *Al-Nihâya* d'Ibn al-Athîr en résumé, t.5, p.98.

2 *Fisq* signifie sortir, d'où le commentaire de l'auteur : « ...ceux qui sortent de la religion ». Nde.

يُخَٰدِعُونَ ٱللَّهَ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ وَمَا يَخۡدَعُونَ إِلَّآ أَنفُسَهُمۡ وَمَا يَشۡعُرُونَ ۝٩ فِي قُلُوبِهِم مَّرَضٞ فَزَادَهُمُ ٱللَّهُ مَرَضٗاۖ وَلَهُمۡ عَذَابٌ أَلِيمُۢ بِمَا كَانُواْ يَكۡذِبُونَ

﴿Ils cherchent à tromper Allah et les croyants, mais ils ne trompent qu'eux-mêmes, et ils ne s'en rendent pas compte. Il y a dans leur cœur une maladie, et Allah laisse croître leur maladie. Ils auront un châtiment douloureux, pour avoir menti.﴾ Coran, *al-Baqara* : 9-10

2. Les deux catégories de l'hypocrisie

– L'hypocrisie dans la croyance qui constitue **l'hypocrisie majeure**. Ce type d'hypocrite montre son adhérence à l'Islam, mais cache la mécréance au fond de lui. Une telle hypocrisie exclut totalement son auteur de l'Islam, cet hypocrite est destiné au plus bas fond de l'Enfer.

Allah ﷻ a attribué à cette catégorie de gens tous les caractères répréhensibles, à savoir la mécréance, l'absence de foi, la moquerie et leur mépris de la religion et de ses fidèles, l'alliance avec les ennemis de la religion pour partager avec eux leur inimitié envers l'Islam. Ils sont présents en tout temps, notamment lorsque l'Islam est fort et qu'on ne peut l'attaquer directement. Ceux-ci manifestent alors leur appartenance à l'Islam pour comploter discrètement contre lui et ses adeptes et pouvoir vivre au sein des Musulmans.

L'hypocrite montre sa croyance en Allah, en Ses Anges, en Ses Livres, en Ses Messagers et au Jour du Jugement Dernier. Mais au fond de lui, il dément tout cela. En réalité, il ne croit ni en Allah ni en Sa Parole révélée à un homme dont Il a fait un Messager pour guider, avec Sa permission, les gens vers le droit chemin, les avertir de Sa rigueur et les mettre en garde contre Son châtiment.

Allah ﷻ a dévoilé les manigances et les secrets des hypocrites dans le Saint Coran. Il les a clairement exposés aux croyants afin qu'ils se montrent prudents vis-à-vis d'eux.

Allah ﷻ a mentionné, au début de la sourate *al-Baqara*, les trois catégories de gens : les croyants, les mécréants et les hypocrites. Il a consacré quatre versets aux croyants, deux aux mécréants et treize aux hypocrites, vu leur nombre, leurs méfaits et les dangers qu'ils représentent pour l'Islam. Ce que l'Islam endure de leur part est pénible. Car on les croit fidèles, ils prétendent être prêts à défendre et à soutenir la religion, alors qu'en réalité ils sont ses ennemis. Ils expriment leur animosité envers l'Islam de diverses façons, en faisant croire aux ignorants que leurs démarches constituent une réforme et un savoir, alors que ce n'est que pure ignorance et corruption.[1]

Cette catégorie d'hypocrisie est de six sortes[2] :

1. démentir le Prophète ﷺ ;

2. démentir une partie de ce que le Prophète ﷺ a apporté ;

3. haïr le Prophète ﷺ ;

4. détester une partie de ce que le Prophète ﷺ a apporté.

5. éprouver de la joie lors de l'affaiblissement de la religion du Prophète ﷺ ;

6. détester la victoire de la religion du Prophète ﷺ.

– la deuxième catégorie d'hypocrisie s'exprime dans les actes et constitue **l'hypocrisie mineure**. C'est faire preuve d'hypocrisie en gardant la foi dans le cœur. Cette hypocrisie n'exclut pas de la religion, mais peut conduire à cette exclusion. Une telle personne rassemble en elle foi et hypocrisie. Si ce dernier trait prend le dessus, la personne devient un pur hypocrite, conformément au hadith du Prophète ﷺ :

«أَرْبَعٌ مَنْ كُنَّ فِيهِ كَانَ مُنَافِقًا خَالِصًا، وَمَنْ كَانَتْ فِيهِ خَصْلَةٌ مِنْهُنَّ كَانَتْ فِيهِ خَصْلَةٌ مِنَ النِّفَاقِ حَتَّى يَدَعَهَا: إِذَا اؤْتُمِنَ خَانَ، وَإِذَا حَدَّثَ كَذَبَ، وَإِذَا عَاهَدَ غَدَرَ، وَإِذَا خَاصَمَ فَجَرَ».

1 Extrait d'une épître d'Ibn al-Qayyim ﷺ exposant les caractéristiques des hypocrites.
2 *Majmū'at al-tawḥid al-najdiyya*, p.9.

« Quatre traits s'ils se retrouvent chez un individu font de lui un pur hypocrite. S'il n'en possède qu'un, il aura certes une caractéristique de l'hypocrisie jusqu'à ce qu'il la délaisse : quand on lui confie un dépôt, il trahit ; quand il parle, il ment ; quand il promet, il faillit et quand il se dispute, il se montre grossier. »[1]

Celui qui possède ces quatre caractères réunit en lui tout le mal et toutes les caractéristiques des hypocrites. Celui qui en possède une a en lui un de leurs caractères. Il se peut en effet que le serviteur possède de bons et de mauvais caractères, mêlant certains traits de la foi à ceux de la mécréance et de l'hypocrisie. Ce dernier méritera alors la récompense et le châtiment selon ses œuvres. Citons à titre d'exemple la négligence de la prière collective à la mosquée, qui est l'une des caractéristiques des hypocrites.

L'hypocrisie constitue un mal et un grave danger. Les Compagnons ﷺ craignaient d'y tomber. Ibn Abî Mulayka dit : « J'ai rencontré trente Compagnons du Prophète ﷺ, tous craignaient d'être atteints d'hypocrisie. »

Les différences entre l'hypocrisie majeure et mineure sont les suivantes :

- l'hypocrisie majeure exclut son auteur de l'Islam, tandis que l'hypocrisie mineure pas ;
- l'hypocrisie majeure consiste à adopter au fond de soi une croyance contraire à celle montrée aux autres. L'hypocrisie mineure, quant à elle, est une contradiction au niveau des actes apparents et cachés, mais pas au niveau de la foi ;
- l'hypocrisie majeure ne peut être le fait d'un croyant alors que l'hypocrisie mineure le peut ;
- souvent, celui qui tombe dans l'hypocrisie majeure ne se repent pas. Même s'il le fait, l'acceptation de son repentir devant le juge est sujette à divergence. En ce qui concerne l'hypocrisie mineure, la personne peut se repentir et voir Allah ﷻ lui pardonner.

---

1 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

Le cheikh de l'islam Ibn Taymiyya ﷺ dit: « Il arrive souvent que le croyant soit confronté à une des branches de l'hypocrisie. Puis, Allah ﷻ lui accorde le repentir. De même, son cœur peut être sujet à l'hypocrisie. Cependant, Allah l'en écarte. En effet, le croyant est éprouvé par les suggestions du diable et de la mécréance qui l'étouffent et l'oppressent. Ainsi, les Compagnons dirent au Prophète ﷺ: "En vérité, l'un de nous ressent certaines choses. Il préfère encore tomber du ciel que les proférer". Le Prophète ﷺ répondit: "*Telle est la foi véritable*".[1]

Selon une autre narration, ils dirent: "...ce qui pour l'un de nous est grave à exprimer". Le Prophète ﷺ répondit: "*Louange à Allah qui transforme la machination [du diable] en une simple suggestion!*"

C'est-à-dire: ressentir de l'appréhension face à ces suggestions et les écarter du cœur est une preuve de la foi véritable.»[2]

Quant aux personnes atteintes d'hypocrisie majeure, Allah ﷻ dit:

صُمٌّ بُكْمٌ عُمْىٌ فَهُمْ لَا يَرْجِعُونَ

﴿Sourds, muets, aveugles, ils ne peuvent donc pas revenir (de leur égarement).﴾ Coran, *al-Baqara*: 18

C'est-à-dire: ils ne peuvent pas revenir à l'Islam. Allah ﷻ dit à leur propos:

أَوَلَا يَرَوْنَ أَنَّهُمْ يُفْتَنُونَ فِي كُلِّ عَامٍ مَّرَّةً أَوْ مَرَّتَيْنِ ثُمَّ لَا يَتُوبُونَ وَلَا هُمْ يَذَّكَّرُونَ

﴿Ne voient-ils pas que chaque année, on les éprouve une ou deux fois? Malgré cela, ils ne se repentent pas, ni ne se souviennent.﴾ Coran, *al-Tawba*: 126

---

1 Rapporté par Aḥmad et Muslim.

2 *Kitâb al-îmân*, p.238.

Le cheikh de l'Islam Ibn Taymiyya ﷺ dit : « Il y a une divergence entre les savants à propos de l'acceptation de leur repentir apparent, car cela ne peut être connu puisqu'ils se montrent constamment musulmans.» [1]

1 Voir *Majmû' al-fatâwâ*, t.28, pp.434-435.

Définition, catégories et statut de la Jâhiliyya, la perversion, l'égarement et l'apostasie

1. La *Jâhiliyya*

La *Jâhiliyya* désigne la situation dans laquelle vivaient les Arabes avant l'Islam, c'est-à-dire leur ignorance d'Allah, de Ses Messagers et des lois religieuses, l'orgueil tribal, l'arrogance, l'oppression, etc.[1]

Cette période est appelée *Jâhiliyya* par rapport à l'ignorance (*jahl*) qui est l'absence de savoir ou sa non-application.

Le cheikh de l'Islam Ibn Taymiyya ﷺ dit: « Celui qui ne connaît pas la vérité est un simple ignorant. S'il croit le contraire de la vérité, il devient doublement ignorant. S'il dit le contraire de la vérité, qu'il la connaisse ou non, il est aussi ignorant. Donc, les gens avant l'avènement du Prophète ﷺ étaient dans la *jâhiliyya* attribuée à l'ignorance même. Les paroles qu'ils proféraient et les actes qu'ils accomplissaient n'étaient institués que par un ignorant et pratiqués que par un ignorant. De même, tout ce qui contredit les Messages des Prophètes comme le judaïsme ou le christianisme est considéré comme un état d'ignorance, en l'occurrence un état d'ignorance général. Mais après la venue du Prophète ﷺ, cet état pourrait se retrouver dans une région et pas dans une autre, comme dans les pays non-musulmans, chez une personne et pas chez une autre, comme un homme avant sa conversion à l'Islam, même s'il vivait en terre d'Islam.

Après l'avènement de Muḥammad ﷺ, aucune période dans l'absolu ne se caractérise par l'ignorance générale, car un groupe de sa communauté restera toujours apparent avec la vérité, jusqu'à la fin des temps. Quant à l'ignorance relative, elle peut être présente dans certaines régions musulmanes et chez beaucoup de musulmans. À ce sujet, le Prophète ﷺ déclare:

1 *Al-Nihâya* d'Ibn al-Athîr, t.1, p.323.

«أَرْبَعٌ فِي أُمَّتِي مِنْ أَمْرِ الجَاهَلِيَّةِ».

« Il existe dans ma communauté quatre caractéristiques relevant de l'époque de l'Ignorance. »[1]

Il dit aussi à Abû Dharr :

«إِنَّكَ امْرُؤٌ فِيكَ جَاهِلِيَّةٌ».

« Tu es un individu qui a de l'ignorance en lui »[2]*, et d'autres propos similaires.*[3]

En conclusion, la *Jâhiliyya* fait référence au *jahl*, l'ignorance, qui est l'absence de connaissance. Elle se subdivise en deux catégories :

- **l'ignorance générale :** c'est la situation qui a précédé l'avènement du Prophète ﷺ et qui a pris fin avec son arrivée ;
- **l'ignorance particulière :** elle est spécifique à certains pays, lieux et individus et persiste jusqu'à nos jours. Ceci démontre l'erreur de ceux qui attribuent l'ignorance à notre époque en disant : « L'ignorance de ce siècle » ou d'autres paroles semblables. Il serait préférable de dire : « L'ignorance de certains ou de la majorité de ce siècle ». La généralisation n'est pas correcte et n'est pas permise, car l'envoi du Prophète ﷺ a mis fin à l'état d'ignorance général.

2. La perversion

Linguistiquement, le mot *fisq* signifie la sortie. Dans la terminologie islamique, c'est la désobéissance à Allah ﷻ. Il s'agit de Lui désobéir intégralement, comme le mécréant, ou partiellement, comme le croyant qui commet un grand péché. Ainsi, ce dernier est appelé pervers (*fâsiq*).

Il existe deux sortes de perversion : l'une exclut son auteur de l'Islam, c'est l'incrédulité. En effet, le mécréant est appelé pervers. Allah ﷻ dit au sujet d'Iblîs :

---

1 Rapporté par Muslim.

2 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

3 *Iqtiḍâ' al-ṣirâṭ al-mustaqîm*, t.1, pp.225-227, annotations du Dr Nâṣir al-'Aql.

وَإِذْ قُلْنَا لِلْمَلَٰٓئِكَةِ ٱسْجُدُوا۟ لِـَٔادَمَ فَسَجَدُوٓا۟ إِلَّآ إِبْلِيسَ كَانَ مِنَ ٱلْجِنِّ فَفَسَقَ عَنْ أَمْرِ رَبِّهِۦٓ

﴿Et lorsque Nous dîmes aux Anges : « Prosternez-vous devant Adam ». Ils se prosternèrent, excepté Iblîs qui était du nombre des djinns et qui se révolta (*fasaqa*) contre le commandement de son Seigneur.﴾ Coran, *al-Kahf*: 50

Cette perversion fut de la mécréance. Allah ﷻ dit dans un autre verset :

وَأَمَّا ٱلَّذِينَ فَسَقُوا۟ فَمَأْوَىٰهُمُ ٱلنَّارُ

﴿Et quant à ceux qui auront été pervers, leur refuge sera le Feu﴾ Coran, *al-Sajda*: 20

Il vise ici les mécréants, ce qui est confirmé par le reste du verset :

كُلَّمَآ أَرَادُوٓا۟ أَن يَخْرُجُوا۟ مِنْهَآ أُعِيدُوا۟ فِيهَا وَقِيلَ لَهُمْ ذُوقُوا۟ عَذَابَ ٱلنَّارِ ٱلَّذِى كُنتُم بِهِۦ تُكَذِّبُونَ

﴿Toutes les fois qu'ils voudront en sortir, ils y seront ramenés et on leur dira : « Goûtez au châtiment du Feu auquel vous refusiez de croire »﴾ Coran, *al-Sajda*: 20

Quant au musulman désobéissant, il est aussi appelé pervers, quoique sa perversion ne l'exclut pas de l'Islam. Allah ﷻ dit :

وَٱلَّذِينَ يَرْمُونَ ٱلْمُحْصَنَٰتِ ثُمَّ لَمْ يَأْتُوا۟ بِأَرْبَعَةِ شُهَدَآءَ فَٱجْلِدُوهُمْ ثَمَٰنِينَ جَلْدَةً وَلَا تَقْبَلُوا۟ لَهُمْ شَهَٰدَةً أَبَدًا ۚ وَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْفَٰسِقُونَ

﴿Et ceux qui lancent des accusations contre les femmes chastes sans produire par la suite quatre témoins, fouettez-les de quatre-vingts coups de fouet, et n'acceptez plus jamais leur témoignage. Et ceux-là sont les pervers.﴾ Coran, *al-Nûr*: 4

Dans un autre verset, Allah ﷻ dit :

ٱلْحَجُّ أَشْهُرٌ مَّعْلُومَٰتٌ ۚ فَمَن فَرَضَ فِيهِنَّ ٱلْحَجَّ فَلَا رَفَثَ وَلَا فُسُوقَ وَلَا جِدَالَ فِى ٱلْحَجِّ ۗ

﴿Le pèlerinage a lieu dans des mois connus. Si l'on décide de l'accomplir, alors point de rapport sexuel, point de perversité et point de dispute pendant le pèlerinage.﴾ Coran, *al-Baqara*: 197

Les savants ont interprété la perversité citée ci-dessus par les péchés.[1]

3. L'égarement

Le mot *ḍalâl* signifie la déviation du droit chemin. C'est le contraire du mot *hidâya* (droiture). Allah ﷻ dit:

مَّنِ ٱهْتَدَىٰ فَإِنَّمَا يَهْتَدِى لِنَفْسِهِۦ ۖ وَمَن ضَلَّ فَإِنَّمَا يَضِلُّ عَلَيْهَا ۚ

﴿Quiconque prend le droit chemin ne le prend que pour lui-même, et quiconque s'égare ne s'égare qu'à son propre détriment.﴾ Coran, *al-Isrâ'*: 15

De plus, le mot « égarement » possède plusieurs sens:

– le terme désigne parfois la mécréance. Allah ﷻ dit:

وَمَن يَكْفُرْ بِٱللَّهِ وَمَلَٰٓئِكَتِهِۦ وَكُتُبِهِۦ وَرُسُلِهِۦ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ فَقَدْ ضَلَّ ضَلَٰلًۢا بَعِيدًا

﴿Quiconque ne croit pas en Allah, en Ses Anges, en Ses Livres, en Ses Messagers et au Jour Dernier, s'égare, loin dans l'égarement.﴾ Coran, *al-Nisâ'*: 136

– il s'applique aussi au polythéisme. Allah ﷻ dit:

﴿Quiconque donne quelque associé à Allah s'égare très loin dans l'égarement.﴾ Coran, *al-Nisâ'*: 116

1 *Al-îmân* d'Ibn Taymiyya, p.278.

– parfois, il désigne la transgression qui est moins grave que la mécréance, d'où l'expression *al-firaq al-ḍâlla*: les groupes qui ont dévié du droit chemin.

– il s'applique également à l'erreur, d'où la parole de Mûsâ ﷺ:

فَعَلْتُهَآ إِذًا وَأَنَا۠ مِنَ ٱلضَّآلِّينَ

﴿Je l'ai fait (dit Mûsâ) alors que j'étais encore du nombre des égarés.﴾ Coran, *al-Shu'arâ'*: 20

– il désigne parfois l'oubli. Allah ﷻ dit:

أَن تَضِلَّ إِحْدَىٰهُمَا فَتُذَكِّرَ إِحْدَىٰهُمَا ٱلْأُخْرَىٰ

﴿…en sorte que si l'une d'elles s'égare, l'autre puisse lui rappeler﴾ Coran, *al-Baqara*: 282

– ce terme peut également s'employer pour exprimer la perte et la disparition, d'où l'expression arabe *ḍâllat al-ibil*, le dromadaire égaré.[1]

4. L'apostasie et ses catégories

Le mot *ridda* signifie en arabe retour. Allah ﷻ dit:

وَلَا تَرْتَدُّوا۟ عَلَىٰٓ أَدْبَـٰرِكُمْ

﴿Et ne revenez point sur vos pas [en refusant de combattre].﴾ Coran, *al-Mâ'ida*: 21

Dans la terminologie juridique islamique, ce terme désigne la mécréance après avoir embrassé l'Islam. Allah ﷻ dit:

وَمَن يَرْتَدِدْ مِنكُمْ عَن دِينِهِۦ فَيَمُتْ وَهُوَ كَافِرٌ فَأُو۟لَـٰٓئِكَ حَبِطَتْ أَعْمَـٰلُهُمْ فِى ٱلدُّنْيَا وَٱلْـَٔاخِرَةِ ۖ وَأُو۟لَـٰٓئِكَ أَصْحَـٰبُ ٱلنَّارِ ۖ هُمْ فِيهَا خَـٰلِدُونَ

﴿Et ceux parmi vous qui abjureront leur religion et mourront infidèles, vaines seront pour eux leurs actions dans la vie immé-

1 *Al-mufradât*, pp.297-298.

diate et la vie future. Voilà les gens du Feu, ils y demeureront éternellement. ﴾ Coran, *al-Baqara*: 217

Ses catégories:

L'apostasie se concrétise lorsque l'on commet l'un des sacrilèges qui annulent l'appartenance à l'Islam. Ces sacrilèges sont nombreux et peuvent être énumérés en quatre catégories:

- l'apostasie dans les paroles: par exemple, insulter Allah ﷻ, Son Envoyé ﷺ, Ses Anges ou l'un de Ses Messagers, affirmer connaître l'Invisible, prétendre la prophétie ou croire celui qui la prétend; invoquer un autre qu'Allah ﷻ, lui demander de l'aide pour une affaire que nul ne peut réaliser si ce n'est Allah ﷻ, ou encore implorer la protection de quelqu'un contre un mal qu'il est incapable de repousser;
- l'apostasie dans les actes: se prosterner devant une idole, un arbre, une pierre ou une tombe, l'immolation pour eux; mettre le Coran dans un endroit impur; pratiquer la sorcellerie, l'apprendre ou l'enseigner, ne pas juger selon la Révélation d'Allah tout en jugeant cet acte licite;
- l'apostasie dogmatique: croire à l'existence d'un associé à Allah ﷻ; penser que la fornication, l'alcool ou l'usure sont licites, que le pain est interdit, que la prière n'est pas obligatoire et d'autres points sur lesquels les savants sont unanimes quant à leur permission, leur interdiction ou leur caractère obligatoire, que nul n'est censé ignorer;
- l'apostasie du doute: douter des points cités ci-dessus; douter, par exemple, de l'interdiction d'attribuer un associé à Allah ﷻ, de la fornication ou de l'alcool, ou de la licéité du pain ou douter du Message du Prophète ﷺ ou d'autres Prophètes, de la crédibilité du Prophète ﷺ, de la religion islamique ou de sa validité à notre époque;

QUATRIÈME PARTIE

PAROLES ET ACTES CONTRAIRES À L'UNICITÉ OU L'ALTÉRANT

- **Prétendre connaître l'Invisible ;**
- **pratiquer la sorcellerie, la divination et la voyance ;**
- **dédier des offrandes, des vœux et des présents aux tombes ;**
- **vénérer les statues ;**
- **se moquer de la religion et mépriser ses injonctions ;**
- **juger selon une loi autre que celle d'Allah ﷻ ;**
- **s'approprier le droit de législation et de désignation du licite et de l'illicite ;**
- **adhérer aux doctrines athées et aux partis impies ;**
- **adhérer au matérialisme ;**
- **avoir recours aux amulettes et aux incantations ;**
- **jurer par un autre qu'Allah, solliciter et implorer le secours d'une créature.**

Prétendre connaître l'Invisible par la chiromancie, la prédiction de l'avenir et l'astrologie

L'Invisible est tout ce qui demeure imperceptible pour l'être humain comme événements futurs ou passés. Il s'agit également de ce que les gens ne voient pas. Allah ﷻ S'est approprié l'exclusivité de cette connaissance et dit :

قُل لَّا يَعۡلَمُ مَن فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلۡأَرۡضِ ٱلۡغَيۡبَ إِلَّا ٱللَّهُۚ

﴿Dis: « Nul de ceux qui sont dans les cieux et sur la terre ne connaît l'Inconnaissable, à part Allah.»﴾ Coran, *al-Naml*: 65

Allah ﷻ est le Seul à connaître l'Invisible. Il peut cependant en dévoiler une partie à Ses Messagers pour une sagesse et un intérêt précis. Allah ﷻ dit :

عَٰلِمُ ٱلۡغَيۡبِ فَلَا يُظۡهِرُ عَلَىٰ غَيۡبِهِۦٓ أَحَدًا ۝٢٦ إِلَّا مَنِ ٱرۡتَضَىٰ مِن رَّسُولٖ

﴿C'est Lui qui connaît l'Inconnaissable. Il ne dévoile Son mystère à personne, sauf à celui qu'Il agrée comme Messager.﴾ Coran, *al-Jinn*: 26-27

En d'autres termes, seul celui qu'Allah a choisi pour transmettre Son Message a connaissance d'une partie de l'Invisible, Il lui en dévoile ce qu'Il veut. Le Messager est appelé à prouver l'authenticité de sa prophétie en accomplissant des miracles, dont le fait de donner des informations relatives à l'Invisible qu'Allah ﷻ lui dévoile. Cela concerne le messager angélique ou humain et personne d'autre, le verset se restreignant à eux.

Quiconque, en dehors des Messagers d'Allah, prétend connaître l'Invisible, par quelque moyen que ce soit – la chiromancie, la divination, la sorcellerie, l'astrologie, etc. – est un menteur et un mécréant.

C'est le cas de certains charlatans et imposteurs qui informent où se trouvent les objets perdus ou cachés, expliquent les causes de certaines

maladies en disant: « Telle personne t'a fait telle et telle chose, c'est pourquoi tu es malade ». Ces informations leur ont été données par les djinns et les démons. Ils laissent entendre aux autres qu'ils ont cette connaissance grâce aux pratiques citées ci-dessus, mais ils ne font que ruser et tromper.

Le cheikh de l'Islam Ibn Taymiyya ﷺ dit: « Le devin a un compagnon parmi les démons qui l'informe de nombreuses choses de l'Invisible qu'il parvient à dérober en tendant l'oreille. De plus, ils mêlent le mensonge à la vérité.»

Il ajoute: « Il en est parmi eux à qui le diable apporte des fruits, des gâteaux et d'autres choses qui ne se trouvent pas en cet endroit. D'autres volent par le biais d'un djinn pour se rendre à La Mecque, à Jérusalem ou ailleurs.»[1]

Ils prétendent aussi tirer leurs informations de l'astrologie. Ce moyen consiste à se référer aux mouvements des astres pour prédire des événements terrestres, comme l'arrivée du vent, de la pluie, la fluctuation des prix, etc., qu'ils affirment percevoir en observant le mouvement des astres, qui se rencontrent ou se séparent les uns des autres.

À titre d'exemple: « Celui qui se marie, voyage ou naît sous les auspices de tel astre ou sous le signe de telle étoile connaîtra une bonne ou une mauvaise fortune ».On le lit dans ces revues dépravées qui traitent des signes astrologiques.

Certains croyants ignares, dont la foi est faible, consultent ces astrologues pour les interroger sur leur avenir ou leur mariage. Mais celui qui prétend connaître l'Invisible ou qui croit à cette prétention est considéré comme polythéiste et mécréant. C'est partager avec Allah ﷻ l'une de Ses spécificités divines.

En réalité, les astres ne sont que des créations soumises (à Allah) qui ne décident de rien et qui n'indiquent ni malheur ni bonheur, ni vie ni mort.

L'astrologie n'est que l'œuvre des démons qui tentent de dérober les informations échangées par les Anges.

---

1 *Majmū'at al-tawḥid*, pp.797-801.

La sorcellerie, la divination et la voyance

Toutes ces pratiques sont des œuvres sataniques interdites, elles portent atteinte à la foi ou l'invalident, vu que les moyens utilisés impliquent le polythéisme.

1. La sorcellerie

En arabe, *siḥr* (sorcellerie) désigne ce qui est caché et dont la cause est occulte. Elle est appelée ainsi du fait qu'elle se réalise avec des moyens secrets, imperceptibles à la vue. Elle consiste en des chants, des incantations, des paroles, des drogues et des fumigations.

C'est une réalité. Certaines pratiques peuvent porter atteinte au cœur et au corps, causant la maladie, la mort ou la séparation d'un couple. Toutefois, leur influence est conditionnée par la permission universelle d'Allah ﷻ. Il s'agit d'un acte satanique. Dans la majorité des cas, cela ne peut aboutir sans l'intervention du polythéisme et le rapprochement des démons. Il faut faire ce qui les agrée en les servant et en commettant le polythéisme. C'est la raison pour laquelle le Législateur a joint la sorcellerie au polythéisme.

Le Prophète ﷺ dit :« *Évitez les sept grands péchés!* ». Les Compagnons demandèrent : « Quels sont-ils ? » Il répondit : « *Le polythéisme, la sorcellerie, ...* »[1]

La sorcellerie fait partie du polythéisme par deux aspects :

– elle fait appel à l'intervention des démons et implique que le sorcier s'attache à eux et se rapproche d'eux en faisant ce qu'ils aiment, afin que ces derniers servent ses desseins. La sorcellerie est un enseignement prodigué par les démons. Allah ﷻ dit :

وَلَٰكِنَّ ٱلشَّيَٰطِينَ كَفَرُوا۟ يُعَلِّمُونَ ٱلنَّاسَ ٱلسِّحْرَ

1 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

﴿Mais les diables ont mécru : ils enseignent aux gens la sorcellerie.﴾ Coran, *al-Baqara* : 102

– elle implique également la prétention de connaître l'Invisible et d'être associé à Allah dans ce domaine, ce qui est mécréance et égarement. Allah ﷻ dit :

وَلَقَدْ عَلِمُوا۟ لَمَنِ ٱشْتَرَىٰهُ مَا لَهُۥ فِى ٱلْـَٔاخِرَةِ مِنْ خَلَٰقٍ

﴿Et ils savent, très certainement, que celui qui acquiert [ce pouvoir] n'aura aucune part dans l'au-delà.﴾ Coran, *al-Baqara*: 102

C'est-à-dire qu'il n'aura aucune part dans la récompense de l'au-delà. Par conséquent, la sorcellerie est sans aucun doute de la mécréance et du polythéisme, qui vont à l'encontre de la foi authentique. Nous constatons de nos jours que les gens tolèrent le sorcier et la sorcellerie au point qu'ils peuvent considérer ces pratiques comme un art dont ils tirent de la fierté. On attribue des prix à ceux qui la pratiquent et on les y encourage.

Ainsi, assemblées, fêtes et concours sont organisés pour les sorciers dans les cirques. Des milliers de spectateurs y assistent. Cela est dû à l'ignorance de la religion, à la négligence du dogme, ainsi qu'à l'opportunité accordée à ceux qui portent atteinte à celui-ci.

2. La divination et la voyance

Il s'agit de prétendre connaître l'Invisible et des choses inconnues telles que les événements futurs ou le lieu où se trouve un objet perdu. Ces prédictions se font grâce à l'intervention des démons qui écoutent subrepticement la conversation des Anges dans le ciel. Allah ﷻ dit :

هَلْ أُنَبِّئُكُمْ عَلَىٰ مَن تَنَزَّلُ ٱلشَّيَـٰطِينُ ﴿٢٢١﴾ تَنَزَّلُ عَلَىٰ كُلِّ أَفَّاكٍ أَثِيمٍ ●
يُلْقُونَ ٱلسَّمْعَ وَأَكْثَرُهُمْ كَـٰذِبُونَ

﴿Vous apprendrais-Je sur qui les diables descendent ? Ils descendent sur tout calomniateur pécheur. Ils tendent l'oreille... Cependant, la plupart d'entre eux sont menteurs.﴾ Coran, *al-Shu'arâ'*: 221-223

En effet, le diable écoute une partie de la conversation des Anges pour la rapporter au devin. Ensuite, ce dernier y ajoute cent mensonges. Les gens le croient à cause de cette seule vérité entendue dans le ciel, tandis qu'Allah ﷻ est le Seul à connaître l'Invisible. Celui qui prétend être l'égal d'Allah dans ce domaine – par la pratique de la divination ou autres – ou prête foi à celui qui le prétend, donne des associés à Allah ﷻ.

La divination s'inscrit dans les actes païens. Car sa pratique exige de se rapprocher des démons en accomplissant ce qu'ils aiment. Cela consiste à attribuer à Allah un associé dans Sa Seigneurie, puisqu'on revendique la connaissance de l'Invisible au même titre qu'Allah; mais également dans Sa Divinité car on se rapproche d'un autre qu'Allah par un culte. Abû Hurayra ﷺ rapporte que le Prophète ﷺ a dit:

«مَنْ أَتَى كَاهِنًا فَصَدَّقَهُ بِمَا يَقُولُ فَقَدْ كَفَرَ بِمَا أُنْزِلَ عَلَى مُحَمَّدٍ».

« Celui qui se rend chez un devin et croit à ce qu'il dit, mécroit en ce qui a été révélé à Muḥammad ».[1]

Il faut attirer l'attention et être vigilant au fait que les sorciers, les devins et les voyants cherchent à se jouer de la foi des gens en se faisant passer pour des médecins. Ensuite, ils demandent aux malades d'immoler un animal pour un autre qu'Allah. Ils leur demandent d'égorger, à titre d'exemple, un mouton ou une poule dont la description est précise. Des formules païennes et des incantations sataniques sont également inscrites sous forme de talismans à porter autour du cou, à mettre dans des caisses ou à la maison.

D'autres se prétendent connaître l'Invisible et savoir où se trouvent les objets perdus. Les ignorants se rendent alors chez eux pour les questionner sur des objets qu'ils ont perdus. Soit ils les informent de leur emplacement, soit ils leur rapportent eux-mêmes l'objet par l'intermédiaire des démons.

D'autres encore se font passer pour des saints qui réalisent des miracles et des prodiges: comme entrer dans un feu, se frapper avec une arme ou se mettre sous les pneus d'une voiture, tout cela sans se

1 Rapporté par Abû Dâwud [authentifié par al-Albânî dans *Irwâ' al-ghalîl*].

blesser. Il existe encore d'autres pratiques charlatanesques qui ne sont que sorcellerie et œuvre satanique pour éprouver les gens.

De telles pratiques peuvent aussi tenir de l'illusion et ne sont donc pas réelles. Ce sont alors des ruses exercées sur les yeux des gens, comme l'avaient fait les magiciens de Pharaon avec les cordes et les bâtons.

Le cheikh de l'Islam Ibn Taymiyya ﷺ raconte le débat qu'il a eu avec les magiciens [de la secte des] batahites ahmadites rifâ'ites : « Le chef des batahites haussa le ton en disant : "Nous avons accès à des états seconds, tel et tel état" et prétendit pouvoir réaliser des miracles comme entrer dans un feu, et d'autres choses qui leur sont propres. Cela implique, d'après eux, qu'ils ne peuvent être contredits en quoi que ce soit. Je répondis, en haussant aussi la voix, en colère : "Je m'adresse aux ahmadites d'Orient et d'Occident : tout ce qu'ils font dans le feu, je le ferai aussi. Celui qui brûle sera le perdant. Je dirais même : « Qu'Allah le maudisse ! » Mais à condition que ceux qui relèvent ce défi se lavent d'abord le corps avec du vinaigre et de l'eau chaude". Les gouverneurs et les gens me demandèrent comment j'osais lancer ce défi. Je répliquai : "Ils ont des astuces pour résister contre la chaleur du feu : ils s'enduisent de graisse de grenouilles, de peau d'orange et de talc". Les gens autour le crièrent alors. Quant au chef, il voulut prouver qu'il en était capable et dit : "Toi et moi serons enroulés dans une paillasse après que nos corps auront été enduits de soufre". J'ordonnai avec insistance : "Lève-toi !" Il tendit la main en faisant semblant d'enlever sa chemise. Mais je protestai : "Non, pas tant que tu ne te seras pas lavé avec de l'eau chaude et du vinaigre". Il feignit ne pas entendre, comme à leur habitude, et dit : "Que celui qui aime le prince apporte un fagot de bois !" Je repris : "C'est une perte de temps pour disperser la foule et s'éloigner du but. Allumons plutôt une lampe à huile dans laquelle nous plongerons nos doigts après les avoir lavés. Celui dont le doigt brûlera, qu'Allah le maudisse" ou : "…il sera vaincu" ». Après avoir déclaré cela, il changea d'attitude et se trouva humilié ».[1]

Le but de cette histoire est de montrer que ces charlatans trompent les gens avec de telles ruses occultes.

---

1 *Majmû' al-fatâwâ*, t.11, pp.446-465.

Les offrandes, les vœux et les présents dédiés aux sanctuaires et aux tombes pour les vénérer

Le Prophète ﷺ a barré tout chemin menant au polythéisme, contre lequel il a fermement mis les gens en garde. Au sujet des tombes, il a établi des règles empêchant les gens de vénérer celles-ci et leurs occupants. Parmi ces mesures de précaution, on trouve :

– la mise en garde contre l'exagération vis-à-vis des saints et des pieux, car cela mène à leur adoration :

«إِيَّاكُمْ وَالْغُلُوَّ فَإِنَّمَا أَهْلَكَ مَنْ كَانَ قَبْلَكُمْ الْغُلُوُّ».

« Prenez garde à l'exagération, car ceux qui vous ont précédés ont péri à cause de l'exagération. »[1]

«لاَ تُطْرُونِي كَمَا أَطْرَتِ النَّصَارَى ابْنَ مَرْيَمَ إِنَّمَا أَنَا عَبْدٌ فَقُولُوا عَبْدُ اللَّهِ وَرَسُولُهُ».

« N'exagérez pas à mon sujet comme les chrétiens l'ont fait avec le fils de Maryam ! Je ne suis qu'un serviteur. Dites alors : "Le serviteur d'Allah et Son Messager." »[2]

– la mise en garde contre la construction de tombeaux. D'après Abû al-Hayyâj al-Asadî, 'Alî ﷺ lui a dit : « Ne t'enverrais-je point avec la même mission que celle avec laquelle le Prophète ﷺ m'a envoyé : ne laisse aucune statue sans la détruire, ni aucune tombe surélevée sans la niveler à hauteur du sol ? »[3] ;

– l'interdiction de plâtrer les tombes et de construire des monuments sur elles. Jâbir ﷺ dit : « Le Prophète ﷺ a interdit de plâtrer les tombes, de s'asseoir sur elles et de construire quoi que ce soit au-dessus d'elles. »[4]

---

1 Aḥmad, al-Tirmidhî et Ibn Mâjah. [Voir *Ṣaḥîḥ Sunan Ibn Mâjah*].

2 Rapporté par al-Bukhârî.

3 Rapporté par Muslim.

4 Rapporté par Muslim.

– la mise en garde contre la prière près d'une tombe. 'Aisha ﵂ dit: « Alors que le Prophète ﷺ recevait la Révélation, il se mit à couvrir son visage à l'aide d'un tissu. Quand il découvrit son visage, il déclara: « *Qu'Allah maudisse les juifs et les chrétiens! Ils ont fait des tombes de leurs Prophètes des lieux de prière* ».[1] Ainsi, il nous avertit de ne pas les imiter, sinon il aurait fait en sorte que sa tombe soit mise en évidence. Mais, il craignait qu'elle ne devienne un lieu de prière.[2] Il dit dans un autre hadith: « *Ceux qui vous ont précédés ont fait des tombes de leurs Prophètes des lieux de prière. Ne faites pas des tombes des lieux de prière, je vous l'interdis.*»[3]

Faire des tombes un lieu de prière signifie prier près des tombes et ce, même sans y bâtir une mosquée. Car tout lieu destiné à la prière est considéré comme une mosquée, comme le dit le Prophète ﷺ: « *La terre m'a été donnée comme lieu de prière et source de purification* ».[4] Par contre, construire une mosquée au-dessus des tombes est encore pire.

Hélas, la plupart des gens n'ont pas observé ces commandements et ont outrepassé la mise en garde du Prophète ﷺ. Ils sont tombés dans le polythéisme majeur en construisant des mosquées, des mausolées et des monuments au-dessus des tombes. Ils en ont fait des sanctuaires dans lesquels se pratiquent tous les cultes du polythéisme majeur: le sacrifice, l'invocation et l'imploration du secours des morts, les vœux et autres...

L'érudit Ibn al-Qayyîm ﵀ dit: « Celui qui compare la Sunna du Prophète ﷺ relative aux tombes, ses ordres, ses interdictions ainsi que la voie des Compagnons, à ce que la plupart des gens font aujourd'hui[5], constatera l'énorme contradiction entre les deux voies, si bien qu'elles ne se rejoignent pas. Le Prophète ﷺ interdit de prier en direction des tombes, pourtant ils le font. Il interdit d'en faire des mosquées, ils en construisent et les désignent « sites sacrés » en les comparant aux maisons d'Allah. Il interdit d'y allumer des lampes à huile, mais ils consacrent de l'argent pour le faire. Il interdit de faire des tombes des lieux de

---

1 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.
2 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.
3 Rapporté par Muslim.
4 Rapporté par al-Bukhârî.
5 De nos jours, c'est encore pire [qu'à l'époque d'Ibn al-Qayyîm].

commémoration, ils transgressent aussi cet interdit. Ils s'y rassemblent comme lors des fêtes, voire plus.

Le Prophète ﷺ a ordonné de niveler les tombes, selon le hadith rapporté par Muslim dans son *Saḥîḥ*. Abû al-Ḥayyâj al-Asadî ﷺ dit: "Alî Ibn Abî Ṭâlib ﷺ m'a dit: "Ne t'enverrais-je point avec la même mission que celle avec laquelle le Prophète ﷺ m'a envoyé: ne laisse aucune statue sans la détruire ni aucune tombe surélevée sans la niveler à hauteur du sol?"

L'imam Muslim a également rapporté que Thumâma Ibn Shufay dit: «Nous étions avec Fuḍâla Ibn 'Ubayd en territoire byzantin lorsqu'un de nos compagnons décéda. Fuḍâla demanda de niveler sa tombe, puis dit: "J'ai entendu le Prophète ﷺ donner l'ordre de les niveler".»[1]

Nombreux sont ceux qui contredisent ces deux hadiths. Ils les élèvent aussi haut qu'une maison et y construisent des dômes... Regarde le fossé immense qui sépare d'une part ce que le Prophète ﷺ décrète et interdit au sujet des tombes et d'autre part ce que ceux-là ont instauré et à quoi ils aspirent. Ceci cause certainement d'innombrables dégâts.»

Ensuite, Ibn al-Qayyim ﷺ cite ces dégâts: « Les règles établies par le Prophète ﷺ lors des visites des tombes n'ont pour but que le rappel de l'au-delà et la bienfaisance envers le défunt visité en invoquant Allah ﷻ pour qu'Il lui accorde Sa Miséricorde, Son Pardon et Son Salut. Ainsi, le visiteur sera bienfaisant vis-à-vis de lui-même et envers le défunt. Quant aux polythéistes, ils ont inversé la règle et la religion en faisant de l'objectif de la visite l'association du mort [à Allah], son invocation et sa médiation, en lui demandant ce qu'ils souhaitent, sa bénédiction et son soutien contre les ennemis, etc. Ainsi, ils sont devenus injustes envers eux-mêmes et envers le défunt, ne serait-ce qu'en le privant du bien qu'Allah a institué tel que l'invocation et la demande de miséricorde et de pardon pour lui. »[2]

On comprend dès lors que la présentation de vœux et d'offrandes aux tombeaux s'avère être une association majeure à Allah ﷻ. La cause en est la désobéissance aux commandements du Prophète ﷺ concernant la situation

---

1 C'est-à-dire qu'elles ne doivent pas dépasser le niveau du sol.

2 *Ighâthat al-lahfân*, t.1, p.214, 215 et 217.

dans laquelle doivent être les tombes, avec l'interdiction de construire au-dessus d'elles, des mosquées ou d'autres monuments.

En effet, lorsque l'on se mit à construire des dômes sur les tombes et des mosquées et des sites autour, les ignorants ont cru que ceux qui y sont enterrés ont le pouvoir d'apporter du bien ou du mal, le pouvoir de secourir celui qui les implore et de satisfaire les demandes de celui qui cherche refuge auprès d'eux. Par conséquent, ils leur consacrent des vœux d'adoration et leur présentent des offrandes à tel point que leurs tombes sont devenues des idoles adorées en dehors d'Allah ﷻ alors que le Prophète ﷺ dit:

«اللَّهُمَّ لاَ تَجْعَلْ قَبْرِي وَثَنًا يُعْبَدُ».

« Ô Allah! Ne fais pas de ma tombe une idole qu'on adore! »[1]

Le Prophète ﷺ faisait cette invocation parce qu'il savait que cela se produirait pour les autres tombes. De telles pratiques ont effectivement eu lieu dans beaucoup de pays musulmans. Quant à sa tombe, elle est préservée par Allah ﷻ grâce à la bénédiction de son invocation, malgré quelques infractions commises dans sa mosquée par certains ignorants superstitieux. Ils ne peuvent pas néanmoins atteindre sa tombe qui se trouve dans sa maison entourée de murs, et non dans la mosquée. À ce propos, l'éminent érudit Ibn al-Qayyîm ﷺ dit dans sa *Nûniyya*:

Le Seigneur de l'univers a exaucé son invocation
Et l'a entouré de trois murs.

1 Rapporté par Mâlik et Aḥmad [authentifié par al-Albânî dans *Taḥdhîr al-sâjid*].

Le statut de la vénération des statues et des mémoriaux

En arabe, *tamâthîl* est le pluriel de *timthâl* qui signifie : des corps en trois dimensions représentant un être humain, un animal ou tout autre être animé.

À l'origine, les monuments commémoratifs étaient un drapeau et des pierres auprès desquels les polythéistes accomplissaient le sacrifice. Les monuments commémoratifs sont des statues construites sur des places publiques à l'image d'un chef ou d'un personnage honorable pour célébrer sa mémoire.

Le Prophète ﷺ a interdit de représenter tout ce qui possède une âme, notamment les grands hommes tels que les savants, les rois, les ascètes, les leaders et les présidents, que ce soit un dessin sur un tableau, une feuille, un mur ou un vêtement, ou actuellement à l'aide d'un appareil photo, une sculpture ou une statue à leur image.

Il a également interdit ﷺ d'accrocher des images sur les murs ou d'ériger des statues, dont les mémoriaux, parce que cela mène au polythéisme. En effet, le premier culte païen de l'Histoire fut instauré par la figuration et la représentation d'effigies. En effet, parmi le peuple de Nûḥ عليه السلام il y avait des hommes pieux. À leur mort, les gens furent affligés. Le diable vint leur inspirer d'édifier des statues portant leurs noms dans leurs lieux d'assemblée. Il en fut ainsi fait, mais elles n'étaient pas adorées. Lorsque cette génération disparut et que le savoir sombra dans l'oubli, elles furent adorées.[1] Quand Allah ﷻ envoya Nûḥ عليه السلام pour leur interdire ce paganisme dû à l'adoration de ces effigies, son peuple refusa son Message et persista dans le culte de ces représentations sous forme d'idoles. Ils dirent :

وَقَالُواْ لَا تَذَرُنَّ ءَالِهَتَكُمْ وَلَا تَذَرُنَّ وَدًّا وَلَا سُوَاعًا وَلَا يَغُوثَ وَيَعُوقَ وَنَسْرًا

1 Rapporté par al-Bukhârî.

﴿Et ils ont dit : «N'abandonnez jamais vos divinités et n'abandonnez jamais Wadd, Suwâ', Yaghûth, Ya'ûq et Nasr.»﴾

Coran, *Nûḥ* : 23

Tels étaient les noms des hommes que l'on avait représentés pour célébrer leur mémoire et les vénérer.

Voyez la conséquence du mémorial, le polythéisme et la désobéissance aux Messagers ! Ainsi, ils ont été condamnés à périr avec le déluge et ont mérité la colère d'Allah ﷻ et de Ses créatures.

Ceci montre la gravité des effigies et des représentations, et c'est la raison pour laquelle le Prophète ﷺ a maudit ceux qui les réalisent et a averti qu'ils seront les gens les plus sévèrement châtiés le Jour de la Résurrection.

Il a également ordonné de détruire les effigies et nous a informés ﷺ que les Anges n'entrent pas dans une demeure où se trouvent celles-ci. Tout cela à cause de leurs effets néfastes et de leurs dangers pour la croyance dogmatique de la communauté. Le premier culte païen survint à cause des effigies. Il est donc formellement interdit ou de construire des statues, que ce soit dans les assemblées, sur les places publiques ou dans les parcs. Cela mène au polythéisme et à la corruption du dogme.

Si les mécréants le font aujourd'hui, c'est qu'ils n'ont aucune foi à préserver. Il n'est pas permis aux musulmans de les imiter et de participer à ce genre de pratiques, afin de garder intacte leur foi qui est la source de leur force et de leur bonheur.

Le statut de la moquerie envers la religion et de la méprise de ce qui est sacré

Se moquer de la religion est considéré comme une apostasie et un renoncement total à l'Islam. Allah ﷻ dit :

قُلْ أَبِٱللَّهِ وَءَايَـٰتِهِۦ وَرَسُولِهِۦ كُنتُمْ تَسْتَهْزِءُونَ ﴿٦٥﴾ لَا تَعْتَذِرُوا۟ قَدْ كَفَرْتُم بَعْدَ إِيمَـٰنِكُمْ ۚ

﴿Dis : « Est-ce d'Allah, de Ses versets et de Son Messager que vous vous moquiez ? » Ne vous excusez pas : vous avez bel et bien rejeté la foi après avoir cru.﴾ Coran, *al-Tawba* : 65-66

Ce verset montre clairement que la moquerie vis-à-vis d'Allah ﷻ, de Ses versets ou de Son Messager est une mécréance. Celui qui se moque de ceux-ci se moque en réalité de leur ensemble, car ils sont inséparables. Ce verset fut révélé suite à la moquerie des hypocrites visant le Prophète ﷺ et ses Compagnons.

Observons ceux qui méprisent l'Unicité d'Allah et accordent une grande valeur à l'invocation des morts. Quand on les appelle à reconnaître l'Unicité et à renier le polythéisme, ils se montrent méprisants. À ce propos, Allah ﷻ dit :

وَإِذَا رَأَوْكَ إِن يَتَّخِذُونَكَ إِلَّا هُزُوًا أَهَـٰذَا ٱلَّذِى بَعَثَ ٱللَّهُ رَسُولًا ﴿٤١﴾ إِن كَادَ لَيُضِلُّنَا عَنْ ءَالِهَتِنَا لَوْلَآ أَن صَبَرْنَا عَلَيْهَا ۚ

﴿Et quand ils te voient, ils ne te prennent qu'en raillerie : « Est-ce là celui qu'Allah a envoyé comme Messager ? Peu s'en est fallu qu'il nous égare de nos divinités, si ce n'était notre attachement patient à elles ! »﴾ Coran, *al-Furqân* : 41-42

Ils se sont moqués du Prophète ﷺ quand il leur a interdit de donner des associés à Allah. Les païens ont toujours reproché aux Prophètes leur

appel à l'Unicité et les ont traités de faibles d'esprit, d'égarés et de fous à cause de leur attachement au paganisme. Allah ﷻ dit :

وَمِنَ ٱلنَّاسِ مَن يَتَّخِذُ مِن دُونِ ٱللَّهِ أَندَادًا يُحِبُّونَهُمْ كَحُبِّ ٱللَّهِ

﴿Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah.﴾ Coran, *al-Baqara* : 165

Celui qui aime une créature autant qu'Allah ﷻ est un polythéiste. Il faut différencier ici "l'amour en Allah" ﷻ et "l'amour avec Allah" ﷻ. Ceux qui ont adopté les tombes comme objet de culte se moquent de ce qui a trait à l'Unicité d'Allah et à Son adoration. Ils vénèrent ceux qu'ils ont désignés comme intercesseurs en dehors d'Allah ﷻ.

L'un d'eux est capable de prêter un faux serment [sur Allah] tandis qu'il n'oserait jamais jurer au nom de son maître quand il ment. D'autant plus que de nombreuses personnes de multiples tendances considèrent l'imploration du secours auprès de leur maître, que ce soit à son tombeau ou ailleurs, plus utile que l'invocation d'Allah ﷻ à la mosquée tard la nuit. Ils se moquent de tous ceux qui se détournent de leur voie au profit de l'Unicité et beaucoup d'entre eux s'écartent des mosquées pour peupler les tombeaux vénérés. En réalité, cette attitude n'est due qu'à la légèreté avec laquelle ils considèrent la croyance en Allah ﷻ, Ses versets et Son Envoyé ﷺ. Ils donnent au polythéisme[1] une grande valeur, ce qui est très répandu chez les adorateurs des tombes de nos jours.

La moquerie vis-à-vis de la religion est de deux sortes :

– la moquerie ouverte comme celle citée dans le verset mentionné ci-dessus révélé pour cette raison : ils avaient dit : « Nous n'avons jamais vu de gens plus mangeurs, plus menteurs et plus lâches lors du combat que nos lecteurs du Coran… » Ou tout autre propos du genre : « Votre religion est une cinquième école juridique » ou « Votre religion est archaïque ». Ou encore, lorsque certains voient ceux qui ordonnent le bien et interdisent le mal, ils disent en se moquant : « Voici qu'arrivent les gens de la religion ! » et d'autres paroles que

1 *Majmū' al-fatâwâ*, t.15, pp.48-49.

l'on ne peut dénombrer que difficilement et qui sont bien pires que celles visées par le verset ;

– la moquerie indirecte ; elle est vaste et sans limite : comme cligner de l'œil, tirer la langue, faire la moue, faire un signe de la main lors de la lecture du Coran ou de la mention de la Sunna du Prophète ﷺ, ou lorsqu'on commande le bien et prohibe le mal.[1]

Il s'agit également de prétendre que l'Islam n'est plus valable au vingt et unième siècle, mais est plutôt du Moyen-Âge, que c'est une décadence et un retour au passé. Cela consiste aussi à prétendre que l'Islam est cruel et barbare dans son code pénal, qu'il est injuste envers la femme en autorisant le divorce et la polygamie, et que les lois constitutionnelles établies par les hommes sont meilleures que celles de l'Islam.

Quant à celui qui appelle à l'Unicité d'Allah ﷻ en dénonçant l'adoration des tombeaux et des mausolées, ils disent que c'est un extrémiste, désireux de diviser l'unité des musulmans, un wahhabite ou un adepte d'une cinquième école. Et d'autres paroles semblables qui sont toutes une insulte à la religion et à ses adeptes, et une moquerie de la foi authentique. Il n'y a de puissance et de force qu'en Allah !

La moquerie indirecte, c'est aussi se moquer de ceux qui s'attachent à une tradition prophétique en disant : « La religion ne s'arrête pas aux poils » par moquerie envers la barbe, et d'autres propos impudents !

1 *Majmū'at al-tawḥid al-najdiyya*, p.409.

Juger selon une loi autre que la Révélation

La foi en Allah ﷻ et Son adoration impliquent la soumission à Son jugement, l'acceptation de Sa Loi et le retour à Son Livre, ainsi qu'à la Sunna de Son Envoyé ﷺ, lors d'une divergence de propos, de fondements, dans les conflits. Car Allah ﷻ est le Juge et c'est à Lui que revient exclusivement le droit de légiférer.

Les dirigeants doivent juger selon ce qu'Allah ﷻ a révélé. Quant à leurs peuples, ils doivent également prendre pour juge ce qu'Allah ﷻ a fait descendre dans Son Livre et dans la Sunna de Son Messager ﷺ. Allah ﷻ dit à l'égard des dirigeants :

إِنَّ ٱللَّهَ يَأۡمُرُكُمۡ أَن تُؤَدُّواْ ٱلۡأَمَٰنَٰتِ إِلَىٰٓ أَهۡلِهَا وَإِذَا حَكَمۡتُم بَيۡنَ ٱلنَّاسِ أَن تَحۡكُمُواْ بِٱلۡعَدۡلِۚ

﴿Certes, Allah vous commande de rendre les dépôts à leurs ayants droit, et quand vous jugez entre des gens, de juger avec équité.﴾ Coran, *al-Nisâ'* : 58

À l'égard du peuple, Il dit :

فَإِن تَنَٰزَعۡتُمۡ فِي شَيۡءٖ فَرُدُّوهُ إِلَى ٱللَّهِ وَٱلرَّسُولِ إِن كُنتُمۡ تُؤۡمِنُونَ بِٱللَّهِ وَٱلۡيَوۡمِ ٱلۡأٓخِرِۚ ذَٰلِكَ خَيۡرٞ وَأَحۡسَنُ تَأۡوِيلًا يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ أَطِيعُواْ ٱللَّهَ وَأَطِيعُواْ ٱلرَّسُولَ وَأُوْلِي ٱلۡأَمۡرِ مِنكُمۡۖ

﴿Ô les croyants ! Obéissez à Allah et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement. 1 **Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messager, si vous croyez en Allah et au Jour Dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation.﴾** Coran, *al-Nisâ'* : 59

---

1 Ce sont les dirigeants et les savants, comme il a été rapporté de manière authentique d'Ibn 'Abbâs ﷺ notamment. Et Allah sait mieux. Nde

Allah ﷻ montre ensuite que la foi et l'acceptation d'une chose autre que la Révélation d'Allah comme juge sont deux choses qui ne peuvent aller de pair :

أَلَمْ تَرَ إِلَى ٱلَّذِينَ يَزْعُمُونَ أَنَّهُمْ ءَامَنُوا۟ بِمَآ أُنزِلَ إِلَيْكَ وَمَآ أُنزِلَ مِن قَبْلِكَ يُرِيدُونَ أَن يَتَحَاكَمُوٓا۟ إِلَى ٱلطَّٰغُوتِ وَقَدْ أُمِرُوٓا۟ أَن يَكْفُرُوا۟ بِهِۦ وَيُرِيدُ ٱلشَّيْطَٰنُ أَن يُضِلَّهُمْ ضَلَٰلًۢا بَعِيدًا

﴿N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire à ce qu'on a fait descendre vers toi et à ce qu'on a fait descendre avant toi ? Ils veulent prendre pour juge le *ṭâghût*, alors qu'on leur a commandé de ne pas croire en lui. Mais le diable veut les égarer très loin dans l'égarement.﴾ Coran, *al-Nisâ'* : 60

Il ajoute plus loin :

فَلَا وَرَبِّكَ لَا يُؤْمِنُونَ حَتَّىٰ يُحَكِّمُوكَ فِيمَا شَجَرَ بَيْنَهُمْ ثُمَّ لَا يَجِدُوا۟ فِىٓ أَنفُسِهِمْ حَرَجًا مِّمَّا قَضَيْتَ وَيُسَلِّمُوا۟ تَسْلِيمًا

﴿Non ! Par Ton Seigneur ! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront pas demandé de juger de leurs disputes, puis qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence].﴾ Coran, *al-Nisâ'* : 65

Ainsi, Allah ﷻ rejette catégoriquement la foi de celui qui ne prend pas le Prophète ﷺ pour juge, en acceptant et en se soumettant à son jugement. Il juge également mécréants, injustes et pervers les dirigeants qui ne jugent pas selon la Révélation d'Allah :

وَمَن لَّمْ يَحْكُم بِمَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ فَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْكَٰفِرُونَ

﴿Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux-là sont les mécréants.﴾ Coran, *al-Mâ'ida* : 44

وَمَن لَّمْ يَحْكُم بِمَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ فَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلظَّٰلِمُونَ

﴿Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux-là sont les injustes.﴾ Coran, *al-Mâ'ida*: 45

وَمَن لَّمْ يَحْكُم بِمَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ فَأُوْلَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْفَٰسِقُونَ

﴿Ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux-là sont les pervers.﴾ Coran, *al-Mâ'ida*: 47

Il est aussi impératif de juger selon ce qu'Allah a révélé et de se référer à Lui pour tous les points de divergence entre les savants concernant les questions d'interprétation juridique. N'est accepté que ce qui est conforme au Coran et à la Sunna sans prendre parti aveuglément pour une école juridique ou un imam. Ceci vaut pour toutes les plaintes et les conflits relatifs à tous les droits, et pas uniquement les statuts personnels, comme c'est le cas dans certains pays se réclamant de l'Islam. C'est un ensemble indivisible :

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ ٱدْخُلُواْ فِي ٱلسِّلْمِ كَآفَّةً

﴿Ô les croyants ! Entrez en plein dans l'Islam.﴾ Coran, *al-Baqara*: 208

أَفَتُؤْمِنُونَ بِبَعْضِ ٱلْكِتَٰبِ وَتَكْفُرُونَ بِبَعْضٍ

﴿Croyez-vous donc en une partie du Livre et rejetez-vous le reste ?﴾ Coran, *al-Baqara*: 85

Les partisans des différentes écoles juridiques se doivent de soumettre les paroles de leurs imams au Coran et à la Sunna. Ce qui est en accord avec ces deux derniers sera pris en compte, le reste sera rejeté sans parti pris aveugle. Surtout si ces paroles concernent le dogme, car les imams eux-mêmes ont tous recommandé cette attitude. Celui qui contredit cette règle ne fait pas partie de leurs partisans même s'il se réclame d'eux. Allah ﷻ dit à propos de telles personnes :

ٱتَّخَذُوٓاْ أَحْبَارَهُمْ وَرُهْبَٰنَهُمْ أَرْبَابًا مِّن دُونِ ٱللَّهِ وَٱلْمَسِيحَ ٱبْنَ مَرْيَمَ وَمَآ أُمِرُوٓاْ إِلَّا لِيَعْبُدُوٓاْ إِلَٰهًا وَٰحِدًا لَّآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ

﴿Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Messie fils de Maryam, comme Seigneurs en dehors d'Allah, alors qu'on ne leur a commandé que d'adorer un Dieu unique. Pas de divinité à part Lui !﴾ Coran, *al-Tawba* : 31

Ce verset ne s'applique pas seulement aux chrétiens, mais à toute personne agissant comme eux.

« Quiconque contredit ce qu'Allah ﷻ et Son Prophète ﷺ ont ordonné en jugeant entre les gens en se basant sur autre chose que la Révélation ou en demandant un jugement autre que celui d'Allah ﷻ, guidé par ses passions, renonce à l'Islam et à la foi, même s'il prétend être croyant. Allah ﷻ a dénoncé ceux qui se comportent d'une telle façon et a démenti leur prétention à la foi. Allah ﷻ dit "ils prétendent", ce qui veut dire qu'ils sont dépourvus de foi. Le verbe "prétendre" est utilisé pour désigner celui qui soutient une chose alors qu'il ment en dérogeant à ce qu'elle implique et en la contredisant par ses actes. Ceci est confirmé par Sa parole : **﴿...alors qu'on leur a demandé de ne pas croire en Lui﴾**.

Mécroire au *ṭâghût* est le pilier du monothéisme comme cela est illustré par le verset : **﴿Donc, quiconque mécroit au *ṭâghût* tandis qu'il croit en Allah, saisit l'anse la plus solide.﴾**

Celui qui ne respecte pas ce pilier n'est pas monothéiste. Le monothéisme est la base de la foi par laquelle les actes sont agréés. Par contre, si ce pilier n'est pas respecté, les actes seront rejetés, comme il est clairement indiqué dans le verset ci-dessus. Prendre le *ṭâghût* pour juge, c'est avoir foi en lui.» [1]

La négation de la foi de celui qui ne juge pas selon ce qu'Allah ﷻ a révélé indique que l'application de la législation d'Allah ﷻ fait partie de la foi, des principes de la croyance et de l'adoration que le musulman doit mettre en pratique. Il ne doit pas l'appliquer uniquement parce que c'est la loi la plus adaptée aux intérêts des gens et à leur sécurité.

---

1 *Fatḥ al-Majid*, pp.467-468.

Or, beaucoup de gens insistent sur cet aspect et négligent l'aspect principal. Allah ﷻ a d'ailleurs blâmé ceux qui appliquent Sa loi pour réaliser des intérêts personnels sans avoir pour but Son adoration :

وَإِذَا دُعُوٓاْ إِلَى ٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦ لِيَحۡكُمَ بَيۡنَهُمۡ إِذَا فَرِيقٞ مِّنۡهُم مُّعۡرِضُونَ ﴿٤٨﴾
وَإِن يَكُن لَّهُمُ ٱلۡحَقُّ يَأۡتُوٓاْ إِلَيۡهِ مُذۡعِنِينَ

﴿Et quand on les appelle vers Allah et Son Messager pour que celui-ci juge parmi eux, voilà que quelques-uns d'entre eux s'éloignent. Mais s'ils ont le droit en leur faveur, ils viennent à Lui, soumis.﴾ Coran, *al-Nûr*: 48-49

Ils ne s'intéressent qu'à leurs passions en s'éloignant de tout ce qui s'y oppose, car ils n'adorent pas Allah ﷻ en se référant à Son Prophète Muḥammad ﷺ.

Le statut de celui qui ne juge pas d'après ce qu'Allah ﷻ a révélé

Allah ﷻ dit : **﴿Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux-là sont les mécréants.﴾**

Ce verset indique que juger d'après une loi autre que la Révélation divine est mécréance. Cette mécréance est tantôt considérée comme une mécréance majeure excluant son auteur de l'Islam, tantôt comme une mécréance mineure n'excluant pas de l'Islam. En effet, cela varie selon la situation : si l'on croit que l'application de la Loi divine n'est pas obligatoire et qu'on a le choix, si on la méprise en croyant que les lois et les systèmes institués par les hommes sont meilleurs que ceux institués par la révélation, ou que les lois islamiques ne sont pas adaptées pour notre époque, ou encore si on veut appliquer d'autres lois que celles révélées pour rechercher l'agrément des mécréants et des hypocrites, il s'agit alors de mécréance majeure.

Par contre, si on croit à l'obligation de l'application de ce qu'Allah a révélé, et qu'on en prend connaissance pour un fait particulier, mais qu'on ne l'applique pas en reconnaissant que ce délaissement mérite le

châtiment, on est considéré comme pécheur et cette attitude relève de la mécréance mineure.

Mais si on ignore le jugement divin à propos de ce fait, tout en déployant tous nos efforts pour l'apprendre, puis qu'on commet involontairement une faute, on sera considéré comme auteur d'une faute, tout en méritant une récompense pour l'effort déployé, la faute étant pardonnée[1]. Il s'agit là d'un jugement vis-à-vis d'une affaire particulière. Quand cela concerne l'ensemble d'un système, la situation est différente.

Le cheikh de l'Islam Ibn Taymiyya ﷺ dit[2] : « Si le gouverneur pratique sa religion, mais gouverne sans connaissance, il fait partie des gens destinés à l'Enfer. S'il possède le savoir, mais ne juge pas selon la vérité qu'il connaît, il fait également partie des gens voués à l'Enfer. S'il juge sans science ni justice, il mérite à plus forte raison d'être parmi les gens de l'Enfer.

Cela concerne le jugement propre à une affaire particulière, à un individu. Mais celui qui instaure tout un système de lois dans la religion des musulmans en transformant le vrai en faux et vice versa, la Sunna en innovation, l'innovation en Sunna, le convenable en blâmable et le blâmable en convenable, s'il interdit ce qu'Allah et Son Prophète ﷺ ont ordonné et ordonne ce qu'Allah et Son Prophète ﷺ ont interdit, cela prend une tout autre tournure que le Seigneur de l'univers jugera, le Dieu des Messagers, le Maître du Jour de la Rétribution, le Digne de louanges dans ce monde et dans l'au-delà. »

لَهُ ٱلْحُكْمُ وَإِلَيْهِ تُرْجَعُونَ

﴿À Lui appartient le jugement, et vers Lui vous serez ramenés.﴾
Coran, *al-Qaṣaṣ* : 88

هُوَ ٱلَّذِىٓ أَرْسَلَ رَسُولَهُۥ بِٱلْهُدَىٰ وَدِينِ ٱلْحَقِّ لِيُظْهِرَهُۥ عَلَى ٱلدِّينِ كُلِّهِۦ ۚ وَكَفَىٰ بِٱللَّهِ شَهِيدًا

1 *Sharḥ al-ṭaḥâwiyya* d'Ibn Abî al-'Izz al-Ḥanafî, pp.363-364.
2 *Majmû' al-fatâwâ*, t.35, p.388.

﴿C'est Lui qui a envoyé Son Messager avec la droiture et la religion de vérité pour la faire triompher sur toute autre religion. Et Allah suffit comme témoin.﴾ Coran, *al-Fatḥ*: 28

Il dit également : « Certes, celui qui ne croit pas en l'obligation d'appliquer ce qu'Allah a fait descendre sur Son Messager ﷺ est un mécréant. Car quiconque se permet de juger entre les gens d'après ce qu'il considère juste, sans suivre ce qu'Allah a révélé, est mécréant. En effet, il n'y a aucune communauté qui ne réclame la justice dans le jugement. Mais la justice dans leur religion se résume à ce que leurs chefs pensent. Bien plus, beaucoup de ceux qui se réclament de l'Islam jugent selon les traditions de leurs ancêtres, qu'Allah n'a pas révélées. Ces derniers étaient des dirigeants à qui on obéissait. Ils considèrent donc que c'est ce qu'il faut appliquer en dehors du Coran et de la Sunna. Ceci est la mécréance ! Beaucoup de gens se sont convertis à l'Islam, mais jugent selon les traditions courantes décrétées par ceux à qui ils obéissent. Donc, s'ils ont connaissance de l'interdiction de juger sur base de ce qui n'a pas été révélé par Allah ﷻ, mais ne s'y conforment pas, pire encore, s'ils rendent licite le jugement selon autre chose que la Révélation d'Allah, alors ils sont mécréants [sinon ignorants.] »[1]

Le cheikh Muḥammad Ibn Ibrâhîm Âl al-Shaykh ﷺ dit : « Quant à ce qui est considéré comme une mécréance mineure sans en être une (*kufr dûna kufr*), c'est lorsqu'on se réfère à un autre jugement que celui d'Allah ﷻ, en ayant la conviction qu'on est dans le tort et que le jugement d'Allah est vérité. Cela n'arrive qu'une fois ou presque. Quant à celui qui légifère des lois bien structurées en les imposant, telle est la mécréance. Même s'il affirme qu'il a tort et que le jugement d'Allah est plus juste, c'est une mécréance qui exclut de l'Islam.»[2]

Ainsi, le cheikh ﷺ différencie le jugement partiel qui n'est pas récurrent du jugement général qui est le référent pour toutes les lois ou leur majorité. Il conclut que ce dernier est une mécréance qui exclut de

---

1 Les termes entre crochets sont ceux d'Ibn Taymiyya lui-même et concluent sa phrase dans le livre auquel l'auteur fait référence. Nous avons tenu à les mentionner vu leur importance. Voir *Minhâj al-Sunna al-nabawiyya*, t.5, p.130 avec les annotations du Dr Muḥammad Rashâd Sâlim, Dâr Uḥud. Nde.

2 *Fatâwâ al-Shaykh Muḥammad Ibn Ibrâhim Âl al-Shaykh,* t.12, p.280.

l'Islam de manière catégorique. Celui qui supprime la loi islamique au profit du droit constitutionnel institué par l'homme affirme que la loi humaine est meilleure et plus adaptée que la loi divine, ce qui de toute évidence est une mécréance majeure excluant de l'Islam et contredisant le monothéisme.

S'approprier le droit de légiférer et d'établir le licite ou l'illicite

Décréter les lois pour régir les cultes, les rapports sociaux et les autres domaines de la société, ainsi que pour trancher les litiges et mettre fin aux conflits, est le droit d'Allah, Seigneur des hommes et Créateur du monde.

أَلَا لَهُ ٱلْخَلْقُ وَٱلْأَمْرُ تَبَارَكَ ٱللَّهُ رَبُّ ٱلْعَٰلَمِينَ

﴿La création et le commandement n'appartiennent qu'à Lui. Gloire à Allah, Seigneur de l'univers !﴾ Coran, *al-A'râf*: 54

C'est Lui qui sait ce qui convient à Ses serviteurs et le leur décrète. En qualité de Seigneur, Il leur établit des lois et en qualité de serviteurs, les hommes acceptent Ses lois et en tirent profit. Allah ﷻ dit :

فَإِن تَنَٰزَعْتُمْ فِى شَىْءٍ فَرُدُّوهُ إِلَى ٱللَّهِ وَٱلرَّسُولِ إِن كُنتُمْ تُؤْمِنُونَ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ ۚ ذَٰلِكَ خَيْرٌ وَأَحْسَنُ تَأْوِيلًا

﴿Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messager, si vous croyez en Allah et au Jour Dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation.﴾ Coran, *al-Nisâ'*: 59

وَمَا ٱخْتَلَفْتُمْ فِيهِ مِن شَىْءٍ فَحُكْمُهُۥٓ إِلَى ٱللَّهِ ۚ ذَٰلِكُمُ ٱللَّهُ رَبِّى عَلَيْهِ تَوَكَّلْتُ وَإِلَيْهِ أُنِيبُ

﴿Sur toutes vos divergences, le jugement appartient à Allah. Tel est Allah mon Seigneur, en Lui je place ma confiance et c'est à Lui que je retourne [repentant].﴾ Coran, *al-Shûrâ*:10

Il blâme Ses serviteurs qui prennent un autre législateur que Lui :

أَمْ لَهُمْ شُرَكَٰٓؤُا۟ شَرَعُوا۟ لَهُم مِّنَ ٱلدِّينِ مَا لَمْ يَأْذَنۢ بِهِ ٱللَّهُ ۚ

﴿Ou bien auraient-ils des associés [à Allah] qui auraient établi pour eux des lois religieuses qu'Allah n'a jamais autorisées ?﴾
Coran, *al-Shûrâ*: 21

Par conséquent, celui qui accepte une législation autre que celle d'Allah ﷻ Lui donne des associés. Tout culte qui n'est pas établi par Allah ﷻ ou Son Messager ﷺ est une innovation et toute innovation est égarement comme l'enseigne le Prophète ﷺ:

«مَنْ أَحْدَثَ فِي أَمْرِنَا هَذَا مَا لَيْسَ مِنْهُ فَهُوَ رَدٌّ». وفي رواية: «مَنْ عَمِلَ عَمَلاً لَيْسَ عَلَيْهِ أَمْرُنَا فَهُوَ رَدٌّ».

« Celui qui introduit dans notre affaire ce qui n'en fait pas partie, alors son acte est rejeté. »[1]

Dans une autre version:

« Celui qui accomplit un acte qui n'est pas conforme à notre voie, alors cet acte est rejeté »[2].

Tout ce qu'Allah ﷻ et Son Prophète ﷺ n'ont pas légiféré en matière de politique et de jugement est un jugement du *ṭâghût* et de l'époque de l'Ignorance.

أَفَحُكْمَ ٱلْجَٰهِلِيَّةِ يَبْغُونَ ۚ وَمَنْ أَحْسَنُ مِنَ ٱللَّهِ حُكْمًا لِّقَوْمٍ يُوقِنُونَ

﴿Est-ce donc le jugement du temps de l'Ignorance qu'ils cherchent ? Qu'y a-t-il de meilleur qu'Allah, en matière de jugement pour des gens qui ont une foi ferme ?﴾ Coran, *al-Mâ'ida*: 50

De même, l'établissement du licite et de l'illicite est le droit d'Allah ﷻ qu'il n'est permis à personne de partager avec Lui. Allah ﷻ dit:

وَلَا تَأْكُلُوا۟ مِمَّا لَمْ يُذْكَرِ ٱسْمُ ٱللَّهِ عَلَيْهِ وَإِنَّهُۥ لَفِسْقٌ ۗ وَإِنَّ ٱلشَّيَٰطِينَ لَيُوحُونَ إِلَىٰٓ أَوْلِيَآئِهِمْ لِيُجَٰدِلُوكُمْ ۖ وَإِنْ أَطَعْتُمُوهُمْ إِنَّكُمْ لَمُشْرِكُونَ

1 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.
2 Rapporté par Muslim.

﴿Et ne mangez pas de ce sur quoi le Nom d'Allah n'a pas été prononcé, car ce serait une perversité. Les diables inspirent à leurs alliés de disputer avec vous. Si vous leur obéissez, vous deviendrez certes des polythéistes.﴾ Coran, *al-An'âm*: 121

Allah ﷻ qualifie de polythéisme l'obéissance au diable et à ses partisans quand ils rendent licite ce qu'Allah ﷻ a interdit. Ceux qui obéissent aux savants et aux dirigeants quand ils interdisent ce qu'Il a permis ou autorisent ce qu'Il a interdit les adoptent alors comme dieux en dehors d'Allah ﷻ:

اتَّخَذُوٓاْ أَحۡبَارَهُمۡ وَرُهۡبَٰنَهُمۡ أَرۡبَابٗا مِّن دُونِ ٱللَّهِ وَٱلۡمَسِيحَ ٱبۡنَ مَرۡيَمَ وَمَآ أُمِرُوٓاْ إِلَّا لِيَعۡبُدُوٓاْ إِلَٰهٗا وَٰحِدٗاۖ لَّآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَۚ سُبۡحَٰنَهُۥ عَمَّا يُشۡرِكُونَ

﴿Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines ainsi que le Messie fils de Maryam, comme Seigneurs en dehors d'Allah, alors qu'on ne leur a commandé que d'adorer un Dieu Unique. Pas de divinité à part Lui ! Gloire à Lui ! Il est au-dessus de ce qu'ils [Lui] associent.﴾ Coran, *al-Tawba*: 31

Le Prophète ﷺ récita ce verset devant 'Adî Ibn Ḥâtim al-Ṭâ'î ﷺ qui déclara: « Ô Messager d'Allah ! Nous ne les adorions pas ! » Le Prophète ﷺ répliqua: « *Ne vous rendaient-ils pas licite ce qu'Allah a interdit et vous le rendiez licite ? Ne vous rendaient-ils pas illicite ce qu'Allah a permis et vous le rendiez illicite ?* » 'Adî Ibn Ḥâtim reconnut: « Si ! » Le Prophète ﷺ reprit: « *Telle est leur adoration.* »[1]

Donc, leur obéir en dehors d'Allah ﷻ quand ils établissent le licite ou l'illicite est une adoration et une association. Il s'agit là du polythéisme majeur qui s'oppose au monothéisme repris dans l'attestation « Il n'y a point de divinité si ce n'est Allah ».[2] Cette attestation indique notamment que la permission et l'interdiction des choses sont un droit réservé à Allah ﷻ.

---

1 Rapporté par al-Tirmidhî, Ibn Jarîr et d'autres. [Jugé fiable par al-Albânî dans *Ṣaḥîḥ Sunan al-Tirmidhi*].

2 *Fatḥ al-Majîd*, p.107.

Ceci vaut pour ceux qui obéissent aux savants et aux dévots dans leur permission et interdiction qui contredisent la Loi divine; bien que ceux-ci soient les plus proches de la science et de la religion et que leurs erreurs puissent provenir d'un effort d'interprétation juridique n'ayant pas abouti à la vérité, effort d'ailleurs récompensé. Que dire alors de ceux qui se soumettent aux lois instituées par les mécréants et les athées, qui les importent et les appliquent dans les pays musulmans ? Il n'y a de force ni puissance qu'en Allah ﷻ !

Certes, ce comportement revient à adopter les mécréants comme seigneurs en dehors d'Allah ﷻ. Ils instaurent pour leurs adeptes des lois, leur permettent l'illicite et jugent entre les gens.

Le statut de l'adhésion aux doctrines athées et impies

1. L'adhésion aux doctrines athées telles que le communisme, le capitalisme et d'autres prônant la mécréance, est un renoncement à l'Islam. Si l'adepte de l'une de ces doctrines prétend en même temps être musulman, il est considéré comme auteur de l'hypocrisie majeure. Les hypocrites se réclament de l'Islam en apparence, alors qu'ils sont intérieurement dans l'incroyance. Allah ﷻ dit :

وَإِذَا لَقُوا۟ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ قَالُوٓا۟ ءَامَنَّا وَإِذَا خَلَوْا۟ إِلَىٰ شَيَٰطِينِهِمْ قَالُوٓا۟ إِنَّا مَعَكُمْ إِنَّمَا نَحْنُ مُسْتَهْزِءُونَ

﴿Quand ils rencontrent ceux qui ont cru, ils disent : « Nous croyons », mais quand ils se trouvent seuls avec leurs diables, ils disent : « Nous sommes avec vous, en effet, nous ne faisons que nous moquer. »﴾ Coran, *al-Baqara* : 14

ٱلَّذِينَ يَتَرَبَّصُونَ بِكُمْ فَإِن كَانَ لَكُمْ فَتْحٌ مِّنَ ٱللَّهِ قَالُوٓا۟ أَلَمْ نَكُن مَّعَكُمْ وَإِن كَانَ لِلْكَٰفِرِينَ نَصِيبٌ قَالُوٓا۟ أَلَمْ نَسْتَحْوِذْ عَلَيْكُمْ وَنَمْنَعْكُم مِّنَ ٱلْمُؤْمِنِينَ ۚ

﴿Ceux qui restent dans l'expectative à votre égard, si une victoire vous vient de la part d'Allah, ils disent : « N'étions-nous pas avec vous ? », et s'il en revient un avantage aux mécréants, ils disent : « Est-ce que nous n'avons pas mis la main sur vous pour vous soustraire aux croyants ? »﴾ Coran, *al-Nisâ'* : 141

Tels sont les hypocrites trompeurs, ils sont tous caractérisés par une double face : adoptant l'une avec les croyants et l'autre avec leurs frères athées. Ils ont également un double langage, l'un dont les musulmans acceptent l'apparence et l'autre qui exprime leur secret enfoui : **﴿Quand ils rencontrent ceux qui ont cru, ils disent : « Nous croyons », mais**

quand ils se trouvent seuls avec leurs diables, ils disent : « Nous sommes avec vous, en effet, nous ne faisons que nous moquer. »﴾

Ils se sont détournés du Coran et de la Sunna en méprisant ceux qui suivent la parole d'Allah ﷻ et de Son Prophète ﷺ et en se moquant d'eux. Ils ont refusé de se soumettre au jugement de ces deux révélations, heureux du savoir qu'ils possèdent, et dont l'accumulation ne leur apporte que mal et orgueil. C'est la raison pour laquelle ils se moquent en permanence de ceux qui s'attachent fermement à la Révélation pure.

ٱللَّهُ يَسْتَهْزِئُ بِهِمْ وَيَمُدُّهُمْ فِى طُغْيَٰنِهِمْ يَعْمَهُونَ

﴿C'est Allah qui Se moque d'eux, les endurcit dans leur révolte et prolonge sans fin leur égarement.﴾ Coran, *al-Baqara* : 15

En revanche, Allah ﷻ a ordonné de se rallier aux croyants :

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ ٱتَّقُواْ ٱللَّهَ وَكُونُواْ مَعَ ٱلصَّٰدِقِينَ

﴿Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et soyez avec les véridiques !﴾ Coran, *al-Tawba* : 119

Ces partis athées s'acharnent les uns sur les autres, car ils sont fondés sur le faux. Le communisme nie l'existence du Créateur – purifié soit-Il – et combat les religions révélées. Celui qui accepte de vivre sans foi et rejette les évidences rationnelles et absolues annihile son intellect.

Quant à l'athéisme, il nie les religions et repose sur le matérialisme sans guide ni objectif dans cette vie, sinon un mode de vie bestial.

Le capitalisme, pour sa part, a pour but d'amasser les richesses quels qu'en soient les moyens, sans se conformer au licite ou à l'illicite, sans compassion et sans pitié pour les pauvres et les nécessiteux. Son économie est basée sur l'usure qui est une déclaration de guerre contre Allah ﷻ et Son Messager ﷺ, une ruine pour les États et les individus, et une exploitation des peuples pauvres.

Quelle personne sensée ou dotée d'un fragment de foi accepterait de vivre en adhérant à ces partis ? Ils n'ont ni bon sens, ni religion, ni objectif correct auxquels on consacre sa vie et pour lesquels on combat. Ils ont pu envahir les pays musulmans lorsque ces derniers se sont

écartés de la vraie religion, ne recevant aucune éducation et vivant dans l'imitation des autres.

2. L'adhésion aux partis impies, nationalistes et racistes est une mécréance et un renoncement à l'Islam. Ce dernier rejette en effet toute sorte de sectarisme et de chauvinisme qui a trait à l'époque anté-islamique. Allah dit ﷻ:

يَـٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ إِنَّا خَلَقْنَـٰكُم مِّن ذَكَرٍ وَأُنثَىٰ وَجَعَلْنَـٰكُمْ شُعُوبًا وَقَبَآئِلَ لِتَعَارَفُوٓاْ ۚ إِنَّ أَكْرَمَكُمْ عِندَ ٱللَّهِ أَتْقَىٰكُمْ ۚ

﴿Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus pour que vous vous entre-connaissiez. Le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est le plus pieux.﴾ Coran, *al-Ḥujurât*: 13

Le Prophète ﷺ dit:

«لَيْسَ مِنَّا مَنْ دَعَا إِلَى عَصَبِيَّةٍ، وَلَيْسَ مِنَّا مَنْ قَاتَلَ عَلَى عَصَبِيَّةٍ، وَلَيْسَ مِنَّا مَنْ غَضِبَ لِعَصَبِيَّةٍ».

« N'est pas des nôtres celui qui appelle à l'esprit de clan ! N'est pas des nôtres celui qui combat au nom de l'esprit de clan ! N'est pas des nôtres celui qui se met en colère par esprit de clan ! »[1]

«إِنَّ اللَّهَ قَدْ أَذْهَبَ عَنْكُمْ عُبِّيَّةَ الْجَاهِلِيَّةِ وَفَخْرَهَا بِالآبَاءِ، إِنَّمَا هُوَ مُؤْمِنٌ تَقِيٌّ أَوْ فَاجِرٌ شَقِيٌّ، النَّاسُ بَنُو آدَمَ، وَآدَمُ خُلِقَ مِنْ تُرَابٍ، وَلاَ فَضْلَ لِعَرَبِيٍّ عَلَى عَجَمِيٍّ إِلاَّ بِالتَّقْوَى».

« Allah a éloigné de vous l'esprit de clan de l'Ignorance et la fierté tirée de son ascendance. L'homme est soit un croyant pieux, soit un débauché malheureux. Les gens sont les enfants d'Adam. Or, Adam a été créé

1 Rapporté par Muslim.

d'argile. L'Arabe n'a pas plus de mérite que l'étranger, si ce n'est par la piété.»[1]

De plus, ces partis divisent les musulmans. Pourtant, Allah ﷻ ordonne l'union et l'entraide dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété. Il interdit la division et la divergence :

وَٱعْتَصِمُواْ بِحَبْلِ ٱللَّهِ جَمِيعًا وَلَا تَفَرَّقُواْ ۚ وَٱذْكُرُواْ نِعْمَتَ ٱللَّهِ عَلَيْكُمْ إِذْ كُنتُمْ أَعْدَآءً فَأَلَّفَ بَيْنَ قُلُوبِكُمْ فَأَصْبَحْتُم بِنِعْمَتِهِۦٓ إِخْوَٰنًا

﴿Et cramponnez-vous tous ensemble à la corde (*ḥabl*) d'Allah et ne soyez pas divisés ! Et rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous : lorsque vous étiez ennemis, c'est Lui qui réconcilia vos cœurs. Puis, par Son Bienfait, vous êtes devenus frères.﴾
Coran, *Âl 'Imrân* : 103.

En effet, Allah ﷻ ne veut qu'un seul parti, qui est le Sien, le parti victorieux. « Mais le monde musulman, après avoir été conquis politiquement et culturellement par l'Europe, s'est soumis à ces tendances tribales, ethniques et nationalistes. Elles sont devenues pour lui une connaissance et une réalité établies et incontestables. Curieusement, les peuples musulmans se sont hâtés de faire revivre et de mettre en valeur ce sectarisme que l'Islam avait éradiqué, de scander ses slogans et de se vanter comme avant l'Islam, période que celui-ci continue à appeler *l'Ignorance.*»

Allah ﷻ a comblé les musulmans en les sauvant de cette ignorance et les a incités à Le remercier pour cette faveur. Il est donc naturel que le croyant n'évoque une période d'ignorance lointaine ou proche qu'avec indignation, rejet et dégoût. Un prisonnier placé sous la torture, puis libéré, évoque-t-il ses jours de détention, de souffrance et d'humiliation sans être saisi par un tressaillement ? Le malade qui a guéri d'une terrible et longue maladie incurable, évoque-t-il ses jours de souffrance sans ressentir une certaine affliction et changer de couleur ? »[2]

---

1 Rapporté par al-Tirmidhî et d'autres. [La première partie est jugée fiable par al-Albânî dans *Ṣaḥiḥ al-targhib wal-tarhib*, tandis que la seconde partie est authentifiée par al-Albânî dans *al-Silsila al-ṣaḥiḥa*, t.6, p.449, n°2700].

2 De l'épître *Ridda wa lâ Abâ Bakr lahâ* d'Abû al-Ḥasan al-Nadawî.

Il est important de savoir que l'existence de telles tendances est un châtiment envoyé par Allah ﷻ contre ceux qui se détournent de Sa loi et renient Sa religion. Allah ﷻ dit :

قُلْ هُوَ ٱلْقَادِرُ عَلَىٰٓ أَن يَبْعَثَ عَلَيْكُمْ عَذَابًا مِّن فَوْقِكُمْ أَوْ مِن تَحْتِ أَرْجُلِكُمْ أَوْ يَلْبِسَكُمْ شِيَعًا وَيُذِيقَ بَعْضَكُم بَأْسَ بَعْضٍ ۗ

﴿Dis : « Il est Capable, Lui, de susciter contre vous, d'en haut ou de sous vos pieds, un châtiment, ou de vous confondre dans le sectarisme. Et Il fait goûter aux uns [d'entre vous] l'ardeur des autres.»﴾ Coran, *al-An'âm* : 65

Le Prophète ﷺ dit :

«وَمَا لَمْ تَحْكُمْ أَئِمَّتُهُمْ بِكِتَابِ اللَّهِ إِلاَّ جَعَلَ اللَّهُ بَأْسَهُمْ بَيْنَهُمْ».

« Tant que leurs dirigeants ne jugent pas d'après le Livre d'Allah, Allah sèmera la discorde entre eux.»[1]

En plus, le sectarisme conduit au rejet de la vérité détenue par autrui, comme c'est le cas des juifs dont Allah ﷻ dit :

وَإِذَا قِيلَ لَهُمْ ءَامِنُوا۟ بِمَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ قَالُوا۟ نُؤْمِنُ بِمَآ أُنزِلَ عَلَيْنَا وَيَكْفُرُونَ بِمَا وَرَآءَهُۥ وَهُوَ ٱلْحَقُّ مُصَدِّقًا لِّمَا مَعَهُمْ ۗ

﴿Et quand on leur dit : « Croyez à ce qu'Allah a fait descendre », ils disent : « Nous croyons à ce qu'on a fait descendre sur nous ». Et ils rejettent le reste, alors que c'est la vérité confirmant ce qu'ils avaient déjà (avec eux).﴾ Coran, *al-Baqara* : 91

Ce fut également le cas pour les gens du temps de l'Ignorance qui refusèrent, par attachement aveugle à leurs ancêtres, ce que le Prophète ﷺ leur apportait.

وَإِذَا قِيلَ لَهُمُ ٱتَّبِعُوا۟ مَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ قَالُوا۟ بَلْ نَتَّبِعُ مَآ أَلْفَيْنَا عَلَيْهِ ءَابَآءَنَآ ۗ

---

1 Rapporté par Ibn Mâjah. [Jugé fiable par al-Albânî dans *Ṣaḥîḥ Ibn Mâjah*, n°3246].

﴿Et quand on leur dit : « Suivez ce qu'Allah a fait descendre ! », ils disent : « Non ! Mais nous suivrons les coutumes de nos ancêtres. »﴾ Coran, *al-Baqara* : 170

Ainsi, les partisans de ces tendances veulent par celles-ci remplacer l'Islam dont Allah ﷻ a fait don à l'humanité.

Le matérialisme et ses effets néfastes

Il existe deux visions de la vie, une première matérialiste et une autre juste. Toutes deux produisent leurs effets.

1. Le sens du matérialisme

L'esprit d'une personne matérialiste se limite à rechercher les plaisirs éphémères. Tout son travail est consacré à cet objectif sans réfléchir aux conséquences et sans se préparer pour l'au-delà, ni même s'y intéresser.

Une telle personne ne sait pas qu'Allah ﷻ a fait de ce monde un champ de labour pour la vie future. Il a fait de cette vie un lieu de travail et de la vie future un lieu de récompense. En effet, celui qui consacre sa vie à accomplir les bonnes œuvres gagnera dans les deux mondes. Par contre, celui qui gâche sa vie gâchera également sa vie future.

خَسِرَ ٱلدُّنْيَا وَٱلْءَاخِرَةَ ۚ ذَٰلِكَ هُوَ ٱلْخُسْرَانُ ٱلْمُبِينُ

﴿Perdant ainsi l'ici-bas et l'au-delà. Telle est la perte évidente !﴾ Coran, *al-Ḥajj* : 11

Allah ﷻ n'a pas créé ce monde sans but, mais avec une grande sagesse :

ٱلَّذِى خَلَقَ ٱلْمَوْتَ وَٱلْحَيَوٰةَ لِيَبْلُوَكُمْ أَيُّكُمْ أَحْسَنُ عَمَلًا ۚ

﴿…Celui qui a créé la mort et la vie afin de vous éprouver (et de savoir) qui de vous est le meilleur en œuvre.﴾ Coran, *al-Mulk* : 2

إِنَّا جَعَلْنَا مَا عَلَى ٱلْأَرْضِ زِينَةً لَّهَا لِنَبْلُوَهُمْ أَيُّهُمْ أَحْسَنُ عَمَلًا

﴿Nous avons fait de ce qu'il y a sur la terre une parure pour elle, afin de les éprouver [et de savoir] qui d'entre eux sont les meilleurs en œuvre.﴾ Coran, *al-Kahf* : 7

En effet, Allah ﷻ a placé dans cette vie des biens éphémères et des parures visibles comme l'argent, la progéniture, le prestige, le pouvoir et beaucoup d'autres plaisirs que Lui Seul peut dénombrer.

Mais la majorité des gens se bornent à l'apparence et aux charmes de cette vie. Ils s'en satisfont sans méditer sur la réalité cachée de ce monde. Ainsi, ils se préoccupent d'amasser et de jouir des plaisirs, sans œuvrer pour la vie future. Pire encore, ils nient l'existence de cette autre vie :

وَقَالُوٓاْ إِنۡ هِيَ إِلَّا حَيَاتُنَا ٱلدُّنۡيَا وَمَا نَحۡنُ بِمَبۡعُوثِينَ

﴿Et ils disent : « Il n'y a pour nous [d'autre vie] que celle d'ici-bas; et nous ne serons pas ressuscités. »﴾ Coran, *al-An'âm* : 29

Allah ﷻ met en garde celui qui adopte une telle vision de la vie :

إِنَّ ٱلَّذِينَ لَا يَرۡجُونَ لِقَآءَنَا وَرَضُواْ بِٱلۡحَيَوٰةِ ٱلدُّنۡيَا وَٱطۡمَأَنُّواْ بِهَا وَٱلَّذِينَ هُمۡ عَنۡ ءَايَٰتِنَا غَٰفِلُونَ ۝٧ أُوْلَٰٓئِكَ مَأۡوَىٰهُمُ ٱلنَّارُ بِمَا كَانُواْ يَكۡسِبُونَ

﴿Ceux qui n'espèrent pas Notre rencontre, qui sont satisfaits de la vie présente et s'y sentent en sécurité, et ceux qui sont inattentifs à Nos signes, leur refuge sera le Feu, pour ce qu'ils acquéraient.﴾ Coran, *Yûnus* : 7-8.

مَن كَانَ يُرِيدُ ٱلۡحَيَوٰةَ ٱلدُّنۡيَا وَزِينَتَهَا نُوَفِّ إِلَيۡهِمۡ أَعۡمَٰلَهُمۡ فِيهَا وَهُمۡ فِيهَا لَا يُبۡخَسُونَ ۝١٥ أُوْلَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ لَيۡسَ لَهُمۡ فِي ٱلۡأٓخِرَةِ إِلَّا ٱلنَّارُۖ وَحَبِطَ مَا صَنَعُواْ فِيهَا وَبَٰطِلٞ مَّا كَانُواْ يَعۡمَلُونَ

﴿Ceux qui veulent la vie présente avec sa parure, Nous les rétribuerons exactement selon leurs actions sur terre, sans que rien ne leur en soit diminué. Ceux-là qui n'ont rien, dans l'au-delà, si ce n'est le Feu. Ce qu'ils auront fait ici-bas sera un échec et sera vain ce qu'ils auront œuvré.﴾ Coran, *Hûd* : 15-16

Cet avertissement vise ceux qui ont une telle perspective de la vie, qu'ils accomplissent de bonnes œuvres pour acquérir les biens de ce monde – comme les hypocrites et ceux qui veulent attirer le regard – ou qu'ils soient mécréants et ne croient pas à la Résurrection ni à la rétribution – comme les impies et les partisans d'idéologies destructrices à l'instar du capitalisme, du communisme et de la laïcité.

En vérité, vu que tous ceux-là ne connaissent pas le sens de la vie, leur vision n'est guère différente de celle des animaux, ils sont même plus égarés encore ! Ils ont imposé silence à leur raison et ont consacré leur énergie et leur temps aux biens éphémères, sans se préparer pour ce qui les attend et auquel nul n'échappera; contrairement aux animaux qui n'ont pas de vie future et qui n'ont pas la faculté de raisonner. C'est pourquoi Allah ﷻ dit à leur sujet :

أَمْ تَحْسَبُ أَنَّ أَكْثَرَهُمْ يَسْمَعُونَ أَوْ يَعْقِلُونَ ۚ إِنْ هُمْ إِلَّا كَالْأَنْعَامِ ۖ بَلْ هُمْ أَضَلُّ سَبِيلًا

﴿Ou bien penses-tu que la plupart d'entre eux entendent ou comprennent ? Ils ne sont en vérité comparables qu'à des bestiaux. Ou plutôt ils sont plus égarés encore du sentier.﴾ Coran, *al-Furqân* : 44

Allah ﷻ qualifie les partisans de cette théorie d'ignorants :

وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَ النَّاسِ لَا يَعْلَمُونَ ۝ يَعْلَمُونَ ظَاهِرًا مِنَ الْحَيَاةِ الدُّنْيَا وَهُمْ عَنِ الْآخِرَةِ هُمْ غَافِلُونَ

﴿…mais la plupart des gens ne savent pas. Ils connaissent un aspect de la vie présente, tandis qu'ils sont inattentifs à l'au-delà.﴾ Coran, *al-Rûm* : 6-7

Malgré leurs compétences dans le domaine des inventions et de l'industrie, ils restent des ignorants qui ne méritent pas le titre de savants. Leur savoir ne dépasse pas l'aspect apparent de la vie. Cette science étant limitée, ils ne méritent donc pas le noble titre de savant. Celui-ci désigne ceux qui sont versés dans la connaissance d'Allah ﷻ et qui Le craignent :

إِنَّمَا يَخْشَى ٱللَّهَ مِنْ عِبَادِهِ ٱلْعُلَمَٰٓؤُا۟

﴿Parmi Ses serviteurs seuls les savants craignent Allah.﴾ Coran, *Fâṭir*: 28

Comme exemple de matérialisme, Allah ﷻ cite le récit de Qârûn et les trésors dont il a été doté :

فَخَرَجَ عَلَىٰ قَوْمِهِۦ فِى زِينَتِهِۦ ۖ قَالَ ٱلَّذِينَ يُرِيدُونَ ٱلْحَيَوٰةَ ٱلدُّنْيَا يَٰلَيْتَ لَنَا مِثْلَ مَآ أُوتِىَ قَٰرُونُ إِنَّهُۥ لَذُو حَظٍّ عَظِيمٍ

﴿Il sortit à son peuple dans tout son apparat. Ceux qui aimaient la vie présente dirent : « Si seulement nous avions comme ce qui a été donné à Qârûn. Il a été doté, certes, d'une immense fortune.»﴾ Coran, *al-Qaṣaṣ*: 79

Ainsi, ils ont souhaité avoir la même chose que lui, l'ont envié et l'ont qualifié d'homme doté d'une fortune immense, selon leur vision matérialiste.

2. La vision juste

Elle consiste à considérer tous les aspects de cette vie : l'argent, le pouvoir et la force matérielle comme des moyens pour se préparer à la vie future.

En réalité, la vie présente n'est pas blâmable en elle-même. Ce qui est approuvé ou désapprouvé, ce sont les actes que les serviteurs réalisent dans cette vie, car c'est une passerelle pour la vie future. C'est ici qu'on s'approvisionne pour le Paradis. La meilleure des vies, réservée aux gens du Paradis, se gagne en fonction de ce qui est accompli durant la vie d'ici-bas. De ce fait, c'est un lieu d'efforts, de prière, de jeûne, de dépense dans le sentier d'Allah et de concurrence dans le bien. Allah ﷻ dira aux habitants du Paradis :

كُلُوا۟ وَٱشْرَبُوا۟ هَنِيٓـًٔۢا بِمَآ أَسْلَفْتُمْ فِى ٱلْأَيَّامِ ٱلْخَالِيَةِ

﴿Mangez et buvez agréablement pour ce que vous avez avancé dans les jours passés.﴾ Coran, *al-Ḥâqqa*: 24

C'est-à-dire ici-bas.

L'exorcisme et les talismans

1. L'exorcisme

C'est l'invocation prononcée en vue de guérir d'une maladie quelconque, comme la fièvre ou l'épilepsie. On appelle cela également *'azâ'im*. L'exorcisme se divise en deux sortes :

– ce qui est exempt de polythéisme, comme réciter des versets du Coran à un malade ou l'exorciser par les Noms d'Allah ﷻ et Ses Attributs. Cela est permis, car déjà pratiqué, recommandé et autorisé par le Prophète ﷺ. 'Awf Ibn Mâlik ﷺ dit : « Nous pratiquions l'exorcisme au temps de l'Ignorance. Nous demandâmes : "Ô Messager d'Allah ! Qu'en penses-tu ?" Il répondit : *"Récitez-moi vos exorcismes ! Nul grief aux exorcismes tant qu'il n'y a pas de polythéisme."* »[1]

Al-Suyûṭî ﷺ dit : « Les savants sont unanimes sur le fait que l'exorcisme est permis sous trois conditions : que cela se pratique par le biais des versets coraniques ou par Ses Noms et Attributs, qu'il soit formulé en langue arabe compréhensible et enfin, il faut croire que l'exorcisme n'agit pas de lui-même, mais par la Volonté d'Allah. »[2]

Cela consiste à lire et à souffler sur le patient, ou à lire sur de l'eau qu'on lui fait boire. Thâbit Ibn Qays ﷺ rapporte que le Prophète ﷺ prit de la terre de Buthân, la mit dans une coupe, puis souffla dedans en y mettant de l'eau. Ensuite, il la versa sur lui[3].

– la deuxième sorte d'exorcisme est celui qui n'est pas exempt de polythéisme au cours duquel on invoque et sollicite le secours et la protection d'un autre qu'Allah ; comme les exorcismes par les noms des djinns, des Anges, des Prophètes et des saints. Cela consiste

---

1 Rapporté par Muslim.

2 *Fatḥ al-Majîd*, p.135.

3 Rapporté par Abû Dâwud [al-Albânî juge sa chaîne de transmission faible dans *Da'îf sunan Abi Dâwud*, n°3885].

à invoquer un autre qu'Allah, une pratique considérée comme du polythéisme majeur.

Quant à l'exorcisme prononcé dans une autre langue que l'arabe ou d'une manière incompréhensible, cela est strictement interdit, de peur que cela comporte de la mécréance ou du polythéisme, sans qu'on s'en rende compte.

2. Les talismans ou amulettes

Les talismans sont ce qu'on attache au cou des enfants contre le mauvais œil, mais qui peut tout aussi bien être porté par les hommes et les femmes[1]. Ils sont de deux sortes :

– les talismans contenant des versets du Coran. On y écrit des versets coraniques ou des Noms et des Attributs divins, et on les porte en vue d'une guérison. Au sujet de tels talismans, les savants ont deux avis :

1. Un premier l'autorise. Cet avis est adopté par 'Abd Allah Ibn 'Amr Ibn al-'Âṣ. Les narrations transmises d'après 'Âisha ﵂ tendent également vers ce sens. Il est aussi adopté par Abû Ja'far al-Bâqir et Aḥmad Ibn Ḥanbal, selon une version. Quant au hadith interdisant le port des talismans, ils l'ont interprété comme visant ceux qui contiennent du polythéisme ;

2. le deuxième avis l'interdit totalement. C'est un avis adopté par Ibn Mas'ûd et Ibn 'Abbâs ﵄, et déduit des propos de Ḥudhayfa, 'Uqba Ibn 'Amr et Ibn 'Akîm. Un groupe de prédécesseurs le soutiennent, notamment les disciples d'Ibn Mas'ûd, outre Aḥmad, selon une autre version adoptée par beaucoup de ses adeptes et confirmée par les dernières générations. En effet, ils se sont basés sur le hadith rapporté par Ibn Mas'ûd ﵁ : « J'ai entendu le Prophète ﷺ dire : *"Certes, les exorcismes, les talismans et les philtres*[2] *relèvent du polythéisme."* »[3]

Cet avis est le plus juste pour trois raisons :

---

1 Certains les accrochent même au cou des animaux. Nde.

2 Le philtre (*tiwala*) est un objet fabriqué dont on prétend qu'il rend le mari amoureux de son épouse et vice et versa. Nde

3 Rapporté par Aḥmad, Abû Dâwud, Ibn Mâjah et al-Ḥâkim. [Authentifié par al-Albânî dans *al-Silsila a l-ṣaḥiḥa*, t.6, p.1161, n°2972].

1. l'interdiction est générale, sans exception ;

2. cela fait obstacle à tout prétexte conduisant à porter ce qui est prohibé ;

3. si on porte un talisman coranique, on pourrait le profaner lorsqu'on fait ses besoins, on se lave, etc. [1]

– la deuxième sorte regroupe les objets portés, mais qui contiennent autre chose que le Coran, comme des colliers, des ossements, des coquillages, des fils, des sandales, des clous, des noms de démons et de djinns ou des incantations… Ceci est strictement interdit et relève du polythéisme, car avec de telles pratiques, on s'en remet à autre chose qu'Allah ﷻ, Ses Noms, Ses Attributs ou Ses versets. Un hadith enseigne : « *Celui qui accroche un objet [à son cou] sera abandonné à celui-ci* »[2]. C'est-à-dire qu'Allah ﷻ confiera cette personne à son collier.

Celui qui s'en remet à Allah ﷻ, cherche refuge auprès de Lui et renvoie son affaire à Lui, Allah s'en chargera, rapprochera de lui tout ce qui est éloigné et lui facilitera tout ce qui est difficile. Par contre, celui qui s'en remet à un autre – que ce soit des êtres créés, des talismans, des médicaments, des tombeaux, etc., Allah ﷻ le confiera à ces choses qui ne lui profiteront en rien et ne détiennent ni bien ni mal. C'est ainsi qu'il perd sa foi et rompt ses liens avec Allah qui l'abandonnera alors.

Il incombe au musulman de préserver sa croyance de tout ce qui peut l'altérer ou lui porter atteinte. Il ne doit pas prendre de médicaments illicites ni se rendre chez les charlatans pour solliciter auprès d'eux la guérison des maladies. C'est son cœur et sa foi qu'il rendra malades. Quiconque place sa confiance en Allah ﷻ, Il lui suffit !

Certains portent de telles choses sans être réellement malades. Ils sont atteints d'une maladie imaginaire, la peur du mauvais œil et de la jalousie. Il arrive qu'ils les accrochent dans leur voiture, sur leur monture, au pas de leur maison ou de leur échoppe. Tout cela n'exprime qu'une foi

---

1 *Fatḥ al-Majîd*, p.136.

2 Rapporté par Aḥmad et al-Tirmidhî. [Authentifié par al-Albânî dans *Ghâyat al-marâm*, n°297].

faible et une confiance fragile en Allah ﷻ. Telle est la véritable maladie qu'il faut soigner en apprenant le monothéisme et la croyance correcte.

Jurer par un autre qu'Allah, le solliciter, implorer de lui aide et secours

1. Jurer par un autre qu'Allah

En arabe, le mot *ḥalf* signifie prêter serment. C'est, autrement dit, confirmer un point en évoquant une chose sanctifiée. Or, la sanctification est un droit qui revient à Allah ﷻ. Ainsi, il n'est pas permis de jurer par un autre que Lui.

Les ulémas affirment à l'unanimité le caractère exclusif du serment par Allah ﷻ, ou Ses Noms et Ses Attributs. Ils sont également unanimes sur l'interdiction de jurer par un autre que Lui[1]. Cela relève du polythéisme, d'après le hadith rapporté par Ibn 'Umar ﷺ :

« مَنْ حَلَفَ بِغَيْرِ اللَّهِ فَقَدْ كَفَرَ أَوْ أَشْرَكَ ».

« Celui qui jure par un autre qu'Allah mécroit ou donne un associé à Allah. »[2]

Il s'agit de polythéisme mineur, à moins que la chose par laquelle on jure soit vénérée au point de l'adorer. Cela relève alors du polythéisme majeur. C'est le cas actuellement des adorateurs des tombeaux, qui craignent les morts qu'ils vénèrent davantage qu'Allah ﷻ. Si l'on demande à l'un d'eux de jurer sur le saint qu'il vénère, il ne le fera que s'il est véridique. Par contre, avec Allah ﷻ, il jurera même s'il ment !

Le serment implique de vénérer la chose par laquelle on jure. Par conséquent, cela ne convient qu'à Allah ﷻ. Il faut respecter le serment prêté au Nom d'Allah et ne pas jurer à toute occasion. Allah ﷻ dit :

وَلَا تُطِعْ كُلَّ حَلَّافٍ مَّهِينٍ

---

1 *Ḥâshiyat Ibn Qâsim 'alâ Kitâb al-tawḥid*, p.303.

2 Rapporté par Aḥmad, al-Tirmidhî et al-Ḥâkim. [Authentifié par al-Albânî dans *Ṣaḥîḥ sunan al-Tirmidhî*].

﴿Et n'obéis à aucun grand jureur, méprisable !﴾ Coran, *al-Qalam*: 10

وَٱحْفَظُوٓا۟ أَيْمَـٰنَكُمْ

﴿...et tenez à vos serments.﴾ Coran, *al-Mâ'ida*: 89

C'est-à-dire: "Ne jurez que si cela est nécessaire, avec sincérité et pour le bien". Jurer à tout va ou mensongèrement exprime le manque de respect et de vénération envers Allah, ce qui contredit le monothéisme pur.

Dans un hadith, le Prophète ﷺ dit: « *Il en est trois auxquels Allah n'adressera pas la parole, qu'Il ne purifiera pas et qui auront un châtiment douloureux* ». Il cita parmi eux: « *Un homme qui traite Allah comme sa marchandise. Il n'achète et ne vend qu'en jurant par Lui.* »[1]

La menace annoncée contre le serment en toute occasion s'avère rude, ce qui prouve son interdiction, par respect pour le Nom d'Allah ﷻ et par vénération envers Lui.

Il est en outre défendu de jurer mensongèrement par Allah. Ce faux serment est appelé littéralement *ghamûs* (embourbant).[2] De plus, Allah ﷻ décrit les hypocrites comme des gens qui parjurent intentionnellement.

En conclusion:

- il est interdit de jurer par un autre qu'Allah ﷻ – comme le dépôt, la Ka'ba, le Prophète ﷺ, etc. –, car cela relève du polythéisme;
- il est interdit de jurer intentionnellement en mentant, ce qu'on appelle *ghamûs;*
- il est défendu de jurer à tout va, même en étant véridique, sans nécessité réelle, car c'est un manque de respect envers Allah ﷻ;
- il est permis de jurer par Allah ﷻ en disant la vérité lorsque cela est nécessaire.

---

1 Rapporté par al-Ṭabarânî avec une chaîne de transmission authentique.

2 C'est une chose pour laquelle la personne sera « embourbée », c'est-à-dire plongée en Enfer. Il s'agit du faux serment tenu en connaissance de cause et concernant un fait passé.

2. Solliciter la médiation d'une créature pour être exaucé par Allah ﷻ

La sollicitation (*tawassul*), c'est chercher à se rapprocher d'une chose et à l'atteindre. *Al-wasîla* est le moyen de se rapprocher. Allah ﷻ dit :

يَـٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ وَٱبْتَغُوٓا۟ إِلَيْهِ ٱلْوَسِيلَةَ

﴿Ô les croyants ! Craignez Allah et cherchez le moyen (wasîla) de vous rapprocher de Lui.﴾ Coran, *al-Mâ'ida* : 35

C'est-à-dire : s'approcher de Lui par l'obéissance et la recherche de Son agrément.

Le *tawassul* est de deux sortes :

– **La première** est autorisée et comporte plusieurs catégories :

1. Solliciter Allah ﷻ par Ses Noms et Attributs, tel qu'Il l'a commandé : **﴿C'est à Allah qu'appartiennent les Noms les plus beaux. Invoquez-Le par ceux-ci et laissez ceux qui profanent Ses Noms : ils seront rétribués pour ce qu'ils ont fait.﴾**

2. Solliciter Allah ﷻ par la piété et les bonnes œuvres accomplies. Allah ﷻ dit des croyants : **﴿Seigneur ! Nous avons entendu l'appel de celui qui a appelé ainsi à la foi : « Croyez en votre Seigneur » et dès lors nous avons cru. Seigneur ! Pardonne-nous nos péchés, efface-nous nos méfaits et place-nous, à notre mort, avec les gens du bien !﴾**

Cette deuxième catégorie est illustrée dans un hadith qui relate le récit de trois hommes. En pénétrant dans une grotte, un rocher s'effondra et bloqua la sortie. Ils se mirent à solliciter Allah ﷻ par leurs bonnes actions. Il leur accorda Son aide et ils sortirent sans peine.[1]

3. Solliciter Allah ﷻ par Son Unicité, comme le fit Yûnus ﷺ : **﴿Puis, il fit dans les ténèbres l'appel que voici : « Pas de divinité à part Toi ! Pureté à Toi ! »﴾**

1 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

4. Solliciter Allah ﷻ en manifestant son état de faiblesse, de nécessité et de pauvreté devant Lui, comme le fit Ayyûb ﷺ: **﴿Le mal m'a touché. Mais Toi, Tu es le plus Miséricordieux des miséricordieux.﴾**

5. Solliciter Allah ﷻ en demandant l'invocation des pieux qui sont en vie, à l'instar des Compagnons qui demandaient au Prophète ﷺ de prier Allah pour eux lorsqu'ils étaient ravagés par la sécheresse. À la mort du Prophète ﷺ, ils firent cette demande à son oncle al-'Abbâs qui invoquait Allah ﷻ pour eux. [1]

6. Solliciter Allah ﷻ en reconnaissant son péché: **﴿Il dit: « Seigneur, je me suis fait du tort à moi-même, alors pardonne-moi !»﴾**

– **La deuxième sorte** est la sollicitation interdite. Il s'agit de celle qui ne cadre pas avec les points cités ci-dessus. Il s'agit par exemple, de solliciter l'invocation et l'intercession des morts, d'implorer Allah par le statut du Prophète ﷺ, par les êtres créés ou par leur droit. En voici le détail:

1. Il n'est pas permis de solliciter l'invocation des morts. Le défunt est incapable d'invoquer comme il le faisait de son vivant. Il n'est également pas permis de solliciter l'intercession des morts. Quand il y avait une sécheresse, des Compagnons comme 'Umar Ibn al-Khaṭṭâb, Mu'âwiya Ibn Abî Sufyân et d'autres, de même que ceux qui les ont suivis, demandaient la pluie en sollicitant l'intercession des vivants, notamment al-'Abbâs et Yazîd Ibn al-Aswad; mais pas l'intercession du Prophète ﷺ, ni près de sa tombe ni ailleurs. 'Umar ﷺ dit: « Ô Allah! Nous Te sollicitions par notre Prophète et Tu nous abreuvais. À présent, nous Te sollicitons par l'oncle de notre Prophète. Alors, abreuve-nous! »

Ils remplacèrent le Prophète ﷺ par son oncle lorsqu'il ne fut plus possible de le solliciter de manière autorisée comme ils le faisaient auparavant. Ils auraient pu se rendre auprès de sa tombe pour demander sa médiation [2], si cela était permis.

---

1 Rapporté par al-Bukhârî.

2 *Majmû' al-fatâwâ*, t.1, pp.318-319.

Le fait qu'ils ne l'aient pas mis en pratique prouve l'interdiction de solliciter la médiation des morts, leur invocation ou leur intercession. Si la sollicitation de l'invocation du Prophète ﷺ et de son intercession avait été permise, mort comme vivant, ils ne l'auraient pas remplacé par quelqu'un de moins éminent.

2. Il n'est pas permis de solliciter Allah ﷻ par l'honneur du Prophète ﷺ ou d'un autre. Quant au hadith : « *Si vous implorez Allah, implorez-Le par mon honneur. Car mon honneur est grand auprès d'Allah* », il est mensonger et n'existe dans aucun ouvrage islamique de référence ! Aucun savant du hadith ne l'a cité.[1] En l'absence de preuve authentique pour une telle sollicitation, elle est rejetée, vu que les cultes ne s'établissent que sur base d'une preuve claire.

3. La sollicitation par les êtres créés est interdite. Car si la préposition « par » est utilisée comme particule de serment, cela revient à adjurer Allah ﷻ par ce serment. S'il nous est interdit d'adjurer une créature par une autre, cela relève du polythéisme, d'après le hadith précédemment cité, alors il est encore plus grave d'adjurer Allah ﷻ par une créature.

Par contre, si la préposition est utilisée pour désigner une causalité, Allah ﷻ n'a pas fait de la demande via une créature une cause menant à une réponse et ne l'a pas instituée pour Ses serviteurs.

4. Solliciter Allah par le droit d'une créature est interdit pour deux raisons. D'abord, Allah ﷻ n'est redevable à personne, c'est Lui qui accorde Sa faveur à Ses créatures. Il dit, par exemple : ﴿**C'était de Notre devoir de secourir les croyants**﴾. Le fait que le serviteur obéissant soit digne de recevoir une bonne récompense est un mérite qu'Allah accorde par faveur et bienfait, sûrement pas un mérite provenant de l'acte même, comme c'est le cas des créatures entre elles.

Ensuite, le droit qu'Allah ﷻ accorde à Son serviteur est un droit propre à ce dernier, qui n'a de lien avec personne d'autre. En outre, si une personne qui n'en est pas digne sollicite ce droit, cela constitue une sollicitation par ce qui lui est étranger et qui n'a aucun rapport avec cette personne. Cela ne sert donc strictement à rien.

---

1 *Majmū' al-fatâwâ*, t.10, p.319.

Quant au hadith où figure : « *Je Te demande par le droit des invocateurs…* », il n'est pas authentique. Dans sa chaîne de transmission se trouve ʿAṭiyya al-ʿAwfî qui n'est pas crédible à l'unanimité, comme l'expliquent certains savants du hadith. Donc, il ne peut servir d'argument dans cette affaire qui concerne le dogme. D'ailleurs, ce hadith ne parle pas de sollicitation par une personne précise, mais par le droit des invocateurs en général. Ce droit consiste à exaucer leurs invocations comme Allah ﷻ le leur a promis. C'est un devoir qu'Allah ﷻ S'est donné à Lui-même, personne ne le Lui a imposé. C'est une sollicitation par Sa promesse véridique, non pas par le droit d'une créature.

3. Le statut de la demande d'aide et de l'imploration du secours d'une créature

Al-Istiʿâna est la demande d'aide et de soutien dans une affaire. *Al-Istighâtha* est l'imploration du secours, c'est-à-dire pour sortir d'une situation difficile. La demande d'aide et l'imploration du secours auprès d'une créature sont de deux sortes :

– la demande d'aide et l'imploration du secours d'une créature pour ce qu'elle est capable de faire sont permises. Allah ﷻ dit : ﴿**Entraidez-vous dans la bienfaisance et la piété**﴾. Il dit, concernant l'histoire de Mûsâ ﷺ : ﴿**L'homme de son parti l'appela au secours contre son ennemi**﴾. Ce serait le cas d'un homme qui appelle au secours ses camarades pour une bataille et toute autre affaire réalisable pour un être humain.

– l'imploration du secours et la demande d'aide de la part d'une créature pour ce dont Allah ﷻ Seul est Capable ; comme implorer l'aide et le secours des morts, ou des vivants pour ce dont Allah Seul est Capable, comme la guérison des malades, la fin d'un malheur et le repoussement du mal. Cette catégorie est interdite et relève du polythéisme majeur.

Du temps du Prophète ﷺ, un hypocrite offensait les croyants. Certains suggérèrent : « Allons demander secours auprès du Messager d'Allah

contre cet hypocrite ». Le Prophète ﷺ dit : « *Le secours ne doit pas être imploré auprès de moi, mais seulement auprès d'Allah* ».[1]

Le Prophète ﷺ refusa qu'on utilise cette expression à son égard, même si c'était une chose dont il était capable de son vivant. Il voulait préserver le dogme de l'Unicité et barrer la route à tout prétexte de polythéisme. C'était également par bienséance et modestie envers son Seigneur et pour mettre en garde sa communauté contre les causes qui mènent au polythéisme, dans les paroles et dans les actes.

Si tel fut l'attitude du Prophète ﷺ concernant ce dont il était capable de son vivant, comment implorer son secours après sa mort et lui demander ce dont Allah Seul est Capable ?[2] Si ce n'est pas permis à son égard, à plus forte raison cela ne l'est pas à l'égard d'un autre.

1 Rapporté par al-Ṭabarânî [C'est un hadith faible. Voir *al-Durr al-naḍîḍ fî takhrij kitâb al-tawḥid*, p.55, dont l'auteur indique qu'Ibn Taymiyya aussi jugea le hadith faible dans *al-Rad 'alâ al-Bakrî*, p.153-154. Ceci dit, de nombreux textes du Coran et de la Sunna vont dans le sens de ce hadith qui ne peut être attribué au Prophète ﷺ. Parmi ceux-ci, la parole d'Allah ﷻ : **﴿N'est-ce pas Lui qui répond à l'angoissé lorsqu'il L'invoque, et qui enlève le mal, et qui vous fait succéder sur la terre génération après génération ? Y a-t-il donc une divinité avec Allah ? C'est rare que vous vous rappeliez﴾**. Ainsi que le hadith du Prophète ﷺ : « *L'invocation est l'adoration* », rapporté par Aḥmad, Abû Dâwud, al-Tirmidhî, Ibn Mâjah et d'autres (authentifié par al-Albânî dans *Ṣaḥiḥ Sunan Abi Dâwud*, n°1479)]. Nde

2 *Fatḥ al-Majid*, pp.196-197.

CINQUIÈME PARTIE

LA CROYANCE CONCERNANT LE MESSAGER ﷺ, SA FAMILLE ET SES COMPAGNONS

- **l'obligation d'aimer le Messager ﷺ et de l'honorer, l'interdiction d'exagérer dans son éloge et la mise en évidence de son statut ;**
- **l'obligation de lui obéir et de suivre son exemple ;**
- **la légitimité de la prière et de la salutation sur lui ;**
- **les mérites de la famille du Prophète ﷺ et notre devoir envers eux, sans laxisme ni excès ;**
- **les mérites des Compagnons et l'opinion à adopter à leur égard. L'attitude des gens de la Sunna et de l'Unité au sujet de ce qui s'est passé entre eux ;**
- **l'interdiction d'insulter les Compagnons et les imams de la communauté.**

L'obligation d'aimer le Messager ﷺ et de l'honorer, l'interdiction d'exagérer dans son éloge et la mise en évidence de son statut

1. L'obligation de l'aimer et de l'honorer

Il incombe d'abord à tout musulman d'aimer Allah ﷻ, ce qui est considéré comme l'une des catégories les plus sublimes de l'adoration. Allah ﷻ dit :

وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ أَشَدُّ حُبّٗا لِّلَّهِۗ

﴿Or, les croyants sont les plus ardents dans l'amour d'Allah.﴾
Coran, *al-Baqara* : 165

C'est Lui le Seigneur qui comble Ses serviteurs de toutes sortes de bienfaits, tant apparents que cachés. Ensuite, il est du devoir du musulman d'aimer Son Messager Muḥammad ﷺ, car c'est lui qui nous a appelés à Allah, nous a informés à Son sujet, a transmis Sa loi et a expliqué Ses commandements. Tout croyant doit donc à l'Envoyé ﷺ le bien qu'il acquiert dans ce bas monde et dans l'au-delà. Nul n'accédera au Paradis si ce n'est en lui obéissant et en le suivant. Il a été rapporté dans un hadith :

«ثَلاَثٌ مَنْ كُنَّ فِيهِ وَجَدَ حَلاَوَةَ الإِيمَانِ: أَنْ يَكُونَ اللَّهُ وَرَسُولُهُ أَحَبَّ إِلَيْهِ مِمَّا سِوَاهُمَا، وَأَنْ يُحِبَّ المَرْءَ لاَ يُحِبُّهُ إِلاَّ لِلَّهِ، وَأَنْ يَكْرَهَ أَنْ يَعُودَ فِي الْكُفْرِ كَمَا يَكْرَهُ أَنْ يُقْذَفَ فِي النَّارِ».

« Trois caractéristiques, celui qui les possède découvre grâce à elles la douceur de la foi : qu'Allah et Son Messager lui soient plus chers que tout le reste, lorsqu'il aime quelqu'un, qu'il ne l'aime que pour Allah,

et qu'il déteste retourner à la mécréance après en avoir été sauvé par Allah, comme il déteste être jeté dans le Feu.»[1]

L'amour du Prophète ﷺ suit directement l'amour d'Allah et l'accompagne toujours. À propos de l'amour du Messager ﷺ et de l'obligation de le faire passer avant celui de tout autre, sauf Allah ﷻ, le Prophète ﷺ dit :

«لاَ يُؤْمِنُ أَحَدُكُمْ حَتَّى أَكُونَ أَحَبَّ إِلَيْهِ مِنْ وَلَدِهِ وَوَالِدِهِ وَالنَّاسِ أَجْمَعِينَ».

« Personne n'atteindra la plénitude de la foi tant que je ne suis pas pour lui plus aimé que son enfant, ses parents et tous les gens ».[2]

Il est même rapporté que le croyant doit aimer l'Envoyé ﷺ plus que lui-même. 'Umar Ibn al-Khaṭṭâb ﷺ dit : « Ô Messager d'Allah ! Tu es pour moi plus aimé que tout, à part moi-même ». Le Prophète ﷺ lui dit : *« Par Celui qui détient mon âme dans Ses Mains ! [Tu ne seras véritablement croyant] que lorsque je te serais plus cher que ta propre personne »*. 'Umar déclara : « Maintenant, je t'aime plus que moi-même ». Le Prophète ﷺ lui répondit : *« C'est maintenant, 'Umar [que tu as parfait ta foi.] »*[3]

Ceci indique que l'amour du Messager ﷺ est une obligation et vient avant tout autre amour, excepté celui d'Allah ﷻ. L'amour du Prophète ﷺ suit et accompagne toujours celui d'Allah, c'est un amour en Allah et pour Allah. Il augmente lorsque l'amour d'Allah augmente dans le cœur du croyant et diminue lorsque l'amour en Lui diminue. Celui qui aime Allah ﷻ aime en Lui et pour Lui.

En outre, l'amour du Prophète ﷺ implique de l'honorer, le respecter, le suivre, faire prévaloir sa parole sur celle des autres créatures et honorer sa Sunna.

L'érudit Ibn al-Qayyîm ﷺ dit : « Tout amour et toute considération envers un être humain sont permis conformément à l'amour d'Allah et Sa vénération; comme l'amour du Prophète ﷺ et sa considération, car ils font partie du parfait amour de Celui qui l'a envoyé et de Sa vénération. En effet, sa communauté l'aime du fait qu'Allah ﷻ l'aime, et l'honore

1 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.
2 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.
3 Rapporté par al-Bukhârî.

parce qu'Allah ﷻ l'honore. Cet amour est un amour pour Allah et une conséquence de l'amour d'Allah ﷻ.»

Allah a octroyé au Prophète ﷺ grandeur et amour à tel point que personne n'était aussi considéré et respecté que l'était l'Envoyé ﷺ auprès de ses Compagnons. 'Amr Ibn al-'Âṣ ﷺ dit après sa conversion à l'Islam : « Je ne détestais personne autant que lui. Lorsque je suis devenu musulman, personne n'était plus cher et plus honorable à mes yeux que lui ». Il dit ensuite : « Si vous me demandiez de vous le décrire, je n'en serais pas capable, car je ne le regardais guère longuement par respect pour lui.» [1]

'Urwa Ibn Mas'ûd ﷺ dit aux Qurayshites : « Ô gens ! Par Allah ! Je me suis rendu chez Chosroes et César et les autres monarques. Mais je n'ai jamais vu un roi vénéré par ses compagnons de la façon dont les Compagnons de Muḥammad le vénèrent. Par Allah ! Ils ne le fixaient jamais du regard par respect. Lorsqu'il crachait, à peine son crachat tombait sur la main de l'un d'entre eux qu'il l'appliquait sur son visage et sa poitrine. Lorsqu'il faisait ses ablutions, ils faillirent se battre pour l'eau restant de ses ablutions.» [2]

2. L'interdiction d'exagérer dans son éloge

L'exagération signifie dépasser les limites. Ainsi, Allah ﷻ dit : ﴿**Ô gens du Livre ! Ne dépassez pas les limites dans votre religion**﴾. Le mot *iṭrâ'* veut dire : exagérer et mentir dans l'éloge d'une personne.

Dépasser les limites à l'égard du Prophète ﷺ signifie exagérer à son sujet au point de l'élever au-delà de son rang de serviteur et Messager. C'est lui attribuer des spécificités de la Divinité : en l'invoquant, en implorant son secours en dehors d'Allah et en jurant par lui. Quant à l'exagération à propos du Prophète ﷺ, elle consiste en l'excès dans son éloge. Le Prophète ﷺ l'a interdite :

«لاَ تُطْرُونِي كَمَا أَطْرَتِ النَّصَارَى عِيسَى ابْنَ مَرْيَمَ، إِنَّمَا أَنَا عَبْدٌ فَقُولُوا عَبْدُ اللهِ وَرَسُولُهُ».

1 Rapporté par al-Bukhârî.
2 *Jalâ' al-afhâm*, pp.120-121.

« N'exagérez pas dans mon éloge comme le firent les chrétiens avec 'Îsâ, fils de Maryam. Je ne suis qu'un serviteur. Dites alors : "Le serviteur d'Allah et Son Messager !" »[1]

C'est-à-dire : ne me faites pas de faux éloges et ne dépassez pas les limites comme les chrétiens qui ont exagéré au sujet de 'Îsâ ﷺ, au point de lui attribuer la divinité. Décrivez-moi comme Allah ﷻ m'a décrit. Dites : "Le serviteur d'Allah et Son Messager !"

Lorsque certains Compagnons lui dirent : « Tu es notre maître », il répliqua : « *Le Maître est Allah, Béni et Exalté soit-Il* ». Lorsqu'ils dirent : « Et le meilleur et le plus grand d'entre nous », il rétorqua : « *Dites ce que vous disiez auparavant ou une partie de ce que vous disiez, et que le diable ne vous détourne point !* »[2]

Certaines personnes lui dirent : « Ô Messager d'Allah ! Le meilleur et le fils du meilleur d'entre nous, notre maître et le fils de notre maître ! » Il répondit : « *Ô gens ! Dites ce que vous disiez avant et que le diable ne vous tente point. Je suis Muḥammad, le serviteur d'Allah et Son Messager. Je n'aime pas que vous m'éleviez à un rang supérieur à celui qu'Allah m'a donné.* ».[3]

Il désapprouvait qu'on lui fasse des éloges comme : « Tu es notre maître, le meilleur, le plus distingué et le plus grand d'entre nous ». Cela, même si effectivement il est le meilleur et le plus noble de toutes les créatures. Malgré tout, il leur a interdit de faire son éloge de la sorte, pour éviter l'exagération à son égard et préserver le monothéisme.

Par contre, il leur a recommandé de lui attribuer deux qualités qui constituent les grades les plus élevés pour un serviteur, sans représenter une exagération ni un danger pour la foi : « le serviteur d'Allah et Son Messager ». Le Prophète ﷺ n'aimait pas qu'on lui donne une place supérieure à celle qu'Allah ﷻ lui a attribuée.

Cependant, beaucoup de gens ont enfreint cette interdiction et ont commencé à l'invoquer, à implorer son secours, à jurer par lui et à lui demander ce qu'on ne doit demander qu'à Allah ﷻ.

---

1 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

2 Rapporté par Abû Dâwud avec une bonne chaîne de transmission.

3 Rapporté par Aḥmad et al-Nasâ'î. [Authentifié par al-Albânî dans *Iṣlâḥ al-masâjid min al-bida' wal-'awâ'id*, p.122, n°102].

Telle est leur attitude durant la célébration de la naissance du Prophète ﷺ, dans les poèmes et les chants. En réalité, ils ne distinguent pas le droit d'Allah ﷻ de celui du Messager ﷺ.

L'érudit Ibn al-Qayyîm ﷺ dit dans sa *Nûniyya* :

Allah a un droit qui ne revient à personne d'autre
Et Son serviteur a un autre droit, ce qui en fait deux.
Alors, ne faites pas de ces deux droits un seul
Sans distinction ni discernement.

3. La mise en évidence de son statut

Il n'y a pas de mal à montrer son rang à travers son éloge tel qu'il a été fait par Allah ﷻ, à mentionner le statut par lequel Allah ﷻ l'a distingué et à y croire. Le Prophète ﷺ a une place sublime qu'Allah lui a désignée, il est le serviteur d'Allah et Son Messager, le meilleur et le plus distingué parmi Ses créatures, de manière absolue. Il est l'Envoyé d'Allah ﷻ à toute l'humanité, aussi bien aux djinns qu'aux hommes. Il est le meilleur Messager et le sceau des Prophètes, nul Prophète après lui.

Allah ﷻ lui a ouvert la poitrine, a exalté sa renommée et a infligé l'humiliation et le mépris à celui qui lui désobéit. Il est celui à qui Allah ﷻ a attribué la position de gloire :

عَسَىٰٓ أَن يَبۡعَثَكَ رَبُّكَ مَقَامٗا مَّحۡمُودٗا

﴿…afin que Ton Seigneur te ressuscite en une position de gloire.﴾ Coran, *al-Isrâ'* : 79

C'est-à-dire la place qu'Allah ﷻ lui accordera pour intercéder en faveur des gens au Jour de la Résurrection afin d'alléger la gravité de la situation. C'est une place qui lui est propre en dehors des autres Prophètes. Il est celui qui craint Allah le plus, il est le plus pieux de toutes les créatures. Allah a interdit d'élever la voix en sa présence et a fait l'éloge de ceux qui baissent leur voix devant lui :

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ لَا تَرۡفَعُوٓاْ أَصۡوَٰتَكُمۡ فَوۡقَ صَوۡتِ ٱلنَّبِيِّ وَلَا تَجۡهَرُواْ لَهُۥ
بِٱلۡقَوۡلِ كَجَهۡرِ بَعۡضِكُمۡ لِبَعۡضٍ أَن تَحۡبَطَ أَعۡمَٰلُكُمۡ وَأَنتُمۡ لَا تَشۡعُرُونَ ۝٢ إِنَّ
ٱلَّذِينَ يَغُضُّونَ أَصۡوَٰتَهُمۡ عِندَ رَسُولِ ٱللَّهِ أُوْلَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ ٱمۡتَحَنَ ٱللَّهُ قُلُوبَهُمۡ
لِلتَّقۡوَىٰۚ لَهُم مَّغۡفِرَةٞ وَأَجۡرٌ عَظِيمٌ ۝٣ إِنَّ ٱلَّذِينَ يُنَادُونَكَ مِن وَرَآءِ
ٱلۡحُجُرَٰتِ أَكۡثَرُهُمۡ لَا يَعۡقِلُونَ ۝٤ وَلَوۡ أَنَّهُمۡ صَبَرُواْ حَتَّىٰ تَخۡرُجَ إِلَيۡهِمۡ
لَكَانَ خَيۡرٗا لَّهُمۡۚ وَٱللَّهُ غَفُورٞ رَّحِيمٞ

﴿Ô vous qui avez cru ! N'élevez pas vos voix au-dessus de la voix du Prophète et ne haussez pas le ton en lui parlant, comme vous le haussez les uns avec les autres, sinon vos œuvres deviendraient vaines sans que vous vous en rendiez compte. Ceux qui auprès du Messager d'Allah baissent leurs voix sont ceux dont Allah a éprouvé les cœurs pour la piété. Ils auront un pardon et une énorme récompense. Ceux qui t'appellent à haute voix de derrière les appartements, la plupart d'entre eux ne raisonnent pas. Et s'ils patientaient jusqu'à ce que tu sortes à eux, ce serait certes mieux pour eux. Allah cependant est Pardonneur et Miséricordieux.﴾ Coran, *al-Ḥujurât* : 2-5

L'imam Ibn Kathîr ﷺ dit : « À travers ces versets, Allah a éduqué Ses serviteurs croyants quant à la manière de se comporter avec le Prophète ﷺ, un comportement plein de respect et de vénération… Ainsi, ils ne doivent pas élever la voix en présence du Prophète ﷺ.»

Allah ﷻ a également interdit d'appeler le Messager par son nom comme on appelle le reste des gens, en disant : « Ô Muḥammad ! » On doit lui attribuer le titre de celui qui porte le Message et la prophétie. Ainsi, nous devons l'appeler : « Messager d'Allah ! » ou « Prophète d'Allah ! » Allah ﷻ dit :

لَّا تَجۡعَلُواْ دُعَآءَ ٱلرَّسُولِ بَيۡنَكُمۡ كَدُعَآءِ بَعۡضِكُم بَعۡضٗاۚ

﴿Ne considérez pas l'appel du Messager comme un appel que vous vous adresseriez les uns aux autres.﴾ Coran, *al-Nûr* : 63

Allah Lui-même l'appelait : « Ô Prophète ! Ô Messager ! » Allah et Ses Anges ont prié sur lui et Il a ordonné à Ses serviteurs également de prier sur lui et de lui adresser leurs salutations :

إِنَّ ٱللَّهَ وَمَلَٰٓئِكَتَهُۥ يُصَلُّونَ عَلَى ٱلنَّبِيِّۚ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ صَلُّواْ عَلَيْهِ وَسَلِّمُواْ تَسْلِيمًا

﴿Certes, Allah et Ses Anges prient sur le Prophète. Ô vous qui croyez ! Priez sur lui et adressez-lui vos salutations !﴾ Coran, *al-Aḥzâb* : 56

Cependant, il ne faut consacrer ni un temps particulier ni une façon déterminée pour le louer, sinon selon une preuve authentique émanant du Coran et de la Sunna. Quant à la pratique de ceux qui célèbrent assidûment la naissance du Prophète ﷺ en y consacrant un jour qu'ils prétendent être celui de son anniversaire, c'est une innovation réprouvée.

La vénération de la Sunna du Prophète ﷺ, croire à l'obligation de sa mise en pratique et au fait qu'elle vient en seconde place après le noble Coran dans la vénération et la pratique font partie du respect du Prophète ﷺ. Ceci, parce qu'elle est une révélation de la part d'Allah ﷻ :

وَمَا يَنطِقُ عَنِ ٱلْهَوَىٰٓ ۝ إِنْ هُوَ إِلَّا وَحْىٌ يُوحَىٰ

﴿Et il ne prononce rien sous l'effet de la passion. Ce n'est rien d'autre qu'une révélation inspirée.﴾ Coran, *al-Najm* : 3-4

Il n'est guère permis de la remettre en cause, de diminuer son importance, de contester son authenticité ou de mettre en cause la fiabilité de ses chaînes de transmission et l'explication de ses termes, si ce n'est avec science et prudence. Or, beaucoup d'ignorants de nos jours fouillent dans la Sunna. Principalement certains jeunes qui sont encore que dans les premières étapes de l'apprentissage. Ils se permettent de rendre authentiques ou faibles certains hadiths et de discréditer leurs rapporteurs sans aucune connaissance, si ce n'est la lecture des livres. Cela représente un grand danger pour eux et pour toute la communauté. Ils doivent craindre Allah ﷻ et s'en tenir à leurs limites.

L'obligation de lui obéir et de le prendre comme modèle

Il faut obéir au Prophète ﷺ en pratiquant ce qu'il a commandé et en délaissant ce qu'il a interdit. Ceci est exigé par le témoignage qu'il est le Messager d'Allah. D'autant plus qu'Allah ﷻ a ordonné de lui obéir dans de nombreux versets qui associent quelquefois l'obéissance au Prophète ﷺ à l'obéissance à Allah, tels que Sa parole :

يَـٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ أَطِيعُواْ ٱللَّهَ وَأَطِيعُواْ ٱلرَّسُولَ

﴿Ô les croyants ! Obéissez à Allah et obéissez au Messager.﴾ Coran, *al-Nisâ'*: 59

Ainsi que dans d'autres versets semblables à celui-ci…

مَّن يُطِعِ ٱلرَّسُولَ فَقَدْ أَطَاعَ ٱللَّهَ

﴿Quiconque obéit au Messager obéit certainement à Allah.﴾ Coran, *al-Nisâ'*: 80

Parfois, l'obéissance au Prophète ﷺ est citée séparément comme dans le verset :

وَأَطِيعُواْ ٱلرَّسُولَ لَعَلَّكُمْ تُرْحَمُونَ

﴿Et obéissez au Messager, afin que vous obteniez la miséricorde.﴾ Coran, *al-Nûr*: 56

Parfois, Il menace celui qui désobéit au Prophète ﷺ comme dans Sa parole :

فَلْيَحْذَرِ ٱلَّذِينَ يُخَالِفُونَ عَنْ أَمْرِهِۦٓ أَن تُصِيبَهُمْ فِتْنَةٌ أَوْ يُصِيبَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ

﴿Que ceux, donc, qui s'opposent à son commandement prennent garde qu'une épreuve ne les atteigne, ou que ne les atteigne un châtiment douloureux.﴾ Coran, *al-Nûr*: 63

C'est-à-dire qu'ils prennent garde d'être éprouvés dans leurs cœurs par la mécréance, l'hypocrisie ou l'innovation; ou dans la vie présente par un douloureux châtiment, comme le fait d'être tué ou emprisonné, ou par d'autres punitions imminentes.

De plus, Allah ﷻ a fait de l'obéissance au Prophète ﷺ et de son suivi un moyen pour obtenir l'amour d'Allah et Son pardon. Allah ﷻ dit :

قُلْ إِن كُنتُمْ تُحِبُّونَ ٱللَّهَ فَٱتَّبِعُونِى يُحْبِبْكُمُ ٱللَّهُ وَيَغْفِرْ لَكُمْ ذُنُوبَكُمْ ۗ وَٱللَّهُ غَفُورٌ رَّحِيمٌ

﴿Dis : « Si vous aimez vraiment Allah, suivez-moi, Allah vous aimera alors et vous pardonnera vos péchés. Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »﴾ Coran, *Âl ʿImrân* : 31

Il a également fait de l'obéissance au Prophète ﷺ une guidée et de sa désobéissance un égarement :

وَإِن تُطِيعُوهُ تَهْتَدُوا۟ ۚ

﴿Et si vous lui obéissez, vous serez bien guidés.﴾ Coran, *al-Nûr* : 54

فَإِن لَّمْ يَسْتَجِيبُوا۟ لَكَ فَٱعْلَمْ أَنَّمَا يَتَّبِعُونَ أَهْوَآءَهُمْ ۚ وَمَنْ أَضَلُّ مِمَّنِ ٱتَّبَعَ هَوَىٰهُ بِغَيْرِ هُدًى مِّنَ ٱللَّهِ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَهْدِى ٱلْقَوْمَ ٱلظَّٰلِمِينَ

﴿Mais s'ils ne te répondent pas, sache alors que c'est seulement leurs passions qu'ils suivent. Et qui est plus égaré que celui qui suit sa passion sans une guidée d'Allah ? Allah, vraiment, ne guide pas les gens injustes.﴾ Coran, *al-Qaṣaṣ* : 50

Il nous a enseigné que le Prophète ﷺ représente le meilleur modèle pour sa communauté, en disant :

لَّقَدْ كَانَ لَكُمْ فِى رَسُولِ ٱللَّهِ أُسْوَةٌ حَسَنَةٌ لِّمَن كَانَ يَرْجُوا۟ ٱللَّهَ وَٱلْيَوْمَ ٱلْءَاخِرَ وَذَكَرَ ٱللَّهَ كَثِيرًا

﴿En effet, vous avez dans le Messager d'Allah un excellent modèle pour quiconque espère en Allah et au Jour Dernier et invoque Allah fréquemment.﴾ Coran, *al-Aḥzâb* : 21

Ibn Kathîr ﷺ dit : « Ce noble verset constitue un fondement essentiel de l'importance de suivre le modèle du Messager d'Allah ﷺ dans ses paroles, ses actes et ses états. Ainsi, Allah ﷻ a ordonné aux gens de le suivre, le jour de la bataille des coalisés, dans son endurance, dans son appel à l'endurance, dans sa lutte, son combat et dans l'attente de la victoire de la part de son Seigneur. Que Ses prières et Son salut soient toujours sur le Prophète jusqu'au Jour de la Rétribution ! »

Allah ﷻ a mentionné l'obéissance au Messager ﷺ et la recommandation de le suivre dans environ quarante citations du Coran. En effet, les âmes ont besoin de connaître ce qu'il a apporté et de le suivre plus qu'ils n'ont besoin de boire et de manger. Car ne pas boire et manger conduit à la mort dans la vie présente. Mais si l'obéissance à l'Envoyé ﷺ et son suivi sont absents, cela mène au châtiment et au malheur perpétuels.

Le Prophète ﷺ nous a en outre ordonné de le suivre dans l'accomplissement des cultes, en respectant la manière dont il les accomplissait. Allah ﷻ dit :

لَّقَدْ كَانَ لَكُمْ فِي رَسُولِ ٱللَّهِ أُسْوَةٌ حَسَنَةٌ

﴿En effet, vous avez dans le Messager d'Allah un excellent modèle.﴾ Coran, *al-Aḥzâb* :21

Le Prophète ﷺ dit :

«صَلُّوا كَمَا رَأَيْتُمُونِي أُصَلِّي».

« Priez comme vous m'avez vu prier ! »[1]

«خُذُوا عَنِّي مَنَاسِكَكُمْ».

« Prenez de moi vos rites [du pèlerinage] ! »[2]

---

1 Rapporté par al-Bukhârî.

2 Rapporté par Muslim.

«مَنْ عَمِلَ عَمَلاً لَيْسَ عَلَيْهِ أَمْرُنَا فَهُوَ رَدٌّ».

« Celui qui accomplit un acte non conforme à notre voie, cet acte est alors rejeté. »[1]

Dans un autre hadith, il dit :

«مَنْ رَغِبَ عَنْ سُنَّتِي فَلَيْسَ مِنِّي».

« Quiconque se détourne de ma Sunna n'est pas des miens. »[2]

Bien d'autres textes contiennent l'ordre de suivre son exemple et l'interdiction de lui désobéir.

1 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

2 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

La légitimité de la prière et de la salutation sur le Messager ﷺ

Parmi les droits du Prophète ﷺ qu'Allah ﷻ a imposés à sa communauté, il y a le fait de prier sur lui ﷺ et de lui adresser les salutations. À ce sujet, Allah ﷻ dit :

إِنَّ ٱللَّهَ وَمَلَٰٓئِكَتَهُۥ يُصَلُّونَ عَلَى ٱلنَّبِيِّۚ يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ صَلُّواْ عَلَيْهِ وَسَلِّمُواْ تَسْلِيمًا

﴿Certes, Allah et Ses Anges prient sur le Prophète. Ô vous qui croyez ! Priez sur lui et adressez-lui vos salutations !﴾ Coran, *al-Aḥzâb* : 56

Il a été rapporté que la prière d'Allah sur le Prophète ﷺ représente la louange d'Allah ﷻ auprès des Anges. Et la prière des Anges sur le Prophète ﷺ signifie qu'ils invoquent Allah pour lui. Quant à la prière des hommes sur le Prophète ﷺ, elle est une demande de pardon pour lui [auprès d'Allah].[1]

Dans ce verset, Allah ﷻ nous informe du haut rang occupé par Son Serviteur et Son Prophète auprès de Lui et auprès des Anges, par le fait qu'Il le loue en présence des Anges rapprochés et que les Anges eux-mêmes prient sur lui. Puis, Allah ﷻ a ordonné aux habitants de ce bas monde de prier sur lui et de lui adresser leurs salutations, pour qu'il soit loué par les habitants du monde de l'au-delà et de l'ici-bas.

﴿…adressez-lui vos salutations !﴾ signifie le saluer par la salutation de l'Islam. Ainsi, lorsqu'on prie sur le Prophète ﷺ, on doit rassembler la prière et la salutation et ne pas se limiter à l'une d'elles. Il ne faut donc pas dire seulement : « Qu'Allah prie sur lui » ou dire uniquement « Que la paix soit sur lui » . Car Allah ﷻ nous a ordonné de les prononcer toutes deux.

---

1 Cette explication a été donnée par Abû al-'Âliya comme le rapporte al-Bukhârî.

La prière sur le Prophète ﷺ se prononce dans différentes situations, que ce soit de façon obligatoire ou vivement conseillé. Ibn al-Qayyim ﷺ mentionne dans son livre *Jalâ' al-afhâm* quarante et une situations. Il commence en disant : « La première situation : la prière sur le Prophète ﷺ la plus importante et la plus recommandée est celle récitée à la fin de chaque *tashahhud* dans la prière. Les Musulmans sont unanimes quant à sa légitimité mais ont divergé quant à son obligation dans la prière.» [1]

Puis, il cite d'autres moments dont la fin du *qunût* et des discours tels que ceux du vendredi, des deux fêtes et de la prière de la demande de pluie. Parmi ces situations, il mentionne également la fin de l'appel à la prière et dans de l'invocation lorsqu'on entre ou on sort de la mosquée. Enfin, lorsque l'on cite le Prophète ﷺ lui-même.

Ensuite, l'auteur parle des mérites de la prière sur le Prophète ﷺ et mentionne quarante bienfaits tirés de cette prière [2] :

- l'obéissance à l'ordre d'Allah ﷻ à travers elle ;
- l'acquisition de dix prières venant d'Allah ﷻ au profit de celui qui prie sur le Prophète ﷺ une seule fois ;
- renforcer la possibilité pour une invocation d'être exaucée si elle est précédée par la prière sur le Prophète ﷺ ;
- c'est un moyen de bénéficier de l'intercession du Prophète ﷺ si elle est formulée avec la demande de *wasîla* [3] pour le Prophète ﷺ ;
- c'est également un moyen d'acquérir le pardon pour les péchés ;
- le Prophète ﷺ rend le salut à celui qui prie sur lui et lui adresse ses salutations.

Que les prières et le salut d'Allah soient donc sur ce noble Prophète.

1 *Jalâ' al-afhâm*, pp.222-223.

2 *Jalâ' al-afhâm*, p.302.

3 Le degré privilégié accordé au Prophète ﷺ au Paradis. Cela fait référence au hadith concernant l'invocation à dire après l'appel à la prière (*al-adhân*). Nde

Les mérites de la famille du Prophète ﷺ et notre devoir envers eux sans laxisme ni excès

La famille du Prophète ﷺ se compose de ses proches qui n'avaient pas le droit à l'aumône, à savoir les familles de 'Alî, de Ja'far, de 'Aqîl, d'al-'Abbâs, les fils d'al-Ḥârith Ibn 'Abd al-Muṭṭalib, les épouses du Prophète ﷺ et ses filles. Allah ﷻ dit :

إِنَّمَا يُرِيدُ ٱللَّهُ لِيُذْهِبَ عَنكُمُ ٱلرِّجْسَ أَهْلَ ٱلْبَيْتِ وَيُطَهِّرَكُمْ تَطْهِيرًا

﴿Allah ne veut que vous débarrasser de toute souillure, ô gens de la maison et vous purifier pleinement.﴾ Coran, *al-Aḥzâb* : 33

L'Imam Ibn Kathîr ﷺ dit : « Il n'y a pas de doute pour celui qui médite le Coran que les épouses du Prophète ﷺ sont comprises dans Sa parole : **﴿Allah ne veut que vous débarrasser de toute souillure, ô gens de la maison et vous purifier pleinement.﴾**

Le contexte du verset se rapporte en effet à elles, car Allah ﷻ dit juste après : **﴿Et rappelez-vous ce qui, dans vos foyers, est récité des versets d'Allah et de la sagesse. Allah est Doux et parfaitement Connaisseur.﴾**

C'est-à-dire, mettez en pratique ce qu'Allah ﷻ a fait descendre sur Son Messager ﷺ comme Coran et Sunna dans vos maisons. Cette interprétation a été donnée par Qatâda et d'autres. Rappelez-vous ce bienfait qu'Allah vous a spécialement accordé en dehors de tous les autres : la Révélation descend dans vos maisons en dehors du reste des gens. 'Aisha, la véridique, fille du véridique [Abû Bakr], est l'épouse ayant le plus bénéficié de cet avantage et la plus privilégiée par cette miséricorde descendue, car la révélation n'est pas descendue sur le Messager d'Allah ﷺ dans le lit d'une autre femme que 'Aisha ﵂, comme le Prophète ﷺ lui-même l'a mentionné. Certains savants disent que la raison en est qu'elle était la seule femme vierge que le Prophète ﷺ épousa et qu'aucun homme

ne partagea son lit avec elle à part lui[1]. C'est pourquoi ce privilège lui fut accordé et attribué.

Si ses épouses font partie de sa famille, alors ses proches parents sont plus en droit d'être compris dans cette appellation.»

Donc, les gens de la Sunna et de l'Unité aiment les membres de la famille du Messager d'Allah ﷺ, les prennent pour alliés et observent à leur égard la recommandation de l'Envoyé d'Allah ﷺ le jour de Ghadîr Khum (du nom de l'endroit) où il dit :

«أُذَكِّرُكُمُ اللَّهَ فِي أَهْلِ بَيْتِي».

« Je vous rappelle Allah à l'égard des gens de ma maison.»[2]

Ainsi, les gens de la Sunna les aiment et les honorent, car cela fait partie de l'amour du Prophète ﷺ et de son honneur. Ceci, à condition qu'ils observent la Sunna et suivent le droit chemin de la religion, comme ce fut le cas de leurs ancêtres tels qu'al-'Abbâs et ses fils, et 'Alî et ses fils. Quant à celui qui enfreint la Sunna et ne se tient pas droit dans la religion, il n'est pas permis de s'allier avec lui, même s'il fait partie de la famille du Prophète ﷺ.

La position des gens de la Sunna et de l'Unité vis-à-vis de la famille du Prophète ﷺ est donc la position du juste milieu et de l'impartialité. Ils prennent pour alliés ceux d'entre eux qui se conforment à la religion et à la droiture et dénoncent ceux qui dérogent à la Sunna et s'écartent de la religion, même s'ils font partie de la famille du Prophète ﷺ. Le fait qu'ils soient des membres de la famille du Prophète ﷺ et ses proches ne leur sert à rien tant qu'ils ne se conforment pas à la religion d'Allah ﷻ. Abû Hurayra ﷺ rapporte que l'Envoyé d'Allah ﷺ se leva lorsque descendit sur lui le verset : ﴿**Et avertis les gens qui te sont les plus proches !**﴾ et il déclara :

«يَا مَعْشَرَ قُرَيْشٍ إِشْتَرُوا أَنْفُسَكُمْ، لاَ أُغْنِي عَنْكُمْ مِنَ اللَّهِ شَيْئًا، يَا عَبَّاسُ بْنَ عَبْدِ الْمُطَّلِبِ لاَ أُغْنِي عَنْكَ مِنْ اللَّهِ شَيْئًا، يَا صَفِيَّةُ عَمَّةَ رَسُولِ اللَّهِ لاَ أُغْنِي

1 C'est-à-dire qu'elle ne s'est mariée qu'avec lui.

2 Rapporté par Muslim.

عَنْكِ مِنْ اللَّهِ شَيْئًا، يَا فَاطِمَةُ بِنْتَ مُحَمَّدٍ سَلِينِي مِنْ مَالِي مَا شِئْتِ لاَ أُغْنِي عَنْكِ مِنْ اللَّهِ شَيْئًا».

« Ô peuple de Quraysh ! Rachetez-vous ! Je ne serai pour vous d'aucune utilité auprès d'Allah. Ô 'Abbâs, fils de 'Abd al-Muttalib ! Je ne te servirai à rien auprès d'Allah. Ô Safiyya, tante du Messager d'Allah ! Je ne te servirai à rien auprès d'Allah. Ô Fâtima, fille de Muḥammad ! Demande de mon argent ce que tu veux, mais je ne te servirai à rien auprès d'Allah ! »[1]

Dans un autre hadith, il dit :

«مَنْ بَطَّأَ بِهِ عَمَلُهُ لَمْ يُسْرِعْ بِهِ نَسَبُهُ».

« Celui qui est retardé par son action ne sera pas avancé par son appartenance familiale. »[2]

Les gens de la Sunna et de l'Unité dénoncent l'attitude des chiites qui exagèrent à l'égard de certains membres de la famille du Prophète ﷺ en leur attribuant l'infaillibilité, ainsi que l'attitude des *nawâṣib* qui se déclarent hostiles aux gens pieux de la maison du Prophète ﷺ et les dénigrent. Ils rejettent aussi la voie des innovateurs et des fabulateurs qui sollicitent la médiation des gens de la maison du Prophète ﷺ auprès d'Allah et les prennent pour des divinités en dehors d'Allah.

En effet, les gens de la Sunna adoptent sur ce point et sur d'autres la voie du juste milieu et de la droiture sans exagération ni négligence, sans laxisme ni outrance, envers les membres de la famille du Prophète ﷺ et autres. Il faut savoir que ceux qui étaient intègres parmi eux désavouaient l'exagération à leur égard et dénonçaient ceux qui adoptaient une telle attitude. Ainsi, le prince des croyants 'Alî Ibn Abî Ṭâlib ﷺ brûla ceux qui exagéraient à son sujet. Ibn 'Abbâs approuva leur exécution mais considéra que cela aurait dû se faire par le sabre au lieu du feu.

'Alî ﷺ voulut également exécuter le chef des fanatiques, 'Abd Allah Ibn Saba', mais celui-ci prit la fuite et disparut.

---

1 Rapporté par al-Bukhârî.

2 Rapporté par Muslim.

Les mérites des Compagnons, la croyance les concernant et l'attitude des gens de la Sunna et de l'Unité envers ce qui s'est passé entre eux

1. La définition du Compagnon et la croyance concernant les Compagnons

Le Compagnon est celui qui a rencontré le Prophète ﷺ en croyant en lui et est mort en l'état. La croyance les concernant est qu'ils sont les meilleurs de cette communauté. Ils représentent la meilleure des générations, ils ont été les premiers à se convertir à l'Islam et ont eu le privilège d'accompagner le Prophète ﷺ et de combattre à ses côtés. Ils se sont chargés de recevoir la Loi divine de sa part et de la transmettre aux générations suivantes. Allah ﷻ fait leur éloge dans des versets sans équivoque :

وَٱلسَّٰبِقُونَ ٱلْأَوَّلُونَ مِنَ ٱلْمُهَٰجِرِينَ وَٱلْأَنصَارِ وَٱلَّذِينَ ٱتَّبَعُوهُم
بِإِحْسَٰنٍ رَّضِيَ ٱللَّهُ عَنْهُمْ وَرَضُوا۟ عَنْهُ وَأَعَدَّ لَهُمْ جَنَّٰتٍ تَجْرِى تَحْتَهَا
ٱلْأَنْهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَآ أَبَدًا ۚ ذَٰلِكَ ٱلْفَوْزُ ٱلْعَظِيمُ

﴿Les tout premiers parmi les Émigrés et les Auxiliaires et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement, Allah les agrée, et ils L'agréent. Il a préparé pour eux des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux et ils y demeureront éternellement. Voilà l'énorme succès !﴾ Coran, *al-Tawba* : 100

مُّحَمَّدٌ رَّسُولُ ٱللَّهِ ۚ وَٱلَّذِينَ مَعَهُۥٓ أَشِدَّآءُ عَلَى ٱلْكُفَّارِ رُحَمَآءُ بَيْنَهُمْ ۖ تَرَىٰهُمْ
رُكَّعًا سُجَّدًا يَبْتَغُونَ فَضْلًا مِّنَ ٱللَّهِ وَرِضْوَٰنًا ۖ سِيمَاهُمْ فِى وُجُوهِهِم مِّنْ

أَثَرِ ٱلسُّجُودِ ۚ ذَٰلِكَ مَثَلُهُمْ فِى ٱلتَّوْرَىٰةِ ۚ وَمَثَلُهُمْ فِى ٱلْإِنجِيلِ كَزَرْعٍ أَخْرَجَ شَطْـَٔهُۥ فَـَٔازَرَهُۥ فَٱسْتَغْلَظَ فَٱسْتَوَىٰ عَلَىٰ سُوقِهِۦ يُعْجِبُ ٱلزُّرَّاعَ لِيَغِيظَ بِهِمُ ٱلْكُفَّارَ ۗ وَعَدَ ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ مِنْهُم مَّغْفِرَةً وَأَجْرًا عَظِيمًۢا

﴿Muḥammad est le Messager d'Allah. Et ceux qui sont avec lui sont durs envers les mécréants, miséricordieux entre eux. Tu les vois inclinés, prosternés, recherchant d'Allah grâce et agrément. Leurs visages sont marqués par la trace laissée par la prosternation. Telle est leur image dans la Thora. Et l'image que l'on donne d'eux dans l'Évangile est celle d'une semence qui sort sa pousse, puis se raffermit, s'épaissit, et ensuite se dresse sur sa tige, à l'émerveillement des semeurs. [Allah] par eux [les croyants] remplit de dépit les mécréants. Allah promet à ceux d'entre eux qui croient et font de bonnes œuvres, un pardon et une énorme récompense.﴾ Coran, *al-Fatḥ*: 29

Dans un autre verset, Allah ﷻ dit:

لِلْفُقَرَآءِ ٱلْمُهَٰجِرِينَ ٱلَّذِينَ أُخْرِجُوا۟ مِن دِيَٰرِهِمْ وَأَمْوَٰلِهِمْ يَبْتَغُونَ فَضْلًا مِّنَ ٱللَّهِ وَرِضْوَٰنًا وَيَنصُرُونَ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥٓ ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلصَّٰدِقُونَ ﴿٨﴾ وَٱلَّذِينَ تَبَوَّءُو ٱلدَّارَ وَٱلْإِيمَٰنَ مِن قَبْلِهِمْ يُحِبُّونَ مَنْ هَاجَرَ إِلَيْهِمْ وَلَا يَجِدُونَ فِى صُدُورِهِمْ حَاجَةً مِّمَّآ أُوتُوا۟ وَيُؤْثِرُونَ عَلَىٰٓ أَنفُسِهِمْ وَلَوْ كَانَ بِهِمْ خَصَاصَةٌ ۚ وَمَن يُوقَ شُحَّ نَفْسِهِۦ فَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْمُفْلِحُونَ

﴿[Le butin appartient aussi] aux émigrés besogneux qui ont été expulsés de leurs demeures et de leurs biens, tandis qu'ils recherchaient une grâce et un agrément d'Allah, et qu'ils portaient secours à Allah et à Son Messager. Ceux-là sont les véridiques. [Il appartient également] à ceux qui, avant eux, se sont installés dans le pays et dans la foi, qui aiment ceux qui émigrent vers eux, et ne ressentent dans leurs cœurs aucune envie pour

ce que [les immigrés] ont reçu, et qui [les] préfèrent à eux-mêmes, même s'il y a pénurie chez eux. Quiconque se prémunit contre sa propre avarice, ceux-là sont ceux qui réussissent.﴾
Coran, *al-Ḥashr*: 8-9

À travers ces versets, Allah ﷻ fait l'éloge des Émigrés et des Auxiliaires. Il les qualifie comme étant les premiers à se précipiter vers les bonnes actions. Il confirme aussi qu'Il les a agréés et leur a préparé des jardins.

Il les qualifie de même de miséricordieux entre eux et durs envers les mécréants, s'inclinant et se prosternant continuellement devant Allah ﷻ. Il témoigne de la pureté de leurs cœurs, dit qu'ils sont reconnaissables par les signes de l'obéissance et de la piété [sur leur visage] et qu'Il les a choisis pour accompagner Son Prophète ﷺ afin de remplir de dépit ses ennemis mécréants.

Quant aux Émigrés, Il les dépeint comme ceux qui ont abandonné leur patrie et leurs biens pour porter secours à Sa religion en recherchant Sa Grâce et Son Agrément en toute sincérité. En ce qui concerne les Auxiliaires, Il les décrit comme les habitants de la terre de l'immigration, les défenseurs de la religion et de foi sincère. Il témoigne de leur amour pour leurs frères immigrés, amour qui les a poussés à les préférer à eux-mêmes. Ils leur ont apporté le réconfort et n'étaient pas avares. C'est pourquoi ils ont réussi.

Ce sont en gros quelques-uns de leurs mérites, mais certains ont bénéficié de mérites spécifiques et de rangs particuliers. Cela varie en fonction de l'ancienneté de leur conversion à l'Islam, de leur participation au combat et de leur immigration.

Ainsi, les meilleurs Compagnons sont les quatre califes : Abû Bakr, 'Umar, 'Uthmân et 'Alî. Puis viennent le reste des dix Compagnons à qui le Prophète ﷺ a annoncé le Paradis : les quatre califes précités, Talḥa, al-Zubayr, 'Abd al-Raḥmân Ibn 'Awf, Abû 'Ubayda Ibn al-Jarrâḥ, Sa'd Ibn Abî Waqqâṣ et Sa'îd Ibn Zayd ﷺ.

Les Émigrés dépassent les Auxiliaires en mérite. Ceux qui ont assisté à la bataille de Badr et au serment d'allégeance de l'Agrément sous

l'arbre[1] ont plus de mérite que les autres. De même, ceux qui se sont convertis à l'Islam et ont combattu avant la conquête de La Mecque sont plus méritants que ceux qui se sont convertis après.

2. L'attitude des gens de la Sunna et de l'Unité au sujet de ce qui s'est passé entre les Compagnons

L'origine de la dissension : certains complotèrent contre l'Islam et ses adeptes en infiltrant parmi eux un homme rusé et fourbe, qui s'est fait passer frauduleusement pour un musulman. Il s'agit de 'Abd Allah Ibn Saba', un juif yéménite qui a tenté de vider son fiel et cracher son venin sur le troisième des califes bien guidés, en l'occurrence, 'Uthmân Ibn 'Affân ﷺ. Il s'est mis à forger des accusations mensongères contre le calife. Il s'était entouré des faibles de foi et d'esprit, amateurs de dissension, que sa propagande a dupés. Ce complot prit fin avec l'assassinat injuste du calife bien-guidé 'Uthmân. Suite à son assassinat apparut la divergence entre les musulmans. Une agitation provoquée par ce criminel et ses adeptes se manifesta et un combat entre les Compagnons eut lieu, suite à la position et l'effort d'interprétation que chacun d'eux avait adoptés.

Le commentateur de la *Ṭaḥâwiyya* dit : « Ce n'est qu'un hypocrite athée qui est à l'origine du rejet, *rafḍ* (chiisme). Son intention était d'anéantir la religion de l'Islam et de dénigrer le Messager ﷺ – fait cité par les savants. Lorsque 'Abd Allah Ibn Saba' proclama sa conversion, il avait l'intention de nuire à l'Islam par sa ruse et sa malice, à l'instar de Paul avec le christianisme. Il fit montre de dévotion, puis d'engagement dans l'approbation du bien et l'interdiction du mal jusqu'à ce qu'il provoquât la dissension et l'assassinat de 'Uthman ﷺ. Ensuite, quand il arriva à Koufa, il manifesta un amour exagéré pour 'Alî ﷺ et appela à son soutien afin de parvenir à ses fins. Lorsque 'Alî apprit cela, il voulut l'exécuter. Mais 'Abd Allah Ibn Saba' prit la fuite à Qirqîs. Un récit bien connu dans les chroniques.»

Le cheikh de l'Islam Ibn Taymiyya ﷺ dit : « Lorsque 'Uthmân ﷺ fut tué, les cœurs divergèrent, les calamités prirent de l'ampleur, les

1 Voir sourate 48, verset 18. Nde

mauvais apparurent et les bienfaiteurs furent humiliés. S'engagea alors dans le conflit celui qui en était incapable, et ne put faire le bien celui qui aimait l'instaurer. Puis, ils prêtèrent serment d'allégeance à ʿAlî Ibn Abî Ṭâlib ﷺ qui était le plus digne du califat à ce moment et le meilleur des hommes vivants. Mais les cœurs étaient déchirés, le feu du conflit attisé, raison pour laquelle les opinions divergèrent et la communauté ne fut plus unie. Le calife et les meilleurs hommes de la communauté ne purent établir tout le bien qu'ils voulurent. Des peuples entrèrent dans la division et le conflit, ce qui donna le résultat connu.»[1]

Le cheikh de l'Islam a montré que les Compagnons qui participèrent au combat entre ʿAlî et Muʿâwiya sont excusés, car leurs motivations étaient nobles. Ibn Taymiyya dit à ce propos : « Muʿawiya ﷺ n'a jamais revendiqué le califat, personne ne lui a prêté serment d'allégeance lorsqu'il combattit ʿAlî, il n'a pas affronté ʿAlî pour s'opposer à sa qualité de calife ou parce qu'il se croyait digne du califat. Lui-même le reconnaissait [en tant que califes] quand on l'interrogeait à ce propos. Ni Muʿawiya ﷺ ni ses partisans n'étaient d'avis d'entamer le combat contre ʿAlî et les siens. Mais ʿAlî ﷺ et ses compagnons estimaient que Muʿawiya et ses partisans lui devaient obéissance et serment d'allégeance, car il incombe aux musulmans de n'avoir qu'un seul calife. Ils les considéraient comme des rebelles qui refusaient d'accomplir ce devoir, alors qu'ils étaient puissants. Par conséquent, il estima qu'il fallait les combattre jusqu'à ce qu'ils accomplissent ce devoir pour rétablir l'ordre et l'unité. Muʿâwiya ﷺ et ses partisans affirmaient qu'ils n'étaient pas obligés de l'accomplir et que s'ils étaient combattus pour cette raison, ils seraient victimes d'une injustice. Ils clamaient que ʿUthmân ﷺ avait été injustement assassiné, comme le déclare l'unanimité des musulmans, et que ses assassins se trouvaient dans le camp de ʿAlî ﷺ, dans lequel ils étaient majoritaires et puissants. Ils dirent : « Si nous refusons [de prêter serment], ils nous opprimeront et seront injustes envers nous. ʿAlî ﷺ ne pourra pas les repousser [vu leur nombre important] comme il n'a pas pu les empêcher de tuer ʿUthmân ﷺ. Nous nous devons de prêter serment d'allégeance à un calife capable de nous rendre justice.»

1 *Majmûʿ al-fatâwâ*, t.25, pp.304-305.

L'attitude des gens de la Sunna et de l'Unité au sujet de ce désaccord et de ce conflit, qui sont à l'origine de batailles entre les Compagnons, se résume en deux points :

– les gens de la Sunna et de l'Unité s'abstiennent de parler de ce qui a eu lieu entre les Compagnons et de polémiquer. La voie la plus sûre est de se taire à ce propos. Ils disent : ﴿**Seigneur, pardonne-nous ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédés dans la foi et ne mets dans nos cœurs aucune rancœur pour ceux qui ont cru. Seigneur, Tu es Compatissant et Très Miséricordieux**﴾ ;

– ils répondent au sujet des récits racontant leurs méfaits de plusieurs manières :

1. certains de ces récits sont des mensonges forgés par leurs ennemis pour les diffamer ;

2. certains récits ont été entachés de mensonges et ont subi des ajouts ou des suppressions les détournant de leurs vrais contextes. Ce sont donc des récits extrapolés qui ne peuvent être pris en considération ;

3. certains récits – très rares - s'avèrent authentiques. Ils révèlent que les Compagnons sont excusés, ils ont fourni un effort de déduction qui pour certains fut correct et pour d'autres incorrect. Il s'agit d'une affaire d'interprétation juridique pour laquelle le *mujtahid* est doublement récompensé s'il en déduit un jugement correct. S'il commet une erreur de jugement, il n'a qu'une récompense et son erreur est pardonnée, conformément au hadith du Prophète ﷺ : « Si le juge fait un effort d'interprétation juridique et en déduit un jugement correct, il sera doublement récompensé. S'il fait un effort d'interprétation juridique et se trompe, il aura une seule récompense.» [1]

4. ce sont des êtres humains sujets à l'erreur. Ils ne sont pas à l'abri des péchés en tant qu'individus. Et ce qu'ils ont fait peut être racheté de nombreuses manières :

– il se peut que l'auteur d'un méfait se soit repenti et le repentir efface le méfait, quel qu'il soit, comme il est avéré dans les textes authentiques ;

---

1 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim d'après 'Amr Ibn al-'Âṣ.

– ils ont des antécédents [dans le bien] et possèdent des mérites qui impliquent le pardon pour ce qui a eu lieu, s'il a vraiment eu lieu. Allah ﷻ dit : ﴿**Certes, les bonnes œuvres dissipent les mauvaises.**﴾ – leurs récompenses sont multipliées plus que pour n'importe qui d'autre et personne n'a autant de mérite qu'eux. En plus, il a été rapporté, par voie authentique de la part du Messager d'Allah ﷺ, qu'ils sont la meilleure des générations et que la poignée qu'ils donnent en charité vaut plus que le poids de la montagne d'Uḥud en or donnée en charité par quelqu'un d'autre.[1]

Le cheikh de l'Islam Ibn Taymiyya ﷺ dit également dans *Majmû' al-fatâwâ* (t.35, p.69) : « L'ensemble des gens de la Sunna et de l'Unité et les imams de la religion ne croient pas à l'infaillibilité d'un des Compagnons ou d'un des proches du Prophète ﷺ ou de ceux qui étaient les premiers à suivre l'ordre d'Allah ou autres. Bien au contraire, ils estiment possible que ces derniers commettent des péchés et Allah ﷻ leur pardonne quand ils se repentent, élève leurs degrés pour ce repentir et leur pardonne aussi grâce aux actes expiatoires ou pour d'autres raisons. Allah ﷻ dit : ﴿**Tandis que celui qui vient avec la vérité et celui qui la confirme, ceux-là sont les pieux. Ils auront tout ce qu'ils désireront auprès de leur Seigneur. Voilà la récompense des bienfaisants, afin qu'Allah leur efface les pires actions et les récompense selon ce qu'ils auront fait de meilleur.**﴾

Allah ﷻ dit également : ﴿**Puis, quand il atteint ses pleines forces et atteint quarante ans, il dit : « Ô Seigneur ! Inspire-moi pour que je rende grâce du bienfait dont Tu m'as comblé, ainsi qu'à mon père et ma mère et pour que je fasse une bonne œuvre que Tu agrées ! Et fais que ma prospérité soit de moralité saine. Je me repens à Toi et je suis du nombre des soumis ». Ce sont ceux-là dont Nous acceptons le meilleur de ce qu'ils œuvrent et passons sur leurs méfaits, ils seront parmi les gens du Paradis.**﴾

Les ennemis d'Allah ont profité de ce qui s'est produit entre les Compagnons à l'époque des querelles, des divergences et des guerres, pour les diffamer et porter atteinte à leur honneur.

---

1 Hadith rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

Hélas, certains écrivains contemporains ont suivi cette même voie détestable et ont abordé un domaine dont ils n'ont aucune connaissance en se désignant comme juge entre les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ. Ils donnèrent raison aux uns et blâmèrent les autres sans preuve mais plutôt par ignorance et par passion. Ils ne font que répéter ce que les tendancieux et les rancuniers parmi les orientalistes et leurs adeptes disent, au point de semer le doute dans l'esprit de certains jeunes musulmans qui possèdent une connaissance médiocre de l'histoire glorieuse de leur communauté et de leurs pieux prédécesseurs, qui représentent la meilleure des générations.[1]

En effet, tout cela n'est qu'un prétexte pour porter atteinte à l'Islam et semer le désaccord entre les musulmans et la rancune des dernières générations envers les premières, plutôt que de prendre les pieux prédécesseurs comme modèle à suivre et de mettre en pratique la parole divine :

وَٱلَّذِينَ جَآءُو مِنۢ بَعْدِهِمْ يَقُولُونَ رَبَّنَا ٱغْفِرْ لَنَا وَلِإِخْوَٰنِنَا ٱلَّذِينَ سَبَقُونَا بِٱلْإِيمَٰنِ وَلَا تَجْعَلْ فِى قُلُوبِنَا غِلًّا لِّلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ رَبَّنَآ إِنَّكَ رَءُوفٌ رَّحِيمٌ

﴿...et à ceux qui sont venus après eux en disant : « Seigneur, pardonne-nous, ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédés dans la foi, et ne mets pas dans nos cœurs aucune rancœur pour ceux qui ont cru. Seigneur, Tu es Compatissant et Très Miséricordieux.»﴾ Coran, *al-Ḥashr* : 10

1 Pour plus de détails sur ce qui s'est passé entre les Compagnons et l'attitude des gens de la Sunna et de l'Unité à ce sujet, voir *Les dissensions entre les Compagnons, entre mensonges et vérité*, de 'Uthmân al-Khamîs, paru aux éditions al-Hadîth. Nde

L'interdiction d'insulter les Compagnons et les imams de la droiture

1. L'interdiction d'insulter les Compagnons

Parmi les fondements des gens de la Sunna et de l'Unité, il y a le fait que leurs cœurs et leurs propos soient exempts de toute rancune envers les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ. C'est ainsi qu'Allah ﷻ les décrit en disant:

﴿**…et à ceux qui sont venus après eux en disant: « Seigneur, pardonne-nous, ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédés dans la foi, et ne mets dans nos cœurs aucune rancœur pour ceux qui ont cru ! Seigneur, Tu es Compatissant et Très Miséricordieux.»**﴾

Ils obéissent à l'ordre de l'Envoyé d'Allah ﷺ:

«لاَ تَسُبُّوا أَصْحَابِي، فَوَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ لَوْ أَنْفَقَ أَحَدُكُمْ مِثْلَ جَبَلِ أُحُدٍ ذَهَبًا مَا بَلَغَ مُدَّ أَحَدِهِمْ وَلاَ نَصِيفَهُ».

« N'insultez pas mes Compagnons ! Par Celui qui détient mon âme dans Ses Mains ! Même si l'un de vous donne en charité le poids de la montagne d'Uḥud en or, cela n'équivaudra jamais à une poignée de l'un d'entre eux ni même à sa moitié. »[1]

Les gens de la Sunna dénoncent l'attitude des chiites et des kharijites qui insultent les Compagnons, les détestent, renient leurs mérites et considèrent la plupart d'entre eux comme mécréants.

Quant aux gens de la Sunna, ils admettent ce qui est mentionné dans le Coran et la Sunna concernant les mérites des Compagnons et sont convaincus qu'ils sont la meilleure des générations, comme l'a dit le Prophète ﷺ :

1 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

«خَيْرُكُمْ قَرْنِي».

« Les meilleurs d'entre vous sont ceux de ma génération.»[1]

Lorsque le Prophète ﷺ a parlé de la division de sa communauté en soixante-treize groupes, qui seront tous en Enfer sauf un, on le questionna à propos de ce groupe. Il répondit :

«هُمْ مَنْ كَانَ عَلَى مِثْلِ مَا أَنَا عَلَيْهِ الْيَوْمَ وَأَصْحَابِي».

« Ce sont ceux qui suivent le même chemin que celui que je suis aujourd'hui, ainsi que mes Compagnons.»[2]

Abû Zur'a, le plus éminent professeur de l'imam Muslim ﷺ, dit : « Si tu vois un homme dénigrer l'un des Compagnons, sache alors que c'est un hérétique. Car le Coran est vérité, le Messager est vérité et ce qu'il a apporté est vérité. Or, tout cela ne nous est parvenu que par les Compagnons. Celui qui les discrédite veut par là mettre en cause le Coran et la Sunna. Ainsi, ce dénigrement lui sera plus approprié et il méritera à juste titre d'être jugé comme hérétique et égaré.»

L'érudit Ibn Ḥamdân dit dans le livre intitulé *Nihâyat al-mubtadi'în* : « Celui qui insulte l'un des Compagnons, en considérant que cela est licite, devient mécréant. S'il ne considère pas que cela est licite, il devient pervers. Selon une version, il est mécréant dans tous les cas de figure. Quant à celui qui les accuse de perversion, met en cause leur religion ou les considère comme mécréants, il devient mécréant.»[3]

2. L'interdiction d'insulter les imams de la droiture parmi les savants de cette communauté

Suivent les Compagnons dans le mérite, l'honneur et l'éminence, les imams de la droiture parmi les Successeurs et ceux qui les ont suivis qui font partie des meilleures générations, ainsi que toute personne

---

1 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

2 Rapporté par l'Imam Aḥmad et d'autres. [Jugé fiable par al-Albânî dans *Ṣaḥîḥ al-jâmi' al-ṣaghîr*, n° 5343].

3 *Sharḥ 'aqîdat al-Safârînî*, t.2, pp.388-389.

qui est venue après eux et a suivi les Compagnons avec bienfaisance. Allah ﷻ dit :

وَٱلسَّٰبِقُونَ ٱلْأَوَّلُونَ مِنَ ٱلْمُهَٰجِرِينَ وَٱلْأَنصَارِ وَٱلَّذِينَ ٱتَّبَعُوهُم بِإِحْسَٰنٍ رَّضِيَ ٱللَّهُ عَنْهُمْ وَرَضُوا۟ عَنْهُ

﴿Les tout premiers (croyants) parmi les Émigrés et les Auxiliaires et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement, Allah les agrée et ils L'agréent﴾ Coran, *al-Tawba* : 100

Il n'a pas permis de les dénigrer et de les insulter, car ce sont des symboles de droiture, du fait qu'Allah ﷻ dit :

وَمَن يُشَاقِقِ ٱلرَّسُولَ مِنۢ بَعْدِ مَا تَبَيَّنَ لَهُ ٱلْهُدَىٰ وَيَتَّبِعْ غَيْرَ سَبِيلِ ٱلْمُؤْمِنِينَ نُوَلِّهِۦ مَا تَوَلَّىٰ وَنُصْلِهِۦ جَهَنَّمَ ۖ وَسَآءَتْ مَصِيرًا

﴿Et quiconque fait scission d'avec le Messager, après que le droit chemin lui est apparu, et suit un sentier autre que celui des croyants, alors Nous lui laisserons comme il s'est détourné et le brûlerons dans l'Enfer. Et quelle mauvaise destination !﴾ Coran, *al-Nisâ'* : 115

Le commentateur de la *Ṭaḥâwiyya* dit : « Il incombe à tout musulman de s'allier à Allah ﷻ, à Son Messager ﷺ et aux croyants, comme il est cité dans le Coran ; en particulier, les héritiers des Prophètes [les ulémas], car Allah ﷻ les a désignés comme des étoiles qui servent de guide dans les ténèbres de la terre et de la mer. De plus, les musulmans sont unanimes sur le fait qu'ils étaient des personnes bien-guidés et versés dans le savoir. En effet, ils sont les successeurs du Messager d'Allah ﷺ dans sa communauté qui font revivre ce qui est mort de sa Sunna. Par eux, le Coran fut appliqué. Et par le Coran, ils se sont dressés [sur le droit chemin]. Par eux, le Coran s'est exprimé et à travers lui, ils se sont exprimés. Ils sont unanimes, avec une conviction certaine, quant à l'obligation de suivre l'Envoyé d'Allah ﷺ. Mais si un avis de l'un d'eux contredit un hadith authentique, il a certainement une excuse justifiant cette contradiction. »

Leurs excuses sont de trois catégories :

– penser que le hadith en question ne remonte pas au Prophète ﷺ ;

– penser que le hadith prophétique vise autre chose ;

– estimer que le jugement indiqué par le hadith est abrogé.

Malgré tout, nous devons reconnaître leurs mérites par rapport à nous et la faveur d'avoir été les premiers [croyants], de nous avoir transmis le message de l'Envoyé ﷺ et d'avoir expliqué ce dont la compréhension nous échappait. Ainsi, Allah ﷻ les agrée et ils L'agréent : ﴿**Seigneur, pardonne-nous, ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédés dans la foi ; et ne mets dans nos cœurs aucune rancœur pour ceux qui ont cru. Seigneur, Tu es Compatissant et Très Miséricordieux**﴾.

Rabaisser les savants suite à des erreurs d'appréciation juridique de la part de certains d'entre eux est l'attitude des innovateurs. Cela fait en outre partie des plans élaborés par les ennemis de la communauté pour semer le doute au sujet de l'Islam, établir l'animosité entre les Musulmans et creuser un fossé entre les dernières générations de cette communauté et leurs prédécesseurs. Leur but est aussi de semer la discorde entre les jeunes et les savants comme c'est le cas de nos jours.

Par conséquent, les étudiants débutants qui dénigrent les juristes, sous-estiment la valeur de la jurisprudence islamique et renoncent à l'étudier et à profiter de ce qu'elle contient comme vérité et comme bon sens, doivent plutôt être fiers de leur patrimoine juridique et respecter leurs savants. Ils ne doivent pas être trompés par les propagandes d'égarement qui complotent contre l'Islam. Et Allah ﷻ est Celui qui guide.

SIXIÈME PARTIE

LES INNOVATIONS

- **la définition de l'innovation, ses catégories et ses jugements ;**
- **l'apparition des innovations dans la vie des musulmans et les facteurs qui y ont contribué ;**
- **la position de la communauté musulmane vis-à-vis des innovateurs et la méthodologie des gens de la Sunna et de l'Unité pour les réfuter ;**
- **exemples d'innovations contemporaines :**

  1. la célébration de la naissance du Prophète ﷺ ;

  2. solliciter la bénédiction auprès des sites, des monuments, des morts, etc. ;

  3. les innovations dans le domaine du culte et dans la manière de se rapprocher d'Allah ﷻ.

La définition de l'innovation, ses catégories et ses jugements

1. Définition

Bid'a dans la langue arabe est dérivé du terme *al-bad'u* qui est l'invention sans précédent. D'où la parole d'Allah ﷻ :

بَدِيعُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ

﴿Il est le Créateur (*Badî'*) des cieux et de la terre à partir du néant.﴾ Coran, *al-Baqara* : 117

C'est-à-dire qu'Il en est l'Inventeur sans modèle précédent. Dans un autre verset, Il dit :

قُلْ مَا كُنتُ بِدْعًا مِّنَ ٱلرُّسُلِ

﴿Dis : « Je ne suis pas une innovation (*bid'an*) parmi les Messagers. »﴾ Coran, *al-Aḥqâf* : 9

C'est-à-dire que je ne suis pas le premier à apporter un Message d'Allah ﷻ pour Ses serviteurs, nombreux sont les Messagers qui m'ont précédé. Lorsqu'on dit que quelqu'un apporte une innovation, cela signifie qu'il instaure pour la première fois une action sans précédent.

L'innovation est de deux types :

- innover dans les coutumes telles que les inventions modernes. C'est permis, car la permission est la règle générale concernant les coutumes ;
- innover dans la religion est interdit, car la règle qui concerne la religion est de se conformer strictement à la Révélation. Le Prophète ﷺ dit :

«مَنْ أَحْدَثَ فِي أَمْرِنَا هَذَا مَا لَيْسَ مِنْهُ فَهُوَ رَدٌّ».

« Celui qui introduit dans notre affaire-ci ce qui n'en fait pas partie, son acte sera alors rejeté. »[1]

Dans une autre version :

«مَنْ عَمِلَ عَمَلاً لَيْسَ عَلَيْهِ أَمْرُنَا فَهُوَ رَدٌّ».

« Celui qui accomplit un acte non conforme à notre voie, son acte sera alors rejeté. »[2]

2. Les catégories d'innovation

L'innovation dans la religion est de deux sortes :

– **l'innovation verbale doctrinale** telle que ce que professent les jahmites, les mutazilites, les rafidites et toutes les sectes égarées et leurs croyances ;

– **l'innovation cultuelle** telle que le fait de consacrer à Allah ﷻ un rite qu'Il n'a pas décrété. Elle se subdivise elle-même en plusieurs catégories :

1. ce qui touche au fondement même du culte, comme instaurer un culte qui n'a aucune origine dans la religion. Par exemple, le fait d'ajouter une prière, un jeûne ou des fêtes qui ne sont pas autorisées, comme les fêtes d'anniversaire et autres ;

2. un ajout dans un culte prescrit comme le fait d'ajouter une cinquième *rak'a* dans la prière du midi *ẓuhr* ou du *'aṣr* par exemple ;

3. innover dans la manière dont un rite prescrit est accompli. Il s'agit ici d'accomplir le rite d'une manière autre que celle légalement décrétée. C'est le cas par exemple quand on prononce des invocations prescrites de façon collective et avec une voix mélodieuse ou que l'on exagère dans les pratiques cultuelles, au point de contredire la Sunna du Messager ﷺ ;

4. consacrer des moments bien particuliers qui ne sont pas mentionnés par la Loi divine pour accomplir des cultes, tels que consacrer le jour de la mi-Sha'bân au jeûne et à la prière nocturne. En effet,

---

1 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

2 Rapporté par Muslim.

le jeûne et la prière nocturne sont prescrits, mais leur consacrer des moments précis demande une preuve.

3. Le statut de l'innovation dans la religion

Toute innovation dans la religion est illicite et constitue un égarement ; ceci d'après la parole du Prophète ﷺ :

«وَإِيَّاكُمْ وَمُحْدَثَاتِ الأُمُورِ، فَإِنَّ كُلَّ مُحْدَثَةٍ بِدْعَةٌ وَكُلَّ بِدْعَةٍ ضَلاَلَةٌ».

« Prenez garde aux inventions [dans la religion], car toute invention est innovation et toute innovation est égarement.»[1]

«مَنْ أَحْدَثَ فِي أَمْرِنَا هَذَا مَا لَيْسَ مِنْهُ فَهُوَ رَدٌّ».

« Celui qui introduit dans notre affaire-ci ce qui n'en fait pas partie, son acte sera alors rejeté.»[2]

Dans une autre version :

«مَنْ عَمِلَ عَمَلاً لَيْسَ عَلَيْهِ أَمْرُنَا فَهُوَ رَدٌّ».

« Celui qui accomplit un acte non conforme à notre voie, son acte sera alors rejeté.»[3]

Ces deux hadiths confirment que toute invention dans la religion est une innovation et que toute innovation est un égarement et doit être donc rejetée.

Cela signifie que les innovations dans les cultes et les croyances sont illicites. Mais le degré de prohibition diffère selon la nature de l'innovation. Certaines d'entre elles sont une mécréance manifeste telle que le fait de tourner autour des tombeaux afin de se rapprocher des morts, et leur présenter des animaux immolés et des vœux, invoquer les morts et implorer leur secours. Entrent dans la même catégorie les propos des fanatiques parmi les jahmites et les mutazilites.

---

1 Rapporté par Abû Dâwud et al-Tirmidhî qui le juge fiable et authentique. [Authentifié par al-Albânî dans *Ṣaḥîḥ al-jâmi' al-ṣaghîr*, n° 2549].

2 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

3 Rapporté par Muslim.

Certaines de ces innovations sont considérées comme des moyens menant au polythéisme. Il s'agit, par exemple, de construire des monuments au-dessus des tombeaux, de prier et de faire des invocations auprès d'eux.

Il existe des innovations dans la religion qui sont considérées comme une hérésie dans la croyance, comme l'innovation adoptée par les kharijites, les qadarites et les murjites dans leurs propos et leurs croyances qui vont à l'encontre des preuves légales.

Certaines innovations encore sont considérées comme une désobéissance, comme celle qui consiste à décider de rester célibataire, à jeûner sous le soleil ou à se castrer pour couper court à l'instinct sexuel.[1]

Remarque : celui qui divise l'innovation en bonne et mauvaise commet une erreur et contredit la parole du Prophète ﷺ :

«كُلُّ بِدْعَةٍ ضَلَالَةٌ».

« *Toute innovation est égarement* ».

Le Messager d'Allah ﷺ a donc jugé toutes les innovations comme étant un égarement, alors que l'avis précité dit que toute innovation n'est pas égarement et qu'il en existe qui soit bonne.

L'érudit Ibn Rajab ﷺ dit dans son explication des quarante hadiths de l'Imam al-Nawawî : « La parole du Prophète ﷺ "*toute innovation est un égarement*" est une parole englobante à laquelle rien ne fait exception. Il s'agit là d'un fondement important de la religion. Il est comparable à sa sentence ﷺ : "*Celui qui introduit dans notre affaire-ci ce qui n'en fait pas partie, son acte sera rejeté*".

Ainsi, quiconque invente une chose et l'attribue à la religion alors qu'elle est dépourvue de fondement religieux, cette chose est considérée comme un égarement que la religion désavoue complètement, que ce soit dans le domaine des croyances ou celui des actes et des paroles apparents ou cachés. »[2]

---

1 Voir *al-I'tiṣâm* d'al-Shâṭibî, t.2, p.37.

2 *Jâmi' al-'ulûm wal-ḥikam*, p.233.

En effet, ceux qui prétendent qu'il existe une bonne innovation n'ont pas de preuve, sinon la parole de 'Umar Ibn al-Khattâb ﷺ à propos de la prière de *Tarâwîḥ*[1] :

«نِعْمَتُ الْبِدْعَة هَذِهِ».

« Quelle bonne innovation que celle-ci ! »

Ils disent également que beaucoup de choses ont été introduites sans qu'elles n'aient été rejetées par les prédécesseurs, telles que la compilation du Coran en un seul livre, ainsi que la rédaction des hadiths et leur codification.

Mais nous répondons à cela par le fait que tous ces points ont une origine dans la religion, donc il ne s'agit pas d'innovation.

Quant à la parole de 'Umar ﷺ : « Quelle bonne innovation que celle-ci ! », elle vise l'innovation au sens linguistique et non au sens religieux. Lorsqu'une chose s'appuyant sur une référence vérifiable dans la religion est appelée innovation, c'est le sens linguistique du mot qui doit être pris en compte et non pas religieux; ceci, car d'après la terminologie religieuse, le terme innovation désigne ce qui ne possède pas d'antécédent dans la religion.

Quant à la compilation du Coran en un seul livre, il possède une origine dans la religion du fait que le Prophète ﷺ ordonnait à ses Compagnons d'écrire le Coran. Mais il était écrit en textes éparpillés, alors les compagnons le rassemblèrent en un seul volume afin qu'il soit gardé intact.

Pour ce qui est de la prière nocturne en groupe pendant le mois de Ramadan, le Prophète ﷺ l'a pratiquée quelques nuits avec ses Compagnons puis il s'est abstenu de peur qu'elle leur soit imposée. Mais les Compagnons ont continué à l'accomplir séparément durant la vie du Prophète ﷺ et après sa mort, jusqu'à ce que 'Umar Ibn al-Khattâb ﷺ les rassemble derrière un seul imam comme ils le faisaient derrière le Prophète ﷺ. Donc, il ne s'agit pas d'une innovation dans la religion.

---

1 Prière en groupe instituée durant les nuits de Ramadan. Nde

La rédaction des hadiths quant à elle trouve également une origine dans la religion. En effet, le Prophète ﷺ avait donné l'ordre à certains de ses Compagnons de rédiger quelques hadiths, lorsqu'ils le lui ont demandé. Abû Hurayra ﷺ transcrivait d'ailleurs les hadiths du temps du Prophète ﷺ. Cela avait été interdit de son vivant d'une manière générale par mesure de précaution, afin de ne pas mélanger le Coran avec ce qui n'en faisait pas partie. Mais lorsque le Prophète ﷺ mourut, cette interdiction perdit sa raison d'être, car le Coran était déjà achevé et ajusté avant sa mort. Les musulmans se sont alors chargés de transcrire les hadiths afin qu'ils ne soient pas perdus. Qu'Allah les récompense au nom de l'Islam et des musulmans ! Car ils ont préservé le Livre de leur Seigneur ﷻ et la Sunna de leur Prophète ﷺ contre la perte et la frivolité des libertins.

L'apparition des innovations dans la vie des musulmans et les facteurs qui y ont contribué

1. L'apparition des innovations

Cela implique l'étude de deux points :

– le moment de l'apparition des innovations.

Le cheikh de l'Islam Ibn Taymiyya ﷺ dit[1] : « Sache que l'ensemble des innovations qui touchent aux sciences et aux cultes ne sont apparues que vers la fin de l'époque des califes bien guidés, comme le Prophète ﷺ l'avait prédit en disant : "Ceux qui vivront parmi vous verront beaucoup de divergences. Alors attachez-vous à ma Sunna et à celle des califes bien guidés." »[2]

La première innovation qui fit son apparition concerne le Destin et la croyance selon laquelle la foi n'a pas de lien avec les œuvres, ainsi que l'innovation du chiisme et de la dissidence. C'est après l'assassinat de 'Uthmân ﷺ que l'innovation d'al-Ḥarûriyya[3] vit le jour, puis vers la fin de l'époque de Compagnons tels qu'Ibn 'Umar, Ibn 'Abbâs et Jâbir, l'innovation des qadarites survint. Peu après, la secte murjite apparut. Quant aux jahmites, ils émergèrent vers la fin de l'époque des successeurs après la mort de 'Umar Ibn 'Abd al-'Azîz qui, selon une version, mit en garde contre eux. En effet, l'apparition de Jahm à Khurâsân eut lieu pendant le califat de Hishâm Ibn 'Abd al-Malik.

L'apparition de ces innovations débuta au deuxième siècle de l'Hégire alors que les Compagnons étaient toujours en vie et ils dénoncèrent alors les adeptes de ces innovations. Puis, l'innovation des mutazilites

---

1 *Majmû' al-fatâwâ*, t.10, p.305.

2 Rapporté par Abû Dâwud et al-Tirmidhî qui le juge fiable et authentique. [Authentifié par al-Albânî dans *Ṣaḥîḥ al-jâmi' al-ṣaghîr*, n°2549].

3 C'est une autre appellation des kharijites. Cette appellation vient du nom de la localité de Ḥarûrâ', à Koufa, où ils s'établirent après avoir quitté les rangs du calife 'Alî ﷺ. Nde

fit son apparition suite à laquelle des dissensions eurent lieu entre les musulmans. Ce fut l'époque des divergences d'opinions et des tendances vers les innovations et les passions.

Ainsi, l'innovation du soufisme et la construction des mausolées virent le jour après la disparition des meilleures générations. Et plus le temps passait, plus les innovations devenaient nombreuses et variées.

– le lieu d'apparition des innovations.

Les innovations sont apparues à différents endroits. Le cheikh de l'Islam Ibn Taymiyya ﷺ dit : « Les grandes régions habitées par les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ et d'où sont issues la science et la foi sont au nombre de cinq : les deux lieux sacrés [La Mecque et Médine], les deux Iraq [Koufa et Bassora] et la région du Shâm. Ces endroits sont le berceau du Coran, du hadith, de la jurisprudence, du culte et de tout ce qui en découle comme sciences de l'Islam. Dans ces mêmes régions, à l'exception de Médine, des innovations qui touchent aux fondements firent leur apparition.

Koufa fut le berceau du chiisme et du murjisme, puis ils se propagèrent dans d'autres régions. Quant au qadarisme, au mutazilisme et à la fausse dévotion, elles virent le jour à Bassora et se répandirent ensuite dans d'autres régions. Le Shâm fut le berceau du *naṣb* [l'hostilité envers la famille du Prophète ﷺ] et du qadarisme.

En ce qui concerne les jahmites, ils firent leur apparition dans les alentours du Khorasan. C'était la pire des innovations. Ainsi, l'apparition des innovations fut proportionnelle à son éloignement du siège de la prophétie : Médine.

Au cours de la division qui suivit l'assassinat de 'Uthmân ﷺ, l'innovation d'al-Ḥarûriyya fit son apparition. Mais Médine était à l'abri de telles innovations même s'il s'y trouvait des gens qui adoptaient en cachette ce genre de tendance. Cependant, de tels individus étaient méprisés et rejetés. Il y avait en effet à Médine quelques qadarites et autres, mais ils y étaient soumis et méprisés. Contrairement à Koufa où le chiisme, le murjisme et le mutazilisme étaient manifestes. Il en fut de même pour les innovations des dévots à Bassora et pour le *naṣb* au Shâm. En fait, il a été rapporté dans le *Ṣaḥîḥ* que le Prophète ﷺ a dit que le Faux Messie n'investira pas Médine. C'est un endroit où la science et la foi

se sont imposées jusqu'à l'époque des disciples de Mâlik qui ont vécu au quatrième siècle.»[1]

Durant les trois meilleures générations, il n'y avait aucune innovation adoptée de manière manifeste à Médine et aucune innovation concernant les fondements de la religion n'y est apparue contrairement aux autres régions.

2. Les facteurs qui ont contribué à l'apparition des innovations

Il n'y a aucun doute que l'attachement au Coran et à la Sunna constitue une protection contre l'innovation et l'égarement. Allah ﷻ dit :

وَأَنَّ هَٰذَا صِرَٰطِى مُسْتَقِيمًا فَٱتَّبِعُوهُ ۖ وَلَا تَتَّبِعُوا۟ ٱلسُّبُلَ فَتَفَرَّقَ بِكُمْ عَن سَبِيلِهِۦ

﴿Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc ! Et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie.﴾
Coran, *al-An'âm* : 153

Cela fut illustré par le Prophète ﷺ, comme l'a rapporté 'Abd Allah Ibn Mas'ûd ﷺ, qui dit[2] : « Le Prophète ﷺ a tracé pour nous une ligne, puis dit : *"Ceci est le chemin d'Allah"*. Puis, il traça à droite et à gauche de celle-ci des lignes et dit : *"Et ceux-ci sont des sentiers, dans chaque sentier se trouve un démon qui y appelle"*. Puis, il récita : **﴿Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc ! Et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie. Voilà ce qu'Il vous enjoint. Ainsi atteindrez-vous la piété.﴾** »

Ainsi, quiconque se détourne du Coran et de la Sunna sera sujet à la tentation des sectes égarées et des innovations non fondées.

Donc, les facteurs qui ont abouti à l'apparition des innovations se résument comme suit : l'ignorance quant aux règles de la religion, le

---

1 *Majmû' al-fatâwâ*, t.20, p.300-303.

2 Rapporté par Aḥmad, Ibn Ḥibbân, al-Ḥâkim et d'autres. [Authentifié par al-Albânî dans *Sharḥ al-'aqîda al-ṭaḥâwiyya*, p.810].

suivi des passions, le sectarisme à l'égard des idées et des individus, le désir de ressembler aux mécréants et de les imiter.

Abordons maintenant ces facteurs de façon plus détaillée :

– **l'ignorance quant aux règles de la religion :** avec le passage du temps, les gens se sont éloignés des sources de la révélation. Par conséquent, la science a cédé la place à l'ignorance, comme le Prophète ﷺ l'avait annoncé : « *Ceux qui vivront parmi vous verront beaucoup de divergences.* »[1]

Il ﷺ dit dans un autre hadith : « *Allah n'enlèvera pas la science en l'ôtant de force aux gens, mais Il l'enlèvera avec la mort des savants. Et lorsqu'Il ne laissera plus aucun savant, les gens s'adresseront à des ignorants qui, lorsqu'ils seront questionnés, répondront sans connaissance. Ainsi, ils seront égarés et égareront* ».[2]

Ne peuvent donc repousser les innovations que la science et les savants. Ainsi, la disparition de la science et des savants donne l'occasion aux innovations de faire leur apparition et de se propager, et à ses partisans d'agir.

– **le suivi des passions :** quiconque se détourne du Livre et de la Sunna suit de fait ses passions tel qu'Allah ﷻ le dit : ﴿**Mais s'ils ne te répondent pas, sache alors que c'est seulement leurs passions qu'ils suivent. Et qui est plus égaré que celui qui suit sa passion sans une guidée d'Allah ?**﴾ Il dit dans un autre verset : ﴿**Vois-tu (celui) qui prend sa passion pour sa propre divinité ? Et Allah l'égare sciemment, scelle son ouïe et son cœur et étend un voile sur sa vue. Qui donc peut le guider après Allah ?**﴾ Les innovations ne sont que les fruits des passions.

– **le sectarisme à l'égard des idées et des hommes :** ceci constitue un obstacle entre l'homme et la soumission à la preuve, ainsi que la connaissance de la vérité. Allah ﷻ dit : ﴿**Et quand on leur dit : « Suivez ce qu'Allah a fait descendre », ils disent : « Non.** Mais **nous suivrons les coutumes de nos ancêtres.»**﴾

---

1 Rapporté par Abû Dâwûd et al-Tirmidhî qui le juge fiable authentique. [Authentifié par al-Albânî dans *Ṣaḥîḥ al-jâmi' al-ṣaghîr*, n°2549].

2 *Jâmi' bayân al-'ilm wa faḍlih*, t.1, p.180. [Rapporté également par al-Bukhârî dans son *Ṣaḥîḥ*].

Cette même attitude est adoptée par les sectaires de nos jours parmi les adeptes des confréries soufies et ceux qui rendent d'un culte aux tombeaux. Lorsqu'ils sont appelés à suivre le Coran et la Sunna et à abandonner leurs pratiques qui les contredisent, ils protestent en adoptant les arguments de leurs écoles, de leurs maîtres et de leurs ancêtres.

– **le désir de ressembler aux mécréants :** il s'agit de la pire des causes qui mène à l'innovation, d'après le hadith où Abû Wâqid al-Laythî ﷺ dit: « Nous sommes partis avec le Messager d'Allah ﷺ à Ḥunayn alors que nous étions fraîchement convertis à l'Islam. Les païens avaient un jujubier auquel ils vouaient un culte et accrochaient leurs armes. Ils l'appelaient *dhât anwâṭ*. Puis, nous sommes passés par un jujubier et nous avons dit : "Ô Messager d'Allah ! Accorde-nous un *dhât anwâṭ* comme ils ont le leur !" Alors le Messager d'Allah ﷺ s'exclama : *"Allah est le plus Grand ! Ce sont les voies [de ceux qui vous ont précédés]. Par Celui qui détient mon âme entre Ses Mains ! Vous avez dit la même chose que ce qu'ont dit les enfants d'Israël à Mûsâ* : ﴿**Désigne-nous une divinité semblable à leurs dieux ! Il leur dit : "Vous êtes certes des ignorants"**﴾. *Vous allez certes suivre les voies de ceux qui vous ont précédés.*»[1]

Ce hadith montre que c'est le désir d'imiter les mécréants qui a poussé les enfants d'Israël à demander une chose aussi grave qui est le fait de leur désigner une divinité [autre qu'Allah] pour l'adorer. Et c'est la même raison qui a incité certains Compagnons[2] de Muḥammad ﷺ à lui demander de leur désigner un arbre auprès duquel ils solliciteraient la bénédiction en dehors d'Allah ﷻ.

1 Rapporté par al-Tirmidhî qui l'a authentifié. [Authentifié par al-Albânî dans *Ṣaḥîḥ sunan al-Tirmidhî*].

2 Rappelons qu'il s'agissait de Compagnons récemment convertis à l'Islam comme indiqué dans le hadith même. Nde

La position de la communauté vis-à-vis des innovateurs et la méthodologie des gens de la Sunna et de l'Unité pour les réfuter

1. La position des gens de la Sunna et de l'Unité vis-à-vis des innovateurs

Les gens de la Sunna et de l'Unité n'ont de cesse de répondre aux innovateurs, de dénoncer leurs innovations et de les empêcher de les mettre en pratique. Voici quelques exemples :

– Um al-Dardâ' ﵂ dit : « Abû al-Dardâ' entra une fois chez moi fâché, et je lui dis : "Qu'as-tu ?" Il dit : "Par Allah ! Je ne reconnais plus en eux le Message de Muḥammad, à part qu'ils prient encore en commun.»[1]

– 'Umar Ibn Yaḥyâ dit : « J'ai entendu mon père rapporter de la part de son père : "Nous nous asseyions devant la porte de 'Abd Allah Ibn Mas'ûd avant la prière du matin. Lorsqu'il sortait de chez lui, nous nous rendions tous à la mosquée. Abû Mûsâ al-Asha'rî est alors venu et a dit : "Abû 'Abd al-Raḥmân est-il déjà sorti ?" Nous avons répondu que non. Alors, il s'est assis jusqu'à ce qu'il sorte. Lorsqu'il sortit, nous nous sommes tous levés vers lui. Puis, Abû Mûsâ dit : "Ô Abû 'Abd al-Raḥmân ! J'ai vu à la mosquée il y a un instant une chose qui m'a semblé étrange. Mais par la grâce d'Allah, je n'ai vu que du bien". Ibn Mas'ûd dit : "De quoi s'agit-il ?" Abû Mûsâ al-Ash'arî dit : "Si tu vis, tu le verras. J'ai vu des gens dans la mosquée assis en cercle attendant la prière. Ils avaient des cailloux en main et dans chaque cercle, un homme disait : "Célébrez la grandeur d'Allah cent fois !", puis ils célébraient la grandeur d'Allah ﷻ cent fois en disant "*Allâhu akbar*". Ensuite, il disait : "Dites *Lâ ilâha illa-llâh*

1 Rapporté par al-Bukhârî.

cent fois" et ils répétaient cette formule cent fois. Ensuite, il disait : "Glorifiez Allah cent fois" et ils Le glorifiaient cent fois en répétant "*subḥâna-llâh*" cent fois". Ibn Mas'ûd dit : "Que leur as-tu dit ?" Abû Mûsâ répondit : "Je ne leur ai rien dit en attendant que tu dises ce que tu en penses, ou ce que tu ordonnes". Ibn Mas'ûd dit : "Pourquoi ne leur as-tu pas demandé de compter leurs mauvaises actions et ne leur as-tu pas assuré que leurs bonnes œuvres ne seront pas vaines ?" Ensuite, nous partîmes avec lui jusqu'à ce qu'il arrive auprès de l'un de ces cercles, il se mit devant eux et dit : "Qu'est-ce que je vous vois faire ?" Ils répondirent : "Ô Abû 'Abd al-Raḥmân ! Ce ne sont que des cailloux avec lesquels nous comptons la célébration de la grandeur d'Allah, Sa glorification et Sa louange". Il leur dit : "Comptez plutôt vos méfaits et je vous assure que vos bonnes œuvres ne seront pas perdues. Malheur à vous, ô communauté de Muḥammad, comme est rapide votre destruction ! Voici les compagnons du Prophète ﷺ qui sont toujours nombreux et voilà ses vêtements qui ne sont pas encore usés et ses ustensiles qui ne se sont pas encore cassés. Par Celui qui détient mon âme dans Sa Main ! Soit vous suivez un chemin plus droit que celui de Muḥammad, soit vous êtes en train d'ouvrir une porte vers l'égarement."

Ils dirent : "Ô Abû 'Abd al-Raḥmân ! Par Allah, nous ne voulions que du bien". Il leur dit : "Combien sont ceux qui veulent le bien sans jamais l'atteindre ? Le Prophète ﷺ nous a informés qu'il y aura des gens qui liront le Coran sans qu'il ne dépasse leurs clavicules [sans compréhension]. Par Allah ! Je ne sais pas, peut-être que la majorité d'entre vous en fait partie." Puis, il partit et 'Amr Ibn Salama dit : "Nous avons vu la plupart d'entre eux nous combattre aux côtés des kharijites à la bataille d'al-Nahrawân !"»[1]

– Un homme se rendit chez l'imam Mâlik Ibn Anas ﷺ et lui dit : « À partir de quel endroit dois-je me mettre en état de sacralisation ? » Il lui répondit : « À partir de l'endroit que le Prophète ﷺ a précisé et où il avait fait *al-Iḥrâm*.» L'homme dit : « Et si je le faisais à partir

1 Rapporté par al-Dârimî dans l'introduction de son livre *al-Sunan*, n° 210 [Authentifié par al-Albânî dans *Iṣlâḥ al-masâjid min al-bida' wal-'awâ'id*, p.13, n°5].

d'un endroit plus éloigné. » L'imam Mâlik dit alors : « Je ne suis pas de cet avis. » L'homme dit : « Que reproches-tu à cela ? » L'imam Mâlik lui répondit : « Je crains que tu ne sois éprouvé. » L'homme dit : « Pourquoi, alors que je ferai plus de bien ? » L'imam Mâlik lui répondit : « Sache qu'Allah ﷻ dit : ﴿**Que ceux qui s'opposent à son commandement prennent garde qu'une épreuve ne les atteigne, ou que ne les atteigne un châtiment douloureux**﴾. Et quelle épreuve est plus grave que de te croire doté de mérites qui n'ont pas été attribués au Prophète ﷺ ? »[1]

Il s'agit là de quelques exemples et les savants continuent toujours de dénoncer les innovateurs, qu'Allah ﷻ soit Loué !

2. L'attitude adoptée par les gens de la Sunna et de l'Unité dans la réfutation des innovateurs

Leur attitude est basée sur le Coran et la Sunna. C'est la méthode la plus convaincante et cinglante qui consiste à exposer leurs faux arguments puis à les réfuter. Les gens de la Sunna et de l'Unité puisent dans le Coran et dans la Sunna les preuves concernant l'obligation de s'attacher aux traditions prophétiques et de s'éloigner des innovations et des inventions [dans la religion]. Ainsi, ils ont rédigé plusieurs ouvrages dans ce domaine et répondu, dans leurs livres de croyance, aux chiites, aux kharidjites, aux jahmites, aux mutazilites et aux asharites, en réfutant leurs paroles innovatrices autour des fondements de la foi et du dogme.

Ils ont aussi rédigé des livres plus spécialisés sur ce sujet, tel que le livre de l'Imam Aḥmad : « *al-Rad ʿalâ al-Jahmiyya* ». D'autres imams ont abordé le même sujet dans leurs ouvrages tels que ʿUthmân Ibn Saʿîd al-Dârimî, ainsi que le cheikh de l'Islam Ibn Taymiyya, son élève Ibn al-Qayyim, le cheikh Muḥammad Ibn ʿAbd al-Wahhâb et d'autres qui ont aussi réfuté à l'ensemble de ces sectes, celles qui rendent un culte aux tombeaux et le soufisme.

Quant aux livres consacrés à la réplique aux adeptes des innovations, ils sont nombreux. Il y a parmi les anciens ouvrages :

---

1 Abû Shâma l'a cité d'après Abû Bakr al-Khallâl dans son livre *al-Bâʿith ʿalâ inkâr al-bidaʿ wal-ḥawâdith*, p.14.

– *Al-I'tiṣâm* de l'imam al-Shâṭibî ;

– *Iqtiḍâ' al-ṣirâṭ al-mustaqîm* du cheikh de l'Islam Ibn Taymiyya où il consacre une grande partie à la riposte aux innovateurs ;

– *Inkâr al-ḥawâdith wal-bida'* d'Ibn Waddâḥ ;

– *Al-ḥawâdith wal-bida'* d'al-Ṭarṭûshî ;

– *Al-bâ'ith 'alâ inkâr al-bida' wal-ḥawâdith* d'Abû Shâma.

Et parmi les ouvrages contemporains, il y a :

– *Al-ibdâ' fî maḍâr al-ibtidâ'* du cheikh 'Alî Maḥfûẓ ;

– *Al-sunan wal-mubtada'ât al-muta'alliqa bil-adhkâr wal-ṣalawât* du cheikh Muḥammad Ibn Aḥmad al-Shuqayrî al-Hawâmidî.

– *Risâlat al-taḥdhîr min al-bida'* du cheikh 'Abd al-'Azîz Ibn Bâz.

Grâce à Allah ﷻ, les savants musulmans continuent à dénoncer les innovations et à répondre aux innovateurs à travers les journaux, les revues, les émissions radio, les discours du vendredi, les colloques et les conférences; campagne qui joue un rôle primordial dans la sensibilisation des Musulmans et contribue à mettre fin aux innovations et à dissuader les innovateurs.

Exemples d'innovations contemporaines

Les innovations contemporaines sont nombreuses à cause de l'éloignement du temps de la prophétie, de l'absence de savoir et du grand nombre de ceux qui prêchent les innovations et les violations de la religion, ainsi que le désir ardent de ressembler aux mécréants dans leurs coutumes et leurs rites. C'est un fait annoncé par le Prophète ﷺ lorsqu'il dit :

«لَتَتَّبِعُنَّ سُنَنَ مَنْ كَانَ قَبْلَكُمْ».

« Vous suivrez certes les voies de ceux qui vous ont précédés. »[1]

1. La célébration de l'anniversaire du Prophète ﷺ

Ce n'est qu'une imitation des chrétiens dans ce qui est appelé la fête de Noël. Ainsi, l'anniversaire de l'Envoyé Muḥammad ﷺ est une occasion fêtée chaque année le mois de Rabî' al-Awwal ou autre par certains Musulmans ignorants et par les savants de l'égarement. Certains d'entre eux l'organisent dans les mosquées. D'autres le célèbrent dans leurs maisons ou dans des endroits consacrés à cette occasion, où une grande foule de gens du commun se rassemble. En fait, ils le font par imitation des chrétiens qui fêtent l'anniversaire du Messie ['Îsâ عليه السلام]. Cette cérémonie – en plus d'être une innovation – n'est guère exempte de pratiques relevant du polythéisme et d'actes blâmables tels que chanter des poèmes qui comportent des excès à l'égard du Messager ﷺ, au point qu'il est invoqué et qu'on implore de lui le secours en dehors d'Allah ﷻ, alors que le Prophète ﷺ avait interdit l'exagération à son égard en disant :

«لاَ تُطْرُونِي كَمَا أَطْرَتِ النَّصَارَى ابْنَ مَرْيَمَ إِنَّمَا أَنَا عَبْدٌ فَقُولُوا عَبْدُ اللَّهِ وَرَسُولُهُ»

---

1 Rapporté par al-Tirmidhî qui l'a authentifié [c'est également la première partie d'un hadith rapporté par al-Bukhârî et Muslim].

« N'exagérez pas dans mon éloge comme les chrétiens l'ont fait envers le fils de Maryam. Je ne suis qu'un serviteur, dites donc: "Le serviteur d'Allah et Son Messager." »[1]

En outre, ce genre de cérémonie peut s'accompagner de mixité, de comportements immoraux, de boissons enivrantes et autres. « *al-iṭrâ'* » [dans le hadith ci-dessus] signifie « l'exagération dans les louanges ». Il se peut même qu'ils croient que le Prophète ﷺ assiste à leurs fêtes.

Parmi les pratiques blâmables qui caractérisent de telles cérémonies, il y a les chants mélodieux en groupe et l'utilisation de tambours, y compris dans les évocations soufies innovées; d'autant plus que ce sont des lieux où il arrive de trouver la mixité, ce qui peut mener au désordre et aux turpitudes.

Et même si cette fête était dépourvue de pareilles interdictions en se limitant à se réunir, à manger et à manifester de la joie – comme ils disent – cela reste une innovation inventée et « Toute invention [dans la religion] est innovation et toute innovation est égarement ». De plus, ce genre de fête serait amené à évoluer et à intégrer les mêmes pratiques blâmables qui se déroulent dans les autres fêtes.

Nous disons que c'est une innovation, car elle n'a aucune origine ni dans le Coran ni dans la Sunna ou encore dans les pratiques des pieux prédécesseurs et dans les meilleures générations. Elle fut instaurée plus tard après le quatrième siècle de l'Hégire par les Fatimides chiites. L'imam Abû Hafs Tâj al-Dîn al-Fâkihânî ﷺ dit:

« Un groupe de personnes bénies ont souvent posé la question à propos du rassemblement réalisé par certaines personnes le mois de Rabî' al-Awwal et appelé anniversaire (*mawlid*). A-t-il une origine dans la religion? Ils voulaient, par cette question, une réponse claire et une explication complète. J'ai répondu, et c'est Allah qui accorde la réussite: « Je ne connais pour cet anniversaire aucune origine, ni dans le Coran, ni dans la Sunna. Et il n'a été nulle part rapporté qu'un des savants de la communauté, qui sont les modèles à suivre et ceux qui

1 Rapporté par al-Bukhârî et Muslim.

s'attachent à la voie des prédécesseurs, l'ait pratiqué. Mais c'est plutôt une innovation établie par les oisifs et un plaisir pour les grands mangeurs.»[1]

Le cheikh de l'Islam Ibn Taymiyya ﷺ dit: « De même, l'innovation adoptée par certains, que ce soit par imitation des chrétiens concernant Noël ou par amour ou vénération pour le Prophète ﷺ, en célébrant son anniversaire, malgré la divergence sur son jour de naissance, est une pratique qui n'a été nullement adoptée par les prédécesseurs. Et si cela comportait un bien pur ou prépondérant, ils auraient été plus dignes que nous de le pratiquer, car ils éprouvaient plus d'amour et de respect que nous pour le Prophète ﷺ et étaient plus soucieux de faire le bien. Mais son amour et sa vénération s'expriment seulement en le suivant et en lui obéissant, par la revivification de sa Sunna tant en apparence qu'intérieurement, la propagation de son message et l'engagement dans cette voie par le cœur, l'acte et la parole. Telle était la voie des premiers croyants parmi les Immigrés, les Auxiliaires et ceux qui les ont suivis dans la bienfaisance.»[2]

De nombreux livres anciens et contemporains ont été rédigés à ce sujet. En plus d'être une innovation et une imitation des non-musulmans, cela mène à instaurer la célébration d'autres anniversaires tels que celui des saints, des maîtres et des dirigeants. Ainsi, cela ouvre la porte à beaucoup de maux.

2. Solliciter la bénédiction auprès des monuments, des sites, des morts et des vivants

Parmi les innovations introduites dans la religion, il y a la sollicitation de la bénédiction auprès des créatures. Ceci représente un des aspects du paganisme et un piège tendu par les escrocs pour extorquer de l'argent aux naïfs.

Le mot « *tabarruk* » signifie la sollicitation de la bénédiction, qui est l'attribution du bien à quelque chose et son accroissement. Mais ceci doit être sollicité auprès de Celui qui le possède et Qui en est Capable, en l'occurrence Allah ﷻ. C'est Lui qui fait descendre la bénédiction et l'attribue à qui Il veut. Quant à l'être créé, il ne peut pas accorder la

---

1 L'épître *al-Mawrid fi 'amal al-mawlid.*

2 *Iqtiḍâ' al-ṣirât al-mustaqim,* t.2, p.615.

bénédiction, ni la causer, ni la faire durer ou la maintenir. Par conséquent, il n'est pas permis de solliciter la bénédiction auprès des endroits et des sites ou auprès de personnes vivantes ou mortes, car cela est considéré comme une pratique polythéiste, si le solliciteur croit que c'est l'objet ou la personne sollicitée même qui accorde la bénédiction. Dans le cas où le solliciteur croirait que la visite ou le fait de toucher ou de se frotter à l'objet en question n'est qu'un moyen de se procurer la bénédiction de la part d'Allah ﷻ, cela devient un moyen menant au polythéisme.

Quant au fait que les Compagnons cherchaient la bénédiction dans les cheveux du Prophète ﷺ, sa salive et ce qui se détachait de son corps, c'était une caractéristique propre au Prophète ﷺ. La preuve en est que les compagnons ne sollicitaient pas sa bénédiction auprès de sa chambre ou de son tombeau après sa mort et ne se rendaient pas dans les lieux où il faisait la prière et s'y asseyaient pour rechercher la bénédiction. Donc, une pareille pratique est interdite à plus forte raison à l'égard des tombeaux des saints. Également, ils ne recherchaient pas la bénédiction auprès des personnes pieuses telles qu'Abû Bakr ou 'Umar et d'autres parmi les meilleurs Compagnons, ni de leur vivant, ni après leur mort. Ils ne se rendaient pas non plus à la grotte de Hirâ', ni au mont Sinaï[1] pour y prier ou y invoquer Allah, ni auprès des autres montagnes que l'on dit renfermer les tombeaux de Prophètes et autres, ni encore auprès des édifices établis à la mémoire d'un des Prophètes.

Les pieux prédécesseurs n'embrassaient pas et ne saluaient pas les endroits où le Prophète ﷺ priait régulièrement, que ce soit à Médine, à La Mecque ou ailleurs. Il n'est donc pas permis d'embrasser ou de toucher l'endroit où le Prophète ﷺ mettait ses nobles pieds et priait, que dire alors d'un endroit où une autre personne que lui a prié ou dormi ?

C'est la raison pour laquelle les savants reconnaissent nécessairement l'interdiction en Islam d'embrasser ou de toucher une de ces choses.[2]

---

1 Mont sur lequel Allah ﷻ parla à Mûsâ عليه السلام

2 Voir *Iqtiḍâ' al-ṣirât al-mustaqîm*, t. 2, pp. 795-802, avec les annotations de Dr Nâṣir al-'Aql.

3- Les innovations dans le domaine des cultes et du rapprochement d'Allah

Les innovations introduites de nos jours dans le domaine des cultes sont bien nombreuses. La règle concernant les cultes est de se limiter à ce qui est appuyé par le Coran et/ou la Sunna. Par contre, toute pratique qui n'a pas de preuve dans la religion est considérée comme innovation, selon la parole du Prophète ﷺ :

« مَنْ عَمِلَ عَمَلاً لَيْسَ عَلَيْهِ أَمْرُنَا فَهُوَ رَدٌّ ».

« Celui qui accomplit un acte non conforme à notre voie, son acte sera alors rejeté. »[1]

Les cultes mis en pratique sans preuve sont nombreux de nos jours. Parmi ceux-ci :

- la formulation de l'intention au début de la prière en disant : « J'ai l'intention d'accomplir telle ou telle prière ». Il s'agit d'une innovation parce que cela ne fait pas partie de la Sunna du Prophète ﷺ ; et parce qu'Allah ﷻ dit : ﴿**Est-ce vous qui apprendrez à Allah votre religion, alors qu'Allah sait tout ce qui est dans les cieux et sur la terre ? Et Allah est Omniscient**﴾ ; d'autant plus que l'intention est un acte du cœur et verbal.
- le *dhikr* en groupe après la prière, car ce qui est établi pour ce moment, c'est la récitation individuelle des évocations rapportées.
- la récitation de la sourate *al-Fâtiḥa* dans certaines occasions, après chaque invocation et pour les morts.
- l'organisation d'obsèques pour lesquelles on prépare à manger et on paie des récitateurs [du Coran] en prétextant que cela contribue à soulager les proches du défunt ou apporte du bien à ce dernier.

  Toutes ces choses ne sont que des innovations non fondées, des fardeaux et des entraves au sujet desquelles Allah ﷻ n'a fait descendre aucune preuve.

---

1 Rapporté par Muslim.

- la célébration d'événements religieux, tels que le voyage nocturne et l'ascension, ainsi que l'Hégire du Prophète ﷺ, compte aussi parmi les innovations qui ne trouvent aucun fondement dans la religion.
- L'accomplissement d'une 'Umra dite rajabite (au mois de Rajab) à côté d'autres cultes consacrés à ce mois tels que des prières surérogatoires et des jours de jeûne; tout ceci malgré le fait que ce mois ne se distingue en rien des autres mois, que ce soit concernant la 'Umra, ni le jeûne, la prière, l'immolation ou un quelconque autre culte d'adoration.
- toutes les sortes d'invocations soufies. Ce ne sont que des innovations et des inventions dans la religion parce qu'elles contredisent les invocations prescrites dans la religion par leur formulation, leur façon de les réciter et leurs moments.
- la nuit de la mi-Sha'bân passée en prière et le jeûne de ce jour alors que rien n'a été rapporté à ce sujet par voie authentique de la part du Prophète ﷺ.
- les constructions sur les tombes, leur transformation en lieux de prière, le fait de s'y rendre afin de rechercher la bénédiction, d'implorer les morts et pour d'autres objectifs polythéistes. La visite des cimetières par les femmes est aussi une innovation[1], alors que le Messager d'Allah ﷺ a maudit celles qui visitent fréquemment les tombes, ceux qui les prennent comme lieux de prière et ceux qui y allument des bougies.

Pour terminer, les innovations conduisent à la mécréance et constituent un ajout dans la religion, que ni Allah ﷻ, ni Son Envoyé ﷺ n'ont décrété. L'innovation est pire que le péché majeur.

Elle réjouit le diable davantage que les grands péchés, car le pécheur sait qu'il est en train de commettre une désobéissance envers Allah ﷻ, ce qui le pousse au repentir.

Quant à l'innovateur, il croit que son innovation est un moyen de se rapprocher d'Allah et par conséquent, il ne s'en repent pas.

---

1 Le jugement concernant la visite des cimetières par les femmes est sujet à des divergences entre les savants. La plupart l'autorisent, avec des conditions, et Allah sait mieux. Nde

En outre, les innovations suppriment les traditions prophétiques et les rendent détestables, ainsi que ceux qui les pratiquent, auprès des innovateurs. De plus, l'innovation ne fait qu'éloigner d'Allah ﷻ, provoque Sa colère et Son châtiment et est à l'origine de la déviation et de la corruption des cœurs.

Comment se comporter envers les innovateurs ?

Il est interdit de rendre visite à un innovateur et de le côtoyer sauf pour le conseiller et dénoncer sa pratique, sinon, il peut influencer en mal celui qui le fréquente et ainsi ce mal risque de se propager. Il faut mettre les gens en garde contre lui et son mal si on ne peut l'empêcher de pratiquer son innovation. Il incombe aux savants et aux dirigeants musulmans d'interdire les innovations, de punir les innovateurs et de les dissuader de les pratiquer, car le danger des innovateurs est imminent pour l'Islam et les pays mécréants les encouragent et les aident de diverses façons à propager leurs innovations, car cela contribue à détruire l'Islam et à nuire à son image.

Nous demandons à Allah ﷻ de porter secours à Sa religion, de faire en sorte que Sa Parole soit au-dessus de tout et de vaincre Ses ennemis !

Qu'Allah prie sur notre Prophète Muḥammad et lui adresse Ses salutations, ainsi que sa famille et ses compagnons !

Table des matières

Avant-propos 7

PREMIÈRE PARTIE

Introduction à l'étude du dogme 9
L'importance du dogme qui est le fondement de la religion 10
Définition linguistique du terme *'aqîda* 10
Définition religieuse du terme *'aqîda* 10
Les sources du dogme et la voie des pieux Prédécesseurs 13
La déviation du dogme et les moyens de s'en préserver 15
Les principales causes de la déviation du dogme authentique 16
Les moyens de se protéger de cette déviation 19

DEUXIÈME PARTIE

Définition de l'Unicité et de ses catégories 21
L'Unicité de la Seigneurie(Tawhîd al-Rubûbiyya) 22
La signification de l'Unicité de la Seigneurie et son acceptation par les polythéistes 23
L'Unicité de la Seigneurie 23
Le sens du mot « Seigneur » dans le Coran et la Sunna, et chez les communautés égarées 28
Le sens du terme « Seigneur » dans le Livre et la Sunna 28
Le terme « Seigneur » chez les communautés égarées 29
Réfutation de ces conceptions erronées 32
L'univers et sa disposition naturelle à la soumission et à l'obéissance à Allah 35
La méthodologie du Coran pour confirmer l'existence du Créateur et Son Unicité 38
L'Unicité de la Seigneurie implique l'Unicité de la Divinité 42
L'Unicité de la Divinité (Tawhîd al-Ulûhiyya) 46

La signification de l'Unicité de la divinité, objet de la prédication des Messagers 47
La double profession de foi : définition, piliers, conditions, implications et annulations 51
1. La signification de la double profession de foi 51
2. Les piliers de la double profession de foi 52
3. Les conditions de la double profession de foi 54
4. Les implications de la double attestation de foi 58
5. Ce qui annule la double profession de foi 58
Le droit de légiférer 62
L'adoration : signification et contenu 65
1. La signification de l'adoration 65
2. Les catégories de l'adoration et son contenu 66
Conceptions erronées quant à la définition de l'adoration 67
Les composantes de l'adoration authentique 69
L'Unicité des Noms et Attributs (Tawḥîd al-Asmâ' wal-Ṣifât) 71
Les preuves du Coran, de la Sunna et de la raison qui attestent des Noms et des Attributs 72
1. Les preuves du Coran et de la Sunna 72
2. La méthodologie des gens de la Sunna et de l'unité concernant les Noms et Attributs 76
3. Réfutation de ceux qui nient partiellement ou totalement les Noms et Attributs 77

TROISIÈME PARTIE

LE POLYTHÉISME ET LA DÉVIATION DE L'HUMANITÉ ; L'HISTOIRE DE LA MÉCRÉANCE ET DU POLYTHÉISME 83
La déviation dans l'histoire de l'humanité 84
Le polythéisme : définition et catégories 88
1. Définition 88
2. Les catégories du polythéisme 90
La mécréance : définition et catégories 94
1. Définition 94

2. Ses catégories 94
L'hypocrisie : définition et catégories 99
1. Définition 99
2. Les deux catégories de l'hypocrisie 100
Définition, catégories et statut de la Jâhiliyya, la perversion, l'égarement et l'apostasie 105
1. La *Jâhiliyya* 105
2. La perversion 106
3. L'égarement 108
4. L'apostasie et ses catégories 109

QUATRIÈME PARTIE

Paroles et actes contraires à l'Unicité ou l'altérant 111
Prétendre connaître l'Invisible par la chiromancie, la prédiction de l'avenir et l'astrologie 112
La sorcellerie, la divination et la voyance 114
1. La sorcellerie 114
2. La divination et la voyance 115
Les offrandes, les vœux et les présents dédiés aux sanctuaires et aux tombes pour les vénérer 118
Le statut de la vénération des statues et des mémoriaux 122
Le statut de la moquerie envers la religion et de la méprise de ce qui est sacré 124
Juger selon une loi autre que la Révélation 127
Le statut de celui qui ne juge pas d'après ce qu'Allah ﷻ a révélé 131
S'approprier le droit de légiférer et d'établir le licite ou l'illicite 135
Le statut de l'adhésion aux doctrines athées et impies 139
Le matérialisme et ses effets néfastes 145
1. Le sens du matérialisme 145
2. La vision juste 148
L'exorcisme et les talismans 149
1. L'exorcisme 149

2. Les talismans ou amulettes 150
Jurer par un autre qu'Allah, le solliciter, implorer de lui aide et secours ... 153
1. Jurer par un autre qu'Allah 153
2. Solliciter la médiation d'une créature pour être exaucé par Allah ﷻ 155
3. Le statut de la demande d'aide et de l'imploration du secours d'une créature 158

CINQUIÈME PARTIE

La croyance concernant le Messager ﷺ, sa famille et ses Compagnons 160
L'obligation d'aimer le Messager ﷺ et de l'honorer, l'interdiction d'exagérer dans son éloge et la mise en évidence de son statut 161
1. L'obligation de l'aimer et de l'honorer 161
2. L'interdiction d'exagérer dans son éloge 163
3. La mise en évidence de son statut 165
L'obligation de lui obéir et de le prendre comme modèle 168
La légitimité de la prière et de la salutation sur le Messager ﷺ 172
Les mérites de la famille du Prophète ﷺ et notre devoir envers eux sans laxisme ni excès 174
Les mérites des Compagnons, la croyance les concernant et l'attitude des gens de la Sunna et de l'Unité envers ce qui s'est passé entre eux 177
1. La définition du Compagnon et la croyance concernant les Compagnons 177
2. L'attitude des gens de la Sunna et de l'Unité au sujet de ce qui s'est passé entre les Compagnons 180
L'interdiction d'insulter les Compagnons et les imams de la droiture 185
1. L'interdiction d'insulter les Compagnons 185
2. L'interdiction d'insulter les imams de la droiture parmi les savants de cette communauté 186

SIXIÈME PARTIE

Les innovations 189
La définition de l'innovation, ses catégories et ses jugements 190
1. Définition 190
2. Les catégories d'innovation 191
3. Le statut de l'innovation dans la religion 192
L'apparition des innovations dans la vie des musulmans et les facteurs qui y ont contribué 196
1. L'apparition des innovations 196
2. Les facteurs qui ont contribué à l'apparition des innovations 198
La position de la communauté vis-à-vis des innovateurs et la méthodologie des gens de la Sunna et de l'Unité pour les réfuter 201
1. La position des gens de la Sunna et de l'Unité vis-à-vis des innovateurs 201
2. L'attitude adoptée par les gens de la Sunna et de l'Unité dans la réfutation des innovateurs 203
Exemples d'innovations contemporaines 205
1. La célébration de l'anniversaire du Prophète ﷺ 205
2. Solliciter la bénédiction auprès des monuments, des sites, des morts et des vivants 207
3- Les innovations dans le domaine des cultes et du rapprochement d'Allah 209
Comment se comporter envers les innovateurs ? 211

LE TAWHÎD

TOUT SAVOIR SUR

LE DOGME DU MONOTHÉISME

Ce livre est consacré au monothéisme : al-Tawhîd. J'ai cherché à le rédiger de façon claire et concise. Cet écrit se base sur plusieurs ouvrages de nos grands imams.

Il est certain que la science du dogme islamique est la science fondamentale qui mérite d'être étudiée, enseignée et mise en pratique afin que les actes soient accomplis correctement, agréés auprès d'Allah ﷻ et bénéfiques pour leurs auteurs, particulièrement parce que nous vivons une époque où les tendances égarées sont multiples.

Ce sont toutes de dangereuses tendances si le musulman ne s'arme pas de la croyance correcte basée sur le Coran, la Sunna et la voie des prédécesseurs de notre communauté, il risque alors d'être emporté par ces courants qui conduisent à l'égarement.

Il faut donc accorder la plus grande importance à l'enseignement de la croyance correcte aux musulmans à partir de ses sources originales.

Découvrez également

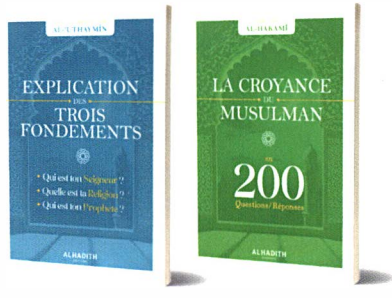

Prix : 10,[90] €

@AlHadithEditions
WWW.HADITHSHOP.COM

9 782875 453754